BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
F
41
NAPOLI

LV. F. 41.

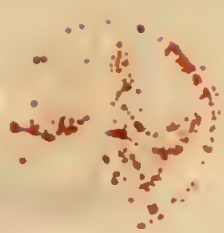

LES MEMOIRES DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMÉES DU ROY, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez JEAN ANISSON Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, au-dessus de Saint Cosme.

M. DC. XCVI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

LES

LES MEMOIRES DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMÉES DU ROY, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

SIL n'estoit inutile de faire des regrets sur les choses passées, je me plaindrois de ma mauvaise fortune qui me donna en ce temps-là d'autres veûës que celles de servir auprés du Prince de Conty. La mort du Duc de Joyeuse Colonel General de la Cava-

lerie en fut cauſe, qui me laiſſant la liberté de ſervir dans l'armée de Flandres, me fit croire avec aſſez d'apparence de raiſon qu'il n'y avoit que les Officiers Generaux de cette armée qui s'avançaſſent, & qu'on faiſoit de là plus de bruit à la Cour par la défaite de cent chevaux, que dans les autres armées par le gain d'une bataille; d'ailleurs je me flatay ſur la maniere deſagreable dont le Mareſchal de Turenne en avoit uſé avec moy, & je crûs que vivant honneſtement avec luy & ſervant bien, je pourrois le regagner.

Ann. 1655. Je commençay l'année 1655. dans cette penſée, mais dés les premiers jours ayant eû occaſion de faire la Charge de Colonel General de la Cavalerie, & ayant fait expedier un Brevet de Major dans le Regiment de Genlis-Bruſlart à d'Iveray Capitaine dans ce Regiment, je croy que le Mareſchal de Turenne le ſçeut, & que cela le put choquer. Pour moy qui ne ſçavois pas alors poſitivement qu'il fuſt Colonel (car cela fut quelque temps caché) je ne luy en parlay pas. Il eſt vray que lors que je l'appris enſuite, je luy en devois faire compliment, mais ou la penſée ne m'en vint point, & en ce cas là je manquay de prudence; ou les choſes eſtoient déja ſi fort aigries entre nous que je ne crûs peut-eſtre pas que mes honneſtetez le fiſſent revenir.

Le 25. de Janvier je donnay mon attache à la Commiſſion du Comte de Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Capitaine dans le Regiment de cavalerie de Sa Majeſté. Cette Commiſſion eſtoit du 16. de Juillet 1654. 1655.

Dans ce temps-là on voulut faire un grand convoy de munitions de guerre & de bouche au Queſnoy, tant pour mettre en eſtat cette place, qui eſtoit fort avancée dans le païs ennemy, que pour faire un magaſin pour les deſſeins de la Campagne prochaine. On envoya pour cet effet Caſtelnaut la Mauviſliere à Saint Quentin pour aſſembler les troupes, ce qu'il fit au nombre de cinq mille hommes de pied & de deux mille chevaux.

Quoy-que je fuſſe Lieutenant General auſſi bien que luy, je m'y en allay pour faire ſeulement ma Charge de Meſtre de Camp General, aimant mieux dans ces commencemens-là faire dire à tout le monde, que pour acquerir de l'honneur, je me mettois à tous les jours, que de laiſſer lieu de dire à mes envieux, que la difficulté que j'euſſe faite d'obeïr à Caſtelnaut dans une occaſion comme celle-là, euſt un peu ſenti ſon ménagement.

Ce voyage ne dura que huit jours, car il le fallut faire bruſquement, pour ne pas donner le loiſir aux ennemis de venir à nous, & pour

1655. ne pas fatiguer les troupes par un plus grand séjour hors de leurs garnisons, en cette saison où il faisoit un froid extraordinaire. Nous ne trouvasmes d'autres obstacles que le mauvais temps, & nous n'eusmes pas mesme d'alarmes, Seulement lorsque nous fusmes sur le bord d'un défilé à une petite lieuë du Quesnoy, Castelnaut eût avis que quinze cens Cravattes avoient logé la veille à demie-lieuë sur nostre droite. Il vint tout échauffé me dire cette nouvelle à la teste de la cavalerie où je marchois, me proposant de laisser aller le convoy avec l'infanterie & d'aller avec la cavalerie chercher les ennemis. Je luy dis qu'il me sembloit que sa principale affaire estoit de rendre le convoy dans le Quesnoy, & puis qu'il iroit où il voudroit; qu'il pourroit arriver qu'en allant aux ennemis, qu'il ne trouveroit peut-estre pas, on luy déferoit son convoy.

Je ne sçay si mes raisons ne le toucherent pas d'abord, ou s'il eut honte de s'y rendre, mais il me dit qu'il estoit resolu d'aller chercher les ennemis. Allons, luy dis-je, voilà qui est fait, & je marchay du costé qu'il souhaitoit; mais ayant passé le défilé il me renvoya dire que je marchasse droit au Quesnoy.

Castelnaut estoit un des plus braves hommes de son temps, & il avoit tant de chaleur à la guerre qu'elle l'empeschoit bien souvent

de faire des reflexions ; d'ailleurs il estoit un fort bon homme & fort commode. 1655.

Dans ce temps-là il s'offrit à moy une occasion de faire plaisir à M. le Tellier. Il acheta une maison dans la ruë des Francs-bourgeois, & comme elle estoit dans la Justice du Temple, il m'envoya d'Arbon son Intendant pour traiter des lots-&-ventes deûs au Grand-Prieur de France mon oncle. Je luy dis que M. le Grand-Prieur & moy ne voulions que l'amitié de M. le Tellier, & point son argent, & le lendemain je portay à d'Arbon la quittance du Grand-Prieur, ne voulant pas moy-mesme la donner à son Maistre, de peur que cela ne parust trop chercher un remerciment. M. le Tellier me rendit mille graces aussi-tost qu'il me vit.

Le 11. d'Avril je donnay mon attache à la Commission de Mestre de Camp de Givry. Elle estoit du 4. de Mars 1653.

Le 15. d'Avril je la donnay à la Feuillée Mestre de camp. Sa Commission estoit du 31. de Juillet 1654.

Le mesme jour je la donnay à la Commission de Coaquin Capitaine au Regiment Mazarin. Elle estoit du 29. de Mars 1655.

Le 15. de May je donnay mon attache à la Commission du Marquis d'Arpajou Capitaine dans le Regiment de la Reine. Elle estoit du 29. de Mars 1655.

1655. Le 16. de May je donnay un Brevet de Major à la Valade dans le Regiment de Maugiron. Il eſtoit Capitaine dans le meſme Regiment.

Le 19. de May je donnay mon attache à la Commiſſion de Sommery Capitaine dans le Regiment de Rouvray. Elle eſtoit du 13. de May 1655.

Le meſme jour je la donnay à la Commiſſion de Moſſay Meſtre de camp. Elle eſtoit du 25. de Juillet 1652.

M'eſtant enfin reſolu de ſervir en Flandres dans l'armée que devoit commander le Mareſchal de Turenne, & l'ayant témoigné au Cardinal, j'en receûs la Lettre du Roy.

Le lendemain je receûs une Ordonnance du Roy touchant la cavalerie, & ſur cette Ordonnance je fis un reglement que j'ay mis dans le traité de la cavalerie. Voicy comment je parlois dans ces Reglemens : *Le Comte de Buſſy Rabutin Lieutenant General des Armées du Roy & Meſtre de Camp General de la Cavalerie legere Françoiſe & étrangere, faiſant la Charge de Colonel.*

Lorſque je fus preſt de partir pour l'armée, M. le Tellier me fit mettre entre les mains un eſtat de la Cavalerie legere deſtinée pour ſervir dans les armées de Flandres, Luxembourg, & autres des Provinces de deçà ; lequel eſtat je

veux mettre ici, tant pour faire voir la force de la cavalerie que le Roy employoit dans ſes armées, que pour faire connoiſtre les gens qui eſtoient alors dans le ſervice de Sa Majeſté. 1655.

Compagnies.

De la Reine.
De Monſieur.
Du Cardinal Mazarin.
De Vendoſme.
De Longueville.
D'Elbeuf.
D'Hoquincourt.
De Seneterre pere.
De Seneterre fils.
De Soyecour.
De Morgues.
De Baradas Meſtre de camp.
De Baradas.
De Sainte Maure.
De la Luſerne.
De Clere.
De Schomberg.

Regimens.

Colonel, *Comp.* 6.
Le Meſtre de Camp General, 9.
Le Royal, 15.
Le Cardinal, 13.
Seneterre, Mareſchal, 12.
Clerambaut, Mareſchal, 10.
Crequy, Duc, 10.
Eclainvilliers, 10.
Grandpré, 10.
La Reine, 10.
Grammont, 9.
Genlis, 9.
Eſpieds, 8.
S. Simon, 8.
Geſvres, 8.
Cœuvres, 8.
Roquepine, 8.
Mondejeu & Equancour, 8.
Manchiny, 8.
Fabert, 8.

1655.

Coudray Montpenſier, 7.
Liſlebonne, 7.
Renel, Marquis, 6.
Humieres, 6.
Gaſſion, 6.
Chamboy, 6.
La Meilleraye, 6.
Paloiſeau, 6.
Lamet, 5.
La Feuillée, 4.
Villequier, 4.
Monpoüillan, 4.
Caſtelnaut, 4.
Chevalier de Rohan, 5.
Richelieu, 4.
Bourlemont, 4.
Joyeuſe, 4.
La Roque S. Chamarant, 4.
La Guillotiere, 4.
Uxelles, 5.
Guiche, 4.
Pleſſis-Praſlin, 4.
Goas, 4.
Nogent-Vaubrun, 4.
Rouvray & Cateux, 4.
Renel, Comte, 3.
Choiſeul Francieres, 3.
Chaſteaubriant, 3.
Puimarets, 2.
Carabins de Vandy, 4.

Regimens étrangers.

Turenne, *Comp.* 12.
La Villette, 11.
Brinon, 9.
S. Lieu, 8.
Boüillon & Melin, 8.
Crequy, Chevalier, 8.
Tracy, 8.
Belin, 8.
Nogent, 6.
Epance, 6.
Rochepair, 6.
Poduils, 6.
Marolles, 6.
Gontery, 6.
Moncavrel, 6.
Nanteüil, 6.
Carles Broglia, 6.
Desfourneaux, 6.
Hoquincourt, Chevalier, 6.
La Berge, 6.
Remenecour, 6.

Mauleon,

Mauleon,	6.	Dubuiſſon,	1.
Monclar,	5.	Dragons de la Ferté,	12.
Aumont,	4.	Gardes de Turenne,	1.
Leré,	2.	Gardes de la Ferté,	1.
Raab,	1.	Gardes d'Aumont.	1.
Rotelin,	1.		

En tout Compagnies 525.

1655.

JOURNAL

DU SIEGE DE LANDRECY

& de la Campagne de 1655.

LEs armées du Roy commandées par les Mareſchaux de Turenne & de la Ferté Seneterre, qui pouvoient eſtre de douze à treize mille hommes de pied & de dix mille chevaux. Aprés avoir tenu quelque temps par leurs démarches les ennemis dans l'incertitude de leurs deſſeins, les en éclaircirent enfin le 18. de Juin 1655. par leur arrivée devant Landrecy: &, ce qui ſe voit rarement, ce furent les armées elles-meſmes qui inveſtirent la place & non point un corps détaché comme il ſe pratique d'ordinaire.

L'armée du Mareſchal de Turenne prit ſes poſtes deçà la Sambre, & celle du Mareſchal de la Ferté de l'autre coſté.

Le lendemain 19. de Juin on commença de

travailler aux lignes de circonvallation, l'in-
1655. fanterie faisoit les fossez & la cavalerie fournissoit par escadron cent pieux tous les jours qu'elle apportoit du long de la ligne.

Les pieux estoient de six pieds de hauteur, deux & demi dans terre, & trois & demi dehors: ils estoient plantez à huit pieds des fossez. Par delà la palissade il y avoit encore un fossé qu'on appelle fossé perdu à trois ou quatre pas du grand fossé de la ligne.

L'on mettoit la nuit hors des lignes de petits corps de garde de dix Maistres chacun, avancez de cent ou six vingts pas qui se communiquoient par leurs vedettes, chaque escadron fournissoit son corps de garde.

Tous les travaux furent achevez le 26. de Juin, & cependant on eût differens avis des ennemis, tantost qu'ils s'assembloient à Givets, tantost aux environs de Valenciennes. Enfin on fut asseuré le 27. qu'ils estoient campez au Cateau-Cambresis: ils y séjournerent le 28, & le 29. ils vinrent camper à Hanappes à deux lieuës de Guise, & le 30. à une lieuë de Vadancour où ils demeurerent jusqu'à la fin du Siege de Landrecy.

Le 26. de Juin on ouvrit la tranchée du costé d'un grand ouvrage à cornes, dont le Mareschal de Turenne attaquoit la pointe gauche, & le Mareschal de la Ferté la droite.

Montpesat Mestre de camp du Regiment de cavalerie du Roy, & premier Lieutenant General dans l'armée de Turenne, ouvrit la tranchée de cette attaque avec le premier bataillon des Gardes Françoises, les deux escadrons du Regiment de Mestre de camp General, & un escadron du Regiment Royal. 1655.

L'on avoit accoûtumé dans l'armée de Turenne de faire suivre les gardes de cavalerie depuis le premier jour de la Campagne jusqu'au dernier, & rien ne les interrompoit, ce qui estoit contre l'ordre ancien de la guerre, qui veut que le jour d'une bataille, ou le premier jour de l'ouverture d'une tranchée, l'on interrompe la suite des gardes pour recommencer par le plus ancien Regiment de cavalerie. Je restablis donc cet ordre à Landrecy, & je fis faire la premiere garde par mon Regiment de Mestre de camp en l'absence du Colonel qui servoit dans l'armée de la Ferté.

Le Comte de Lisslebonne Lieutenant General releva Montpesat le 27. avec le bataillon des gardes Suisses & deux escadrons du Regiment du Roy, les ennemis firent une sortie le 28. sur les deux heures aprés midy, cavalerie & infanterie, mais le Comte de Lisslebonne alla à eux si vigoureusement qu'il les obligea de se retirer en diligence & avec perte. Verdelin commandant à cette garde le premier escadron du Re-

giment du Roy y fit fort bien son devoir, Gedoin Capitaine dans ce Regiment y eut le bras
1655. cassé & la cuisse percée, les Marquis d'Humieres & de Coaslin, Marcillac & Vivonne s'y trouverent comme volontaires & s'y signalerent: ce dernier eut son chapeau percé d'un coup de mousquet.

Le 28. au soir le Passage Lieutenant General entra à la tranchée avec le second bataillon des Gardes Françoises, un escadron du Regiment de la Meilleraye Grand Maistre de l'Artillerie, & un du Mareschal de Grammont Mestre de camp du Régiment des Gardes Françoises.

Le 29. de Juin je relevay la tranchée avec les Regimens de la Marine, du Plessis-Praslin, & de Bourgogne, & soixante hommes de recreuë du Regiment de la Couronne, avec soixante Maistres à pied du Regiment de Gesvres, & un escadron du mesme Regiment. A mesure que nous avancions nos tranchées, nous faisions nos gardes de cavalerie moins fortes, parce que les ennemis ne se pouvoient plus servir de la leur. Sur les onze heures du soir au signal de deux coups de canon, je commençay le logement sur la palissade aprés avoir chassé les ennemis de la contrescarpe qui ne la défendirent qu'à coups de mousquet & de grenades, & pas un moment de la main à la main: ce fut

un fort beau logement, capable de contenir deux cens hommes : l'on y fit une batterie de deux pieces, & cela fait j'en donnay avis au Mareschal de Turenne qui estoit fort inquiet sur ce logement, croyant que j'y trouverois plus de difficulté. Il le vint voir sur les deux heures du matin, & comme il le trouva en si bon estat, la joye l'emporta sur sa froideur naturelle pour moy. 1655.

Le 30. le Comte de Schomberg Lieutenant General me releva avec le Regiment de la Feüillade, de la Fere, & d'Ilon Ecossois, un escadron d'Eclainvilliers Commissaire General de la cavalerie, & un de Crequy Duc, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy. On élargit cette nuit-là le logement de la gauche d'environ soixante pas, pour pouvoir faire deux descentes dans le fossé qui ne fussent point enfilées : on les fit avec une galerie par laquelle on alla attacher le mineur à la pointe de la corne : outre cela, cette mesme nuit on fit une sappe du long des palissades de la contrescarpe.

Le premier de Juillet Eclainvilliers alla au fourrage du costé de l'Abbaye de Marolles avec neuf escadrons, il en trouva quatre de Cravattes qu'il fit pousser par le Regiment de Mestre de camp commandé par le Chevalier Dorceau, qui n'estant pas soûtenu, comme il le devoit estre, par le Regiment de Grammont fut con-

traint de plier ; neanmoins Eclainvilliers le venant ſecourir avec d'autres eſcadrons, on repouſſa les ennemis & on en prit quatre-vingts : nous y perdiſmes auſſi quelques gens, & entre-autres des Menus mon Lieutenant de Meſtre de camp, & le Gendre mon Cornette, qui furent menez à Aveſne priſonniers de guerre. 1655.

On donnoit rarement dés le ſoir l'ordre d'aller au fourrage le lendemain, & jamais on ne diſoit de quel coſté quand on eſtoit prés des ennemis, de peur qu'ils n'en fuſſent avertis. Les eſcadrons ne partoient qu'à dix heures du matin, & les fourrageurs à midy, ou bien quand l'eſcorte partoit de grand matin on avoit envoyé la veille un parti en embuſcade du coſté qu'on vouloit fourrager.

Nous avions alors dans le Camp des vivres pour ſix ſemaines, ainſi les ennemis avoient mal pris leurs meſures de s'eſtre venus camper entre Guiſe & S. Quentin croyant nous affamer.

La nuit du premier de Juillet au ſecond, Hoquincourt fils du Mareſchal ayant relevé la tranchée avec le Regiment de Turenne, on ſe contenta d'aſſeurer les travaux de la veille.

La nuit du ſecond au troiſiéme, Montpeſat releva la tranchée avec le premier bataillon des Gardes Françoiſes ; les travaux s'avancerent & les deux mines des deux attaques ſous les pointes de la corne ſe trouvant en eſtat, ſur les qua-

tre heures du soir du troisiéme elles joüerent, & l'on fit deux logemens ; on y perdit quelques soldats ; & Tracy Mestre de camp d'un Regiment de cavalerie ayant suivi le Mareschal de Turenne à la tranchée, voulut faire le volontaire & donner avec les gens détachez, il y fut tué d'un coup de mousquet au travers du corps, ce qui fut un grand dommage, car c'estoit un garçon bien fait qui avoit beaucoup de cœur & beaucoup d'esprit. 1655.

Dans ce temps-là me trouvant de loisir j'écrivis cette Lettre à Madame de * * * *

Au Camp devant Landrecy ce 3. de Juillet 1655.

*D'Où vient que je ne reçois point de vos Lettres, Madame ? est-ce que vous me croyez encore en Catalogne cette Campagne, ou que vous me grondez de ne vous avoir point dit adieu ? Pour le premier, je vous ay promis de venir en Flandres ; & pour l'autre, je vous ay dit de si bonnes raisons que vous seriez de fort méchante humeur si vous n'en estiez satisfaite. Mandez-moy des nouvelles de l'amour du * * * * pour vous, vous n'obligerez pas un ingrat. Je vais vous dire à la pareille des nouvelles du mien ; il me semble que je me mets à la raison quand je vous offre de vous dire un secret pour des bagatelles.*

Vous sçaurez que la veille de mon départ de Pa-

ris fut employée aux adieux, aux proteſtations de
1655. *s'aimer toute ſa vie, & à toutes les marques les plus tendres que deux perſonnes qui s'aiment fort ſe peuvent donner de leur amour.*

Icy je te permets trop fidelle memoire
De cacher à mes ſens le comble de ma gloire.

On ſe promit de s'écrire ſouvent, & le malheur des Lettres d'amour qui tombent tous les jours entre les mains du tiers & du quart n'eſtant pas une aſſez forte raiſon pour nous en empeſcher, l'on reſolut de s'écrire ſans chiffres toutes les choſes par leur nom: l'on demanda ſeulement que les Lettres fuſſent brûlées auſſi-toſt qu'elles ſeroient leûës. Aprés cela l'on recommença de ſe prouver par bons effets., que l'on s'aimoit uniquement. Enſuite l'amour eſtant un vray recommenceur, l'on ſe redit les meſmes choſes qu'auparavant en d'autres termes, & quelques-unes en meſmes mots: l'on y ajoûta ſeulement de ne rien croire jamais au deſavantage de chacun; quelques larmes ſuivirent les aſſeurances; elles furent encore mélées d'un moment de plaiſirs, & puis on ne fit autre choſe que pleurer en ſe quittant.

*Voilà, Madame, mon hiſtoire amoureuſe, je penſe que celle du S***** n'eſt ni ſi gaye, ni ſi lamentable, mais quelle qu'elle ſoit, je vous ſupplie de me la dire. Adieu.*

Le lendemain 4. de Juillet je receûs cette Let-

tre

tre de Madame de **** & pour la bien entendre, il faut ſçavoir qu'ayant envoyé fort tard chez moy la veille de mon départ de Paris, pour me demander ſi je ne voulois pas luy dire adieu, on ne m'y trouva point. De ſorte que voulant m'excuſer d'eſtre parti ſans l'avoir veûe, je luy écrivis en arrivant à Landrecy que je n'avois veû perſonne en partant : & pour ſauver ma Maiſtreſſe chez qui j'avois paſſé la nuit, je manday à ma Couſine que j'avois couché chez les baigneurs ; cependant je ne la trompay point comme on voit par ſa Lettre. 1655.

A .... ce 26. de Juin 1655.

JE me doutois bien que toſt ou tard vous me diriez adieu, & que ſi ce n'eſtoit chez moy ce ſeroit du Camp devant Landrecy. Comme je ne ſuis pas une femme de ceremonie, je me contente de celuy-cy, & je n'ay pas ſongé à me faſcher que vous euſſiez manqué à l'autre. Je m'eſtois déja dit vos raiſons avant que vous me les euſſiez écrites, & je ſuis trop raiſonnable pour trouver étrange que la veille d'un départ l'on couche chez les baigneurs. Je ſuis d'une grande commodité pour la liberté publique, & pourveû que les bains ne ſoient pas chez moy je ſuis contente ; mon zele ne me porte pas à trouver mauvais qu'il y en ait dans la ville.

Depuis que vous eſtes parti je n'ay bougé de ce

1655. *beau desert ici, où pour vous parler franchement je ne m'afflige point trop de vous voir à l'armée. Je serois une indigne Cousine d'un si brave Cousin, si j'estois faschée de vous voir cette Campagne à la teste du plus beau Corps qui soit en France, & dans un poste aussi glorieux que celuy que vous tenez; je croy que vous desavoüeriez des sentimens moins nobles que ceux-là: je laisse aux baigneurs d'en avoir de plus tendres & de plus foibles; chacun aime à sa mode, pour moy je fais profession d'estre brave aussi-bien que vous: voilà les sentimens dont je veux faire parade. Il y auroit peut-estre quelques Dames qui trouveroient cecy un peu Romain, & rendroient graces aux Dieux de n'estre pas Romaines, pour conserver encore quelque chose d'humain.*

Mais là-dessus j'ay à leur répondre que je ne suis pas aussi tout-à-fait inhumaine, & qu'avec toute ma bravoure, je ne laisse pas de souhaiter avec autant de passion qu'elles, que vostre retour soit heureux. Je croy, mon cher Cousin, que vous n'en doutez pas, & que je demande à Dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve. Voilà l'adieu que je vous eusse fait, & que je vous prie de recevoir d'ici, comme j'ay receu le vostre de Landrecy.

En ce temps-là la Feüillade Mestre de camp d'un Regiment d'infanterie, voulant passer la nuit, de S. Quentin à l'armée, trouva un parti

des ennemis, par lequel il fut bleſſé à la teſte dont il le fallut trépaner. 1655.

La nuit du 4. au 5. de Juillet, le Paſſage releva la tranchée avec le ſecond bataillon des Gardes Françoiſes, l'on fit une deſcente dans le foſſé depuis l'angle rentrant de la corne, juſqu'au parapet, tirant à la pointe d'une traverſe que les ennemis avoient faite depuis la face d'une demie-lune juſqu'au parapet de la corne, & l'on commença une ſappe dans le parapet qui pouvoit eſtre à trois pas de la traverſe.

La nuit du 5. au 6. je relevay la tranchée avec la Marine, le Pleſſis, Bourgogne & Clerambaut. Comme j'avois eſté l'apreſdinée voir avec Romanet Capitaine au Regiment du Pleſſis, fort entendu aux fortifications, ce que j'avois à faire la nuit d'aprés ; il m'avoit fait remarquer que la traverſe des ennemis eſtoit abandonnée, & qu'aſſeurément il y avoit un fourneau deſſous. Veritablement je l'oubliay le ſoir ; & j'eſtois à la teſte du travail, ne ſongeant qu'à faire amaſſer les faſcines qu'il me falloit pour faire mon logement, lorſque Romanet vint à moy, toûjours courant, me dire à l'oreille, que je ne ſongeois pas à ce que nous avions dit l'apreſdiſnée touchant la traverſe des ennemis. Je luy dis que je m'allois retirer, mais qu'il falloit le faire adroitement, de peur que les ſoldats s'appercevant de la raiſon que

1655. j'en avois n'abandonnaſſent ce poſte. Je dis enſuite tout bas au Comte du Pleſſis & à Toulongeon mon beau-frere qui eſtoient auprés de moy de me ſuivre ; & me faſchant de ce que les porteurs de faſcines n'avançoient pas aſſez viſte, je ſortis de là, diſant tout haut que je les allois bien faire marcher. Je n'eûs pas fait ſix pas que le fourneau joüa & enlevant l'endroit d'où je ne faiſois que de ſortir, emporta un Sergent, ſix ſoldats & quatre grenadiers que j'avois à la teſte de ce travail. Cela rebuta fort les ſoldats, & d'autant plus qu'il falloit paſſer un à un par une ſappe. Je fis détacher un autre Sergent avec ſix ſoldats qui abandonnerent ce poſte un moment aprés. Enfin j'y envoyay un Lieutenant avec vingt hommes, qui témoigna toute la repugnance du monde d'y aller : il ſembloit qu'il ſentiſt ſon malheur, car il y fut tué. Cependant aprés la perte de beaucoup de travailleurs, je fis un logement fort beau. Sur les deux heures aprés midy le Regiment de Bourgogne ayant la teſte de la tranchée fit un ſecond logement à vingt pas au delà du premier, à une autre traverſe que les ennemis abandonnerent, & l'on continua la ſappe du long de la contreſcarpe de la corne, à ſoixante & dix pas de la gorge de ladite corne.

Il ſe tira de la ville un coup de canon aſſez biſarre le 6. de Juillet ſur le midy, que l'on ap-

portoit mon disner du Camp à la tranchée. Les ennemis voyant dix ou douze hommes avec des corbeilles, leur tirerent sept ou huit vollées de canon. Un garçon de sommellerie croyant estre bien plus fin que les autres, se mit, ce qu'on appelle, à quatre pieds, il alla chercher le coup, un boulet luy emporta un bras. 1655.

Le 5. l'armée de Turenne ayant envoyé pour l'escorte du fourrage douze escadrons commandez par Eclainvilliers, & celle de la Ferté, quinze commandez par Grandpré; on trouva huit cens chevaux des ennemis commandez par Bouteville, depuis Duc de Luxembourg, & on en prit deux cens.

La nuit du 6. au 7. Schomberg estant de garde avec les Regimens de la Feüillade, de la Fere, & d'Ilon Escossois, on avança du long du parapet de la corne, & du long de la sappe dans le fossé.

Le 6. sur les deux heures aprés midy, le Regiment Mazarin estant de garde à la tranchée de la Ferté, & voulant faire un logement à la traverse de la corne, les ennemis firent joüer un fourneau, ce qui n'empescha pas que le logement ne se fist; mais deux heures aprés ils en chasserent ce Regiment; & quoy-que l'on y resist une attaque nouvelle, on ne pût regagner la traverse ce jour-là, & ce ne fut que la nuit d'aprés que le Regiment de la Ferté s'en rendit maistre.

1655. L'on eut avis le 7. à midy que les ennemis eſtoient décampez de Vadancourt ſur les ſix heures du matin, & qu'ils tiroient vers le Catelet.

Le 8. l'avis que l'on avoit eû la veille ſe trouva faux, mais l'on ſçeut que le Prince de Condé ayant crû que nous avions envoyé un grand corps de cavalerie au-devant du convoy qui leur venoit de Cambray, ſortit de ſes lignes avec dix mille hommes & huit pieces de canon, & ramena le 7. au ſoir quinze cens charettes dans ſon Camp.

La nuit du ſept au 8. Hoquincourt eſtant de garde avec le Regiment du Turenne, on fit un logement ſur la paliſſade du foſſé de la ville, & l'on commença trois ſappes dans ce logement, l'une à droite qui alloit à la demi-lune de la porte, l'autre à gauche qui alloit paſſer dans la gorge de la corne, pour joindre l'attaque de la Ferté, & la troiſiéme qui alloit droit au foſſé pour y faire le pont. Cette nuit là les ennemis abandonnerent la demi-lune retranchée dans la corne.

La nuit du 8. au 9. Montpeſat ayant relevé la tranchée avec le premier bataillon des gardes, l'on avanca de dix pas la ſappe de main droite qui alloit à la demi-lune, & celle du milieu juſques ſur le bord du foſſé.

La nuit du 9. au 10. le Comte de Liſlebonne

eſtant de garde avec les Suiſſes, on continua la ſappe qui alloit à la demi-lune juſqu'à la berne, & l'on fit un petit pont ſur le foſſé de la demi-lune où il y avoit de l'eau : on attacha le mineur au baſtion aprés avoir fait faire un trou par la batterie que nous avions ſur la contreſcarpe, & l'on commença de faire un pont de faſcines ſur le grand foſſé. 1655.

La nuit du 10. au 11. le Paſſage ayant relevé la tranchée avec le ſecond bataillon des Gardes, on chaſſa les ennemis de la demi-lune de main droite à coups de grenades, & aprés avoir fait un logement ſur la pointe, l'on fit une ſappe qui alloit à un autre logement, que l'on fit du long du grand foſſé, & qui tiroit à une autre demi-lune de main droite : enſuite on continua le pont juſqu'à une pique du trou de la mine.

Le 11. je fis faire par la cavalerie un foſſé perdu du long de la ligne à trois ou quatre pas du grand foſſé du coſté de l'Abbaye de Marolles.

La nuit du 11. au 12. je relevay la tranchée avec les Regimens de la Marine, du Pleſſis, de Bourgogne, & de Clerambaut, on avança cinquante pas de trânchée dans la demi-lune de la porte, depuis la pointe où il y avoit un logement juſqu'à la gorge. Sur les neuf heures du matin le Regiment du Pleſſis ayant pris la teſte, la mine du baſtion de l'attaque de Tu-

renne se trouva preste à joüer : le Mareschal de
1655. Turenne à qui j'avois fait sçavoir l'estat des choses, me manda de faire sommer les ennemis ; mais le Gouverneur m'ayant fait réponse qu'il n'avoit point de proposition à entendre, je fis mettre le feu à la mine, elle fit un fort grand effet, & je fis un logement sur la bréche à mi-coste. Aprés l'avoir bien asseuré, quelques grenades, pots à feu ou pierres que les ennemis jettassent, je crûs que je pourrois aller plus loin. Je fis donc donner un assaut au-dessus de la bréche : nos gens en furent maistres quelque temps, mais une demi-lune de main droite les voyant à revers, ils n'y purent demeurer ; de sorte qu'ils furent contrains de se retirer à leur logement de mi-bréche, lequel je fis pousser encore plus haut avant que de sortir de garde. Ce fut à cet assaut que les ennemis firent toute la resistance que l'on peut faire du canon, du mousquet, de la pique & des feux d'artifices ; l'on y perdit vingt hommes, & il y en eut cinquante de blessez ; le Comte du Plessis-Praslin le fut à la teste, & beaucoup d'autres Officiers y receurent plusieurs blessûres.

Sur les sept heures du soir du 12. la mine du Mareschal de la Ferté ayant joüé à l'autre face du mesme bastion, elle n'en fit qu'emporter la chemise & laissa la terre toute escarpée, ainsi l'on ne pût faire de logement qu'au pied.

La

Là nuit du 12. au 13. Schomberg eſtant de garde avec les Regimens de la Feüillade, de la Fere, d'Ilon, & de la Couronne, on attacha le mineur au logement que j'avois fait ſur la bréche, & les ennemis n'oſant attendre l'effet d'un ſecond fourneau, demanderent à parlementer le 13. ſur les 5. heures du matin: la capitulation fut faite & ſignée par les Generaux à trois heures aprés midy. 1655.

Que les ennemis ſortiroient le 14. de Juillet à huit heures du matin, balle en bouche, méche allumée, tambour battant, avec cent charettes, & ſeroient conduits à Valenciennes par mon Regiment de Meſtre de Camp General & celuy de la Reine. *Capitulation de Landrecy.*

Le 14. Hoquincourt, Montpeſat, le Comte de Liſkebonne & le Paſſage ayant eu chacun quelque employ, je fus de jour pour commander l'armée; de ſorte que j'eûs le ſoin de faire entrer les Gardes Françoiſes dans la place & d'en faire ſortir les ennemis ſur le midy au nombre de mille hommes de pied & de ſoixante Maiſtres.

Le meſme jour 14. on détacha cinq cens chevaux commandez par Epance Meſtre de camp d'un Regiment de cavalerie ſur le pied étranger, pour aller brûler Bavay.

Les ennemis partirent ce jour-là de Vadancourt & ſe retirerent devers le Catelet.

1655. Le 15. de Juillet, la Berge Meſtre de camp d'un Regiment de cavalerie ſur le pied étranger, partit du Camp eſcorté par la petite garde de cavalerie, pour porter à la Cour la nouvelle de cette priſe.

L'on commença le 15. de combler les tranchées, & l'on acheva le 16.

Le meſme jour on fit un pont ſur la riviere du Buf, qui tombe dans la Sambre à Marolles, pour aller au fourrage.

Le 17. on commença de raſer les lignes, & l'on envoya quatre cens chevaux au-devant du Duc d'Yorc à Guiſe, qui arriva ce jour-là au Camp avec quantité de volontaires.

Le 18. le Duc d'Yorc voulut prendre ſon jour de Lieutenant General. Montpeſat, le Comte de Liſlebonne & le Paſſage dirent au Mareſchal de Turenne qu'ils ſçavoient bien le reſpect qu'ils devoient au Duc d'Yorc, mais qu'il n'eſtoit pas queſtion de cela dans cette rencontre, & que puiſque leurs Commiſſions eſtoient de plus vieilles dattes que la ſienne, ils prétendoient paſſer devant luy. Pour moy je dis au Mareſchal, que quoy-que ma Commiſſion fuſt plus ancienne que celle du Duc, eſtant fils & frere de Roy, & Couſin germain de mon Maiſtre, je luy cederois en toutes choſes, & il m'en ſçeut toûjours bon gré depuis.

Le meſme jour 18. on fit deux ponts ſur la

riviere du Buf entre Marolles & Fay, pour y faire paſſer l'armée qui devoit décamper le lendemain. 1655.

Le 19. l'armée de Turenne décampa & vint loger à Marolles. L'armée de la Ferté demeura au Fay & ne paſſa point la riviere ce jour là.

Le meſme jour 19. l'on mit huit eſcadrons de garde du coſté d'Aveſnes, parce qu'il y avoit ſix à ſept cens chevaux dedans, & l'on mit de l'infanterie ſur les paſſages de la riviere d'Aveſnes.

Le 20. de Juillet, l'armée de la Ferté paſſa la riviere de Buf & campa au-deſſus du Fay, entre Aveſnes & Marolles.

Le 21. le Mareſchal de Turenne alla avec dix eſcadrons ſe promener du coſté d'Emery, & moy avec luy. Ce meſme jour, la Capelle fut inveſtie par Caſtelnaut avec deux mille chevaux. Les ennemis y jetterent cent-cinquante Maiſtres.

Le 22. les armées décamperent de Marolles & du Fay, & vinrent camper ſur la meſme riviere du Buf à Eſtreux en Cauchie. En y arrivant je détachay ſix cens chevaux qui reſtoient à l'armée du Corps de Caſtelnaut pour l'aller joindre. Ce jour-là les Generaux furent mandez par le Cardinal qui eſtoit à Guiſe.

Le 23. ils y allerent conferer avec luy; ils eſtoient eſcortez des deux eſcadrons du Meſtre

de Camp General, des deux de Genlis, & d'un
1655. d'Humieres.

Le 24. de Juillet les Generaux revinrent de Guiſe, d'où ils apporterent la reſolution de ne point aſſieger la Capelle & de faire partir toutes les armées à la pointe du jour du 25.

Le 25. de Juillet l'armée de Turenne vint camper à l'Eſchelle, & celle de la Ferté à Buronfoſſe.

Le lendemain je receûs cette Lettre de Madame de * * * * qui me l'écrivit tranſportée de joye des heureux ſuccés de mes gardes de Landrecy, que le Mareſchal de Turenne avoit fort loüées à la Cour.

A Paris ce 14. de Juillet 1655.

VOulez-vous toûjours faire honte à vos parens? ne vous laſſerez-vous jamais de faire parler de vous toutes les Campagnes? penſez-vous que nous ſoyons bien-aiſes d'entendre dire que M. de Turenne mande à la Cour que vous n'avez rien fait qui vaille à Landrecy. En verité c'eſt avec un grand chagrin que nous entendons dire ces choſes-là, & vous comprenez bien de quelle ſorte je m'intereſſe aux afronts que vous faites à voſtre maiſon. Mais je ne ſçay pourquoy je m'amuſe à faire la plaiſante, car je n'en ay pas le loiſir. Je vous dis donc que je ſuis ravie du bonheur que vous avez eû à tout ce que vous

avez entrepris. Je vous ay écrit une grande Lettre de ..... que je crains bien que vous n'ayez pas receuë : j'aurois quelque regret quelle fuſt perduë, car elle eſtoit aſſez badine. 1655.

*Je me trouvay hier chez Madame de **** qui avoit receu une de vos Lettres, & Madame de **** auſſi, je croyois en avoir une ; mais je trouvay que je n'en avois point, & que vous n'aviez pas voulu confondre tant de rares merveilles. J'en ſuis bien-aiſe & je prétends avoir un de ces jours une voiture à part. Adieu mon Couſin. Le Gazetier parle de vous legerement : bien des gens en ont eſté ſcandaliſez, & moy plus que les autres, car je prends plus d'intereſt que les autres à tout ce qui vous touche.*

Le 26. l'on ſéjourna à l'Eſchelle & à Buronfoſſe pour faire des proviſions à Guiſe pour une grande marche, & l'on commanda à la cavalerie d'acheter des moulins.

Le 27. le Mareſchal de Turenne alla conferer à Guiſe avec le Roy & le Cardinal.

Ce jour là Armand de la porte Grand Maiſtre de l'Artillerie, qui fut depuis le principal heritier du Cardinal Mazarin, en prenant ſon nom & ſes armes, prit jour de Lieutenant General dans l'armée de Turenne.

Le 28. le Roy partit de Guiſe & alla avec le Cardinal coucher à la Fere où eſtoit la

Reine, & le 29. ils revinrent à Guiſe.

1655. Le 30. les Generaux allerent à Guiſe.

Le 31. de Juillet les armées partirent de leurs quartiers, l'armée de la Ferté ayant l'avant-garde alla loger au Fay, & celle de Turenne à Marolles.

Le Roy arriva ce jour-là à l'armée, marcha avec elle, & logea dans l'Abbaye de Marolles.

Le premier d'Aouſt l'armée de Turenne alla camper à l'Abbaye d'Aumont avec le Roy, & celle de la Ferté prés de Maubeuge.

Le ſecond d'Aouſt les armées ſéjournerent & l'on détacha Caſtelnaut avec le Corps qu'il commandoit pour aller du coſté de Lieges.

Le meſme jour 3. d'Aouſt l'armée de Turenne alla camper à Jumont avec le Roy, & celle de la Ferté à ſa gauche ſur la Sambre.

Le matin troiſiéme, deux cens chevaux & deux cens mouſquetaires commandez par le Marquis de Renel de la Maiſon de Clermont d'Anjou, furent battus aux portes de Tuin: ils eſtoient allez la veille mener Talon Intendant de l'armée pour y faire faire du pain, & cette défaite ſe fit par les païſans du païs, joints à un parti des ennemis. Le Mareſchal de Turenne y alla ce jour-là avec ſept eſcadrons, ſçavoir comment la choſe s'eſtoit paſſée, & j'y allay avec luy.

Le 4. d'Aouſt le Corps de reſerve de la Haye

du Bled Marquis d'Uxelles, fut détaché avec sept escadrons de l'armée de M. de Turenne, & quatre escadrons de Gendarmes, pour aller du costé de Castelnaut. 1655.

Le cinquiéme les armées partirent & vinrent camper entre la Bussiere & Tuin, le long de la Sambre à deux villages appellez les hautes & basses Fontaines, & y séjournerent le sixiéme.

Le 7. d'Aoust j'allay au fourrage delà la Sambre avec huit escadrons & trois cens mousquetaires; & comme j'avois envoyé un parti de cent Maistres commandé par Fortilesse dés la minuit, ce parti fut rencontré par trois cens chevaux & battu: Biscarat, jeune Gentilhomme de courage & d'esprit, volontaire, y fut blessé, & Gié de la Maison d'Entragues pris.

Ce jour là je receûs cette Lettre de Madame de * * * *

A Paris ce 19. de Juillet 1655.

Voicy la troisiéme fois que je vous écris depuis que vous estes parti: c'est assez pour vous faire voir que je n'ay rien sur le cœur contre vous. Je receus l'adieu que vous me faisiez de Landrecy, pendant que j'estois à . . . . . & je vous fis réponse en mesme temps: je voy bien que vous ne l'avez pas receuë, & j'en suis au desespoir: car outre qu'elle estoit hon-

1655. *neſtement tendre, c'eſt quelle eſtoit aſſez jolie, à ce qu'il me ſembloit, & comme elle vous eſtoit deſtinée, je ſuis bien en colere qu'un autre en ait eû le plaiſir. Depuis cela je vous ay encore écrit par un Laquais que vous avez envoyé ici, lequel eſtoit chargé de pluſieurs Lettres pour de belles Dames. Je ne m'amuſay point à vous chicanner ſur ce qu'il n'y en avoit point pour moy, & je vous fis une petite Lettre en galopant, qui vous fera connoiſtre (quoyqu'aſſez mal arrangée) la ſenſible joye que j'ay eû du bonheur que vous euſtes à vos gardes à Landrecy, dont la nouvelle nous eſt venuë ici le plus agreablement du monde par des gens de la Cour qui nous ont aſſeuré que M. le Cardinal avoit dit beaucoup de bien de vous devant le Roy, lequel en avoit dit luy-meſme, & enſuite toute la Cour, qui avoit fort loüé cette derniere action. Vous pouvez croire que ma joye n'a pas eſté médiocre d'entendre dire tout cela de vous, mais pour en revenir à mon conte, ce fut donc ſur cela que je vous écrivis ma ſeconde Lettre, & cinq ou ſix jours aprés j'ay receû celle où je voy que vous vous plaignez de moy. Cependant, mon pauvre Couſin, vous voyez bien que vous n'en avez aucun ſujet, & là-deſſus on peut tirer une belle moralité; c'eſt qu'il ne faut jamais condamner perſonne ſans l'entendre. Voilà ce que j'avois à vous dire pour ma juſtification; peut-eſtre qu'une autre auroit pû reduire les meſmes choſes en moins de paroles, mais il faut que vous ſupportiez*

portiez mes defauts. Chacun a ſon ſtile, le mien, comme vous voyez, n'eſt pas laconique. 1655.

Je ne croy pas avoir jamais rien leû de plus agreable que la deſcription que vous me faites de l'adieu à voſtre Maiſtreſſe. Ce que vous me dites, que l'amour eſt un vray recommenceur, eſt tellement jolly, & tellement vray que je ſuis étonnée que l'ayant penſé mille fois, je n'aye jamais eû l'eſprit de le dire. Je me ſuis meſme quelquefois apperceuë que l'amitié ſe vouloit meſler d'en faire de meſme, & qu'en ſa maniere elle eſt auſſi une vraye recommenceuſe. Cependant quoy-qu'il n'y ait rien de plus galant que ce que vous me dites, ſur toute voſtre affaire, je ne me ſens point tentée de vous faire une pareille confidence ſur ce qui ſe paſſe entre le . . . . . & moy, & je ſerois au deſeſpoir de vous pouvoir mander quelque choſe d'approchant. J'ay toûjours avec luy les meſmes précautions & les meſmes craintes; de ſorte que cela retarde notablement les progrés qu'il voudroit faire. Je croy qu'il ſe laſſera enfin de recommencer toûjours inutilement la meſme choſe. Je ne l'ay veû que deux fois depuis ſix ſemaines à cauſe d'un voyage que j'ay fait. Voilà ce que je vous en puis dire, & ce qui en eſt: uſez auſſi bien de mon ſecret que j'uſeray du voſtre; vous avez autant d'intereſt que moy à le cacher.

*Je ne vous dis rien de l'avanture de * * * * je croy quelle vous aura fort diverti: pour moy je l'ay trouvée tout-à-fait bien imaginée. Il y a une Da-*

1655. *me qu'on accuſe d'avoir eſté les premiers jours demander ſi c'eſtoit un affront que celà, parce qu'elle avoit ouy dire à l'intereſſé que ce n'eſtoit qu'une bagatelle. On dit que preſentement il commence à ſentir ſon mal & à trouver qu'il eut eſté mieux qu'il n'euſt pas eſté tondu. Adieu mon pauvre Couſin, ce n'eſt point ici une jolie Lettre, ni une réponſe digne de la voſtre, mais on n'eſt pas toûjours en belle humeur. Il y a huit jours que je ſuis malade; cela fait tort à ma vivacité. Aimez-moy toûjours bien, car pour moy je fais mon devoir, & je vous ſouhaite un heureux retour.*

L'avanture de * * * * eſtoit qu'ayant parlé du Duc de Candale à Madame de * * * * avec mépris, ce Duc luy avoit fait couper tout un coſté de cheveux, ce qui fut une choſe aſſez hardie, veû que * * * * eſtoit Secretaire du Cabinet.

Le 8. d'Aouſt les armées ſéjournerent & les Bourguemeſtres de Tuin vinrent haranguer le Roy.

Ce jour là les Mareſchaux d'Albret & de Clerambaut, François de Clermont Marquis de Monglat Maiſtre de la Garderobe du Roy, & le Commandeur de Souvray Ambaſſadeur de Malte à la Cour, depuis Grand Prieur de France, diſnant tous chez moy, le Mareſchal d'Albret ſe mit à nous faire un conte, & com-

me il eſtoit au plus fort de la narration, il paſ- 1655.
lit tout-d'un-coup, & la voix luy devint plus foible: pas un de nous n'y prit garde que le Mareſchal de Clerambaut, parce qu'il n'y avoit que luy qui en ſçeut la raiſon. Il ſe mit donc à crier au Maiſtre-d'Hoſtel, qui venoit de ſervir un marcaſſin, de luy oſter promptement la teſte, ce que celuy-cy ayant fait, le Mareſchal d'Albret qui s'alloit évanoüir, ſe remit & nous acheva ſon conte.

Ce ſont de ces averſions naturelles qu'ont beaucoup de gens; les uns pour des levraux, comme Bernard de Nogaret Duc d'Eſpernon, Colonel General de l'infanterie, & les autres pour des teſtes de cochons, comme le Mareſchal d'Albret. J'ay veû depuis le Mareſchal de Clerambaut me faire ſouvenir de cela au lever du Roy, & me demander enſuite ſi je croyois que ce fuſt ſe battre avec avantage contre le Mareſchal d'Albret que d'avoir une teſte de cochon dans la main gauche, ayant l'épée à la main contre luy. Cette queſtion fit rire le Roy; & la réponſe que je fis au Mareſchal (que ſçachant le foible du Mareſchal d'Albret, ce ſeroit une auſſi grande ſupercherie que ſi l'on eſtoit jaqué) l'obligea de pouſſer loin cette diſpute, & de badiner auſſi agreablement qu'il avoit accoûtumé de le faire.

Le 9. d'Aouſt le Roy alla voir Tuin, & le

1655. meſme jour Caſtelnaut avec ſon Corps détaché revint de Bouvines qu'il avoit priſe & pillée, & le Marquis d'Uxelles de Valcour.

Le 10. les armées partirent de leurs quartiers, celle de la Ferté ayant l'avant-garde; elles paſſerent la Sambre à la Buſſiere, à Sors & à Jumont, & vinrent camper à Maubeuge; la Cour & les Officiers Generaux logerent dans la ville. Caſtelnaut eſcorta par deçà l'eau le bagage des armées.

Le 11. d'Aouſt les armées partirent de Maubeuge, celle de Turenne ayant l'avant-garde, & vinrent camper à Bavay.

Le 12. elles y ſéjournerent.

Le 13. les armées partirent: celle de la Ferté partit la nuit du 12. au 13. & laiſſant ſon infanterie au Queſnoy, à la reſerve de quatre Regimens, alla faire un pont entre Valenciennes & Bouchain, à la Neuville ſur l'Eſcaut, à ſept lieuës de Bavay; l'armée de Turenne partit à la pointe du jour & ſuivit l'autre; le Roy & le Cardinal demeurerent au Queſnoy, où l'armée de Turenne ayant fait une grande halte, pour faire prendre du pain à l'infanterie, marcha le reſte du jour, & ayant paſſé toute la nuit du 13. au 14. à la Neuville ſur quatre ponts, ſe trouva à la pointe du jour delà l'Eſcaut.

Les ennemis qui nous avoient veûs partir du païs de Liege eſtoient venus de Mons à S. Guil-

lain, & puis à Condé, & ayant avis de noſtre marche vers l'Eſcaut, marcherent en diligence à Valenciennes, croyant que nous voulions attaquer Bouchain, dans lequel ils jetterent huit eſcadrons. 1655.

De Blanchefort, qu'on appelloit alors le Chevalier de Crequy Meſtre de camp d'un Regiment de cavalerie, fut commandé le matin du 14. de s'avancer avec ſix eſcadrons vers Valenciennes; il en trouva huit qui venoient reconnoiſtre l'armée: ceux-cy le pouſſerent, luy prirent un Cornette & ſe retirerent ſur une éminence prés de Valenciennes.

Il faut remarquer que le Mareſchal de Turenne en donnant des emplois au Chevalier de Crequy, prétendoit obliger le Duc de Crequy ſon frere premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & le Mareſchal de Villeroy oncle du Chevalier, qui avoit eſté Gouverneur de Sa Majeſté, & qui eſtoit bien à la Cour. Ce n'eſt pas que le Chevalier n'euſt du mérite: il avoit du talent pour la guerre, mais le Mareſchal de Turenne le préferoit par les raiſons que je viens de dire à de plus vieux Officiers, & d'auſſi capables.

Le matin du jour que l'armée partit de Bavay, j'écrivis cette Lettre à Madame de * * * *

1655. Du Camp de Bavay le 13. d'Aouſt 1655.

J'Ay receu vos trois Lettres, Madame, celle du 26. de Juin, du 14. de Juillet & du 19. de Paris. Celle du 26. eſt effectivement fort plaiſante, mais comme vous dites auſſi, elle n'eſt pas la plus tendre du monde. Vous me parlez de déplaiſir & de larmes tout exprés, à ce qui ſemble, pour me dire que ce n'eſt pas pour moy. Je ſçay bien que je n'y dois pas prétendre, mais vous n'avez que faire de m'exagerer ſi fort vos foibleſſes pour un autre, & voſtre fermeté pour moy. Quand on aime bien les gens qui vont à l'armée, on a plus d'apprehenſion pour le danger de leurs perſonnes, que de joye dans l'eſperance de l'honneur qu'ils vont acquerir. Je jurerois qu'il y a des mouvemens de dépit dans ce que vous m'écrivez: ſur la fin pourtant vous vous radouciſſez un peu, & craignant que ce que vous me mandez ſur mon départ ne ſente la rudeſſe de Rome, vous vous humaniſez pour mon retour.

Pour voſtre Lettre du 14. de Juillet, il n'y a rien de ſi obligeant ni de ſi flateur que ce que vous me dites ſur le Siege de Landrecy. J'ay bien ri en liſant toutes vos contreveritez, & la honte que vous me mandez avoir des mauvaiſes actions que j'ay faites.

Pour voſtre troſiéme Lettre, je vous diray que pour n'eſtre pas d'un ſtile laconique, elle ne laiſſe pas

d'eſtre fort agreable. Je ſerois bien faſché qu'elle fuſt plus courte, & vous avez tort de dire que vous écririez mieux ſi vous n'eſtiez malade; vous vous portez mieux que vous ne penſez. Et moy ma chere Couſine, je ſuis à vous plus qu'on ne ſçauroit dire. 1655.

Sur les huit heures du matin du 14. d'Aouſt l'armée de Turenne s'eſtant miſe en bataille, marcha ainſi pendant une heure, Monpeſat à la teſte, comme premier Lieutenant General, & moy avec luy comme Meſtre de camp General de la Cavalerie; nous nous attendions à un combat lorſque nous viſmes paſſer ſur noſtre gauche le Corps de reſerve que commandoit Caſtelnaut qui ſe mit devant nous & qui pouſſa les ennemis, leſquels ne ſe trouvant pas en eſtat de garder un vieux Camp où ils eſtoient & qu'ils n'avoient racommodé qu'à demi, ſe retirerent à Condé: les Eſpagnols eſtoient partis dés les ſix heures du matin, & c'eſtoit le Prince de Condé qui faiſoit cette retraite. Il fit ferme à un pont pour donner loiſir à ſes troupes de ſe retirer avec moins de deſordre, & ſe trouva luy-meſme preſent à toutes les charges qui s'y firent; mais comme enfin il ſe vit extraordinairement preſſé, il ſe fit nommer & demanda à parler ſur parole: nos volontaires & nos officiers de la teſte tinrent cette con-

ference à beaucoup d'honneur ; de ſorte que
1655. le Prince acheva de ſauver par ſon adreſſe ſon arriere-garde, qu'il avoit déja tirée d'embaras par ſa valeur.

En arrivant à Condé les ennemis repaſſerent le pont qu'ils avoient fait ſur l'Eſcaut, & le rompirent aprés eux, & en meſme temps firent marcher leurs bagages vers Tournay ; & leurs troupes partirent deux heures aprés minuit du 14. au 15. pour ſuivre la meſme route.

Cependant l'armée de Turenne eſtant arrivée à ſix heures du ſoir à Freſnes à la veûë de Condé, on reſolut de faire deux ponts ſur l'Eſcaut, l'un au-deſſus de l'endroit où la Hayne entre dedans pour avoir communication avec le Quefnoy ; & l'autre du coſté de Mortagne pour paſſer au-deſſous de Condé, & pour eſtre en eſtat de ſuivre les ennemis ſi l'on en prenoit le deſſein.

Ce jour-là 14. d'Aouſt l'armée de la Ferté campa ſous Valenciennes au-deſſus du vieux Camp des ennemis.

On perdit quelques gens au défilé où le Prince fit ferme, & un étendart du Regiment de Crequy Duc ; Rochefort Lieutenant des Gendarmes du Prince y fut bleſſé.

Le 15. d'Aouſt le pont au deſſous de Condé eſtant achevé ſur le midy, l'armée de la Ferté paſſa avec le Corps de reſerve que commandoit

doit le Marquis d'Uxelles, celuy-cy alla vers S. Guilain, & le Corps de Caſtelnaut campa au vieux Condé. Le pont au-deſſus de Condé eſtant fait l'on envoya huit eſcadrons au Queſnoy pour ramener les caiſſons, & deux de ce meſme coſté-là pour eſcorter les fourrageurs. 1655.

Le meſme jour Monpeſat ouvrit la tranchée devant Condé deçà l'Eſcaut, avec le premier bataillon des Gardes : les ennemis firent une grande ſortie & furent battus, mais le Chevalier de Raré & Vautourneux Capitaines aux Gardes, & Miſſery Lieutenant y furent tuez ; qui eſtoient tous trois de braves & d'honneſtes gens. *Siege de Condé.*

Le 16. d'Aouſt Eclainvilliers alla avec deux cens mouſquetaires, cinq eſcadrons & une piece de canon pour prendre le Chaſteau de Boſſu, mais il ſe contenta de le faire ſommer & s'en revint, ſur le refus qu'il fit de ſe rendre, ne ſe jugeant pas en eſtat de le pouvoir forcer.

J'allay ce meſme jour 16me d'Aouſt au fourrage du coſté de Valenciennes, & comme j'y fus battu, je ſeray bien-aiſe d'en dire au vray la maniere, afin que ceux qui verront cecy puiſſent bien juger de cette action.

J'avois ſept eſcadrons, deux du Meſtre de camp General, quatre du Roy & un du Grand Maiſtre. Aprés avoir paſſé le pont que nous avions ſur l'Eſcaut & de longs marais que la riviere fait en cet endroit ; j'arrivay à un village

qui eſt à l'entrée d'une plaine de deux lieuës,
1655. laquelle aboutit à Valenciennes. J'envoyay tous les fourrageurs ſur la gauche de ce village dans ceux qui ſont du long de la riviere de la Haine, tirant à Quévrain, & pour les couvrir je m'avançay une petite lieuë dans la plaine ſur une hauteur d'où je voyois tout ce qui pouvoit ſortir de Valenciennes. Je laiſſay l'eſcadron du Grand Maiſtre, commandé par un brave Gentilhomme, appellé la Roche & le dernier eſcadron du Regiment du Roy, commandé par Meſieres autre brave ſoldat, tous deux en Corps de reſerve à un quart de lieuë derriere; & j'envoyay vingt Maiſtres de mon Regiment, commandez par un Lieutenant ſur une petite hauteur à un demi quart de lieuë devant moy à ma veûë.

Aprés avoir eſté là cinq ou ſix heures, jugeant que les fourrageurs avoient fait leurs trouſſes, je fis monter à cheval pour m'en revenir. Dans ce temps-là je vis paroiſtre trois eſcadrons des ennemis à des fourches, qui ſont ſur une éminence à cinq cens pas de Valenciennes: le Lieutenant de mon Régiment m'envoya dire qu'ils marchoient à luy: je luy manday que je le voyois bien & que je le ſoûtiendrois. En effet, ces trois eſcadrons eſtant proche de mes vingt Maiſtres détachez; je m'avançay derriere eux, & avec vingt-cinq ou trente volontaires nous fuſmes charger les ennemis; ils ſe retirerent en

eſcarmouchant. J'entray en ſoupçon alors de la verité ; & comme j'eſtois dans la reſolution de me retirer, on m'amena deux priſonniers du Regiment de Perſan que mes gens avoient faits : je leur demanday pourquoy ils s'avançoient ſi fort en ſi petit nombre, & ce qu'il y avoit de cavalerie à Valenciennes : ils me dirent qu'il y avoit deux heures qu'ils n'eſtoient que cinq eſcadrons, mais que depuis il en eſtoit arrivé douze de l'armée avec Don Franciſco Pardo General de la Cavalerie, lequel me voyant dans la plaine, avoit envoyé ces trois eſcadrons pour taſcher à m'engager. Dans le temps que ces priſonniers me parloient, je vis paroiſtre ſur la meſme éminence des fourches quatorze eſcadrons, j'envoyay auſſi-toſt dire à Camp-Ferrant qui commandoit le Regiment du Roy, de m'envoyer trois Officiers de ſes trois eſcadrons pour ſe tenir auprés de moy, afin que je luy puſſe envoyer mes ordres par eux ; & cependant de ſe retirer au pas pendant que j'allois ſoûtenir la premiere charge des ennemis avec mon Regiment. Veritablement lorſqu'il me vit aux mains, il emmena ſes eſcadrons au grand trot, au galop, & un moment aprés à la débandade. Les deux miens rompus ſuivirent, avec plus de raiſon, un ſi méchant exemple. N'ayant donc plus de reſſource qu'en mes deux eſcadrons de reſerve, j'allay à eux, & les enne- 1655.

mis qui ne les voyoient pas, à cauſe qu'ils
1655. eſtoient dans un petit fonds, ſe trouvant ſurpris firent halte pour ſe rallier & pour les venir charger.

La Roche & Meſieres qui les commandoient firent fort bien leur devoir, mais ils furent rompus, & cela donna au moins le loiſir au reſte de gagner un village où je trouvay quatre eſcadrons avec leſquels je fis ferme au défilé: cependant toutes les troupes des ennemis s'eſtant avancées à cinq cens pas de moy n'oſerent m'enfoncer, & l'on oüit quelqu'un d'eux qui crioit qu'on n'avançaſt point & qu'il y avoit de l'infanterie dans le village.

Ce ne fut pas un combat, ce fut une déroute: il n'y eût que trois cavaliers de tuez; mais il y en eut cent de pris & quinze Officiers, parmi leſquels ſe trouva Deſmenus mon Lieutenant de Meſtre de Camp, frere de Courtin, & Toulongeon mon beaufrere. Le dernier revint le meſme jour ſans avoir eſté connu, en payant la rançon d'un Cornette.

Marcillac volontaire, qui depuis fut Duc de la Rochefoucaut, y eut un coup de mouſqueton au travers de la cuiſſe dans la premiere eſcarmouche que j'avois fait faire par mes gens détachez. Coaſlin Capitaine au Regiment du Roy, & Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté, & Capitaine au meſme Re-

giment furent toûjours auprés de moy à eſſayer de rallier quelqu'un, & tous trois y firent fort bien. 1655.

Mon Regiment y perdit trois étendars, & le Regiment du Roy un.

Campferrant homme décrié ſur la réputation eſtoit à la teſte des trois eſcadrons qui commencerent à fuir; & quoy-qu'il y euſt avec luy de fort braves gens, rien n'eſt ſi dangereux à la guerre que le méchant exemple.

Le meſme jour 16me d'Aouſt on renvoya quinze eſcadrons au-devant du convoy, commandez par Genlis-Bruſlart & par la Berge, deux Meſtres de camp de cavalerie.

La nuit du 16. au 17me d'Aouſt le Comte de Liſlebonne releva la tranchée avec les Suiſſes: cette meſme nuit les dix-ſept eſcadrons des ennemis repartirent de Valenciennes.

Le 17me d'Aouſt le convoy revint du Queſnoy eſcorté de vingt-trois eſcadrons, commandez par le Paſſage.

La nuit du 17. au 18me le Marquis d'Uxelles releva le Comte de Liſlebonne avec le bataillon des Gardes Françoiſes de l'armée de la Ferté.

Le 17me j'allay avec cinq cens mouſquetaires & un eſcadron me mettre dans l'angle de l'Eſcaut & de la Haine, pour empeſcher les ennemis de ſortir de Condé ou de recevoir du ſecours. Je pris un eſpion portant une Lettre au

Comte de Henin Gouverneur de Valenciennes pour haſter le ſecours.

1655. *Reddition de Condé.*

Le 18me d'Aouſt Condé ſe rendit à la meſme capitulation que Landrecy : on y laiſſa le Paſſage pour y commander.

Le 19me ſur les dix heures du matin les ennemis ſortirent de Condé au nombre de quinze cens hommes de pied, deux cens Officiers, & deux cens chevaux. L'armée de Turenne partit de Freſne à la pointe du jour, les bagages devant, l'infanterie aprés, & la cavalerie faiſant l'arriere-garde : nous paſſaſmes à la teſte du Camp de l'armée de la Ferté, qui ne décampa point ce jour-là. Les Corps de reſerve de Caſtelnaut & d'Uxelles s'avancerent vers S. Guilain, & l'armée de Turenne campa à Berniſſart.

Le 20me d'Aouſt l'armée de la Ferté vint paſſer à la teſte de noſtre Camp, & camper aux environs de S. Guilain au-delà de la Haine, & l'armée de Turenne repaſſa cette riviere ſur deux ponts, & campa à Horne devant S. Guilain du coſté du Queſnoy.

Ce jour-là le Mareſchal de Turenne commanda au Grand Maiſtre de l'Artillerie de prendre trois cens mouſquetaires & d'aſſieger le Chaſteau de Boſſu ; Montpeſat s'y oppoſa, diſant que cet employ luy appartenoit comme premier Lieutenant General ; le Grand Maiſtre

luy refusa du canon, chose assez extraordinaire. Pour les accorder le Mareschal manda à Castelnaut de prendre le Chasteau, ce qu'il fit, & y campa le 22me avec son Corps de reserve. 1655.

Le 22me d'Aoust on ouvrit la tranchée à S. Guilain en trois endroits. *Siege de S. Guilain.*

Ce jour-là j'allay au fourrage avec cinq escadrons.

Le 23me le Mareschal de Turenne alla avec quarante escadrons au-devant du Roy au Quesnoy, la tranchée s'avança fort ce jour-là.

Le 24me d'Aoust le Roy arriva à l'armée & logea à Bossu. Je fis ce jour-là un fort grand fourrage avec quatre escadrons.

Le 25me, jour de la S. Louis, la ville parlementa, l'on donna des ostages de part & d'autres, elle se rendit faute de munitions de guerre; on y laissa Schomberg pour y commander. *Reddition de S. Guilain.*

Le 26me d'Aoust les ennemis en sortirent au nombre de six à sept cens hommes de pied & de cent chevaux, ils furent conduits à Mons.

Ce jour-là Monpesat renvoya par ordre du Roy l'étendart du Regiment de Sa Majesté pris au fourrage de Valenciennes où j'avois esté battu, lequel étendart le Prince de Condé luy avoit renvoyé, luy mandant avec beaucoup de respect que ce n'estoit point à ces étendarts-là à qui il en vouloit.

Le 27me, le Roy ayant esté visiter Condé &

laiſſé le Paſſage pour y commander comme
1655. Schomberg dans S. Guilain, tous deux ſous l'autorité de Caſtelnaut commandant en chef les armées en Hainaut, revint coucher à Quévrain.

Le 28me le Roy en partit avec vingt-deux eſcadrons de l'armée de la Ferté, le Mareſchal les commandant luy-meſme, & alla coucher au Queſnoy.

Ce jour-là on traſſa une contreſcarpe à S. Guilain & l'on y fit travailler mille hommes, on payoit les ſoldats pour ce travail, toute la cavalerie donna vingt pieux par eſcadron.

Le 28me le Mareſchal de Turenne fut luy-meſme faire le fourrage du coſté de Chievres avec trente eſcadrons & deux mille cinq cens hommes de pied.

Le 30me d'Aouſt il arriva un grand convoy avec le Mareſchal de la Ferté. La Compagnie de Chevaux-legers de la Reine, compoſée de cent-cinquante Maiſtres, commandée en chef par du Livet, & la Compagnie du Chevalier de Nogent Capitaine dans le Regiment du Roy, arriverent ce jour-là à l'armée.

Le premier de Septembre je fis le fourrage du coſté de Mons à un village appellé Fremery avec trente-quatre eſcadrons, deux mille hommes de pied, & deux pieces de canon, le Mareſchal de Turenne y fut quelque temps.

Gaſſion

Gaſſion Meſtre de camp de cavalerie ſur le pied étranger fut détaché ce jour-là avec trois cens chevaux & cent-cinquante mouſquetaires du coſté qu'on faiſoit le fourrage. 1655.

Le 3me de Septembre le Marquis de Cœuvres Lieutenant General dans l'armée de la Ferté, alla au fourrage du coſté de Chievres. L'armée de Turenne avoit fourni huit eſcadrons commandez par un Colonel, on y perdit quelques fourrageurs.

Le 5me le Comte de Liſlebonne alla au fourrage du coſté de Fremery avec trente eſcadrons, toute l'infanterie de l'armée de Turenne, & deux pieces de canon.

Le 6me le Mareſchal de Turenne alla viſiter Quévrain pour ſçavoir s'il eſtoit neceſſaire de le raſer; ce qu'il jugea à propos.

Le meſme jour je fis partir le Regiment de Bourlemont pour ſe mettre dans Emery, & les deux Compagnies de Bridieu, qui eſcadronnoient avec Bourlemont pour retourner à Guiſe.

Le 7me le Marquis d'Uxelles fut au fourrage du coſté d'At avec vingt eſcadrons de l'armée de la Ferté & dix de celle de Turenne, commandez par Joyeuſe Grandpré Meſtre de camp.

Le 8me de Septembre on retourna au fourrage du coſté d'At, parce qu'il eſtoit fort beau à faire, & que les ennemis ne s'y attendoient

1655. pas, à cauſe que nous n'y allions jamais que de deux jours l'un. L'armée de Turenne donna quinze eſcadrons de Cavalerie legere, quatre de Gendarmes, & deux bataillons : celle de la Ferté donna ſeize eſcadrons de Cavalerie legere, & quatre eſcadrons de Gendarmes. Le Duc d'Yorc commandoit les troupes de Turenne, & Grandpré celles de la Ferté, & j'y eſtois allé comme Meſtre de camp General : outre cela l'on avoit envoyé la nuit du 7. au 8me cinq cens chevaux avec la Cardonniere Meſtre de camp du Regiment de cavalerie Mazarin, en embuſcade du coſté qu'on vouloit fourrager, & Rochepaire avec deux cens chevaux.

Le 9me de Septembre, moy eſtant de jour, je voulus m'aller promener à la teſte de noſtre grande garde qui eſtoit du coſté de Mons, le Duc d'Yorc y vint accompagné de vingt-cinq ou trente Officiers ou volontaires, entre leſquels eſtoit Péguillain, le Chevalier de Brigueuil, Biſcarat, & d'autres, qui s'eſtant avancez du coſté de la vedette des ennemis ; je priay le Duc d'Yorc, devant qui je ne voulois pas donner d'ordre, de leur envoyer dire de s'en revenir. Il en donna la commiſſion au Chevalier de S. Gé, qui en les approchant eut l'os de la jambe caſſé d'un coup que tira la vedette des ennemis, dont il mourut le lendemain.

Le 11me le Marquis de Cœuvres alla au fourrage du coſté de Belœil avec douze eſcadrons de la Ferté & dix de Turenne, & de l'infanterie. 1655.

Le 12me on envoya ſix eſcadrons querir les charrettes qui eſtoient au Queſnoy, & on y en mena d'autres de l'armée: je les conduiſis juſqu'à la veûë du Queſnoy avec quatre eſcadrons de la garde, & je revins le ſoir.

Le 13me le convoy arriva du Queſnoy avec ſix à ſept cens charrettes.

Cependant le Mareſchal de Turenne me faiſoit de temps en temps des injuſtices aſſez grandes pour m'obliger à n'eſtre pas content de luy, mais pas aſſez pour m'en plaindre; & d'autant plus qu'elles avoient toûjours quelque coſté par où il les pouvoit défendre. Quand il ne me donnoit pas des emplois comme Lieutenant General, il pouvoit dire qu'ils ne tomboient pas à mon jour; cependant je ſçavois qu'un General peut laiſſer paſſer la garde d'un homme qu'il n'aime pas, pour faire avoir l'employ à celuy qu'il aime; & ce qui m'empeſchoit de douter de la mauvaiſe volonté du Mareſchal en ces rencontres, c'eſt que le haſard n'eſt jamais aſſez juſte pour faire toûjours arriver la meſme choſe. On ſe peut imaginer là-deſſus ce que je faiſois, & pour dire le vray, je n'eſtois pas ſur ce ſujet aſſez mon maiſtre.

1655. J'aurois fait plus ſagement de n'en point parler, mais j'avoûë que j'ay toûjours manqué de prudence quand il a eſté queſtion de ſouffrir, & ſur tout me trouvant du talent pour me vanger par des plaiſanteries, de certaines offenſes qui ne méritoient pas d'autres reſſentimens.

Le 14me de Septembre l'armée de Turenne décampa, paſſa la Haine, & vint camper à Hauteroche, à la gauche de celle de la Ferté.

La nuit du 13. au 14me il partit une eſcorte pour aller au Queſnoy, qui eſtoit des Regimens de Boüillon & de Melin qui y devoient demeurer tous deux, & de Montdejeu qui en devoit revenir.

Le 15me on envoya au fourrage ſeize eſcadrons de Turenne & dix de la Ferté.

Le 16me on fut au fourrage devers Tournay avec quinze eſcadrons & cinq bataillons de Turenne, & dix eſcadrons de la Ferté.

Quand je parle des fourrages, c'eſt qu'on n'en faiſoit point alors ſans danger, les ennemis eſtant fort proches.

Le 17me le Mareſchal de Turenne fut viſiter Condé, & fit commander cent pieux à chaque eſcadron pour les y envoyer, & autant à chaque bataillon.

Le 19me les deux armées partirent de leurs Camps à la ſourdine, afin que les ennemis ſçachant qu'il y avoit deux jours que nous n'a-

vions eſté au fourrage, puſſent prendre la teſte de l'armée pour une ſimple eſcorte, & elles vinrent camper; l'armée de Turenne à Leuſe, faiſant front à Condé, & celle de la Ferté à Ath, au milieu du païs des ennemis & de tous leurs quartiers. On y vint faire manger le fourrage qu'ils gardoient pour faire le Siege de Condé: l'on y vint encore pour n'eſtre pas obligez de venir de trois ou quatre lieuës chercher du fourrage au haſard d'eſtre battus. 1655.

Le ſoir meſme du 19me de Septembre, Monpeſat fut commandé pour aller prendre le Chaſteau de Brifeuil ſur le chemin de Tournay avec douze eſcadrons, les Regimens d'infanterie de Picardie & de Turenne, & quatre pieces de canon. C'eſtoit à moy le premier détachement de Lieutenant General; mais parce que lorſqu'il falloit du canon, c'eſtoit à l'ancien à recommencer, Monpeſat eut cet employ: le Chaſteau ſe rendit le lendemain à neuf heures du matin.

Le 20me de Septembre, le 21. le 22. & le 23me on alla au fourrage ſans eſcorte, parce qu'on en trouvoit à la teſte des Camps.

Le 24me j'allay au Chaſtau d'Anvain avec ſix eſcadrons & deux cens mouſquetaires pour y faire prendre du grain battu pour les munitionnaires de l'armée.

Le 25me on ſéjourna encore à Leuſe pour achever de faire raſer le Chaſteau de Brifeuil,

& pour attendre l'infanterie qui estoit allée en
1655. parti.

Le 26me on partit de Leuse, l'armée de la Ferté ayant l'avantgarde alla loger à Hauteroche, & celle de Turenne à Pomereuil.

Le 27me de Septembre les bagages de Turenne partirent dés le minuit avec douze escadrons du Corps de reserve, & les deux de la grande garde, & vinrent passer la riviere au Pont-à-Haine & à deux autres ponts plus bas; & sur les sept à huit heures du matin, l'armée de la Ferté passa entre Bossu & le Pont-à-Haine: ses bagages passerent au Pont-à-Haine, & l'armée de Turenne aux deux ponts plus bas, & vint camper à Angre, & celle de la Ferté à Roisin sur la riviere de Hovean.

Le 28me le convoy partit du Quesnoy & vint à Quévrain, & l'on fit partir quatre charrettes par escadron des deux armées pour aller querir un autre convoy à Guise.

Le 29me on partagea le convoy en deux, une partie fut conduite par les troupes de Castelnaut à Condé, & l'autre à S. Guilain par celles de Schomberg.

Le 30me de Septembre matin, les charrettes repasserent au Camp & s'en retournerent à Landrecy, escortées par mille hommes de pied & mille chevaux, commandez par Navailles Capitaine-Lieutenant des Chevaux-legers de

la garde. Le Grand Maiſtre de l'Artillerie s'en alla ce jour-là de l'armée avec beaucoup de volontaires. 1655.

On fut ce matin-là au fourrage ſur la Sambre du coſté d'Emery: on y prit quelques priſonniers, qui nous dirent que les ennemis s'aſſembloient aux environs d'At & de Leuſe.

Dans ce temps-là nous appriſmes que nos gens avoient levé le Siege de Pavie, ce qui nous ſurprit fort.

Le premier d'Octobre, le 2. le 3. & le 4me il paſſa des convois pour Condé & pour S. Guilain.

Le 5me le Cardinal arriva de Guiſe à Quévrain.

Le 6me il alla à Condé, & le 7me à S. Guilain.

Ce jour-là j'écrivis à Madame de * * * * cette Lettre.

Du Camp d'Angre, ce 7. d'Octobre 1655.

JE ſuis fort-aiſe, Madame, que vous m'aſſuriez que Monſieur le . . . . . ſouhaite de trouver que j'aye raiſon dans l'affaire qu'on ma voulu faire avec luy, cela ne laiſſe pas de me ſurprendre, & je trouve fort extraordinaire qu'il aime mieux ſe plaindre de Madame . . . . . que de moy. Je vous aſſure auſſi, ma belle Couſine, que je luy en ay bien plus

1655. *d'obligation, & qu'il n'y en a guere au monde contre qui je ne me déclaraſſe quand il s'agit de ſes intereſts. Pour vous qui m'empeſchez de perdre un ſi bon ami, vous pouvez penſer ſi je vous aime.*

J'ay receu de grands remercimens de la Comteſſe de ..... ſur l'affaire dont vous dites qu'on a tant chucheté à S. Fargeau. Ce n'eſt pas qu'elle ne deſavoüe la Lettre, mais elle me rend graces de l'avoir ſupprimée, diſant que ſi elle eût eſté veüe il eût eſté bien malaiſé de deſabuſer le public, à moins que de faire des manifeſtes qui ſont pires que la choſe meſme.

M. le Cardinal a eſté une ſeconde fois à l'armée pour voir Condé & S. Guilain, & pour laiſſer ces places en eſtat de ne rien craindre & de ſe paſſer de nous juſqu'au printemps. Son Eminence m'a fort bien traité, & m'a fait donner mille écus pour achever ma Campagne.

Il y a deux ou trois jours que M. de Turenne & moy parlant de quelque choſe, je vins à vous nommer; il me demanda ſi je vous voyois. Je luy dis qu'ouy, & que nous eſtions Couſins germains de meſme Maiſon. Il me dit qu'il vous connoiſſoit, & qu'il avoit eſté vingt fois chez vous ſans vous rencontrer; qu'il vous eſtimoit fort, & que pour marque de celà, il ne voyoit point de femmes. Je luy dis que vous m'aviez parlé de luy, & que vous m'aviez témoigné luy eſtre tres-obligée.

A propos de cela, Madame, je ne penſe pas qu'il y ait au monde une perſonne plus generalement eſtimée

mée que vous ; vous eſtes les délices du genre humain, l'antiquité vous auroit dreſſé des autels, & vous auriez aſſeurement eſté Deeſſe de quelque choſe. Dans noſtre ſiecle où l'on n'eſt pas ſi prodigue d'encens, on ſe contente de dire qu'il n'y a point de femme à voſtre âge plus vertueuſe ni plus aimable que vous. Je connois des Princes du Sang, des Princes étrangers, des Grands Seigneurs, des Grands Capitaines, des Miniſtres d'Eſtat, des Gentilshommes, des Magiſtrats & des Philoſophes qui fileroient pour l'amour de vous : en pouvez-vous demander davantage ? A moins que d'en vouloir à la liberté des Cloiſtres, vous ne ſçauriez aller plus loin. 1655.

Le 8me d'Octobre le Cardinal partit de l'armée & alla coucher au Queſnoy, le 9me à Guiſe, & emmena le Mareſchal de la Ferté qui s'en retournoit en Lorraine.

Tous ces jours-là il paſſa des convois.

Le 11me d'Octobre les armées partirent : celle de la Ferté vint camper à Pont-ſur-Sambre, & celles de Turenne à Barlemont.

Le 12me on alla au fourrage du coſté d'Aveſnes avec deux eſcadrons d'eſcorte ſeulement.

Le 13. le 14. le 15. le 16. & le 17me on eût differens avis des ennemis, tantoſt que le Prince de Condé eſtoit du coſté d'Orchies, tantoſt à S. Amand, tantoſt à Bouchain. Aprés l'on di-

soit que les Espagnols l'alloient joindre à Tour-
1655. nay ; une autre fois qu'il s'alloit camper à Fresne pendant que les Espagnols passeroient au Pont-à-Haine, & viendroient à Crespin.

Enfin le 28. on eut avis certain qu'ils estoient tous ensemble à Leuse.

Pendant tout ce temps-là, l'on avoit envoyé la cavalerie querir du pain à Guise pour elle mesme, à douze mille rations par jour.

Cependant on apprit que le Roy estoit malade à Fontainebleau, & nous en fusmes quelque temps fort en peine, parce qu'il ne nous en venoit point de nouvelles.

Le 19me on eut avis que les ennemis s'estoient mis en plusieurs petits Corps dans les villages, ce qui obligea le Mareschal de Turenne de s'aller poster entre Guise & Landrecy, tant pour s'approcher du pain & de l'avoine qui estoient à Guise, qu'à cause que la Sambre estoit tellement débordée que les ponts nous estoient inutiles.

Le 20. & le 21me on racommoda les ponts.

Le 22me l'armée de Turenne vint camper à Marolles, & celle de la Ferté à Noyelles.

Le 23me l'armée de la Ferté vint camper à Marbey à une lieuë d'Aveine. On envoya ce jour-là l'aisle droite de la cavalerie de Turenne prendre de l'avoine à Guise, d'où elle revint le 24me.

Le 25me l'aisle gauche alla à l'avoine à Guise & en revint le 26me. Ce jour-là Varennes qui avoit esté Capitaine des Gardes du Mareschal de Turenne, nouveau Lieutenant General, mena un convoy de six cens charrettes à Condé avec cinq cens chevaux des deux armées, & deux cens mousquetaires. Il alla ce jour-là camper à Quévrain. 1655.

Le Mareschal de Turenne ayant eû avis par son trompette que les Espagnols estoient le 24me à Jumont deçà la Sambre, & le Prince de Condé à Sors-le-Chasteau, fit rapprocher de luy l'armée de la Ferté, & passer tous les bagages des armées delà le ruisseau des Marolles, qui allerent camper du long des hayes; l'armée de la Ferté ne s'arresta point, & tout d'un temps passa la riviere du Buf sur deux ponts qui sont entre le Fay & Marolles, & l'armée de Turenne fut aussi toute passée à trois heures aprés minuit. En mesme temps le Mareschal envoya à S. Quentin presser Garga munitionnaire general de faire venir le convoy du Quesnoy.

Le dessein des ennemis estoit d'avancer jusqu'à Avesnes & de surprendre l'armée de la Ferté dans Marbey, ou peut-estre mesme d'attaquer les deux armées, ou de nous voir défiler devant eux, ou si le Mareschal de Turenne se fust retiré devers Guise sans mettre le Quesnoy en estat (dans lequel il y avoit peu de gens, &

point de vivres) de retomber dessus; de sorte
1655. que le Mareschal qui s'alla mettre à Vanegy-au-Bois, entre Landrecy & le Quesnoy, le 28me d'Octobre, fit tout juste ce qu'il y avoit à faire, & le dessein des ennemis n'alla à rien.

L'on eut avis dans la marche par des prisonniers Cravates que l'on fit, que les ennemis avoient campé le 27. à Beaufort prés du Chasteau d'Eclebes, où nous avions cinquante hommes de pied & douze cavaliers.

On avoit envoyé deux jours devant Belle-Chassagne Capitaine au Regiment du Roy à Emery, avec quarante Maistres, pour sçavoir des nouvelles des ennemis. Il manda cette nuit-là qu'ils estoient devers Sors-le-Chasteau.

Ce jour-là 28me les charrettes retournerent vuides de Condé, avec Varennes & les troupes.

Le 29me il arriva un convoy de quatre-vingts charrettes de Guise pour le Quesnoy, que j'y conduisis depuis le Camp. On eut avis ce jour-là que les ennemis s'assembloient devers Tuin.

Le 30me d'Octobre il arriva un convoy de trois cens charrettes de S. Quentin pour le Quesnoy, que le Coudray Montpensier Lieutenant General dans l'armée de la Ferté y conduisit depuis le Camp.

Le second de Novembre, Rousseau l'un des Secretaires du Cardinal, vint trouver le Ma-

reſchal de Turenne, pour le perſuader de faire demeurer l'armée dans le païs ennemi le plus long-temps qu'il pourroit, mais il n'y gagna rien; nous nous retiraſmes dés le lendemain dans les villages de la frontiere de Picardie pour y attendre les quartiers d'hyver. 1655.

J'écrivis par Rouſſereau cette Lettre à M. le Tellier.

Au Camp de Vanegy-au-Bois le 2. Novembre 1655.

MOnſieur,

J'ay appris que le Roy conſiderant autrefois que la Charge de Meſtre de camp General de la Cavalerie-legere eſt de grande dépenſe; & voulant donner moyen à M. le Mareſchal de Clerambaut de la ſoûtenir, luy donnoit une garniſon pour la ſubſiſtance de ſon équipage, ſous le titre d'une Compagnie de Chevaux-legers. Je ne penſe pas, Monſieur, que Sa Majeſté veuille que je poſſede cette Charge avec moins de privileges: ſi j'avois aſſez de bien pour m'en paſſer, je ne l'importunerois pas, & j'attendrois en le ſervant le mieux qu'il me ſeroit poſſible, le temps que je meriterois des recompenſes plus honorables.

Je vous ſupplie tres-humblement, Monſieur, d'en parler à ſon Eminence, & de me propoſer pour un des Lieutenans Generaux que l'on mettra cet hyver

1655. *ſur les frontieres de Picardie. Il n'y en a pas un qui ait plus d'envie de ſe diſtinguer par des ſervices conſiderables, & peut-eſtre ſi je ſervois ſeul, connoiſtroit-on mieux qu'on ne fait, que je ſuis bon à quelque choſe. Je vous ſeray extrêmement obligé ſi vous m'aidez à obtenir cet employ, & ſi vous me croyez autant que je le ſuis, &c.*

Nous fuſmes encore plus de trois ſemaines dans les villages, pendant leſquels j'écrivis à Madame de **** cette Lettre de Noyon.

A Noyon ce 7. de Novembre 1655.

J'Attends ici la venuë du Meſſie, c'eſt-à-dire, les ordres du quartier d'hyver, avec une fort grande impatience. Je ne m'ennuye pas trop veû la ſaiſon. Cela ſoit dit ſans vous offenſer, Madame, car il me ſemble que je devrois m'ennuyer par tout où vous n'eſtes pas. Je me leve tard, je me couche de bonne heure: je vais, je viens, j'entre en colere, j'en ſors: je prie Dieu, je l'offenſe, & comme cela les jours ne me durent rien.

Auſſi-toſt que j'auray mon congé j'iray à Compiegne faire ma Cour, & ſi je dois ſervir cet hyver ſur la frontiere, je ſeray bien preſſé de partir ſi je ne vous vais pas dire adieu: en tout cas je vous écriray, Madame, & par tout je vous aimeray de tout mon cœur.

Mille amitiez, s'il vous plaiſt, à tous mes rivaux, fuſſent-ils quatre fois autant qu'ils ne ſont. 1655.

Le 22me de Novembre je receûs cette Lettre de M. le Tellier.

A Compiegne le 19. de Novembre 1655.

MOnſieur,

Il eſt vray qu'on a autrefois entretenu une Compagnie de Chevaux-legers à M. le Mareſchal de Clerambaut de la maniere que vous le dites; mais c'eſtoit dans un temps où cela ſe pouvoit commodement, & que l'on faiſoit hyverner les troupes dans toutes les Provinces du Royaume, outre qu'on eſtoit plus abondant en argent qu'à cette heure. On le faiſoit auſſi, comme vous le pouvez voir, pour des perſonnes encore plus conſiderables & auſquelles on l'a depuis & pour les meſmes raiſons retranché.

Pour ce qui eſt de la penſée que vous avez de ſervir durant l'hyver ſur la frontiere, lorſqu'on fera les logemens des troupes, j'en feray tres-volontiers reſſouvenir Son Eminence, & ſuis toûjours,

Monſieur,

Voſtre tres-humble & tres-affectionné ſerviteur, Le Tellier.

1655. Le meſme jour que je receûs cette Lettre, le Mareſchal de Turenne receut ſon congé de la Cour, & je m'en allay avec luy à Compiegne où eſtoit la Cour. Nous y trouvaſmes le Cardinal aſſez embarraſſé de cette affaire-cy.

Le Mareſchal d'Hoquincourt Gouverneur de Peronne & de Ham, amoureux d'Iſabelle de Montmorency Ducheſſe de Chaſtillon, s'eſtoit engagé pour luy plaire dans les intereſts du Prince de Condé, & ſon excuſe eſtoit à la Cour un prétendu mécontentement qu'on luy avoit donné. Le Cardinal luy envoya le Duc de Navailles pour traiter avec luy, ce qu'il fit ſi bien que le Mareſchal ſe défit du Gouvernement de Ham pour deux cens mille écus, & remit celuy de Peronne au Marquis d'Hoquincourt ſon fils.

Pendant que j'eſtois à Compiegne, je receûs cette Lettre de Madame de * * * *

A Paris ce 25. de Novembre 1655.

VOus faites bien l'entendu, M. le Comte : ſous ombre que vous écrivez comme un petit Ciceron, vous croyez qu'il vous eſt permis de vous moquer des gens ; à la verité l'endroit que vous avez remarqué m'a fait rire de tout mon cœur ; mais je ſuis étonnée qu'il n'y eût que cet endroit de ridicule : car de la maniere dont je vous écrivis, c'eſt un miracle

que

que vous ayez pû comprendre ce que je vous voulois dire, & je voy bien qu'en effet vous avez de l'eſprit, ou que ma lettre eſt meilleure que je ne penſois ; quoyqu'il en ſoit je ſuis fort aiſe que vous ayez profité de l'avis que je vous donnois. 1655.

On m'a dit que vous ſollicitiez de demeurer ſur la frontiere ; comme vous ſçavez, mon pauvre Comte, que je vous aime un peu ruſtaudement, je voudrois qu'on vous l'accordât, car on dit qu'il n'y a rien qui avance tant les gens, & vous ne doutez pas de la paſſion que j'ay pour voſtre fortune ; ainſi quoyqu'il puiſſe arriver, je ſeray contente. Si vous demeurez, l'amitié ſolide y trouvera ſon compte, & ſi vous revenez l'amitié tendre ſera ſatisfaite.

*Madame de Roquelaure eſt revenuë tellement belle, qu'elle défit hier le Louvre à platte-coûture, ce qui donne une ſi terrible jalouſie aux belles qui y ſont, que par dépit on a réſolu qu'elle ne ſeroit point des aprés-ſoupées, qui ſont gayes & galantes (comme vous ſçavez,) Madame de * * * * voulut l'y faire demeureur hier, mais on comprit par la réponſe de la Reine qu'elle pouvoit s'en retourner.*

Adieu, mandez-moy s'il eſt vray que vous vouliez demeurer ſur la frontiere ; & ſur tout croyez, mon Couſin, que je ſuis la plus fidelle amie que vous ayez au monde.

Quelques jours aprés nous arrivâmes à Paris,

où nous ne demeurâmes pas long-temps en repos.

1655.

Le 11me de Janvier 1656. je donnay attache à la Commiſſion de Meſtre de Camp de Pont-Saint-Pierre. Elle eſtoit du dernier Decembre 1655.

Ann. 1656.

Sept ſemaines aprés, je receus cette Lettre du Roy.

MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin, Eſtant bien averty que les Ennemis aſſemblent toutes les forces qu'ils ont du coſté de Flandres pour attaquer Condé; & la conſervation de cette Place eſtant tres-importante à la reputation de mes Armes & à mon ſervice, j'ay reſolu de faire mettre enſemble la pluſpart des troupes de mes Armées de deçà pour m'oppoſer à leur entrepriſe, & ayant fait eſtat d'y employer le Regiment de Cavalerie que vous commandez, j'ay bien voulu vous faire cette Lettre, pour vous dire que vous ayez à vous tenir preſt à marcher à voſtredit Regiment, meſme les bagages d'iceluy, au premier ordre que vous en recevrez de mon Couſin le Sieur de Turenne Maréchal de France, & à vous acheminer au rendez-vous qui vous ſera preſcrit par ledit ordre, où vous vous rendrez préciſément au temps qui y ſera marqué; & y eſtant arrivé, vous ſçaurez de mondit Couſin le Maréchal de Turenne, ce que vous aurez à faire; & durant cette occaſion le pain de muni-

tion ſera fourny aux preſens & effectifs, & incontinent qu'elle ſera paſſée, ledit Regiment ſera renvoyé en ſes garniſons, où j'entends que chacun reprenne les meſmes logemens qu'il aura eu avant ſon départ en vertu de la preſente, & je vous recommande que voſtredit Regiment ſe rende audit rendez-vous le plus fort & au meilleur eſtat qu'il ſe pourra, & de le faire vivre par tout en bon ordre, vous aſſeurant que le ſervice que j'en recevray pour un effet de ſi grande importance me ſera en particuliere conſideration; & ſur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur le Comte de Buſſy Rabutin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Saint Germain en Laye le 6me Mars 1656. Signé, LOUIS. 1656.

Et plus bas à la marge.

L'avis de l'Aſſemblée des Ennemis pour l'attaque de Condé m'ayant eſté confirmé avec certitude, j'ay reſolu de me porter en perſonne au premier jour ſur ma frontiere de Picardie, afin de pourvoir plus puiſſamment au ſecours de cette Place; & j'entends que vous partiez de vos quartiers avec voſtredit Regiment auſſi-toſt que vous en aurez receu l'ordre de mondit Couſin, pour vous acheminer au rendez-vous porté par ledit ordre. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

J'envoyay ordre à mon Regiment de ſe tenir preſt a marcher au meilleur eſtat qu'il pour-

roit, & pour moy je me disposay de partir
1656. avec le Maréchal de Turenne pour Amiens où estoit le rendez-vous des Officiers generaux.

Cependant estant necessaire de pourvoir à beaucoup de desordres & de difficultez qui arrivoient tous les jours dans la Cavalerie, j'assemblay le Conseil chez moy où j'appellay le Commissaire general & les plus anciens Mestres de camp & Capitaines, & j'y fis des Reglemens qui furent envoyez dans les armées.

Le lendemain de cette assemblée je partis pour Amiens ; c'estoit le 12me de Mars 1656. Trois jours aprés que nous y fûmes arrivez, nous apprismes que les Ennemis s'estoient retirez dans leurs quartiers sur la nouvelle de nos préparatifs.

Pendant nostre séjour à Amiens, Humieres qui avoit épousé Marie-Anne-Therese de la Châtre, fille de Françoise du Cugnac ma cousine germaine, & qui d'ailleurs estoit fort de mes amis, me proposa de me raccommoder avec Monsieur le Maréchal de Turenne, auprés duquel il estoit tres-bien. Je luy témoignay en estre fort aise ; & pour cét effet ayant concerté la chose avec le Maréchal, il nous mit teste à teste pour nous éclaircir.

Je commençay par me plaindre de ce qu'il me témoignoit si peu d'amitié en toutes rencontres. Il me répondit qu'on l'avoit asseuré

que je n'eſtois point de ſes amis, & que meſ-
me contre la parole que je luy donnerois d'en 1656.
eſtre (s'il luy arrivoit un malheur à la guerre) j'eſtois un homme à en plaiſanter. Je luy repliquay que quiconque luy avoit dit que je ne ménageois pas mes amis, avoit menty; que c'eſtoit quelqu'un qui avoit intereſt de me broüiller avec luy; que je le ſuppliois de croire que quand il ne ſeroit pas le General ſous qui vray-ſemblablement je devois long-temps ſervir, qu'il ne ſeroit pas Colonel general de la Cavalerie dont j'eſtois Meſtre de Camp general, & qu'il ne ſeroit qu'un homme de grande qualité qui avoit infiniment de l'eſprit, j'eſſayerois par tous moyens d'eſtre ſon amy.

Que pour ce qu'on luy avoit dit que s'il luy arrivoit un malheur à la guerre, j'eſtois un homme à en plaiſanter, j'oſerois bien dire que quand je ſerois aſſez mal avec luy pour en parler librement, je n'eſtois pas aſſez groſſier pour l'attaquer par ſon fort.

Qu'on m'avoit dit qu'il euſt ſouhaité que le Chevalier de Crequy euſt eu ma Charge, mais que quand cela euſt eſté, le Chevalier n'euſt pas pû vivre avec plus de reſpect pour luy que moy, ni eſtre plus ſon ſerviteur que je l'eſtois; que j'en ferois toûjours toutes les avances, comme je le devois par mille raiſons, mais qu'aprés cela je croyois qu'il y devoit répon-

dre, & que je ſçavois qu'il ne mépriſoit pas
1656. l'amitié de gens qui eſtoient fort au-deſſous de moy.

Il me dît qu'il répondroit toûjours à la mienne, & qu'il s'accommoderoit bien mieux de moy dans la Charge de Meſtre de Camp general que du Chevalier de Crequy; & aprés quelques complimens, je ſortis de ſon cabinet. S'ils avoient eſté auſſi ſinceres de la part du Maréchal que de la mienne, j'aurois toûjours eſté bien avec luy, car je connoiſſois aſſez mon intereſt pour en avoir la plus grande envie du monde; mais apparemment il vouloit avancer quelqu'un à mon préjudice.

Le 28me de Mars eſtant de retour à Paris, je fis expedier le Brevet de Major dans le Regiment de Choiſeul Francieres pour Maiſonville Capitaine dans ledit Regiment.

Le dernier de Mars je donnay mon attache à la Commiſſion de Romecourt Capitaine dans le Regiment de Villequier. Elle eſtoit du 28me de Mars 1656.

Le ſecond d'Avril je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Saint Abre pour Chereuſat Capitaine dans ledit Regiment.

Le 12me d'Avril je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Mercœur, pour la Chaux Capitaine dans ledit Regiment.

Je mets icy quelques attaches de celles que

je donnois, & je marque comme il dépendoit de moy de faire expedier les Brevets de Major, à ceux que j'en trouvois estre capables ; tant pour faire connoistre l'ancienneté des services des personnes les plus considerables de ce temps-cy, que pour faire voir avec quelle autorité je faisois ma Charge. 1656.

Dans ce temps-là Eclainvilliers qui avoit pour moy, une tres-grande reconnoissance du consentement que j'avois donné à sa Commission de Commissaire general, & mesme un grand respect, me pria d'achever de contribuer à son establissement en donnant les mains que cette Commission fust érigée en Charge. Je ne m'en fis pas presser, & ayant esté dire à M. le Tellier qu'il sembloit que le Roy ne pouvoit mieux faire que de créer en faveur d'Eclainvilliers, la Charge de Commissaire general de la Cavallerie, & de luy donner par là quelque chose de solide ; cela se fit huit jours aprés.

Le 12me de May 1656. je commis d'Acon Gauville, l'un des Sous-Maréchaux des Logis Majors de la Cavalerie, pour Maréchal des Logis de la Cavalerie dans l'armée d'Italie.

Je ne doute pas que si mes Memoires deviennent jamais publics, il n'y ait des gens qui disent que j'y ay bien mis des choses inutiles ; car les uns veulent qu'on les divertisse

toûjours, & ſans cela n'entendent pas raiſon;
1656. & les autres veulent trouver à redire: mais il faut ſçavoir que mon premier deſſein (aprés celuy de m'occuper) a eſté que mon fils appriſt icy mille détails qui couſtent (pour apprendre d'ailleurs) de longues experiences, & je ſoûtiens qu'il n'y a rien de ce qui peut paroiſtre inutile dans tout ce que j'ay écrit, dont il ne puiſſe faire un bon uſage. Je luy ay voulu faire voir entre autres choſes la fonction de la Charge de Meſtre de camp general de la Cavalerie legere que j'ay poſſedée douze ans, & de celle de Colonel general que j'ay faite par commiſſion depuis 1654. juſques à la Paix de 1660. (qui eſt un honneur que jamais autre Meſtre de Camp general n'a receu que moy) mais enfin ſi ceux qui verront mes Memoires y trouvent des endroits qui ne leur plaiſent pas, je leur conſeille de les paſſer.

Le 19me de May je donnay mon attache à la commiſſion de la Neuville Saint Denis, Capitaine au Regiment de Rohan. Elle eſtoit du 17me d'Aouſt 1652.

Le 24me de May je donnay mon attache à la commiſſion de Deſmareſts Capitaine au Regiment de la Reine. Elle eſtoit du 10me de May 1656.

Le meſme jour 24me, je donnay mon attache à la commiſſion de Meſtre de Camp de Foucaut.

Foucaut. Elle eſtoit du 23me Fevrier 1649.

Le 29me de May je donnay mon attache à 1656.
la Commiſſion du Marquis d'Eſtrée Capitaine au Regiment de Cœuvres. Elle eſtoit du 13me de May 1656.

Le meſme jour 29me je donnay mon attache à la commiſſion du Til Capitaine au Regiment d'Anjou. Elle eſtoit du 17me May 1656.

Le premier de Juin je donnay mon attache à la commiſſion de Meſtre de Camp du Marquis de la Valette Nogaret. Elle eſtoit du 18. May 1656.

Le meſme jour je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Richelieu pour la Loge Capitaine audit Regiment.

Le 8me Juin je donnay mon attache à la Commiſſion de Beaufort Capitaine-Lieutenant de la Meſtre de Camp du Regiment de Harcour. Elle eſtoit du 27me d'Octobre 1655.

Le 16me de Juin je donnay mon attache à la Commiſſion d'Argenlieu Capitaine au Regiment Mazarin. Elle eſtoit du 7me Juin 1656.

Dans ce temps-là le Mareſchal de Turenne eſtoit parti de Paris pour aller ſur la frontiere de Picardie aſſembler les troupes, & je l'aurois ſuivi, ſi je n'avois eû un intereſt conſiderable à demeurer auprés du Grand-Prieur de France mon oncle, qui eſtoit lors dans la volonté de me faire du bien; ce qu'il executa, heureuſe-

ment pour moy, un peu devant que de tom-
1656. ber malade de la maladie dont il mourut (car, Meſſieurs de Malte, parmi leurs Reglemens, en ont un qu'ils appellent le *Statut-quint*, qui rend nulles les donations qu'ils font dans le lit de la mort.) Mon oncle me donna donc vingt mille écus dans le temps qu'il le falloit: & tenant enſuite ſon Chapitre à la Saint Barnabé, il ſe mit ſi fort en colere, ſur ce que les Chevaliers ne voulurent pas approuver une choſe qu'il avoit faite, que cela joint à ſoixante-huit ans qu'il avoit, pendant leſquels il s'eſtoit fort peu contraint ſur le vœu de chaſteté; il prit une fievre, dont il mourut à ſon ſeptiéme. Ce fut grande perte pour moy: car bien qu'il ne fuſt pas naturellement liberal, il aimoit tellement ſa Maiſon, & moy particulierement: & il eſtoit ſi mal ſatisfait de ſon Ordre (qui l'avoit tourmenté pour le mettre hors d'eſtat de me faire du bien) que j'aurois infailliblement profité de ſes épargnes.

C'eſtoit un brave Gentilhomme & qui ne manquoit pas de ſens, mais il eſtoit bruſque & d'une politeſſe telle qu'une eſpece de Corſaire la peut avoir.

Il eut d'abord de la peine à ſe reſoudre à mourir, & il me la témoigna par la difficulté qu'il fit quelque temps de ſe confeſſer (qui eſt une foibleſſe de la pluſpart des malades, qui

croyent qu'en differant leur Confeſſion, ils different leur mort ; comme ſi Dieu n'oſoit les prendre qu'en bon eſtat.) Enfin je fis entendre raiſon à mon oncle, & je luy amenay un bon Religieux du Convent des Petits-Peres, qui aprés l'avoir confeſſé, luy fit un diſcours auquel ſe joignit ſon Compagnon ; & tous deux enſemble l'exhorterent à la mort. Lorſqu'ils furent ſortis d'auprés de luy, j'entray & je luy demanday comment il ſe trouvoit de ces gens-là. Fort bien, me répondit-il : ils diſent que j'ay l'attrition. L'eſtat où il eſtoit m'empeſcha de rire de la maniere dont il me parloit de ces matieres-là. Je compris que ces bons Peres luy avoient dit pour le conſoler ſur les affaires de l'autre monde, qu'il n'avoit pas encore la contrition, mais qu'il avoit déja l'attrition, & ce mot luy eſtoit demeuré dans l'eſprit ſans qu'il en connuſt la force ; mais il ſe doutoit ſeulement que c'eſtoit quelque choſe de bon. 1656.

Cependant c'eſtoit un fort bon homme, à quelque fragilité prés, fort homme de bien, & dont la memoire me ſera toûjours en veneration ſinguliere.

J'eûs un procés pour ſa ſucceſſion avec l'Ordre de Malte, que je gagnay.

Il arriva une choſe aſſez extraordinaire, qui parut préſager ſa mort.

Lorſqu'un Grand-Prieur vient à cette digni-

té, c'eſt la coûtume qu'il fait mettre auſſi-toſt
1656. un écuſſon de ſes armes au-deſſus du portail du Temple, & au bas de l'écuſſon un écriteau de l'année de ſa Promotion. Le jour que mon oncle tomba malade, on m'apporta la bande de marbre qui venoit de tomber, ſur laquelle eſtoit écrit en lettres d'or l'an 1645. Je n'y fis pas de reflexion alors, car j'eſtois trop occupé; mais aprés ſa mort, je m'eſtonnay qu'un marbre ſcellé en plaſtre dans une muraille à vingt pieds de haut, aprés avoir tenu onze ans durant, fuſt tombé de luy-meſme le jour que mon oncle eſtoit tombé malade de la maladie dont il eſtoit mort; & quand je m'eſtonne là-deſſus un autre le peut bien faire, car je ne croy pas aux préſages legerement.

Aprés avoir fait tout ce que je crus neceſſaire enſuite de la mort du Grand-Prieur de France, je partis pour l'armée, & je paſſay à la Fere où eſtoit la Cour. La Reine me fit l'honneur de me témoigner prendre part à la perte que je venois de faire, & le Cardinal m'en fit compliment. Le lendemain j'arrivay à Guiſe où je rencontray le Mareſchal de la Ferté, dans le carroſſe duquel m'eſtant mis, nous arrivaſmes au Camp de Valenciennes le 3me de Juillet, & nous trouvaſmes que la tranchée y avoit eſté ouverte la nuit du 26. au 27me de Juin 1656.

Siege de Valenciennes par les Mareſchaux de Turenne & de la Ferté.

Je ne ſervois pas de Lieutenant General cette

Campagne, parce que Caſtelnaut preſſant le Cardinal de le faire Mareſchal de France, & ce Miniſtre ne le voulant ni ſatisfaire là-deſſus, ni tout-à-fait mécontenter, avoit inventé une Charge de Capitaine General, pour le mettre au-deſſus de nous autres ſes camarades; de ſorte que Monpeſat & les autres anciens Lieutenans Generaux ne voulant pas obeïr à Caſtelnaut à moins qu'il ne fuſt Mareſchal de France, s'eſtoient tous retirez de l'employ, & j'aurois fait comme eux ſi je n'avois eû une grande Charge à faire, à laquelle je me reduiſis, & dans laquelle il n'eſtoit point honteux d'obeïr, non ſeulement aux Lieutenans Generaux d'armées, mais meſmes aux Mareſchaux de Camp. 1656.

Dans la conſideration qu'eut le Cardinal d'obliger Caſtelnaut, il entra encore celle de rebuter par là les autres Lieutenans Generaux, dont l'élevation euſt bien-toſt trop preſſé Son Eminence: & il trouva bien mieux ſon compte à faire des Lieutenans Generaux exprés pour obeïr à cette nouvelle Charge de Capitaine General, leſquels eſtoient proprement des Mareſchaux de Camp ſous un plus grand titre. De ce nombre-cy fut Crequy, Humieres, Bellefonds, Gadagne, & quelques autres.

Ce que l'on fit pour Caſtelnaut dans l'armée de Turenne, on le fit pour Uxelles dans l'armée de la Ferté.

1656. Me trouvant alors un peu de loisir, j'écrivis cette Lettre à Madame de * * * *

Du Camp devant Valenciennes ce 9. de Juillet 1656.

IL y a six jours que je suis ici, Madame, vous avez pû voir une Lettre que j'écrivis à Corbinelli le jour que j'arrivay; les choses sont quasi en mesme estat, nous n'avons guere avancé depuis.

Vous avez déja pû sçavoir la mort de trois Capitaines aux Gardes & de quantité d'Officiers que vous ne connoissez pas: la blessure du Chevalier de Crequy à la teste & du Marquis de Sillery à la maschoire, du Marquis de Laurefse au bras, & de Molondin à la jambe.

La nuit du 7. au 8. sur les onze heures les ennemis vinrent à nos lignes d'abord du costé des Lorrains, & peu de temps aprés au quartier de Picardie, & cela pour reconnoistre nostre contenance & pour nous fatiguer: car il ne parut point d'infanterie. Le matin du 8me il sortit trois escadrons de la ville sur les Lorrains; & comme tout le monde y couroit, un cavalier des nostres se détacha & tira de quatre pas un coup de mousqueton à la Feüillade, & puis luy demanda qui vive: la Feüillade répondit, Vive la Feüillade, parce qu'il n'estoit pas mort. Si vous me demandez pourquoy ce cavalier luy en vouloit, je n'en sçay point d'autre raison, si ce n'est qu'il falloit que la Feüillade ressemblast ce jour-là à un Espagnol.

La meſme nuit du 7. au 8. la contreſcarpe fut priſe, qui couſta beaucoup de braves gens au Regiment de Turenne. 1656.

Voicy une des plus fortes entrepriſes que nous ayons faite depuis la guerre ; nous attaquons la plus grande ville des Pays-Bas, où ſont les magaſins d'Eſpagne. Il y a quinze ou ſeize cens hommes de guerre dedans & plus de dix mille habitans portans les armes, qui ſervent comme des troupes reglées. Nous avons à la portée du fauconneau de nos lignes une armée ennemie de vingt mille hommes qui obſervent tous nos mouvemens, & qui nous tiennent dans une contrainte épouvantable, & cette armée commandée par trois grands Capitaines. Cependant l'ordre eſt ſi bon parmi nous, & nos troupes ſi bien intentionnées, que j'attends un bon ſuccés de noſtre entrepriſe. Je ne doute pas que les ennemis ne faſſent une attaque aux lignes : ſi c'eſt de noſtre coſté ils ſeront repouſſez. Je ne vous dis pas cela comme un fanfaron & ſans connoiſſance de cauſe : par le premier ordinaire je vous manderay ce qui ſera arrivé. Je ſçay quel plaiſir c'eſt que de recevoir des nouvelles d'importance comme celles-cy & veritables.

J'oubliois à vous dire que j'ay veû M. de la Trouſſe qui ſe porte fort bien, aux enſeignes qu'il me demanda un jugement pour un cavalier qu'il repetoit & que je condamnay.

L'affaire du Regiment de S. Abre eſt échouée pour la Châtre & pour Biſcarat, & M. le Car-

dinal ne la veut faire pour perſonne à ce qu'il dit.

1656.

Mais pour revenir à noſtre Siege, il faut ſçavoir que Valenciennes eſt une grande place ſur l'Eſcaut, qui fait de grands marais au-deſſus & au-deſſous de la ville : les environs ſont des plaines aſſez grandes, du coſté de S. Guilain, de Condé, & du Queſnoy, qui toutes viennent aboutir en douce pente à la place. De l'autre coſté de l'Eſcaut on monte tout d'un coup, & particulierement du coſté de S. Amand ; & de ce coſté-là eſtoit poſtée l'armée de la Ferté, & celle de Turenne du coſté du Queſnoy. A celle-là il y avoit deux attaques, qui toutes d'eux eſtoient du coſté de l'armée de Turenne.

La ligne de circonvallation de Turenne commençoit à l'Abbaye de Saint Saume du coſté de Condé ſur le bord de l'Eſcaut, & finiſſoit à la meſme riviere du coſté de Bouchin.

Le Mareſchal de Turenne avoit pris ſon quartier ſur l'avenuë du Queſnoy, parce que c'eſtoit par ce coſté-là que vray-ſemblablement les ennemis devoient attaquer. J'y eſtois auſſi campé.

Ce quartier eſtoit ſeparé de celuy des Lorrains par un ruiſſeau qui faiſoit une grande ravine.

Aprés les Lorrains eſtoit une partie de la Maiſon du Roy, commandée par le Duc de Navailles,

Navailles, & ces troupes eſtoient campées juſqu'à la digue. 1656.

Cette digue eſtoit une eſpece de pont fait de faſcines ſur le marais juſqu'à l'Eſcaut, & de là un pont de batteaux ſur cette riviere pour la communication des deux armées.

Le Comte de Henin, depuis Duc de Bournonville, Gouverneur de Valenciennes ſe défendoit fort bien. Il venoit au-devant de nous par tranchées & par fourneaux, & il en fit joüer un entre-autres en plein jour, qui fit ſauter un de nos logemens, avec Eſpiés Lieutenant General.

Le Chevalier de Crequy y fut bleſſé à la teſte.

Cependant l'armée des ennemis ſe vint camper ſur une éminence à la veûë de nos lignes prés de l'Eſcaut du coſté du Queſnoy, & fit deux ponts ſur la riviere, pour eſtre en eſtat de paſſer promtement quand elle voudroit, & pour nous donner jalouſie de tous coſtez.

Le 12. le 13. & le 14me de Juillet nous euſmes pendant la nuit de continuelles allarmes, tantoſt par des gens qui venoient tirer le coup de piſtolet aux petits corps de garde de cavalerie que nous avions hors des lignes, tantoſt par de grands bruits que les ennemis faiſoient dans leur Camp.

Enfin la nuit du 15. au 16me ils attaquerent

1656. *Lignes forcées & Valenciennes secouru.*

& forcerent preſque en meſme temps les lignes du Mareſchal de la Ferté. Nous ne puſmes faire paſſer de troupes ſur noſtre digue pour l'aller ſecourir, parce que les ennemis qui avoient laſché leurs écluſes à Bouchain, avoient noyé cette digue, & le Mareſchal de Turenne y voulut inutilement faire paſſer les Regimens de Rambures & de la Feüillade : ils ne purent aller guere plus loin que la moitié.

Pour moy j'eſtois demeuré au quartier du Roy pour y prendre garde, & ſongeant que les ennemis ne manqueroient pas de faire une ſortie ſur la garde de cavalerie de noſtre tranchée, qui eſtoit compoſée d'un eſcadron de la Feuillée & d'un du Pleſſis-Praſlin ; je fus ſur le point d'y en mener moy-meſme encore deux, mais faiſant reflexion qu'un commandant ne doit jamais quitter ſans ordre du General le poſte qu'on luy a confié, je me contentay d'envoyer à la tranchée les deux eſcadrons de Fabert, & cela fort à propos : car ils n'y furent pas plûtoſt, que les ennemis qui avoient remarqué le jour qu'il n'y avoit que deux eſcadrons de garde, croyant qu'on n'auroit pas ſongé, dans l'embarras où eſtoient alors toutes choſes, à faire ce que je fis, ſortirent avec quatre eſcadrons qui furent battus & repouſſez juſques dans les contreſcarpes.

Le Mareſchal de la Ferté aprés avoir fait tout

ce qu'humainement un General d'armée peut faire en pareille rencontre, fut pris à la teſte de ſes Gendarmes. 1656.

Gadagne l'un de ſes Lieutenans Generaux, qui avoit le poſte du coſté de Condé à garder, le défendit ſi bien contre Marchin qui l'attaquoit, qu'il ne pût eſtre pris que par derriere, par ceux qui avoient forcé les lignes dans les autres quartiers. Ce ſont ces actions-là pour leſquelles il n'y a point de trop grandes recompenſes : & un juſte eſtimateur de la gloire en donnera plus à un homme battu, comme le fut Gadagne en cette rencontre, qu'à celuy qui le battit.

Cet accident eut pluſieurs cauſes, premierement l'épargne qu'on fit à la digue, l'armée de la Ferté qui n'eſtoit pas aſſez forte pour garnir ſuffiſamment ſa ligne ; & plus que tout cela, le coup, que je tiens quaſi ſeur, d'attaquer des lignes de nuit.

L'attaque des ennemis avoit commencé à une heure aprés minuit. Le matin ſur les ſix heures le Mareſchal de Turenne ayant fait abattre ſes lignes en ſix ou ſept endroits, fit marcher droit au Queſnoy ſon armée ſans ordre de bataille ; & pour luy, aprés avoir attendu aſſez long-temps, il me laiſſa avec quinze eſcadrons pour faire la retraite. Je n'y eûs pas grand embarras : car les ennemis ne me ſuivi-

rent qu'avec deux eſcadrons de Cravates qui ne
1656. firent qu'eſcarmoucher d'aſſez loin.

Le Mareſchal de Turenne ſe vint poſter entre le Queſnoy & le bois de Mormaux, la droite au bois & la gauche à la ville, une petite riviere devant luy. De toute l'armée de la Ferté il ne ſe trouva avec nous que cinq cens chevaux, le reſte de la cavalerie & infanterie avoit fuy à Condé, ou avoit eſté pris. L'épouvente eſtoit ſi grande dans nos troupes, que la nuit du 16. au 17me un lievre donna l'alarme ſi chaude qu'on ne douta point que ce ne fuſſent les ennemis, & il eſt vray que s'ils fuſſent venus le 17me & que ſans nous marchander ils nous euſſent attaquez, je ne doute preſque pas de noſtre défaite; mais ou le Prince de Condé ne fut pas crû, ou par un reſte d'amitié pour ſa patrie compatible avec ſon honneur, il donna les mains à l'excés de prudence des Eſpagnols.

Le 28me ils vinrent ſe camper devant nous, la riviere entre deux, le Mareſchal de Turenne ayant eû avis par la garde de cavalerie, qu'on voyoit paroiſtre leurs premiers eſcadrons, me commanda de faire monter à cheval ſans faire ſonner, & luy-meſme s'en alla au galop à noſtre grande garde, moy avec luy. En paſſant par le Camp de ſon Regiment de cavalerie, il vit un chevau-leger qui en ſellant ſon cheval,

chargeoit ſon bagage ; il pouſſa à luy le piſtolet à la main, & ſi ce cavalier ne ſe fut ſauvé entre les jambes des chevaux il l'euſt tué : cela perſuada encore le Mareſchal de l'épouvente de l'armée ; de ſorte qu'il m'ordonna d'empeſcher qu'on ne montaſt à cheval, & de faire ſeulement que chacun tint ſon cheval ſellé par la bride. Ce fut à luy une action de jugement : car par le peu de precaution qu'il témoigna prendre à la veûë des ennemis, il raſſeura ſes troupes. 1656.

Lorſque nous fuſmes à la garde, il me fit détacher des gens pour l'eſcarmouche qui fut aſſez chaude, mais nous y euſmes quelque avantage ; de ſorte que cela remit un peu d'aſſeurance dans nos troupes, & leur fit attendre avec aſſez de fermeté la bataille pour le lendemain 19me dont elles ne doutoient pas. Cependant huit heures du matin eſtant venuës ſans qu'on vit rien branler du coſté des ennemis, le Mareſchal de Turenne jugea fort bien qu'ils ne vouloient rien haſarder, & qu'ils n'eſtoient ainſi venus à nous que pour nous amuſer, pendant que leurs prépatatifs ſe feroient pour retomber ſur Condé : & dans cette penſée il m'ordonna de détacher huit cens chevaux commandez par Rouvray Meſtre de camp, pour avec chacun un ſac de bled en croupe, s'en aller par un grand détour ravitailler Condé, ce qui fut executé heureuſement.

1656. Il n'y a guere au monde que le Mareſchal de Turenne qui en preſence des ennemis, beaucoup plus forts que luy, fiſt un détachement auſſi conſiderable que celuy-là. Il faut bien poſſeder la guerre pour en uſer ainſi ; & ce ſont là des coups de Maiſtres.

Il ne tiendroit qu'à moy de ne rien dire de cette action ; & peut-eſtre que les flatteurs du Mareſchal ne l'ont pas ſçeuë ou n'ont pas eſté aſſez habiles pour la remarquer ; mais ni l'amitié ni la haine ne me feront jamais manquer à ce que je dois à la verité.

Le lendemain 20me de Juillet les ennemis battirent aux champs à la pointe du jour, & ayant fait faire à droit à leur aiſle droite & marché un quart de lieuë, le Mareſchal crût qu'ils venoient paſſer à la teſte du defilé qui eſtoit entre-eux & nous, & laiſſant le Queſnoy à gauche nous prendre par derriere, & venir par là à nous en pleine bataille.

Dans cette penſée il fit prendre les armes & monter à cheval, mais cela fut inutile, car les ennemis s'en allerent aſſieger Condé.

Auſſi-toſt qu'ils furent partis, j'allay écrire à Madame de * * * * cette Lettre.

Au Camp du Quesnoy ce 20. de Juillet 1656. 1656.

JE vous aurois plûtoſt tiré de peine, Madame, ſi j'avois eû plûtoſt le loiſir & la commodité de vous apprendre de mes nouvelles ; mais depuis noſtre retraite de Valenciennes juſqu'à preſent j'ay preſque toûjours eſté à cheval ou ſur la paillaſſe, & je n'ay point ſçeu qu'il partiſt de courier de l'armée qu'aujourd'huy.

Vous ſçaurez donc, Madame, que le 16me de ce mois à deux heures du matin les lignes du coſté du Mareſchal de la Ferté furent attaquées par les ennemis & forcées ſans reſiſtance, hormis du coſté des gardes, & de la marine qui en firent beaucoup, mais ils furent pris par derriere. Nous ne puſmes ſecourir cette armée, parce que du coſté où les ennemis firent le plus grand effort, il n'y avoit qu'une digue fort étroite & longue de huit cens pas ſur l'Eſcaut, & ſur les prairies que ceux de Valenciennes avoient innondées ; par laquelle digue nous ne puſmes nous communiquer. Cette innondation fit que perſonne ne ſe put ſauver ; le Mareſchal de la Ferté fut pris, le Comte d'Eſtrées, le Comte de Grandpré, & Gadagne, Lieutenans Generaux pris, Moret, Riberpré, le Marquis de Renel, Vervins, Tianges, la Trouſſe, Pradel, Poillac, la Luſerne, & plus de quatre cens Officiers de cavalerie ou d'infanterie pris, le Marquis d'Eſtrées volontaire tué, la Roque S. Cha-

marant Meſtre de camp de cavalerie pris, Belſunce
1656. *Meſtre de camp d'infanterie tué, & bien d'autres que nous ne ſçavons pas encore. Le Marquis d'Uxelles ne voyant plus rien à faire, ſe ſauva par la digue; Bellefonds le fit auſſi. Le débris de cette armée qui pouvoit eſtre de deux mille hommes, cavalerie ou infanterie, ſe retira à Condé. Noſtre armée marcha au Queſnoy ſans ordre de bataille, nous y trouvaſmes deux mille hommes qui venoient de France pour nous joindre. Le lendemain 17me ayant fait reveûë nous trouvaſmes huit mille hommes de pied & huit mille chevaux dans l'armée de Turenne, & cinq cens chevaux, & trois cens hommes de pied dans celle de la Ferté. Le Mardy 18me les ennemis ſe vinrent poſter à noſtre veûë de l'autre coſté du Queſnoy, un petit ruiſſeau entre-deux: leur deſſein eſtoit, à ce que nous croyons, d'aſſieger le Queſnoy ſi nous en euſſions eſté éloignez, ou de nous attaquer ſi nous euſſions fait devant eux une méchante démarche; mais malheureuſement pour eux ils nous ont trouvez bien poſtez, fiers & témoignant ne reſpirer que la vengeance de la défaite de nos camarades. Ce matin ils ont décampé de devant nous, & nous ont laiſſé douter deux heures durant s'ils ne vouloient point nous donner bataille, mais enfin ils ont repris le chemin de Valenciennes, & nous croyons qu'ils vont aſſieger Condé que nous aurons bien de la peine de ſauver. Voilà noſtre avanture, Madame, que vous ne pouvez apprendre d'ailleurs plus veritablement.*

Le

Le 27me j'envoyay mon trompette ſçavoir ce qu'eſtoit devenu la Trouſſe: il revint le lendemain ſans avoir pû parler à luy, ayant appris ſeulement qu'il ſe portoit fort bien. 1656.

Le 21me je donnay mon attache à Prouille Capitaine au Regiment de Meneville. Sa commiſſion eſtoit du 4. Janvier 1644.

Pour nous nous demeuraſmes au Camp du Queſnoy juſqu'au 30me de Juillet. Pendant ce temps-là j'écrivis au Cardinal que s'il luy plaiſoit de prendre quatre Compagnies d'infanterie qui me reſtoient de mon Regiment, & qui eſtoient en garniſon dans la Fere, & les joindre à ſon Regiment d'infanterie, je les luy offrois de tout mon cœur.

Ce qui m'obligea d'en uſer ainſi, fut que je crûs faire plaiſir au Cardinal en luy donnant ce Regiment, que je prevoyois qui alloit déperir ſous mon nom, moy n'y pouvant pas, à cauſe de ma Charge, donner tous les ſoins qui luy eſtoient neceſſaires. Cependant, j'aurois mieux fait de le garder pour le donner à mon fils en entrant dans le ſervice.

Le Cardinal receut mes offres, & me fit cette réponſe en m'envoyant les mille écus qu'on donnoit d'ordinaire aux Lieutenans Generaux au commencement de la Campagne.

1656. *MOnſieur, Ce que vous m'écrivez ſur le moyen de reſtablir mon Regiment ne ſçauroit eſtre plus obligeant, & je vous en remercie de tout mon cœur. On vous envoye un petit* aiuto di coſta *par le ſieur Talon. Je ſuis faſché que les finances ne ſoient pas en eſtat de vous pouvoir donner une aſſiſtance plus conſiderable & vous mieux témoigner combien je ſuis,*

Monſieur,

Voſtre tres-affectionné ſerviteur
Le Cardinal Mazariny.

A la Fere ce 29. de Juillet 1656.

Le Cardinal mit mes quatre Compagnies dans le Regiment nouveau qu'il venoit de faire ſous le nom du Regiment de la Fere.

Le 30me de Juillet nous allaſmes camper à Barlemont ſur Sambre, nous y ſéjournaſmes juſqu'au 14me d'Aouſt, & pendant ce ſéjour, le Cardinal nous envoya des recreuës pour rétablir l'armée de la Ferté, dont il revenoit tous les jours au Camp beaucoup de ſoldats cavalerie & infanterie qui s'eſtoient échapez des priſons des ennemis.

Le 12me d'Aouſt 1656. je donnay mon attache à la commiſſion de Danville Capitaine au Regiment de Paloiſeau. Elle eſtoit du 6. de May. 1653.

Le meſme jour je donnay mon attache à la commiſſion du Vicomte d'Auchy Capitaine au Regiment de Paloiſeau. Elle eſtoit du premier de May 1655. 1656.

Dans ce temps-là le Mareſchal de Turenne ſe doutant que les ennemis vouloient prendre Condé par famine : & dés-là nos gens priſonniers de guerre (parce qu'ils ſçavoient qu'il y avoit dedans un grand nombre de troupes qui leur euſt trop couſté à prendre de force) reſolut de faire une diverſion pour remplacer en quelque façon cette perte, ou pour obliger les ennemis à faire une honneſte compoſition à Condé, afin d'empeſcher noſtre repreſaille, & pour cet effet il partit le 14me d'Aouſt de Charlemont & vint camper au Cateau-Cambreſis.

Le 15me d'Aouſt l'armée campa prés l'Abbaye de Vaucelles, le 16. à Fampou ſur la Scarpe à une lieuë d'Arras, le 17. aux environs de S. Venant que nous fiſmes mine d'aſſieger, mais les ennemis en ayant eû avis traiterent auſſi-toſt avec le Paſſage Gouverneur de Condé à une honorable compoſition. Et pour nous, l'ayant appris nous vinſmes camper à Lens où je donnay mon attache du 23me d'Aouſt à la commiſſion de Vaucouleur Capitaine au Regiment du Grand Maiſtre la Meilleraye. Elle eſtoit du 18me d'Aouſt 1655.

Nous ſéjournaſmes huit ou dix jours à Lens,

pendant lesquels il nous vint encore des re-
1656. creuës, & nos deux armées estant alors en assez bon estat, le Mareschal de Turenne disoit hautement que si les ennemis venoient à luy, il feroit la moitié du chemin, & cela se répandant dans l'armée donnoit une grande confiance à tout le monde, lorsque nous apprismes que les ennemis estoient à Fampou. Cette nouvelle intrigua le Mareschal: car d'attendre à son Camp, dont la gauche estoit à Lens & la droite au ruisseau de Souché, c'estoit prester le flanc aux ennemis de s'aller poster à Souché du long du ruisseau. Les ennemis s'y venant mettre aussi de l'autre costé, auroient eû l'éminence sur nous (les bords de ce ruisseau estant bien plus relevez du costé d'Arras que du costé de Lens) de sorte que rien ne parut seur au Mareschal que de s'aller poster à la Bussiere à une lieuë de Bethune; & pour cet effet, il fit marcher l'armée à l'entrée de la nuit du dernier d'Aoust au premier de Septembre. Ce mouvement à ces heures-là, sur la nouvelle de l'approche des ennemis estonna l'armée, & elle eût assez de confiance au Mareschal pour avoir peur sur sa retraite si precipitée, aprés avoir fait esperer des démarches plus hardies.

Les ennemis ayant avis de nostre retraite passerent le défilé de Souché & camperent dans la plaine de Lens, d'où ils nous envoyerent re-

connoiſtre. Le 3me de Septembre ſur les cinq heures du ſoir on me vint avertir que les ennemis pouſſoient la garde qui eſtoit ſur le coſteau de Houdin. J'y courus, & ayant fait monter à cheval les Regimens de cavalerie les plus proche de la garde pour la ſoûtenir, je la trouvay qui s'eſtoit rapprochée du Camp en bon ordre. Je la remenay à ſon poſte, & j'appris de Paloiſeau qui la commandoit, que c'eſtoit un eſcadron d'Officiers qui les avoit pouſſez. Je revins le dire au Mareſchal, lequel jugeant que ſi les ennemis ſe ſaiſiſſoient du poſte de Houdin ils nous oſteroient la communication d'Arras (noſtre ſeule reſource pour les vivres & pour les munitions de guerre) me commanda de faire marcher à l'heure meſme la cavalerie, & de me ſaiſir de ce poſte qui eſtoit à demi lieuë de noſtre Camp, & enſuite il fit ſuivre l'infanterie. 1656.

Cette marche qui ſe fit à l'entrée de la nuit du 3. au 4me de Septembre, acheva d'oſter à l'armée ce qui luy reſtoit d'aſſeurance. Cependant le Prince de Condé nous croyant campez à la Buſſiere, & trouvant qu'il n'y avoit autre choſe à faire que de ſe ſaiſir du poſte de Houdin, fit reſoudre les Eſpagnols de le venir prendre. Il eſt vray que nous ayant veû de loin dans leur marche, ſur l'éminence de Houdin, ils furent fort ſurpris, & aprés une grande halte

ils se vinrent poster entre nous & la Bussiere.

1656. Ils avoient un grand ruisseau à dos, lequel faisant un coude à leur droite, la couvroit : elle nous approchoit plus que leur gauche, & de ce costé-là il n'y avoit rien entre eux & nous.

Nostre aisle droite estoit sur des hauteurs presqu'aussi inaccessibles que nostre aisle gauche ; le mesme ruisseau de la Bussiere estoit à nostre dos, mais la teste de l'éminence que nous occupions estoit si étroite, & il y avoit si peu d'espace entre nostre premiere & nostre seconde ligne, que cela nous eust pû préjudicier considerablement dans un combat.

Entre la gauche des ennemis & nostre droite il y avoit de grands cavins qui se défendoient d'eux-mesmes ; de sorte que l'on ne pouvoit venir à nous que par nostre gauche : cela obligea le Mareschal à faire faire toute la nuit un retranchement de ce costé-là, flanqué de petits redans.

Le 5me de Septembre à la pointe du jour nous nous préparasmes à la bataille, & nous l'eussions eûë, si le Prince de Condé eust esté le maistre, mais les Espagnols creurent trop hasarder. Sur les huit heures du matin ne leur voyant faire aucun mouvement, nous crusmes bien que nous ne nous battrions pas, & la croyance qu'ils nous marchandoient redonna à nos troupes la fermeté qui leur manquoit. Cela arrive

d'ordinaire. Une armée qui aprés quelque eſchec craint les ennemis en leur abſence, ſe raſſeure en leur preſence, à moins qu'ils ne la combattent en arrivant. 1656.

Le 6me de Septembre les ennemis ne bougerent de leur Camp.

Le 7me ſur les cinq heures du matin les Eſpagnols firent demi tour à droit, & doublerent ſur les troupes du Prince de Condé, lequel marcha ſur la gauche & s'avança avec ſa cavalerie dans une petite plaine d'où il ne bougea, que les Eſpagnols ne fuſſent bien loin en marche.

Le Mareſchal de Turenne s'avança du coſté du Prince avec quatre eſcadrons de la garde, & me commanda de le ſuivre avec l'aiſle droite de ſa cavalerie: mais aprés quelque legere eſcarmouche de gens qui regagnerent à toute bride leur arrieregarde, nous nous retiraſmes auſſi de noſtre coſté.

Le Prince fit cette action en Maiſtre. On ne peut pas auſſi mieux faire ſon devoir de grand Capitaine, que le fit le Mareſchal dans le choix du poſte de Houdin.

Le lendemain du jour que les ennemis ſe furent retirez, nous décampaſmes & nous vinſmes loger à Aubigny.

Sur le bruit de la mort de S. André Monbrun Gouverneur de Nivernois, j'avois écrit

1656. de Lens au Cardinal, que je le ſuppliois de demander au Roy ſon Gouvernement pour moy, & j'avois fini cette Lettre par le prier de faire payer l'Eſtat Major de mon Regiment de Meſtre de Camp General; il me fit cette réponſe que je receus à Aubigny.

MOnſieur, On ne vous a pas bien informé, quand on vous a mandé la mort de M. de S. André Monbrun, puiſqu'il n'a pas meſme eſté bleſſé : ſi ce malheur là fuſt arrivé, je vous aurois ſervi tres-volontiers pour ſon Gouvernement, comme je feray en toutes les occaſions où j'auray lieu de vous témoigner que je ſuis,

Et de ſa main.

J'ay fait payer l'Eſtat Major de voſtre Regiment, & je vous prie d'eſtre perſuadé que je ſeray toûjours,

Monſieur,

Voſtre tres-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal Mazariny.

A Compiegne ce 3. d'Aouſt 1656.

Nous ſéjournaſmes à Aubigny huit jours, pendant leſquels le Mareſchal de Turenne mettoit ordre que toutes choſes fuſſent preſtes pour un deſſein qu'il avoit.

Le 16me de Septembre nous en partiſmes avec la

la cavalerie & nous vinſmes camper à Miraumont : l'infanterie venoit aprés à ſes journées. 1656.

Le 17me nous vinſmes loger à Vermaud.

Le 18me nous paſſaſmes à S. Quentin & nous vinſmes nuit & jour inveſtir la Capelle.

Chamilly, homme de naiſſance & de mérite, originaire du Duché de Bourgogne en eſtoit Gouverneur ; il n'y avoit pas cent hommes de garniſon dedans. Jamais entrepriſe ne fut mieux conçuë ni mieux executée.

Le Mareſchal de Turenne qui pouvoit en bien moins de temps tomber ſur cette place, s'il eut paſſé par le païs ennemi, ſçachant que le Prince de Condé, par là auroit pû avoir connoiſſance de ſon deſſein, & jetter du ſecours dans la Capelle, avoit mieux aimé, en rentrant en France pour dérober ſa marche aux ennemis, faire une fois autant de chemin ; & cela luy réuſſit fort heureuſement : nous fiſmes plus de trente lieuës en trois jours.

En arrivant nous commençaſmes à nous retrancher tant que la journée dura, & la nuit nous allaſmes mettre nos eſcadrons le cul ſur la contreſcarpe de la place, le lendemain nous fiſmes la meſme choſe un peu avant dans la nuit. Il eſt vray qu'à l'entrée, comme je venois de monter mon biouac avec l'aiſle droite de la cavalerie, Chamilly le fils qui commandoit le Regiment de cavalerie de Condé dans

1655. l'armée du Prince, donna au quartier de Lisle-bonne avec deux cens chevaux, lequel quartier n'estant point encore à cheval, y monta à la haste, mais Chamilly passa avec soixante Maistres, le reste ayant esté pris ou s'estant retiré.

Et sur cela il faut remarquer que c'est une chose d'un grand éclat & presque seure de jetter beaucoup ou peu de cavalerie dans une place, autour de laquelle on n'est point encore retranché; mais il faut que le secours qu'on veut jetter soit ou fort grand, comme de deux ou trois mille chevaux, ou fort petit, comme de cent cinquante ou de deux cent: car le premier force avec hauteur, & le second passe presque toûjours sans resistance: & la raison pourquoy on n'en trouve point, c'est que ceux qui veulent passer ne cherchant point à combattre, il y a peu de gens qui osent se détourner la nuit de leur poste pour aller chercher les ennemis.

Cependant l'armée des ennemis que le Siege de Condé & les autres fatigues de cette Campagne avoit fort ruiné, leva le Siege de S. Guilain & se vint poster à Avesnes, d'où n'osant venir à nous, elle fut paisible spectatrice de la prise de la Capelle où nostre infanterie estoit arrivée le 3me jour.

Il faut icy avoüer à la gloire du Mareschal

de Turenne, que ſa bonne conduite reſtablit les affaires qui eſtoient en méchant eſtat au commencement de la Campagne. Il ne ſe contenta pas de ne perdre pas grand choſe en ſe tenant ſur la défenſive, mais il reprit meſme le deſſus. 1656.

Le 20me de Septembre, au Camp de la Capelle, je donnay mon attache au Comte d'Antoigny Capitaine au Regiment de la Reine. Sa commiſſion eſtoit du 14. du meſme mois 1656.

Le 23me de Septembre je receus cet ordre du Mareſchal de Turenne par écrit.

MOnſieur de Buſſy ordonnera à toute la cavalerie de faire deux faſcines par cavalier, leſquelles ils porteront une heure devant la nuit au Regiment Colonel. Fait ce 23me de Septembre 1656.

Turenne.

On ne pouvoit preſque lire l'écriture du Mareſchal, mais pour ſon ſeing il falloit le deviner: on n'y pouvoit pas reconnoiſtre une Lettre, & tous les mots s'y pouvoient auſſi-toſt trouver que Turenne.

Le 28me de Septembre nous vinſmes camper à Buronfoſſe.

Le 29me l'armée ſe mit en bataille au-deſſus de l'Eguielle où le Roy la vit, & de là il vint loger avec elle à la Vaquereſſe.

1656. Le 30me nous marchaſmes avec un grand convoy de farines à Landrecy.

Le premier d'Octobre nous allaſmes au Queſnoy.

Le ſecond nous marchaſmes toûjours en bataille à S. Guilain où aprés avoir laiſſé le convoy, nous vinſmes camper au chaſteau de Roiſin que nous priſmes à diſcretion. Le Roy marchant toûjours avec l'armée.

Du Camp de Roiſin, le Roy partit & ſe retira à Compiegne, & de là à Vincennes.

Pour nous nous vinſmes camper à Buſigny le 10me d'Octobre où nous fiſmes quelque ſéjour, pendant lequel ayant receu des nouvelles de quelques affaires de conſéquence qui m'eſtoient ſurvenuës en Bourgogne, j'écrivis au Cardinal, que je le ſuppliois de trouver bon que je m'y en allaſſe, puiſqu'il n'y avoit plus rien à faire à l'armée. Je receûs de luy cette réponſe.

MOnſieur, Quoy-que la Campagne ſoit fort avancée, & qu'il reſte peu de temps pour en voir la fin; neanmoins puiſque vos affaires vous appellent en Bourgogne, vous ne devez point faire de ſcrupule de demander voſtre congé à M. de Turenne; & je m'aſſeure qu'en luy montrant ce Billet il ne fera aucune difficulté de vous l'accorder. Quand je pourray faire quelque choſe de plus eſ-

ſentiel pour voſtre ſatisfaction, je m'y employeray avec plaiſir, eſtant veritablement, 1656.

Monſieur,

Voſtre tres-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal Mazariny.

A Vincennes ce 10. d'Octobre 1656.

Je partis donc le lendemain de la Touſſaint de l'armée, & paſſant par Paris je m'en vins en Bourgogne.

Pendant le ſéjour que j'y fis, d'Anciennevil-le Marquis d'Epoiſſes mourut; & comme il avoit le Gouvernement de Chaſtillon ſur Seine, je le demanday au Cardinal, lequel me fit cette réponſe.

MOnſieur, Quand vous m'avez écrit pour le Gouvernement de Chaſtillon ſur Seine, le Roy en avoit diſpoſé en faveur du Neveu de celuy qui le poſſedoit, ce qui m'a mis dans l'impuiſſance de vous y ſervir comme je l'aurois fait avec plaiſir; eſtant auſſi cordialement que vous le pouvez deſirer,

Monſieur,

Voſtre tres-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal Mazariny.

A Paris ce 13. de Novembre 1656.

de Mareſchal des logis de la cavalerie dans l'armée d'Italie commandée par le Prince de Conty, à Jury Capitaine dans le Regiment de ce Prince. 1657.

Le 6me d'Avril je donnay mon attache à la commiſſion du Comte de Brenne Capitaine au Regiment de Manchiny. Elle eſtoit du 26me de Mars 1657.

Le 16ne d'Avril je donnay mon attache à la commiſſion de Maupertuis Capitaine au Regiment du Cardinal. Elle eſtoit du 12me d'Avril 1657.

Le 17me d'Avril je donnay mon attache à la commiſſion de Buzenval Capitaine au Regiment Cardinal. Elle eſtoit du 14me d'Avril 1657.

Cependant le Mareſchal de Turenne ayant aſſemblé au mois de May auprés d'Amiens l'armée qu'il devoit commander, & faiſant mine de vouloir attaquer une place maritime de ce coſté-là, auſſi-toſt la deſcente des ſix mille Anglois que Cromvel nous devoit envoyer, s'avança juſqu'auprés d'Aire à un village appellé Calonne, d'où il détacha le 28me de May Caſtelnaut la Mauviſſiere avec trente eſcadrons pour aller inveſtir Cambray par delà l'Eſcaut, & luy avec quarante, marcha en ſi grande diligence, que le lendemain 29me il arriva deçà l'Eſcaut devant la meſme ville, autour de laquelle il poſta ſa cavalerie, attendant ſon infanterie

se fust sauvé de la mort ou de la prison, & c'est en quoy on ne sçauroit assez estimer son entrepriſe. Pour moy qui suis moins flateur qu'homme du monde, j'avoûë que je suis charmé de cette action, & je croy que si un Lieutenant General d'armée l'avoit faite, il mériteroit les plus grands honneurs de la guerre. Quels éloges ne mérite donc pas un grand Prince, qui ne fait pas cela pour sauver sa vie, mais seulement pour acquerir de la gloire. 1657.

Cette action n'augmenta pas l'estime des Espagnols pour le Prince, car elle ne pouvoit aller plus loin, mais elle leur donna pour luy une confiance égale à leur estime.

Le Mareschal leva le Siege le premier de Juin & vint camper à Vanchelles avec le chagrin qu'on se peut imaginer. Il falloit qu'il se retiraſt de devant une place qu'il avoit surpriſe sans hommes & sans munitions de guerre, & la gloire que le Prince venoit d'acquerir à ses dépens le mettoit au deſeſpoir.

Le second de Juin, il vint camper à Fonsomme où le Roy estant venu voir l'armée le 3me de Juin, il fit luy-meſme la reveûë de la cavalerie, dont j'écrivois l'estat & le nombre sur mes tablettes auprés de Sa Majeſté.

Le 5me de Juin nous allaſmes camper à Vadancour.

Le 7me je fis expedier le brevet de Major du

Regiment Cardinal au ſieur de la Cour Capi-
1657. taine dans ce Regiment.

Le meſme jour je donnay mon attache à Montfort Capitaine au Regiment de Torigny. Sa commiſſion eſtoit du 18me de Mars 1657.

Le 8me de Juin nous allaſmes camper à Tupigny où les ſix mille Anglois commandez par le Chevalier Reinolds nous vinrent joindre.

Dés les premiers jours de Juillet le Mareſchal de Turenne ayant eû avis que les ennemis marchoient avec toute leur cavalerie du coſté de Monmedy, que le Mareſchal de la Ferté venoit d'inveſtir, marcha auſſi avec toute la ſienne juſqu'à une lieuë de Sedan.

Je tombay malade dans cette marche, & je me retiray à Vervins, & delà à Guiſe. Peguilin ſe trouva mal en meſme temps & vint avec moy aprés avoir pris quelques remedes huit jours durant. Nous rejoigniſmes l'armée à Malſy le 10. de Juillet.

De Malſy nous vinſmes à Luſoir prés la Capelle, & ſuivant les avis que nous avions des ennemis, nous changions de poſtes : cependant nous eſtions dans la plus grande oiſiveté du monde, & cela nous obligeoit de joüer depuis le matin juſqu'au ſoir. Pour moy j'eſtois dans une fortune ſurprenante, quand je perdois une fois, j'en gagnois dix : tous mes amis me preſſoient de les mettre de moitié de tiers ou

de quart avec moy, & je croyois donner mon argent à ceux à qui j'accordois leurs demandes. 1657.
Cette fortune fit tant de bruit, que le Cardinal en fut averti, & comme je luy envoyay un Gentilhomme pour le supplier de me faire payer des mille écus dont le Roy avoit accoûtumé de gratifier les Lieutenans Generaux pour servir la Campagne, il répondit à mon envoyé qu'il se réjoüissoit que j'eusse gagné tant d'argent, & que Talon en alloit apporter à l'armée. Talon vint en effet, mais il en donna à tous hormis à moy, me disant que le Cardinal m'asseuroit qu'il avoit pris part au gain que j'avois fait. Je dis à Talon que c'estoit ce que je ne voulois pas qu'il fit; que quand j'avois pris congé de Son Eminence, elle m'avoit promis positivement de me faire donner ces mille écus aussitost que je serois arrivée à l'armée, & que nous n'estions pas convenus que je joüerois de moitié avec luy cette Campagne: que veritablement je ne demandois pas tant cet argent pour le besoin que j'en eusse, que pour le chagrin que j'aurois de la preference des autres. Talon m'asseura qu'il le presseroit fort, & en effet il fit si bien que je touchay mes mille écus.

Ma bonne fortune au jeu adoucissoit un peu les dégousts que me donnoit le Mareschal de Turenne, qui augmentoient pourtant tous les jours.

1657. Gaſſion Meſtre de camp de cavalerie ſur le pied étranger, ayant fait quelque injuſtice à l'un des Capitaines de ſon Regiment, celuy-cy s'eſtoit venu plaindre à moy ; j'avois envoyé querir ſon Meſtre de camp, qui m'avoit paru ſi déraiſonnable que j'avois donné un jugement contre luy. Le Meſtre de camp en ayant parlé avec chagrin au Mareſchal de Turenne, le Mareſchal eſtoit entré dans ſon reſſentiment; de ſorte que cela rendant Gaſſion plus fier, je luy fis dire que je l'interdirois s'il n'obeïſſoit à mon ordonnance. Le Mareſchal l'ayant appris voulut ſoûtenir la revolte qu'il avoit conſeillée, & me dit que je ne pouvois pas interdire un Meſtre de camp dans le corps d'armée. Je luy répondis que ſi je le pouvois faire à un Cornette (comme il eſtoit ſans difficulté) je le pouvois à un Meſtre de camp, qui eſtoit également ſous ma Charge; & que quand je l'aurois fait, le Roy en ſeroit le juge, & je ſortis de ſa chambre. Deux heures aprés, S. Martin Mareſchal des logis me vint dire que Gaſſion feroit ce que je voudrois. Sur cela j'adoucis mon jugement autant que je pus, & depuis le Meſtre de camp a toûjours eſté de mes bons amis.

Pour le Mareſchal qui avoit porté les choſes à la douceur, de crainte que Gaſſion ne ſe plaigniſt qu'il l'avoit embarqué dans une méchante affaire, je ne doute pas qu'il ne me ſçeuſt

fort mauvais gré d'avoir eû raiſon avec luy.

De Luſoir nous vinſmes camper à Blecy prés de Rocroy, pour eſtre toûjours entre Monmédy & l'armée des ennemis. 1657.

Le courrier de l'armée devant partir la nuit, j'écrivis cette Lettre à Madame de * * * *

Au Camp de Blecy ce 4. d'Aouſt 1657.

Voſtre Lettre eſt fort agreable, ma belle Couſine, elle m'a fort réjouy. Qu'on eſt heureux d'avoir une bonne amie qui ait autant d'eſprit que vous : je ne voy rien de ſi juſte que ce que vous écrivez, & l'on ne peut pas vous dire, ce mot là ſeroit plus à propos que celuy que vous avez mis. *Quelque complaiſance que je vous doive, Madame, vous ſçavez bien que je vous parle aſſez franchement pour ne vous pas dire cecy ſi je ne le croyois, & vous ne doutez pas que je ne m'y connoiſſe un peu, puiſque j'oſe bien juger des ouvrages de Chapellain, & que je cenſure quelquefois aſſez juſtement ſes penſées & ſes paroles. Je vous envoye la copie de la Lettre que j'ay écrite à la Marquiſe de * * * * Elle me mande que ſi j'aime les grands yeux & les dents blanches, elle aime de ſon coſté les gens tendres & les amoureux tranſis, & que ne me trouvant pas comme cela, je me tienne pour éconduit : elle revient aprés, & ſur ce que je luy mande, comme vous verrez, que je la quitteray ſi elle me rebute, & qu'à moins que de ſe déguiſer en Mareſ-*

1657. *challe pour me ſurprendre, elle ne m'y ratrapera plus, elle me répond que je ne me deſeſpere point, & me promet de ſe donner à moy quand elle ſera parvenuë à la dignité pour laquelle, à ce qu'elle dit, on la mange juſqu'aux os. Que mon poulet ne pouvoit luy eſtre rendu plus à propos, & que n'ayant pas un denier elle eſtoit dans la plus méchante humeur du monde.*

J'écris à M. de Corbinelly de vous dire ce qui s'eſt paſſé entre M. de Turenne & moy depuis que je ſuis à l'armée; & qu'enfin nous avons fait une reconciliation qui me paroiſt aſſez ſincere; je ne ſçay ſi cette paix durera.

J'ay gagné huit cens loüis d'or depuis quatre ou cinq jours, ſi je n'en gagne pas davantage, c'eſt que l'on apprehende ma fortune; je ne trouve plus de gens qui veulent joüer contre moy.

Voulez-vous ſçavoir la vie que nous faiſons, Madame, je m'en vais vous la dire. Quand l'armée marche nous travaillons comme des chiens, quand elle ſéjourne il n'y a pas de faineantiſe égale à la noſtre: nous pouſſons toûjours les affaires aux extrémitez; on ne ferme pas l'œil trois ou quatre jours durant, ou bien on eſt trois ou quatre jours ſans ſortir du lit, on fait fort bonne chere, ou l'on meurt de faim.

Pour les ennemis ils ſont campez entre Bethune & la Baſſée, attendant tranquillement la priſe de Monmedy, qu'ils n'ont pas jugé d'aſſez grande conſequence pour hazarder un combat en voulant le ſecourir.

De Blecy nous vinſmes le 6me d'Aouſt camper à Oy. 1657.

Le 11me de ce mois le Mareſchal ayant appris la priſe de Monmedy, reſolut de marcher dés le lendemain du coſté de la riviere du Lys. Il partit donc d'Oy le 12me, & ayant envoyé tous les bagages de l'armée eſcortez par trois eſcadrons Lorrains, paſſer par S. Quentin, il vint paſſer l'Oyſe à Etreux au Pont & camper à Etreux en Cauchée ſur le ruiſſeau du Buf.

Le 13me il paſſa prés d'Aveſne, & il alla camper à Barlemont ſur la Sambre, & à Aymeries qu'il reprit en paſſant.

Ce jour-là je donnay mon attache à la commiſſion de Grave Capitaine au Regiment de Gaſſion. Elle eſtoit du 20me de Juin 1657.

Le 14. nous paſſaſmes prés du Queſnoy, & nous allaſmes camper à Neuville ſur l'Eſcaut, entre Valenciennes, & Bouchin, on fit des ponts la nuit.

Ce jour-là le Mareſchal avoit envoyé Siron Lieutenant General avec trois eſcadrons à Landrecy pour y prendre le Regiment d'Alſace & deux Compagnies Suiſſes, & delà à Guiſe en tirer trois Compagnies de Gardes Françoiſes, & avec tout cela joindre les bagages de l'armée & les amener à Arras, où il ſçauroit ce qu'il auroit à faire.

Le 15me d'Aouſt nous paſſaſmes prés de Doüay,

& nous allaſmes camper à Vitry ſur la Scarpe.

1657. Le 16me nous paſſames à Lens & à Bethune & nous vinſmes camper à Robecque devant S. Venant.

La nuit du 15. au 16me le Mareſchal détacha Caſtelnaut avec ſes troupes qui allerent paſſer à la Baſſée & delà la riviere de la Lys, à la Gorgue, & camper delà l'eau devant S. Venant.

Le 17me l'infanterie qui eſtoit demeurée le 16me à Bethune arriva au Camp, & le Mareſchal donna les quartiers & fit faire des ponts ſur la Lys au-deſſous & au-deſſus de S. Venant pour la communication avec Caſtelnaut, lequel fit travailler inceſſamment à ſes lignes.

Le 18me le Mareſchal fit venir des farines de la Baſſée & du canon, & donna aux Anglois la teſte de leur quartier à retrancher, qui eſtoit du coſté d'Aire. Ce jour-là nous euſmes nouvelles que les ennemis arrivoient à Liſle, & le 19me on apprit qu'ils eſtoient à la Gorgue.

Le 20me ils vinrent camper à Calonne qui eſt ſur le meſme ruiſſeau de Robecque: nous gardaſmes ce ruiſſeau juſqu'au 21me la nuit, que le Mareſchal jugea à propos de l'abandonner depuis Calonne juſqu'à trois cens pas du fort de Robecque, & delà il fit tirer une ligne juſqu'à S. Floris où eſtoient les ponts au-deſſous de S. Venant pour aller au quartier de Caſtelnaut.

Le 20me le Mareſchal ayant eû avis que nos bagages

bagages estoient à Arras, manda à Siron qu'il marchast à nous en diligence, parce que Bouteville, depuis Duc de Luxembourg, estoit aux portes d'Aire avec quinze cens chevaux détachez du corps des troupes du Prince de Condé. Cet ordre ne fit pas haster Siron davantage, & ne l'empescha pas de camper une heure devant soleil couché à une grande lieuë par delà Lilers: cependant le Mareschal estoit dans des peines extrêmes de ne voir point arriver nos bagages. 1657.

Le lendemain 21me matin me promenant du long de la ligne pour la faire raccommoder aux endroits où elle n'estoit pas en bon estat, je trouvay Siron qui arrivoit au Camp. Je luy dis l'inquietude où nous estions tous de luy, & pendant que je le conduisois chez Humieres où le Mareschal déjeunoit, il me compta avec quelle conduite & mesme avec quelles ruses de guerre il avoit amené nos bagages qui alloient, me dit-il, entrer dans les lignes. Si-tost que le Mareschal le vit & qu'il sçeut ce qu'il venoit de me dire, il luy fit mille caresses, & en mesme temps il fit écrire par du Ham son Secretaire au Cardinal, la satisfaction qu'il avoit de la bonne conduite de Siron. Pendant qu'il dictoit cette Lettre dans un coin de la chambre, on me vint avertir qu'un Officier de cavalerie estoit à la porte qui avoit quelque chose de fort

1657. preſſé à me dire. Je ſors, & j'apprens de luy que les ennemis pilloient nos bagages aprés avoir battu l'eſcorte qui en faiſoit l'arrieregarde. J'amenay cet Officier au Mareſchal qui luy dit que Siron ayant quitté le bagage à demi lieuë par delà Lilers, & s'eſtant avancé avec les trois Compagnies du Regiment des Gardes, les deux de Suiſſes, & les trois eſcadrons François, les ennemis commandez par Bouteville eſtoient tombez ſur le Regiment d'Alſace, & les trois eſcadrons Lorrains les avoient défaits avant qu'ils euſſent pû paſſer le défilé, & qu'il les avoit laiſſez pillant les équipages. Siron voulut repliquer, mais le Mareſchal le fit taire, & me commanda de faire monter en diligence tout ce que je pouvois de cavalerie pour aller aux ennemis. Je galopay par le Camp, faiſant l'office de trompette, & en un moment je me trouvay à la teſte de quarante eſcadrons avec leſquels je cours à toute bride à Lilers. Je ſuis aſſeuré que je ne mis pas une demi-heure à faire ces deux lieuës-là. Je trouvay le feu dans nos bagages, dont les ennemis avoient pris cinq cens chevaux; & j'appris que les vallets & les marauts de broudres avoient plus pillé que les ennemis. Je fis pouſſer dix eſcadrons ſur les hauteurs de Lilers, à Aire, qui m'amenerent quatorze ou quinze priſonniers qui s'eſtoient amuſez au pillage plus long-temps que les autres;

mais Bouteville estoit déja prés d'Aire. Je renvoyay trente escadrons au Camp, & je demeuray presque tout le jour avec les dix qui me restoient, à faire conduire dans les lignes le débris des équipages : heureusement pour moy j'avois donné ordre en partant d'Oy que mes chevaux de bast suivissent l'armée chargez de ma vaisselle d'argent ; de sorte que hors mes chevaux de charriot & ceux de mon fourgon, je ne perdis pas grand chose. 1657.

Quelques jours aprés le Cardinal ayant mandé qu'il vouloit qu'on mist Siron au Conseil de guerre, le Mareschal nous assembla pour cet effet, mais nous ayant dit d'abord que Siron n'estoit pas responsable de ce qui estoit arrivé en son absence, nous jugeasmes qu'il vouloit faire sa Cour au Cardinal ; ainsi personne ne le voulut dédire & se broüiller avec le premier Ministre, & cela fut plaisant que Siron fust justifié par la raison qui auroit deû le perdre.

Le 22me d'Aoust le Mareschal ayant envoyé les quaissons charger à Bethune, les ennemis qui ne l'apprirent qu'aprés qu'ils furent passez, se tinrent prests pour le retour, & pousserent les Regimens de Gesvres, la Villette, & Chamboy, jusqu'auprés de la barriere de Robecque : ces trois Regimens y firent fort bien leur devoir, & ils y perdirent quelques Officiers. Les Commandans de Gesvres & de la Villette furent

1657. pris, le Marquis de Ranty Capitaine dans la Villette pris & blessé dont il mourut, le Marquis d'Echauffour Capitaine dans Chamboy tué : cependant tout le convoy entra dans le Camp.

Ce mesme jour 22me l'armée d'Espagne s'avança & vint camper au Mont-Bernançon à la portée du canon de nos lignes sur le chemin de S. Venant à Bethune.

Le 23me matin il vint au Camp un trompette du Prince de Condé, sous prétexte de repeter des prisonniers, mais effectivement pour tascher à engager entre Lenet & moy quelque conference. Lenet donc me fit faire compliment par ce trompette & me convia de me trouver à la teste de nostre garde où il seroit ravi de m'embrasser. Aprés que j'eûs demandé au Mareschal s'il le trouveroit bon, & sçeu de luy ce qu'il vouloit que je disse touchant l'ouverture de nostre tranchée, je m'en allay au rendez-vous, où Lenet estant arrivé un moment aprés moy, nous nous fismes mille amitiez, & nous parlasmes prés de deux heures. Il me dit entre-autres choses que nous estions trop bien retranchez pour qu'ils nous attaquassent, mais qu'au moins ne prendrions-nous pas S. Venant devant eux. Je luy répondis que par la raison de nos bons retranchemens, nous allions ouvrir la tranchée la nuit d'aprés, tout comme s'ils

estoient à cent lieuës de nous: cela le surprit, & aprés avoir fait quelque mine d'en douter il me quitta assez viste. 1657.

Ce qui avoit obligé le Mareschal à faire sçavoir aux ennemis qu'il alloit ouvrir la tranchée, estoit l'envie qu'il avoit de les éloigner de luy, & de se délivrer par là de l'inquietude que leur voisinage luy donnoit, & croyant qu'il auroit pris S. Venant avant qu'ils eussent pû réussir à quelque entrepriſe.

Siege de S. Venant.

La nuit du 23. au 24me nous ouvrismes la tranchée, & on l'avança fort sans perdre de gens, 1 Chevalier de Maupeou Capitaine au Regiment des Gardes y fut blessé au poignet. Le lendemain 24me le Marquis d'Hoquincourt releva la garde avec les Suisses.

Ce mesme jour les ennemis partirent du Mont Bernançon à neuf heures du soir, & tirant du costé de Lilers, camperent entre l'Abbaye de Han & Fons.

Le 25me Poillac commandant les Gardes à la tranchée de Turenne y fut blessé d'un grand coup de mousquet à l'épaule; cette nuit-là on avança le travail jusqu'auprés de la contrescarpe.

Le 26me Humieres entra en garde avec le Regiment de Turenne, & fit un fort beau logement qui cousta cher à ce Regiment, soit en soldats, soit en Officiers.

1657. *Ardres assiegé par les Espagnols.*

Ce jour-là sur le midy on eût avis que les ennemis avoient passé dans Aire le matin, & qu'ils marchoient du costé d'Ardres. L'on détacha aussi-tost Romecourt Capitaine dans Villequier avec un escadron de ce Regiment pour s'y aller jetter, & le lendemain à la pointe du jour la Feüillée fut commandé de s'y jetter à quelque prix que ce fust, avec son Regiment & celuy du Pont S. Pierre; mais tout cela ne pût entrer, & le Mareschal qui s'en estoit défié avoit d'abord envoyé la Haye Capitaine de son Regiment de cavalerie, brave soldat, pour dire à Rouville Gouverneur d'Ardres, qu'il alloit le secourir, & le lendemain Coulange de la Maison de Chatelux, Mestre de camp de cavalerie eût la mesme Commission. Ils y entrerent tous deux : veritablement le premier n'eut pas peu de peine; car lorsqu'il fut à demilieuë du Camp des ennemis, il trouva la nuit un de leurs partis de cavalerie qui alloit à la guerre, & qui le voyant vestu en païsan le prit pour guide: il n'osa leur dire qu'il ne sçavoit pas le chemin, de peur d'estre reconnu à son langage. Il marcha donc avec eux jusques dans un bois où il se sauva & retourna à leur Camp, d'où il entra dans Ardres.

Ce n'est pas une petite obligation qu'a un General à un Officier particulier qui se travestit & qui quitte son épée pour entrer dans une pla-

ce : car s'il eſt pris, il a beau dire ce qu'il eſt effectivement, il n'y a point de quartier pour luy non plus que pour un ſimple eſpion. 1657.

Le 27me d'Aouſt Brulart-Genlis Brigadier de cavalerie arriva au Camp avec huit eſcadrons de l'armée de la Ferté : on les campa au village de Robecque.

Priſe de S. Venant.

Ce meſme jour 27me au ſoir le Gouverneur de S. Venant ayant demandé à capituler, le Mareſchal nous détacha à l'heure meſme Humieres & moy avec deux mille chevaux pour nous avancer du coſté d'Aire. Comme il ſçavoit qu'Ardres eſtoit extrémement preſſé, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre ; ſon deſſein eſtoit de faire en ſorte que le Gouverneur d'Aire donnaſt avis à l'armée d'Eſpagne que la noſtre marchoit, ce qui réuſſit : car nous montrant devant Aire, on en tira du canon ſur nous, à quoy celuy de S. Omer répondit. Peut-eſtre encore y eût-il quelques gens envoyez pour porter la nouvelle de noſtre marche ; mais enfin les ennemis qui pour ne point perdre de temps ne s'eſtoient pas retranchez devant Ardres, ſe retirerent en diligence du coſté de Gravelines.

Les Eſpagnols levent le Siege d'Ardres.

Le deſſein des Eſpagnols qui ſçavoient qu'Ardres eſtoit en fort méchant eſtat, ſans dehors, ſans contreſcarpe & preſque ſans garniſon, eſtoit de l'inſulter : & en effet le Prince de Condé avoit eſté luy-meſme en arrivant atta-

cher le mineur au corps de la place, & lorſque les ennemis ſe retirerent, il y avoit onze fourneaux preſts à joüer; de ſorte que quoyque Rouville qui en eſtoit Gouverneur, fuſt un homme de courage, il ne tint non plus à luy qu'aux ennemis, que la place ne fuſt priſe: ce fut la ſeule marche de noſtre armée qui la ſauva. 1657.

Le Mareſchal de Turenne apprit la levée du Siege d'Ardres aux environs de S. Omer, & comme il voulut rafraiſchir l'armée par un ſéjour de quelque temps au village d'Ellette; pendant ce ſéjour, Eugene de Savoye Comte de Soiſſons, Colonel des Suiſſes, qui avoit épouſé la niece du Cardinal Mazarin, & Armand de Grammont Comte de Guiche Meſtre de camp du Regiment des Gardes Françoiſes, me propoſerent d'aller voir ce qui s'eſtoit paſſé à Ardres, & delà à Calais & à Boulogne qu'ils n'avoient point veûs. J'y conſentis: le Comte du Pleſſis-Praſlin & Péguilin s'eſtant mis de la partie, je pris avec la permiſſion du Mareſchal deux cens chevaux pour noſtre eſcorte, & nous fiſmes ce petit voyage. Il ne faut pas demander ſi nous le fiſmes gayement; le plus ſerieux de la troupe aimoit fort à rire. Rouville nous receut le mieux qu'il put; Bethune Comte de Charoſt Gouverneur de Calais nous y fit tres-bonne chere; mais le Mareſchal d'Aumont Gouverneur de Boulogne, nous y traita avec une magnificence

gnificence digne d'un Roy : nous y fiſmes meſme une grande débauche, ou le Comte de Guiche parut plus gay qu'aucun de la compagnie. 1657.

De Boulogne nous vinſmes paſſer au Mont-Hulin & delà au Camp, d'où nous repartiſmes avec l'armée le 8me de Septembre, & nous allaſmes camper à Eterre. Ce jour là meſme je donnay mon attache à la commiſſion de S. Loup Meſtre de Camp du Regiment de Chamboy. Cette commiſſion eſtoit du 28me d'Aouſt 1657.

D'Eterre nous allaſmes camper à Merville où l'on ſe prépara à faire le Siege de la Motte-au-Bois. *Siege de la Motte-au-Bois.*

Ce fut Caſtelnaut qui le fit avec des troupes détachées de l'armée; on raza cette place auſſitoſt qu'elle fut priſe, & le 14me de Septembre le Mareſchal ayant nouvelle que les ennemis eſtoient campez à Vourmont & à Eclesberg, partit de Merville & marcha en diligence à eux.

L'ORDRE DE LA MARCHE du 14me de Septembre 1657. partant de Merville pour aller aux ennemis.

DEUX gardes ordinaires de cent chevaux.
Deux cens mouſquetaires commandez avec une charrette d'outils.

1657. Quatre eſcadrons de grande garde, dont le dernier ſera Vaubrun.

Cinq cens mouſquetaires; ſçavoir trois cens de la premiere ligne, & deux cens Anglois de la ſeconde, commandez par un Meſtre de camp.

Les dragons du Mareſchal de la Ferté à la teſte de la premiere ligne de cavalerie de l'aiſle gauche, dont le dernier eſcadron ſera un Lorrain.

Six pieces de canon & leurs munitions, enſuite les Gardes Françoiſes, ſuivies des Gendarmes.

Aprés cela, la ſeconde ligne de l'aiſle gauche de cavalerie, dont le premier eſcadron eſt du Regiment Cardinal, & le dernier eſt un Lorrain.

Le reſte de l'infanterie de la premiere ligne.

Le gros canon & les munitions.

Toute l'infanterie Angloiſe.

Le corps de reſerve commandé par le Comte de Liſlebonne, dont le dernier eſcadron ſera Nanteüil.

L'infanterie de la ſeconde ligne, à la reſerve d'un bataillon qui reſtera à la queuë du dernier Regiment de la ſeconde ligne, qui eſt Hoquincourt.

La premiere & la ſeconde ligne de l'aiſle droite.

Un bataillon qui ſera à la queuë d'Hoquincour. 1657.

Tous les chevaux de trouſſe marcheront derriere deux eſcadrons, qui ſeront Rochepaire & Melin.

Enſuite marcheront toutes les troupes du Mareſchal de la Ferté, & puis tous les charriots & charrettes, qui ſeront eſcortez par trois bataillons des troupes de la Ferté, & ſept eſcadrons de Turenne commandez par Podevils, & ſur le tout Pardaillan un des Lieutenans Generaux de l'armée de la Ferté.

J'ay voulu mettre ici cet ordre de marche allant aux ennemis, pour montrer comment cela ſe faiſoit dans un païs couvert & dans des chemins bordez d'ouatergans à droit & à gauche.

Nous marchaſmes dans cet ordre le 14me de Septembre. Veritablement ſur l'avis de noſtre marche, les ennemis avoient repaſſé la Colme & s'eſtoient retranchez derriere. Nous arrivaſmes la nuit à Bobergue; & le lendemain 15me le Mareſchal accompagné de Caſtelnaut, de Crequy, d'Humieres, du Comte de Guiche, & de moy, alla reconnoiſtre les ennemis; & aprés s'eſtre fait tirer trente ou quarante volées de canon (d'une deſquelles l'Eſcuyer de Caſtelnaut eût la cuiſſe emportée, & en mou-

rut le jour meſme,) il nous remena tous diſner
1657. chez luy, où il nous demanda nos ſentimens ſur l'attaque des ennemis en maniere de converſation, car il ne tenoit jamais de Conſeil de guerre. Il n'y en eût pas un qui ne luy dit qu'aprés la marche que nous venions de faire, & le bruit qui couroit dans l'armée que nous eſtions venus combattre les ennemis, il nous ſembloit qu'on eſtoit engagé de le faire, & que quoyqu'il les trouvaſt autre part qu'il n'avoit crû & mieux poſtez, la choſe n'eſtoit guere plus difficile: qu'il pouvoit faire deux ou trois attaques, & cependant leur dérober le paſſage de la riviere plus haut ou plus bas qu'eux.

Dans ce moment là le Comte de Ligneville General des troupes Lorraines qui eſtoient dans noſtre armée, entra dans la chambre, & le Mareſchal luy ayant dit le ſujet de la converſation, Ligneville luy répondit qu'il ne penſoit pas qu'il y eût d'autre parti à prendre que celuy de combattre. Tout cela n'ébranla point le Mareſchal, parce qu'il avoit la confiance qu'il devoit avoir en ſa propre capacité; & loin de luy faire changer de deſſein, il me commanda ſur l'heure de retirer la garde de cavalerie & de faire remarcher du coſté d'où nous eſtions venus. L'on verra par la ſuite qu'il eût raiſon, & cecy me donne occaſion de parler des raiſons qui pouvoient nous obliger tous à donner l'avis que nous donnaſmes.

Nous pouvions le faire par vanité & pour avoir lieu de faire quelque action d'éclat qui puſt avancer noſtre fortune. Nous pouvions encore craindre que le Mareſchal ne fuſt d'avis qu'on attaquaſt les ennemis ; & en ce cas là il nous euſt eſté honteux à nous autres jeunes gens d'avoir eſté plus prudens que noſtre General, & ce qui eſt peut-eſtre veritable, c'eſt que quelques-uns de nous pouvoient fort bien prendre le parti que prit le Mareſchal, s'ils euſſent eſté comme luy chargez de la grande affaire. 1657.

Nous allaſmes donc ce jour là camper à . . . . . & le lendemain 17me de Septembre à Ovatte. En arrivant nous priſmes le fort Rouge ſur la riviere d'Aa, & nous le raſaſmes.

Le 18me le Mareſchal envoya Schomberg ſe ſaiſir de Bourbourg que les ennemis avoient abandonné, & luy ordonna d'en reſtablir les fortifications du mieux qu'il pourroit.

Pendant que Schomberg faiſoit travailler à cette place, nous accommodions les chemins pour paſſer le canon & les bagages du coſté de la mer, & nous faiſions amas de farines & de poudres à Bourbourg pour un grand deſſein, & qui ne devoit avoir ſon effet que la campagne prochaine.

Le 28me de Septembre 1657. nous partiſmes d'Ouatte & nous allaſmes camper à Cappel- *Siege de Mardicq.*

broug, & le 29me nous inveſtiſmes Mardicq.
1657. En arrivant on travailla à la circonvallation, & le 30me elle fut en eſtat.

Le ſoir du 30me nous ouvriſmes la tranchée à la place, & le premier d'Octobre nous batiſmes le fort de Bois: le ſecond il ſe rendit: cependant la tranchée s'avançoit toûjours,& Mardicq capitula le 3me au ſoir, à condition que la garniſon ſortiroit le 4me matin.

Ce n'eſtoit plus ce Mardicq de l'année 1646. qu'une armée ennemie campée prés de Dunkerque défendoit en relevant les gardes par le canal. Il n'y avoit plus alors que le corps de la place qui eſtoit de quatre petits baſtions reveſtus de brique, toute la grande envelope avoit eſté ruinée, & l'armée navale des Anglois bouchoit le canal.

Ce fut là où le Comte de Guiche qui avoit fait cette Campagne amitié avec le Marquis de Crequy, me vint demander la mienne de ſa part, je luy répondis, que quand Crequy feroit un pas pour cela, j'en ferois quatre; & je luy fis tous les autres complimens que meritent de pareilles avances: enſuite le Comte de Guiche nous donna à diſner, & nous nous fiſmes nous meſmes les proteſtations d'amitié que nous nous eſtions fait faire.

Aprés avoir laiſſé le corps des Anglois dans Mardicq, nous allaſmes camper à Ruminguen

où nous fiſmes un fort grand ſéjour pour accommoder les chemins & les petits forts que nous tenions qui faiſoient la communication d'Ardres à Bourbourg & à Mardicq : nous garniſmes ces places de munitions de guerre & de bouche, & nous nous retiraſmes enſuite dans les quartiers de rafraiſchiſſement, attendant les quartiers d'hyver. Pour moy j'en partis le 3me de Novembre, & je m'en revins à la Cour qui eſtoit à Paris. 1657.

Dans ce temps-là M. le Tellier m'envoya le contrôlle du logement de la cavalerie en quartier d'hyver.

Cependant les années ſe paſſoient ſans que je receuſſe aucune grace de la Cour. Je voyois recompenſer les creatures du Cardinal qui ne luy avoient pas la pluſpart témoigné tant d'attachement que moy, ni ſervi le Roy ſi utilement. Je croyois que le Mareſchal de Turenne me rendoit de mauvais offices, mais je m'eſtonnois que le Cardinal me connoiſſant comme il faiſoit, ces mauvais offices fiſſent quelque impreſſion ſur ſon eſprit : auſſi n'eſtoit-ce pas cela ſeulement qui me nuiſoit. La conduite de Nicolas Fouquet Surintendant des Finances avoit donné des ombrages au Cardinal, & ce premier Miniſtre qui avoit ſçeu la liaiſon que l'Abbé Fouquet avoit faite entre ſon frere & moy, ne me vouloit pas faire du bien,

parce qu'il me croyoit dans d'autres interests que les siens.

1657.

Mais pour dire cecy avec ordre, il faut premierement sçavoir qui estoit M. Fouquet.

Portrait de M. Fouquet Surintendant des Finances.

Son Pere de bonne famille de Bretagne avoit esté Maistre des Requestes du Regne de Loüis XIII. employé par le Cardinal de Richelieu comme un homme qui vouloit faire fortune, *in ogni modo*, mais qui mourut trop jeune pour recüeillir le fruit de son devoüement. Nicolas Fouquet son fils, avec peu de bien avoit épousé . . . . . de Castille qui en avoit beaucoup, avec lequel il avoit achetté une Charge de Maistre des Requestes, & puis celle de Procureur General au Parlement de Paris, pendant la guerre civile de 1650. Dans cet employ il s'estoit rendu considerable au Cardinal Mazarin, & cela secondé des intrigues de l'Abbé son frere, l'avoit fait Surintendant des Finances à la mort du Marquis de la Vieville. Ce progrés si prompt de sa fortune luy faisoit dire qu'il ne falloit que vouloir fortement les choses & s'y appliquer pour les faire réussir: il avoit l'esprit fin & délicat, plein d'ambition & de vanité, songeant à de grandes choses, par le beau jeu & les amorces que luy avoit fait la fortune. Il avoit l'inclination si forte aux bastimens qu'il avoit travaillé à sa Maison de Vaux dans le temps qu'il avoit peine à vivre.

Verita-

Veritablement lorſqu'il fut dans les Finances, il paſſa en dépenſes à cette Maiſon, à ſa table & à toutes choſes, non ſeulement ſes predeceſſeurs Surintendans, mais encore la magnificence des Rois qui avoient regné juſqu'alors. On eſtoit ſon penſionnaire ſi-toſt qu'on vouloit l'eſtre, & la honte n'avoit pas rebuté la plus part des grands Seigneurs de la Cour d'eſtre à ſes gages : les gens qui achetoient de grandes Charges, diſpoſoient de ſa bourſe, pourveû qu'ils vouluſſent prendre des liaiſons avec luy : ainſi il ne ſe faut pas eſtonner ſi le Cardinal qui voyoit tout cela n'eſtoit pas ſatisfait de ſa conduite. 1657.

Lorſque j'achettay la Charge de Meſtre de Camp General de la Cavalerie, M. Fouquet prit une promeſſe de vingt mille livres que j'avois du Prince de Condé, & de vieilles ordonnances de mes appointemens de Lieutenant de Roy qui ſe montoient à dix mille francs, & m'envoya dix mille écus. Pour ce plaiſir là qu'il me fit & des marques de ſon amitié qu'il me fit eſperer, il exigea de moy une promeſſe écrite & ſignée de ma main, de luy vendre ma Charge dans trois ans ſous le bon plaiſir du Roy, pour les quatre vingt-dix mille écus qu'elle me couſtoit, & il me promit reſpectivement par le meſme Billet de m'aider de ſon credit & de ſon argent pour entrer dans une grande

1657. Charge de la Maiſon du Roy ou dans un Gouvernement de Province, en ſortant de ma Charge de Meſtre de Camp General. Son deſſein eſtoit de faire tomber cette Charge entre les mains de celuy qui épouſeroit ſa fille. Enſuite de cette promeſſe, il me fit mille proteſtations d'amitié; & non ſeulement il m'aſſeura qu'il me feroit bien payer de mes appointemens; mais encore que je recevrois de luy toutes les graces qu'on peut eſperer d'un Surintendant dont on eſt ami; cependant M. Fouquet ne me trouvant ni eſpion ni flatteur, ni valet, & luy ſemblant que je luy manquois de reſpect de ne vouloir eſtre que ſon ami, il ne me faiſoit pas payer du quart de mes appointemens. Il arriva encore pour achever de me mettre mal avec luy, qu'il devint amoureux de * * * * & que celle-cy n'eſtant pas favorable à ſes vœux, il s'en prit à moy, me crût bien avec elle, & ne pût pas s'imaginer qu'une jeune Dame pût reſiſter aux graces qui accompagnent les Surintendans, ſi elle n'eſtoit prevenuë d'une grande paſſion. Quelque temps aprés elle le deſabuſa ſans qu'il luy en couſtaſt la moindre faveur: il changea ſon amour en eſtime pour une vertu qui luy avoit eſté juſques-là inconnuë, mais il ne changea pas ſa dureté pour moy, & quand elle luy parloit quelquefois de mes intereſts, il luy répondoit qu'on ne me voyoit

point. Elle luy repliquoit que s'il avoit beſoin de ſes amis, je me rendrois plus aſſeurément auprés de luy, que tous ſes courtiſans ſi aſſidus, il luy répondoit que ces jours de bataille où l'on avoit beſoin des gens n'arrivoient jamais, ou tout au plus n'arrivoient qu'une fois en la vie. 1657.

Voilà l'eſtat où j'eſtois à la fin de 1657. avec le Surintendant Fouquet, que le Cardinal haïſſoit fort, & dans la haine duquel il m'enveloppoit; de ſorte que ſans qu'il y eût de ma faute, j'eſtois abiſmé des deux coſtez.

Je ſentois ces injuſtices avec toute l'impatience qu'on peut s'imaginer dans un homme qui n'en voudroit faire pour quoy-que ce fuſt, mais j'eſperois que le Cardinal, qui (à ce que je penſois) ne me laiſſoit ſans recompenſe que parce que je ne l'accablois pas d'importunitez comme les autres, ſeroit enfin touché de ma maniere honneſte d'agir avec luy, ou du moins que le Roy, qui par tout ce qu'on luy voyoit faire & dire alors, promettoit d'eſtre un jour le plus juſte Prince de la terre, ſeroit bien-toſt ma reſſource, & reconnoiſtoit les ſervices que j'avois rendus à l'Eſtat pendant vingt-quatre ans. Outre la douceur de ces eſperances, j'avois encore celle de l'amour de Madame de * * * * qui faiſoit une grande diverſion à mes deplaiſirs: ſon cœur dont j'eſtois aſſeuré me conſoloit de ma mauvaiſe fortune.

1657. Le Mareſchal de Turenne eſtant parti de Paris dés les premiers jours de May, pour aller aſſembler l'armée aux environs d'Amiens : je l'aurois ſuivi ſi j'euſſe eû l'argent qu'il me falloit pour ma Campagne, mais ne touchant preſque rien de mes appointemens, & ne trouvant plus perſonne qui me vouluſt preſter, il me fallut quelque temps pour en trouver : ce que je fis enfin ſur des pierreries que je mis en gage.

Mais pour revenir à la guerre de cette Campagne, il faut reprendre la choſe de plus haut, & ſçavoir que l'année 1656. les Eſpagnols avoient concerté avec Cromvel protecteur d'Angleterre un traité, par lequel entre-autres conditions, l'attaque de Calais, par armes communes eſtoit ſtipulée ; que cette place devoit demeurer aux Anglois, & qu'en attendant la priſe, Dunkerque leur devoit eſtre remis entre les mains, comme par forme de nantiſſement. Il faut encore ſçavoir, que quelque different ayant arreſté la concluſion de ce Traité, le Cardinal Mazarin avoit habilement pris cette conjoncture pour faire un Traité avec Cromvel, ſur le modele de celuy des Eſpagnols, par lequel il nous devoit aider à prendre Dunkerque, & nous le devions rendre aprés l'avoir pris.

Traité du Cardinal Mazarin avec Cromvel.

Projet de la Campagne de 1658.

Cette entrepriſe eſtoit auſſi difficile qu'on en fit jamais. Attaquer Dunkerque avant que d'a-

voir pris Bergues, Furnes & Nieuport, c'eſtoit eſtre aſſiegé en faiſant un Siege : car toutes ces places faiſoient une circonvallation autour de Dunkerque. Les attaquer auſſi les unes ou les autres, c'eſtoit avertir les ennemis de ſe précautionner ſur Dunkerque, & ainſi rendre cette place imprenable, ou du moins en retarder fort la priſe. L'attaquer à la fin de May, il n'y avoit point encore de fourrages du coſté de la mer: attendre plus tard, c'eſtoit donner loiſir aux ennemis de défendre leurs canaux en corps d'armée, c'eſt-à-dire, haſarder une bataille en lieu daſavantageux. Cependant le Cardinal ayant fait humainement tout ce qui ſe pouvoit faire pour ſurmonter ces obſtacles, & ſe confiant en ſa fortune, avoit chargé le Mareſchal de Turenne d'aſſieger Dunkerque. Celuy-cy partit donc d'Amiens le 14me de May, & marcha avec l'armée qu'il commandoit du coſté du vieux Hedin, & *Auchy-les-Moines*, d'où il eſtoit en paſſe de continuer, comme il fit, ſa route vers Dunkerque par Merville, & ne laiſſoit pas de donner jalouſie en pluſieurs endroits aux ennemis, qui pour devoir tirer diverſes conſequences de ſa marche, n'en formerent pourtant qu'un jugement, ſçavoir que le Roy (juſtement irrité contre deux rebelles de ſon Royaume, qui par une infidelité ſans exemple, s'eſtoient ſaiſis de Hedin aprés la mort de Belle- 1658.

brune qui en estoit Gouverneur) avoit resolu
1658. de le reprendre de force, ou de donner chaleur par l'approche de son armée à une negotiation qu'il avoit toûjours entretenuë avec eux dés qu'ils avoient donné les premiers signes de leur rebellion. Ces rebelles estoient, la Riviere Lieutenant de Roy, & Fargues Major; le premier un fort brave Gentilhomme, mais de petit sens; l'autre sans naissance avec beaucoup d'esprit & de fermeté.

Veritablement ce n'estoit pas sans raison que les ennemis estoient persuadez de nostre dessein sur cette place, ils trouvoient ce crime si noir & d'une consequence si dangereuse, que bien que nostre armée passast outre, ils ne pouvoient encore se desabuser.

Cependant le Mareschal de Turenne arrivant prés de Bethune, chargea le Marquis de Crequy qui en estoit Gouverneur, d'envoyer des partis de sa garnison au-delà de la riviere du Lys pour apprendre des nouvelles, & sur ce que l'un d'eux luy rapporta qu'il y avoit un corps de troupes au Mont-Cassel, il s'imagina que ce pourroient estre des gens qui sur l'opinion du Siege de Hedin auroient eû ordre de marcher de ce costé-là. Sur cela il détacha le Marquis de Crequy avec un corps de troupes pour enlever celles qui estoient au Mont-Cassel, le suivit avec quelques Regimens, & laissa

venir l'armée aprés luy, avec ordre à la cavalerie de laiſſer à Montreüil la plus grande partie de leurs bagages. Il prit en arrivant à Caſſel ce qu'il y trouva d'ennemis, & y ſéjourna pour y attendre les équipages & l'artillerie qui ne l'avoient pû joindre à cauſe des pluyes continuelles qui avoient rompu les chemins. L'apreſdiſnée du 22me il fit marcher la ſeconde ligne droit à Bergues, & le 23me il la ſuivit avec les autres troupes, & il arriva ſur le midy devant cette place, d'où il reconnut le païs d'entre Dunkerque & Bergues ſi fort innondé par les écluſes que les ennemis avoient laſchées, qu'il ſembloit impoſſible d'aſſieger l'une ou l'autre de ces places, d'autant que les eaux empeſchoient la communication de l'armée avec Mardicq qui eſtoit abſolument neceſſaire. 1658.

Cependant ces difficultez ne le rebutant point, il prit une redoute ſur la Colme que les ennemis appelloient la redoute de Bentiſmuler, & découvrit enſuite un chemin vers Mardicq, lequel veritablement eſtoit tout rompu.

Le 24me de May, il fit prendre à chaque cavalier une faſcine pour reparer le chemin, & ayant avec cela pris quelque infanterie, il marcha vers le canal de Bergues à Dunkerque, ſur lequel il prit un grand Fort que les ennemis n'avoient pas encore bien achevé, mais ſans le-

quel n'ayant pas Bergues, il ne pouvoit aſſieger
1658. Dunkerque.

Siege de Dunkerque.

Le 25.e il fit prendre à l'armée ſes poſtes autour de Dunkerque, & prit ſon quartier dans les Dunes du coſté de Nieuport.

La flotte Angloiſe compoſée de dix-huit à vingt voiles tenoit la mer.

Le 26.me on commença à faire des ponts ſur les canaux pour la communication des quartiers, & en meſme temps on commença les lignes.

On fit une eſtacade ſur l'eſtran du coſté de Nieuport qui entroit dans la mer à marée baſſe.

Le pain de munition, l'avoine, le foin & toutes les munitions de guerre nous venoient de Calais dans les barques Angloiſes, & lorſqu'on en eût ſuffiſamment pourvû le Camp, on ouvrit la tranchée la nuit du 4. au 5.me de Juin.

Le 7.me ſur les quatre heures du ſoir les ennemis firent une grande ſortie du coſté de l'eſtran de cinq ou ſix cens chevaux, & de mille hommes de pied ſur la tranchée. Le Comte de Soiſſons, le Marquis de Crequy & le Comte de Guiche y coururent & firent bien leur devoir : les deux premiers y eurent leurs chevaux tuez ſous-eux, & le dernier la main percée d'un coup de mouſquet.

Deux jours aprés j'arrivay au camp.

Le

Le 12me de Juin le Mareſchal d'Hoquincourt que ſa mauvaiſe étoile avoit jetté parmi les ennemis, vint reconnoiſtre nos lignes & pouſſer nos gardes avec cent cinquante Officiers ou volontaires. Humieres Lieutenant General de jour & le Comte de Soiſſons, de qui le Regiment de cavalerie eſtoit de garde en deux eſcadrons, y coururent, & faillirent à y eſtre pris: car ils attendirent trop tard à faire retirer la garde, & firent une fois ferme au-delà d'un petit foſſé, au lieu de le mettre devant eux: & cela ne manque jamais d'arriver à tous les jeunes Officiers qui ſont braves; quand il faut qu'ils ſe retirent devant les ennemis, ils ne trouvent point de difference entre la retraite & la fuite, ou du moins ne la ſçachant pas, ils payent de courage. 1658.

Du Bourg page de Humieres fut pris derriere luy, Molondin bon Officier, Meſtre de camp du Regiment des Gardes Suiſſes, qui eſtoit campé du long de la ligne en cet endroit, propoſa au Comte de Soiſſons ſon Colonel General de faire ſortir vingt Suiſſes & de les mettre derriere une Dune qui flanquoit le chemin par où venoient les ennemis. Le Comte y conſentit, & un moment aprés ces Suiſſes ayant fait une décharge, le Mareſchal d'Hoquincourt receut un coup de mouſquet dans le ventre dont il alla mourir une heure aprés dans une

petite Chapelle où ſes gens le porterent.

1658. Le meſme jour le Mareſchal du Turenne ayant remarqué deux Dunes aſſez proches du quartier du Roy, dont ſi les ennemis ſe ſaiſiſſoient ils nous pourroient incommoder, reſolut de les occuper; & pour cet effet il y fit travailler inceſſamment l'infanterie, à laquelle il vouloit commettre ce poſte.

Le lendemain 13me l'armée des ennemis ſe vint camper dans les Dunes à trois quarts de lieuë de nous. L'apreſdiſnée le Mareſchal de Turenne eſtant monté à cheval, & moy avec luy, nous allaſmes ſur le chemin de Furnes où nous priſmes le Regiment de la Villette qui avoit la garde de ce coſté là, & avec luy nous avançaſmes le plus que nous puſmes. Le Mareſchal ayant entre-autres choſes remarqué que les ennemis avoient fait un pont ſur le canal de Furnes, ne douta point qu'ils ne vouluſſent bien-toſt attaquer nos lignes; & ſur cela il revint tout court au Camp, reſolu de leur donner bataille le lendemain.

Ordre de bataille. Pour cet effet, il ordonna quatorze Compagnies des Gardes Françoiſes pour la garde des tranchées, & ſix eſcadrons à la queuë, & Pradel Capitaine aux Gardes & Lieutenant General pour commander cela.

Il ordonna deux Regimens d'infanterie & quatre eſcadrons ſous Marins Lieutenant

General pour la garde du Camp.

Il fit l'ordre de bataille ainſi. 1658.

Treize eſcadrons à la premiere ligne de l'aiſle droite ; ſçavoir deux du Regiment Royal, deux de Grammont & de Guiche, un de Gaſſion, deux de Turenne, un de Poduils, un de Boüillon, deux de la Villette, un du Coudray Monpenſier, & un d'Eſpence.

Treize eſcadrons à la premiere ligne de l'aiſle gauche ; ſçavoir un de l'Alteſſe, deux du Grand Maiſtre, un de Villequier, un de Rouvray, un de S. Lieu, un de Caſtelnaut, un de Broglia, & cinq de Lorrains.

Entre ces deux aiſles, il y avoit onze bataillons ; ſçavoir un des Gardes Françoiſes, deux des Gardes Suiſſes, un de Picardie, un de Bout du Bois, deux de Turenne, & quatre d'Anglois. Ceux-cy voulurent avoir la gauche de l'infanterie, & quoy qu'elle appartint de droit au Regiment de Picardie, le Mareſchal fit entendre raiſon à ce Regiment, & ne voulut pas en cette rencontre mécontenter un Corps auſſi conſiderable que celuy des Anglois.

A la ſeconde ligne de l'aiſle droite il mit dix eſcadrons ; ſçavoir deux de la Reine, un de Cœuvres, un d'Equancour, un de Manciny, un de Rohan, un de Roye, un de Melin, un de Marcillac, & un de Rochepaire.

A la ſeconde ligne de l'aiſle gauche il mit

1658. neuf eſcadrons ; ſçavoir un de S. Simon, un de Genlis, un de Torigny, un de Belin, un de Coaſlin, & quatre de Lorrains.

Entre ces deux aiſles eſtoient ſept bataillons, un de Piedmont, un de Rambures, un de la Marine, un d'Eſpagny, & trois d'Anglois.

Le Corps des Gendarmes eſtoit entre les deux lignes d'infanterie : il eſtoit compoſé de ſept eſcadrons, un des Gendarmes du Roy, un des Chevaux-legers de la garde, un des Gendarmes Eſcoſſois, un des Gendarmes & Chevaux-legers de la Reine, un des Gendarmes & Chevaux-legers du Duc d'Orleans, un des Gendarmes du Cardinal, & un de ſes Chevaux-legers.

Le Corps de reſerve eſtoit compoſé de quatre eſcadrons ; ſçavoir un de Richelieu, un de Soiſſons, un de Nogent, & un de Lorrains.

Toutes les troupes deſtinées pour la bataille pouvoient faire ſix mille chevaux, & neuf mille hommes de pied.

Le jour d'une bataille, le premier Officier General choiſit, & ainſi des autres ſuivant leur ancienneté ; c'eſt-là l'ancien ordre de la guerre. Cependant, Crequy, Humieres, Varennes, Gadagne, & Bellefons, dont les Proviſions eſtoient du meſme jour, & qui devoient tirer au ſort (comme cela ſe pratiquoit auparavant par un méchant uſage) eûrent leurs poſtes preſcrits par le Mareſchal, qui avoit accoûtumé de

donner les emplois aux gens suivant le talent qu'il leur connoissoit. Et en effet, il me paroist fort juste qu'un General chargé des évenemens, choisisse pour l'execution, des personnes suivant la capacité qu'il sçait qu'ils ont, & qu'il ne s'attache pas à un rang que le hasard ou la faveur leur a peut-estre fait avoir. 1658.

Le Mareschal donna donc à Crequy & à Humieres la premiere ligne de l'aisle droite à commander; à Varennes la premiere ligne de l'aisle gauche sous Castelnaut; à Gadagne la premiere ligne de l'infanterie, & il envoya Bellefons dans le fort de Bergues, qu'il remit pourtant aprés à la teste de la seconde ligne de l'infanterie.

Equancour fut commandé pour estre à la teste de la seconde ligne de l'aisle droite, & Schomberg à celle de l'aisle gauche.

La Salle Sous-Lieutenant des Gendarmes du Roy fut destiné pour estre à la teste de la Gendarmerie, & Richelieu à la teste du Corps de reserve.

Ces ordres estant donnez, le Mareschal me commanda de faire venir au quartier du Roy toute la cavalerie qui estoit du long de la ligne delà les canaux, & fit le mesme commandement pour l'infanterie aux Majors de brigades.

Ensuite il donna charge à Fisica d'aller trouver Locar General des Anglois, de luy dire de sa part de se preparer pour le lendemain à la ba-

taille, & enſuite les raiſons qu'il en avoit. Locar luy dit qu'il s'en fioit bien au Mareſchal, & qu'au retour du combat il s'informeroit de ces raiſons. 1658.

Comme le Mareſchal ſe diſpoſoit à ſe repoſer ſur la Dune, Talon Intendant luy montra une Lettre qu'il venoit de recevoir de la part du Cardinal, par laquelle ce Miniſtre luy mandoit que le Mareſchal en ſçavoit plus que luy, mais que s'il oſoit dire ſon avis en cette rencontre, il luy ſembloit qu'il falloit donner bataille. Le Mareſchal fut bien aiſe que la reſolution qu'il avoit priſe fuſt autoriſée par le ſentiment du Cardinal.

Talon s'eſtant retiré d'auprés du Mareſchal me vint montrer cette Lettre: car il eſtoit fort de mes amis.

Le Mareſchal n'ayant plus rien à faire, s'envelopa dans ſon manteau & ſe coucha ſur le ſable, & moy auprés de luy. Une bonne heure aprés on le vint éveiller, en luy amenant le page de Humieres qui avoit eſté pris derriere ſon Maiſtre le jour d'auparavant, & qui venoit de ſe ſauver du Camp des ennemis. Ce petit garçon qui avoit bon ſens, dit au Mareſchal que les ennemis ne ſe défiant point de luy l'avoient laiſſé promener par tout leur Camp; qu'ils n'avoient point encore de canon, ni toute leur infanterie, mais que le bruit eſtoit par-

mi eux que cela arriveroit dans deux ou trois jours, & qu'auſſi-toſt aprés ils attaqueroient nos lignes : qu'ils s'eſtoient toûjours avancez pour donner courage aux aſſiegez & rallentir nos attaques par leur preſence. Le Mareſchal ſe fit repeter la nouvelle du canon, nous diſant que s'il euſt encore eſté à ſe reſoudre à la bataille, cela l'y auroit déterminé, & aprés il ſe recoucha pour ſe repoſer ſeulement : car j'ay trop bonne opinion de luy, pour croire qu'ayant une bataille à donner ſix heures aprés, où ſa vie eſtoit la moindre choſe dont il s'agiſt, il puſt dormir auſſi tranquillement, que ſi le lendemain il n'euſt eû rien à faire : & quand on nous vient conter que le jour de la bataille d'Arbelles, on eût peine à éveiller Alexandre, je croy que ſi cela fut, il faiſoit ſemblant de dormir par vanité, ou qu'il eſtoit yvre. Pour moy qui ſuis naturel, je ne dormis qu'une heure. Aprés qu'on m'eut éveillé, je ne pus me rendormir, & ne ſçachant que faire je m'en allay à ma hutte me faire raſer. Quand cela fut fait, le jour approchant, je montay ſur un cheval que le Comte de Soiſſons me preſta. (car j'eſtois arrivé en poſte au Camp, & j'avois laiſſé mon équipage à Montreüil avec la pluſpart de ceux de l'armée) Je trouvay le Regiment Royal à cinq cens pas de ma hutte qui ne faiſoit que d'arriver de ſon Camp. Je me mis à ſa teſte ; & 1658.

comme j'eſtois preſt de ſortir de la ligne, le
1658. Mareſchal de Turenne arriva accompagné de Crequy, d'Humieres & de beaucoup de volontaires. Où ſe mettra M. de Buſſy aujourd'huy, me dit-il, à la teſte du Regiment Royal. (Monſieur, luy répondis-je) je n'ay point d'autre poſte à prendre que celuy-là, ſi vous le trouvez bon. Volontiers, adjoûta-t-il; mais c'eſt que M. de Crequy doit commander l'aiſle droite. Nous nous accorderons bien tous deux, Monſieur, luy repliquay-je; & ſur cela le Mareſchal paſſa outre.

Bataille de Dunkerque.

Nous avions fait ſept lignes de nos treize eſcadrons, parce que les Dunes nous preſſant ſur la gauche, & les petits ouatergans ſur la droite, nous n'avions de place que pour deux eſcadrons de front. A dix pas devant moy marchoient en deux petits Corps cent hommes d'infanterie du Regiment de Mongommery, commandez par deux braves Capitaines, l'Eſtan & Bénac.

Nous avions cinq pieces de Campagne entre cette infanterie: & le Regiment de Bretagne infanterie eſtoit à la queuë de nos eſcadrons pour nous en ſervir aux occurrences. En cet ordre nous marchaſmes au petit pas, & le bataillon des Gardes Françoiſes ſe reglant ſur nous, le reſte de la ligne, chacun ſur ſa droite, on euſt tiré au cordeau noſtre avantgarde, quoy-que

les

les Dunes dans leſquelles elle eſtoit l'empeſchaſſent de ſe voir. 1658.

Un moment aprés faiſant reflexion ſur la maniere dont nous allions attaquer les ennemis, il me parut que ſi nous faiſions paſſer le Regiment de Bretagne ſur noſtre droite au delà des petits foſſez, il pourroit faire ſa décharge en flanc ſur la cavalerie du Prince de Condé, qui avoit l'aiſle gauche de l'armée d'Eſpagne, & qu'enſuite j'en aurois meilleur marché. Je propoſay la choſe à Crequy, lequel en demeura d'accord & envoya dire à L'Eſcouet Lieutenant Colonel de ce Regiment, brave Gentilhomme, de s'avancer avec ſon Regiment. Cela fait le Marquis de Crequy alla d'un autre coſté, & je ne le vis plus depuis.

Dans ce temps là, il paſſa devant moy un homme à cheval aſſez bien-fait venant de la gauche, qui dit tout-haut que Caſtelnaut avoit déja battu les ennemis à ſon aiſle. Moy qui ne ſçavois pas la diſpoſition de l'armée d'Eſpagne, je crûs que le Mareſchal de Turenne avoit envoyé ce cavalier à la droite pour donner de l'émulation aux troupes par ce diſcours, & un autre à la gauche pour dire que nous avions battu le Prince de Condé à la droite : cependant je relevay la nouvelle devant les Officiers qui eſtoient auprés de moy, comme ſi je l'euſſe crûë.

1658. J'ay déja dit que l'opinion que les ennemis avoient eûë que leurs approches de nos lignes animeroient les assiegez & nous les feroit attaquer plus mollement, les avoit obligez de s'avancer avant que leur artillerie fust arrivée, & une partie de leur infanterie, dans la confiance que nous ferions comme à Valenciennes, où nous les avions veûs devant nous dix jours durant sans aller à eux ; de sorte que lorsqu'ils nous virent sortir de nos lignes ce matin là, ils furent extrêmement surpris, & il n'y eût pas un soldat de nostre aisle qui ne jugeast à leur contenance embarrassée, & qui ne dist, que c'estoient des gens battus : nostre canon éclaircissoit fort les rangs de leur cavalerie, & le Prince de Condé avoit fait mettre ventre à terre à ses enfans perdus.

Quand le Regiment de Bretagne se vint mettre à nostre droite, le Prince fit faire un mesme mouvement à un Regiment d'infanterie que nous vismes descendre de la Dune qui estoit à sa droite.

Pour la droite qu'avoient les Espagnols, elle estoit sur des hautes Dunes qui formoient un croissant, dont la pointe droite avançoit bien plus que la gauche ; & ce fut la raison pour laquelle Castelnaut les rencontra un peu avant que nous en vinssions aux mains avec le Prince de Condé.

Comme je fus à deux cens pas des ennemis, je trouvay un fossé, qui, bien qu'il fust petit, ne laissa pas de desordonner mes escadrons en le passant. Je creûs que les troupes du Prince ne perdroient pas un si beau temps de me charger: cependant bien loin de le faire, leurs enfans perdus se leverent, firent une méchante décharge par maniere d'acquit, dont ils ne blesserent personne, & jettant les armes bas s'enfuirent au travers de leur cavalerie: leurs deux premiers escadrons firent la mesme chose, mais sans tirer un coup de pistolet; de sorte que nos gens redoublans de chaleur par la fuite des ennemis, comme il arrive d'ordinaire, lascherent la bride aprés eux. Pour moy qui me doutay bien que la chose n'en demeureroit pas là, & particulierement avec le Prince, qui avoit en pareilles rencontres des ressources que les autres n'ont pas, j'empeschay que l'escadron de main droite, à la teste duquel j'estois, ne se débandast, mais celuy de main gauche & celuy qui le suivoit le firent avant que j'y pûsse mettre ordre. Veritablement le Prince, accompagné de Colligny, de Bouteville, & de Meille, personnes de qualité & de mérite, qu'il avoit auprés de luy, revint à la teste de deux escadrons, qui trouvant les nostres en desordre les ramenerent battant deux cens pas. Voyant que l'orage venoit tomber sur moy, & m'estant ap- 1658.

1658. perçeu dans ce temps là que je n'avois plus que trois eſcadrons, je me jettay ſur la droite où le terrain s'élargiſſoit un peu, & faiſoit comme un coude du coſté des ennemis. Je fis faire un demi caracol à mes eſcadrons pour faire teſte au chemin & pour le laiſſer libre aux fuyards, & je marchay au Prince, que j'allois charger en flanc, lorſque le bataillon des Gardes Françoiſes qui eſtoit ſur la Dune joignant le chemin, & qui faiſoit comme une eſpece d'amphiteatre, fit ſa décharge ſur le Prince, dont je penſe qu'il n'y eût pas un coup qui ne portaſt. Le cheval du Prince fut tué, ſes Officiers Generaux pris, & la pluſpart bleſſez : ce qui pût ſe ſauver le fit ; mais comme les Gardes Françoiſes me virent marcher la teſte de leur coſté, ils prirent mes eſcadrons pour des ennemis, & détacherent une manche de mouſquetaires, qui venant à moy, m'alloient faire eſſuyer une rude ſalve, ſi je ne me fuſſe fait connoiſtre. Ce fut là où nous nous rencontraſmes Gadagne & moy, & où aprés nous eſtre embraſſez, chacun de nous s'en retourna achever ce qui luy reſtoit à faire ; mes cinq eſcadrons eſtoient fort diminuez ; on m'avoit tué & bleſſé quelques gens, & beaucoup s'eſtoient retirez avec les priſonniers qu'ils avoient faits. Dans ce temps là, m'appercevant qu'un Regiment d'infanterie des ennemis taſchoit à rega-

gner le pont qu'ils avoient sur le canal de Furnes; je coupay droit à ce pont où je fus plûtost que luy, & je pris ce Regiment tout entier: c'estoit celuy que le Prince de Condé avoit fait descendre de la Dune pour l'opposer au Regiment de Bretagne. 1658.

Mais pour revenir aux huit escadrons qui manquoient à l'aisle droite, il faut sçavoir que Crequy les avoit pris avant le combat, & qu'il les avoit postez dans les Dunes, pour prendre son parti avec eux comme il le jugeroit à propos.

Du costé de l'aisle gauche, voicy comment la chose se passa.

Les Anglois, à la teste desquels estoit le Mylor Locar, grimperent à la Dune sur laquelle estoit le Regiment Espagnol de Don Gaspard Boniface, & s'animant par des cris, le second rang soûtenoit le premier avec la crosse du mousquet, & ainsi des autres: cependant avec toute leur hardiesse, ils eussent esté battus, si nostre cavalerie de l'aisle gauche qui estoit sur l'estran, n'eust passé par derriere la Dune, & pris les Espagnols à revers, dont il en fut tué cinq cens en cet endroit.

Don Juan d'Autriche fit une grande faute de ne point mettre de cavalerie sur l'estran; & sa raison, à ce qu'on me dit, fut que lorsqu'il avoit mis son armée en bataille, la marée estoit

haute, & que le canon de l'armée navalle des
1658. Anglois donnoit dans les Dunes & pouvoit incommoder ſes eſcadrons ; mais il falloit faire, ce qu'on appelle, la guerre à l'œil, & les choſes changeant, changer les ordres ; & c'eſt à quoy n'euſt pas manqué le Prince de Condé en pareille rencontre. On ne peut pas mieux ſortir d'une méchante affaire qu'il fit de celle-cy. Lorſqu'il revint à la charge en perſonne, il ſçavoit que les Eſpagnols eſtoient battus a la droite : cependant ſans les Gardes Françoiſes, je ne fais point de doute qu'il ne fuſt entré dans Dunkerque avec toute ſa cavalerie, ce qui euſt eſté une des plus extraordinaires actions qui ſe fuſt jamais faite, qui eſt de ſecourir la place aprés avoir perdu la bataille.

Caſtelnaut fit fort bien ſon devoir & Varennes ſous luy, le Comte de Soiſſons la pique à la main à la teſte des Gardes Suiſſes, rompit l'infanterie qu'il chargea. Pour le Mareſchal de Turenne, il fut toûjours derriere la premiere ligne de noſtre infanterie, d'où il pouvoit voir tout ce qui ſe paſſoit dans les Dunes & y remedier en cas de beſoin : car pour les deux ailles de cette ligne, il falloit qu'il s'en repoſaſt ſur la conduite de ceux qui les commandoient, il luy eſtoit impoſſible de les voir.

Si nous euſſions perdu cette bataille, il n'y a jamais eû une défaite ſi generale qu'euſt eſté

la noſtre ; nous eſtions au milieu des places des ennemis, enfermez de la mer & des canaux. 1658.

Sur le midy nous rentraſmes dans les lignes, & j'allay diſner chez le Mareſchal : je le trouvay avec la joye que méritoit un ſi heureux ſuccés.

Chacun à cette table contoit ce qu'il avoit fait de beau, & meſme ce qu'il n'avoit pas fait, & je diſois ſur cela au Mareſchal, qu'il ſçavoit bien que les Conſuls Romains, aprés une bataille gagnée, donnoient vingt-quatre heures aux moindres ſoldats pour conter leurs proüeſſes, & que c'eſtoit là leur premiere recompenſe.

Le lendemain 15me de Juin, le Cardinal envoya un de ſes Gentilshommes à l'armée, faire compliment aux Officiers Generaux qui eſtoient à la premiere ligne. Je receûs le mien comme les autres, & le 16me je receûs cette Lettre de ſon Eminence, écrite de ſa main.

MOnſieur, J'ay receu vos deux Lettres : & quoy-que je ſouhaite fort m'employer aux choſes qui peuvent eſtre de voſtre ſatisfaction, il m'eſt impoſſible de le faire en ce qui eſt de la propoſition du Regiment de la Villette, ou de retirer dans cette armée le Meſtre de camp qui eſt déja marché en Catalogne, ſuivant l'ordre qu'il en a receu il y a déja ſix ſemaines. Je me ſouviendray bien à la fin de la Campagne de luy faire donner un

1658. *quartier qui l'approchant de la Flandre, donnera auſſi le moyen de le faire venir ſervir en cette armée. Pour la gratification, le Roy vous accorde trois mille livres; vous nous ferez plaiſir de la recevoir à Paris, mais ſi vous en avez beſoin ici, M. le Tellier les fera payer à celuy qui luy portera un Billet de voſtre part. Je vous prie d'eſtre aſſeuré de mon amitié, & de me croire,*

Monſieur,

Je vous confirme ici le compliment que j'ay donné ordre à un de mes Gentilshommes de vous faire, pour le bien que vous avez ſervi le jour de la bataille.

Voſtre tres-affectionné ſerviteur
Le Cardinal Mazariny.

A Calais ce 16. de Juin 1658.

Pour entendre ce qu'il me mandoit du Regiment de la Villette, il faut ſçavoir que fatigué de voir le Regiment de Meſtre de camp mauvais, j'avois propoſé au Cardinal de trouver bon que je vendiſſe les Compagnies que j'y avois à quelqu'un, à qui l'on en feroit un Regiment, & que de ce que j'en tirerois j'acheterois le Regiment de la Villette pour en faire le Meſtre de camp, comme il l'avoit eſté du temps du Marеſchal de Gaſſion.

Le

Le 19me Caſtelnaut regardant avec peu de précaution un travail que les ennemis avoient fait nouvellement, fut bleſſé d'un coup de mouſquet au ventre, pour lequel on le porta à Calais. 1658.

Reflexion ſur l'Hiſtoire.

Mais avant que de paſſer outre, je ne puis m'empeſcher de parler de ceux qui écrivent des batailles, ce ſont d'ordinaire des gens qui n'ont jamais eſté à la guerre. (Car il eſt rare de trouver des Xenophons, des Ceſars, ou des Monlucs) Ces gens là écrivent ſur les relations de ceux qui diſtribuent la gloire à leurs amis ou à eux-meſmes ſouvent ſans raiſon, & qui deshonorent ceux qu'ils n'aiment pas, ou du moins qui n'en diſent rien, quoy-que peut-eſtre ils méritent des loüanges. Ces Meſſieurs les Hiſtoriens ne doutent pas qu'un homme qui s'eſt trouvé dans un combat ne ſçache aſſeurément tout ce qui s'y eſt paſſé ; cependant ils doivent ſçavoir que peut-eſtre cet homme eſtoit à l'arrieregarde où il n'a pas ſeulement veû les ennemis, & que quand il auroit eſté à l'avantgarde, il n'a peut-eſtre veû que devant luy, & encore a-t-il fallu qu'il ait conſervé un grand ſens froid pour voir nettement ce qu'il a veû, & en faire un rapport fidelle. Et pour ce qui s'eſt fait ailleurs, il n'en ſçauroit parler que ſur le rapport d'autruy qui peut eſtre faux.

Je ne condamne pas tant les Gazetiers que

1658. les Hiſtoriens, il faut de neceſſité que ceux là rempliſſent leur papier, & dans la preſſe où ils ſont de le faire, ils n'ont pas le loiſir de chercher la verité comme les autres.

Ces reflexions m'ont rendu incredule ſur les détails des batailles ou des rencontres que je lis ou que j'entends dire, ou du moins m'en font douter, & je ne croy plus en ces matieres que ce que j'ay bien veû, ou que ce que j'ay appris de perſonnes dignes de creance.

Reddition de Dunkerque. Le 23me de Juin 1658. que nous eſtions logez à la Fauſſebraye de la pointe de la corne, Dunkerque ſe rendit aprés dix-huit jours de tranchée ouverte, & les ennemis en ſortirent le 25me aprés midy. Le Marquis de Leide Gouverneur avoit eſté bleſſé à un logement où les Italiens de ſa place laſcherent le pied, & il mourut le 23me au ſoir, plein d'honneur & de gloire, pour avoir déja en 1646. fort bien défendu Dunkerque contre le Prince de Condé alors General de l'armée de France.

Le Marquis de Leide Gouverneur tué à la défenſe de la place.

Le Roy qui eſtoit venu le 24me de Calais, vit ſortir le lendemain les ennemis de la place, laquelle on remit entre les mains des Anglois, ſuivant le traité fait avec eux.

Le 25me Sa Majeſté m'ayant commandé de luy donner la liſte des Officiers de la cavalerie bleſſez à la bataille & au Siege, je la luy donnay.

Le 27me de Juin 1658. je partis devant le jour avec deux mille chevaux pour aller investir Bergues, & l'armée m'ayant suivi on ouvrit la tranchée le soir mesme. 1658. *Siege de Bergues.*

Le 28me aprés midy les ennemis ayant fait une sortie sur la tranchée que je voyois de mon logis, je montay à cheval aux premiers coups de mousquet & j'y courus à toute bride, suivi d'un page seulement. Je trouvay la garde de cavalerie qui estoit du Regiment du Roy revenant à son épaulement aprés avoir repoussé les ennemis jusques dans leur contrescarpe. Je demeuray un quart d'heure avec elle; & comme je m'en retournois chez le Mareschal de Turenne luy dire ce qui s'estoit passé à la tranchée, je rencontray le Roy que je méconnus d'abord, parce qu'il estoit seul. Il est vray que Noailles Capitaine des Gardes du Corps en quartier suivoit à cinquante pas avec le Mareschal du Plessis, & plus loin venoit en file le reste de la Cour & les Gardes du Corps. Sa Majesté me demanda si le grand feu qui s'estoit fait à la tranchée estoit une sortie ou un logement. Je luy dis ce que c'estoit, & pendant qu'il me faisoit d'autres questions il avançoit toûjours du costé de la ville, & les balles de mousquet des décharges des ennemis, qui n'estoient pas encore finies, le passoient de beaucoup: cependant ce Prince me parloit avec le sang froid d'un brave soldat

de fortune, lorſque le Mareſchal du Pleſſis,
1658. pouſſant à toute bride me vint demander en colere où je menois le Roy. Je luy répondis que le Roy eſtoit le Maiſtre, & que c'eſtoit luy qui menoit les autres. Le Mareſchal me repliqua, que je voyois bien que le Roy s'avançoit trop. J'en demeuray d'accord, mais j'adjoûtay que j'avois eû peur (ſi je le diſois à Sa Majeſté) qu'elle ne trouvaſt mauvaiſe ma remonſtrance : *Ne vous faſchez pas M. le Mareſchal*, luy dit le Roy en riant, & tourna bride.

Le 29me de Juin j'allay à la guerre avec un parti de ſept cens chevaux, compoſez de cinquante Maiſtres choiſis de chaque Regiment, quatorze Capitaines, autant de Lieutenans, de Cornettes & de Mareſchaux des logis, & un Brigadier qui eſtoit Genlis. J'avois eû avis que quatre cens chevaux des ennemis eſtoient logez à une lieuë d'Armentiers, mais je les trouvay logez ſur la contreſcarpe; de ſorte qu'aprés une legere eſcarmouche je m'en revins camper à Merville le 30me de Juin, & le premier de Juillet au Camp.

Maladie du Roy. Ce jour là le Roy qui eſtoit campé à Mardicq, tomba malade. Le Cardinal fut blaſmé d'avoir tenu quelque temps Sa Majeſté dans un lieu où les Anglois avoient paſſé l'hyver les uns ſur les autres, & ou les bleſſez & les ma-

lades de l'armée avoient eſté pendant le Siege de Dunkerque. 1658.

Le ſecond de Juillet on emporta le Roy à Calais, couché dans ſon carroſſe.

Le meſme jour Bergues ſe rendit à diſcretion & l'on en donna le Gouvernement à Schomberg, homme de poids & de mérite, & dont le Mareſchal de Turenne faiſoit cas. *Reddition de Bergues.*

Le 3me je receûs une Lettre de ſervice que j'avois demandée, ſur ce que j'avois appris que Caſtelnaut ne pouvoit pas réchaper de ſa bleſſure.

Le 4me de Juillet j'écrivis au Cardinal, que je le ſuppliois tres-humblement (en cas que Caſtelnaut vint à mourir) de me faire avoir le commandement de ſes troupes, que j'eſtois le plus ancien Lieutenant General de l'armée, & que je m'en rapportois à la voix publique, ſi perſonne avoit mieux fait par-tout ſon devoir, & que perſonne n'eſtoit plus ſon ſerviteur que moy.

Ce jour-là nous marchaſmes à Dixmude, j'eſtois de jour, la place ſe rendit à moy en arrivant : ce n'eſt pas qu'il n'y eût quatre cens hommes dedans, mais il n'y avoit pas une paliſſade, point de rempart; le foſſé ne valoit rien, quelques demi-lunes aſſez mal tenuës : il n'y avoit que la contreſcarpe de paſſable. *Priſe de Dixmude.*

Le 6me de Juillet du Bec-Creſpin Comte de

1658. Moret, vint trouver le Mareſchal de Turenne de la part du Cardinal pour luy dire que le Roy eſtoit à l'extrémité, & qu'il ne croyoit pas qu'il deuſt s'avancer davantage avec l'armée. Il me dit que le Cardinal l'avoit chargé de m'aſſurer qu'il eſtoit mon ami & mon ſerviteur ; qu'il s'attendoit à moy quand il auroit beſoin de ſes amis, & qu'il me prioit de voir ceux qu'il avoit dans la cavalerie & de les luy faire ſçavoir : qu'il n'avoit pas fait réponſe à la Lettre que je luy avois écrite à cauſe de l'embarras où le mettoit la maladie du Roy. Voicy ce que je luy écrivis là-deſſus.

MOnſeigneur,

J'ay dit à M. le Comte de Moret, que Voſtre Eminence pouvoit compter ſur moy & ſur mes amis quand tous ſes ſerviteurs luy ſeroient infidelles. Je vous l'écris encore, & je vous ſupplie tres-humblement de garder cette Lettre, pour montrer à tout le monde que je ſuis un homme ſans honneur ſi je manque jamais à vous ſervir envers & contre tous, & d'eſtre toute ma vie,

Monſeigneur, *De Voſtre Eminence,*

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-paſſionné ſerviteur, Buſſy Rabutin.

Du Camp de Dixmude ce 6. de Juillet 1658.

En donnant cette Lettre à Moret, je luy dis que tous les Regimens de cavalerie des gens de la Cour seroient dans les interests du Cardinal, si les Mestres de camp y estoient, & que pour les autres, je sçaurois ceux dont Son Eminence se pouvoit asseurer, & je les luy manderois. 1658.

J'eûs encore une grande conversation avec le Comte de Soissons qui s'en alloit à Calais avec deux Compagnies de Suisses auprés du Cardinal, dont il avoit épousé la niece.

Trois jours aprés je receûs cette Lettre du Cardinal qui estoit la réponse à la premiere que je luy avois écrite du 4me de ce mois,

MOnsieur, Le mauvais estat de la santé du Roy m'empesche de répondre aussi particulierement que je voudrois à la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire; mais tout ce que je vous diray en deux mots, c'est que vous auriez grand tort de douter que je ne vous donne des marques de l'amitié que j'ay pour vous dans les choses qui pourront dépendre de moy. Je vous prie d'en estre persuadé, & de croire que je suis toûjours,

Monsieur,

Vostre tres-affectionné serviteur,
Le Cardinal Mazariny.

A Calais ce 7. de Juillet 1658.

1658. Outre l'inquietude que me donnoit la maladie du Roy pour l'interest qu'y avoit le Cardinal, sur la fortune & sur l'amitié duquel estoient fondées toutes mes esperances, j'avois encore en mon particulier du regret de perdre un Maistre aimable, qui me paroissoit, par tout ce qu'il disoit, devoir faire cas un jour des honnestes gens.

Cependant nous estions aux écoutes, & dans le silence où met d'ordinaire l'attente d'un grand évenement. Enfin le 11me de Juillet nous apprismes que le Roy estoit hors de peril : & par le mesme courrier je receûs cette Lettre du Cardinal.

MOnsieur, Je ne puis pas m'empescher de vous dire en réponse de la Lettre que M. le Comte de Moret m'a renduë de vostre part, que j'estime au point que je le dois les protestations qu'il vous a plû de me faire de vostre amitié, & que je n'oubliray rien pour vous donner des marques de la mienne & de mon estime, estant de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre tres-affectionné serviteur,
Le Cardinal Mazariny.

A Calais le 9. de Juillet 1658.

Avec

Avec cette Lettre je receûs celle-cy du Comte de Soiſſons. 1658.

MOnſieur,

J'ay dit ce que vous m'aviez dit de dire à M. le Cardinal, lequel m'a montré la Lettre que vous luy avez écrite, de laquelle il eſt tellement ſatisfait que rien plus, & il dit que vous luy avez écrit comme un homme qui eſt reſolu de faire ce qu'il dit, & là-deſſus il n'y a rien qu'il n'aye dit de vous. J'ay eſté fort aiſe, comme vous pouvez penſer, de le voir dans ces ſentimens là, & je vous aſſeure que je ne laiſſeray paſſer aucune occaſion de l'y fortifier, que je ne le faſſe, comme auſſi de vous aſſeurer que je ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres-affectionné ſerviteur,
Eugéne de Savoye.

Je vous prie de faire mes baiſe-mains à Humieres & de l'aſſeurer que je ſuis ſon ſerviteur.

Avec toutes ces belles aſſeurances de l'amitié du Cardinal, je n'eûs point ce que j'avois demandé, & Crequy eût le commandement du Corps de reſerve. Le chagrin que j'en eûs, joint aux chaleurs extraordinaires qu'il faiſoit, & aux fatigues que je m'eſtois données, me fit tom-

ber malade. Je m'opiniaſtray quelque temps à
1658. ne point quitter l'armée, mais enfin ma fievre augmentant, je fus contraint de partir dans le carroſſe du Mareſchal de Turenne. Je pris le Regiment de Grammont pour mon eſcorte. A une lieuë du Camp je rencontray un parti d'infanterie de quatre-vingts hommes des ennemis : mon eſcorte les chargea ſans les reconnoiſtre, & ſe jettant aprés eux dans les ouatergans, en prit vingt-cinq avec le commandant. Pour moy qui eſtois couché ſur un matelas dans le carroſſe, j'eſtois monté à cheval aux premiers coups de mouſquet, mais je trouvay l'affaire faite quand je fus à la teſte. Je laiſſay mes priſonniers à Furnes, que les ennemis nous avoient abandonné, & aprés y avoir fait repaiſtre ma cavalerie, j'en repartis l'apreſdiſnée pour aller coucher à Dunkerque. Je rencontray encore un autre parti de trente Maiſtres à pied qui eſtoient des volontaires de S. Omer & d'Aire : nous les priſmes tous trente, & ſur cela il faut que je rende ce témoignage à la verité, qu'un des plus braves Regimens de cavalerie que j'aye jamais veûs, eſtoit celuy de Grammont ; car enfin il n'a jamais eſté dans une occaſion où il ne ſe ſoit ſignalé.

Le Milor Locar me fit fort bien loger à Dunkerque, & me vint voir deux heures aprés que je fus arrivé : il me fit mille honneſtetez, & il

me pria de bien asseurer le Cardinal qu'il estoit son serviteur. 1658.

Le lendemain du jour que je fus arrivé à Calais, le Roy me fit l'honneur de m'envoyer faire compliment sur ma maladie par Nogent le pere, & le Cardinal y vint luy-mesme. Dieu sçait aprés cela si je receûs des visites des Courtisans: je n'y pouvois fournir. Outre ces honneurs qu'ils voyoient que je recevois du Roy & de Son Eminence, ils avoient sçeu que deux ou trois jours auparavant, Roquelaure revenant de Paris, & disnant chez le Cardinal avec les principaux de la Cour, debitoit une nouvelle de l'armée qu'il avoit leûë dans une Lettre que j'écrivois à la Comtesse de * * * * le plus plaisamment du monde, à ce qu'il disoit, & que le Cardinal avoit répondu: Je ne sçay si M. de Bussy écrit plaisamment, mais je sçay que personne ne parle plus nettement quand il offre son service à ses amis. Ce fut assez dire: il n'y eût personne à la table qui ne fit sa Cour de dire du bien de moy, & qui ne me crût sur le point de recueillir le fruit de mes services.

Castelnaut meurt de ses blessures, & on luy donne le Baston de Mareschal en mourant.

Quelques jours aprés Castelnaut mourut de ses blessûres: on le fit Mareschal de France en mourant, & ce ne fut que sur la parole des Medecins qu'il ne pourroit encore vivre vingt-quatre heures qu'on luy fit cet honneur: cependant il eust bien mérité de le recevoir plû-

toſt, mais c'eſtoit la maniere du Cardinal de
1658. faire acheter les graces.

Auſſi-toſt que le Roy fut un peu fortifié il partit de Calais, & la Reine le ſuivit. Le Cardinal demeura pour regler ce que l'on feroit le reſte de la Campagne; & pour cet effet il s'en alla à Bergues où je le ſuivis, me trouvant hors de fievre.

Le 26me de Juillet il en partit avec le Mareſchal de Turenne, & il alla au Mont-Caſſel, où le Mareſchal de la Ferté s'eſtant trouvé pour voir tous enſemble quelle place on attaqueroit, ils reſolurent le Siege de Gravelines par l'armée de la Ferté ſeule, à laquelle on feroit douze mille hommes de pied, ou de l'armée de Turenne, ou de la ſienne, ou des Anglois, ou de quelque infanterie qui venoit de France. Aprés ce Conſeil le Cardinal & le Mareſchal de Turenne revinrent le ſoir à Bergues.

Siege de Gravelines. Le 27me Bellefond alla avec 800. chevaux inveſtir Gravelines.

Le 28me de Juillet le Cardinal gardant le lit pour quelque reſſentiment de goutte, j'eûs une grande converſation avec luy. Je luy dis qu'il y avoit vingt ans que j'eſtois Meſtre de Camp d'infanterie; que j'avois paſſé depuis par tous les emplois Generaux; que j'avois par-tout fait mon devoir; qu'il ſçavoit les ſervices que j'avois rendus en 1652. pendant la guerre civile;

que depuis ce temps là (où la preſſe n'eſtoit pas ſi grande qu'à preſent de ſe déclarer ſon ſerviteur) je l'avois toûjours fait juſques ici le plus hautement du monde; & que cependant j'avois la douleur de voir qu'on venoit de donner à Crequy le Corps de reſerve à commander: Que j'eſtois dans l'employ lorſqu'il eſtoit encore au College; que j'eſtois Lieutenant General quatre ans avant luy; & que s'il eſtoit Gouverneur de Bethune, j'eſtois Meſtre de Camp General de la cavalerie. 1658.

Je luy racontay enſuite comment les choſes s'eſtoient paſſées le jour de la bataille à l'aiſle droite. Aprés qu'il m'eût laiſſé dire tout cé que je voulois, il me répondit qu'il luy eſtoit tombé entre les mains une relation du Combat faite par le Prince de Condé, toûte pareille à mon recit, me donna mille loüanges ſur ce que j'avois fait. Je luy repliquay que je ne ſçavois pas ſi le Mareſchal de Turenne, que je croyois qui ne m'aimoit point, ne me rendoit pas de mauvais offices. Il me dit que le Mareſchal luy avoit dit du bien de moy, & que j'eſtois un brave homme, mais que j'aimois un peu mes plaiſirs. Voilà Monſieur, luy dis-je, comme parlent ceux qui veulent nuire à quelqu'un avec une bonté apparente: ils luy donnent une bonne qualité qui n'eſt point en conteſte, afin de pouvoir eſtre crûs quand ils en adjoûtent enſuite

1658. une mauvaise qui peut détruire le mérite de l'autre. M. de Turenne, adjoûtay-je, me loüe sur le courage; il ne sçauroit en parler autrement: mais, j'aime dit-il, mes plaisirs. J'en conviens, Monsieur, je les aime comme font les honnestes gens; mais je serois blasmable si mes plaisirs m'avoient jamais fait manquer à mon devoir: je ne songe à me réjoüir que quand je n'ay plus rien à faire. Si M. de Turenne, continuay-je, ne me haïssoit pas, il m'enverroit plus souvent à la guerre, qui est proprement la fonction de la Charge de Mestre de Camp General. Le Cardinal me répondit qu'il nous vouloit accommoder l'hyver d'aprés, & finit cette conversation par me promettre positivement de me faire avoir un Gouvernement aprés Moret & Cossé ses creatures.

Le mesme jour estant avec le Mareschal de Turenne, je luy dis que je luy avois obligation du bien qu'il avoit dit de moy au Cardinal. Le Mareschal me parut embarrassé, & ne me répondant pas un mot: il s'approcha de Moret, à qui, je croy, il fit des plaintes du Cardinal, qui l'avoit commis avec moy en me redisant ce qu'il luy en avoit dit.

Le 30me matin, l'armée de la Ferté arriva devant Gravelines, celle de Turenne composée de sept mille chevaux & de trois mille hommes de pied, partit du Camp de Dixmude le

meſme jour 3me de Juillet & s'approcha de Nieuport. 1658.

Le 31me de Juillet un Vallet-de-pied du Roy arriva à Bergues, portant nouvelles au Cardinal que Sa Majeſté eſtoit arrivée à Compiegne le 28me de Juillet en fort bonne ſanté.

Le ſecond d'Aouſt le Cardinal repartit de Bergues pour Calais, & moy ne faiſant que languir, & ne pouvant me remettre à l'armée, je le ſuivis & je m'en vins prendre les eaux de Sainte Reyne à Buſſy, par ordre de Guenaut premier Medecin de la Reine Mere.

Le 6me d'Aouſt on envoya des Lettres de Cachet à Huraut de l'Hoſpital Dame de Choiſy de Can, pour aller en Normandie; au Duc de Briſſac, pour aller à Bourges; à Gerzé, pour aller chez luy; au Preſident Perraut, pour aller à Auxerre: tout cela à cauſe des caballes qu'ils avoient faites pendant la maladie du Roy.

Moret tué d'un coup de canon à Gravelines.

J'eſtois encore à Paris quand la nouvelle arriva que Moret avoit eſté tué d'un coup de canon à Gravelines. J'envoyay auſſi-toſt un courrier au Cardinal, par lequel je luy érivis que s'il luy plaiſoit de me faire avoir le Gouvernement de cette place, je donnerois cinquante mille écus à Coſſé (que ce Miniſtre vouloit établir aprés Moret, parce qu'il eſtoit Lieutenant de ſa Compagnie de Chevaux-legers) & cependant j'entray en traité avec Jennin de Caſtille Tre-

forier de l'Eſpargne, de ma Terre de Chaſeu,
1658. dont il m'offroit quarante-cinq mille écus, & j'en voulois cinquante.

Le Cardinal garda auprés de luy mon courrier pendant le reſte du Siege de Gravelines, & meſme long-temps aprés ſon retour à la Cour, luy faiſant eſperer de temps en temps une réponſe. Pour moy, aprés m'eſtre repoſé huit jours à Paris, je m'en vins prendre les eaux de Sainte Reyne à Buſſy.

Mais avant que de paſſer à d'autres évenemens, il faut que je raconte une avanture aſſez bizarre par où il parut encore que la fortune me vouloit tendre un piege.

Le courrier que j'avois envoyé au Cardinal nommé Grand-Champ eſtoit un ſoldat de fortune, brave, mais addonné à tous les vices, & à qui le vol & l'aſſaſſinat eſtoient auſſi familiers que le boire & le manger. Il m'avoit ſervi d'Eſcuyer depuis 1646. juſqu'en 1649. que ſon yvrognerie m'obligea à m'en défaire; mais comme j'avois toûjours reconnu en luy beaucoup d'amitié pour moy, je le fis entrer dans la Compagnie des Chevaux-legers de la Garde, où ayant eſté juſqu'au commencement de 1658. Le Duc de Navailles ſon Capitaine, averti de ſa mauvaiſe vie, donna ordre en partant pour aller commander en Italie de le caſſer. Il me vint trouver ſur cela, me diſant que ſes ennemis luy avoient

avoient rendu de méchans offices auprés de Navailles : je luy dis qu'il demeuraſt chez moy, jusqu'à ce que je trouvaſſe occaſion de le placer dans la cavalerie. Depuis ce temps-là, je le tins toûjours à la Cour pour mes affaires, parce qu'il y avoit plus d'habitudes que le reſte de mes gens. Veritablement la Cour eſtant à Fontainebleau, & luy à la ſuite, attendant la réponſe que le Cardinal me devoit faire, il oüit dire qu'on venoit de roüer à Nemours un nommé Foreſtier pour mille crimes, & entre-autres pour un vol qu'ils avoient fait enſemble il n'y avoit pas long-temps. Sur cela il prend la poſte & il me vient trouver à Buſſy. Je luy demande la réponſe du Cardinal : il me répond qu'il n'en a point. Pourquoy ? luy dis-je. Vous a-t-il dit qu'il ne vous en donneroit pas ? Non, Monſieur, (me répondit-il aſſez embarraſſé,) au contraire il m'a commandé de l'attendre. Retournez-vous en donc promptement, luy repliquay-je. Il n'oſa s'en excuſer, parce qu'il n'oſa me dire le ſujet de ſon retour auprés de moy. Il trouva la Cour à Paris, & croyant eſtre bien en ſeureté dans le Louvre, où il couchoit avec un garde du Cardinal, il fut pris, mené à Nemours, & roüé comme Foreſtier, aprés avoir confeſſé beaucoup de crimes. On me manda la fin tragique de mon ambaſſadeur : & que ſur ce qu'on luy avoit trouvé deux poignards dans ſes 1658.

poches en l'arreſtant, on avoit eſſayé de me faire une affaire auprés du Cardinal dont il s'eſtoit mocqué, & qu'il avoit traité l'avis de ridicule. Dans ce temps-là il me fit cette réponſe. 1658.

MOnſieur, Voſtre mérite & vos ſervices eſtant connus de tout le monde, je ne doute point que ce que le Roy fera pour voſtre avantage ne ſoit receu avec approbation, & vous me ferez juſtice ſi vous eſtes perſuadé que j'y contribueray toûjours avec joye, ce qui dépendra de moy. Mais je ne puis vous ſervir en ce que vous me propoſez, parce que dés le temps de la priſe de Gravelines, Sa Majeſté en deſtina le Gouvernement, & n'a differé à s'en declarer, que juſqu'à ce que M. le Mareſchal de Grancé ſe fuſt déterminé ſur le choix qu'elle luy a laiſſé de l'y reſtablir, ou de demeurer à Thionville. J'attendray donc qu'il ſe preſente une autre occaſion où je vous puiſſe mieux témoigner que je ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal Mazariny.

A Paris ce 27. d'Octobre 1658.

Voilà comment le Cardinal me traita aprés tant de ſervices de ma part, & de ſi belles promeſſes de la ſienne.

Quelque temps aprés ce Miniſtre leurrant Chriſtine de France Ducheſſe de Savoye, du mariage du Roy avec la Princeſſe Margueritte ſa fille, l'avoit engagée à venir à Lyon avec le Duc ſon fils pour une entreveûë. Le Roy vint donc paſſer en Bourgogne, & eſtant alors à Buſſy je ſuivis Sa Majeſté à Dijon avec le Comte de Soiſſons, Vivonne, Mancini, depuis Duc de Nevers, & Vaillac qui eſtoient venus coucher chez moy. Pendant les quinze jours que le Roy fit ſéjour à Dijon, j'eûs une converſation avec le Cardinal dont je ne fus pas content, parce qu'il me donna moins d'eſperance qu'à Bergues, qui pourtant avoient eſté ſans effet; de ſorte qu'au lieu de ſuivre la Cour quand elle partit de Bourgogne, je m'en revins chez moy à Chaſeu. Je n'y fus pas plûtoſt arrivé, que Codure qui avoit eſté Capitaine dans le Regiment de la Marine, & qui s'eſtoit depuis peu attaché auprés du Surintendant Fouquet, m'apporta une Lettre de ſon Maiſtre, par laquelle il me demandoit l'execution de la promeſſe que je luy avois faite de luy vendre ma Charge dans trois ans pour les quatre-vingts dix mille écus qu'elle me couſtoit, & cela (me mandoit-il, pour un établiſſement de conſéquence à ſa famille. Je luy fis une réponſe en general, que je ſerois bien-toſt à Paris, & que je ne luy donnerois jamais lieu de ſe plaindre de moy. 1658.

1658. Lorſque Codure fut preſt à partir, j'eûs une grande converſation avec luy, dans laquelle je me plaignis un peu de la precipitation que le Surintendant témoignoit à me demander la démiſſion de ma Charge, ajoûtant qu'il me paroiſſoit de l'aigreur dans ce procedé, il s'échappa de me dire qu'il croyoit que la maniere dont j'avois parlé de . . . . . avoit faſché Fouquet, & aprés beaucoup d'autres diſcours ſur cette matiere, il s'en alla retrouver ſon Maiſtre. Je fis reflexion ſur le diſcours de Codure, & j'y trouvay beaucoup d'apparence : car la . . . . . gouvernoit abſolument Fouquet. Pour moy je fus encore trois ſemaines en province pour voir de quelle maniere je ſerois payé de dix mille écus que l'Eveſque de Châlon m'avoit laiſſé en mourant : car (graces à Fouquet qui ne me payoit pas) j'eſtois reduit à me ſervir de mes fonds pour vivre. Lorſque j'eûs mis tout l'ordre qu'il me fut poſſible, je m'en retournay à Paris. Le lendemain que j'y fus arrivé, j'allay trouver le Surintendant. Aprés luy avoir dit que je venois ſçavoir ce qu'il ſouhaitoit de moy, il me répondit les meſmes choſes qu'il m'avoit écrites touchant ma Charge. Je luy dis qu'il eſtoit le Maiſtre, non ſeulement de ma Charge, mais encore de tout ce que j'avois au monde. Que quoy-que je pûſſe dire que le temps porté par ma promeſſe pour me donner

ma démiſſion, n'eſtant que de trois ans, & y en ayant cinq, les choſes n'eſtoient pas aux meſmes termes, je ne voulois pas me ſervir avec luy de cette raiſon; mais que je croyois qu'il voudroit bien auſſi tenir les promeſſes reciproques qu'il m'avoit faites de me faire avoir une grande Charge de la Maiſon du Roy, il me répondit que la raiſon que j'alleguois, dont je me pouvois défendre de donner ma démiſſion, n'eſtoit pas bonne, & qu'au contraire il prétendoit par là eſtre en plus forts termes; que voyant au bout de trois ans que ma Charge ne m'avoit encore produit aucune recompenſe, il avoit attendu juſqu'alors, que l'intereſt de ſa famille ne luy permettoit plus d'attendre: qu'au reſte il eſtoit bien juſte que j'entraſſe dans une autre grande Charge en ſortant de la mienne. Que le Comte de S. Aignan ſe vouloit défaire de la ſienne de premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & que j'en pouvois traiter avec luy. Je luy dis que je n'avois point d'argent pour acheter cette Charge, qui coûteroit une fois autant que la mienne: il me répondit qu'il m'en preſteroit. Je luy répliquay que cela acheveroit de me ruiner, parce que je ne luy pourrois payer l'intereſt de ce qu'il m'auroit preſté, dans une Charge où je ſerois obligé de faire une grande dépenſe; que-quoy que les appointemens en fuſſent aſſez grands, je 1658.

1658. ne les toucherois pas mieux que ceux de la mienne, dont il m'eſtoit deû vingt mille écus. Il me dit qu'il me les feroit tous payer en faiſant affaire ; mais qu'il voyoit bien que je n'en avois pas d'envie. Je luy répondis que j'avois envie de luy plaire aux dépens meſmes de mes intereſts ; que je ne doutois pas qu'on ne l'euſt aigri contre moy : qu'aprés avoir ſoigneuſement examiné ma conduite, je n'avois rien trouvé qui luy duſt donner ſujet de s'en plaindre : qu'on m'avoit dit qu'il n'eſtoit pas content que je me fuſſe broüillé avec * * * * que cela m'avoit ſurpris : car ayant l'honneur d'eſtre ſon ami de plus longue main que luy, je croyois qu'il devoit prendre mon parti, du moins eſtre neutre ou nous accommoder. Il me dit froidement qu'il n'entroit pas là-dedans, & cela me perſuada plus que toute autre choſe, que c'eſtoit une des principales raiſons de ſon chagrin contre moy. Aprés mille redites, cette converſation n'aboutit à rien, & je le quittay ſans avoir rien reglé avec luy. Comme je fus chez moy, je fis de grandes reflexions ſur cette affaire, & aprés l'avoir priſe de tous les biais imaginables, je me déterminay à faire le genereux avec Fouquet, qui m'avoit paru faire cas de ces manieres. Je m'en allay donc chez un Notaire faire une démiſſion pure & ſimple de ma Charge entre les mains du Surintendant ; & la luy portant le

lendemain : Eſtes-vous content de moy, Monſieur? luy dis-je : trouvez-vous ma confiance 1658.
aſſez grande? Ah, pour ce procedé là, me répondit-il, il eſt le plus net du monde, & voilà comme l'on ouvre la bourſe de ſes amis. Je luy dis que ſi j'avois pû imaginer quelque choſe de plus honneſte je l'aurois fait, & aprés avoir receu de grandes proteſtations de ſa reconnoiſſance, je ſortis d'auprés de luy bien plus ſatisfait que la premiere fois.

Je croyois avoir fait merveilles ; je m'applaudiſſois de ma generoſité, & j'attendois chaque jour un convoy de la part du Surintendant de trente ou quarante mille francs au moins, ſur les vingt mille écus qui m'eſtoient deûs. L'Eveſque d'Agde qui ſçavoit comment j'en avois uſé avec ſon frere, me demandoit de temps en temps ſi je ne luy demanderois point d'argent ; mais je luy répondois que je ne voulois pas gaſter par la moindre impatience l'action que j'avois faite. Cependant l'Abbé Fouquet revint alors à Paris. Il eſtoit broüillé avec le Surintendant : il le voyoit pourtant encore, mais il ne l'en ménageoit pas davantage, il n'y a rien qu'il n'euſt dit à Lyon au Cardinal pour le perdre. Sa haine venoit de ce qu'ayant fait ſon frere Surintendant des Finances, & prétendant par là en devoir eſtre le Maiſtre, l'autre n'avoit pas voulu ſouffrir un joug que l'Abbé rendoit un peu ty-

rannique, & ſur cela leurs flateurs les animant
1658. tous les jours de plus en plus l'un contre l'autre, la haine qui d'ordinaire eſt plus grande entre les proches qu'entre les étrangers, ne gardoit plus de bornes entre les deux freres. L'Abbé ayant appris de moy l'eſtat où j'eſtois avec le Surintendant, fut fort aiſe d'avoir trouvé un ſecond qui l'aidaſt à s'en venger, mais il fut fort faſché que je luy euſſe donné ma démiſſion, & me dit toûjours qu'il me tromperoit.

Dans ce temps là la Cour retourna à Paris, & moy commençant à connoiſtre combien je m'eſtois mal adreſſé, de faire le genereux avec le Surintendant, & que je perdrois mon temps de m'attendre davantage à ſa reconnoiſſance, je priay l'Eveſque d'Agde de luy demander quelque choſe ſur ce qui m'eſtoit deû. Cela ne produiſant rien, j'allay trouver ce Miniſtre, & je luy dis que ce n'eſtoit plus comme à M. le Surintendant que je demandois mes appointemens, mais comme à mon ami que je priois de me preſter de l'argent. Il me répondit qu'il en empruntoit pour ſa dépenſe. Il ne ſeroit pas juſte, Monſieur, luy-dis-je, que vous en empruntaſſiez pour moy, & le quittant outré de rage contre luy, j'allay dire à l'Eveſque d'Agde que je voyois bien que ſon frere le Surintendant me vouloit laſſer par ſes injuſtices, & me prendre par famine ; mais que quoy-que mes affaires

affaires domeſtiques fuſſent en deſordre, il y avoit encore bien loin juſqu'à mon dernier quart-d'écu ; que cependant je me plaindrois au Cardinal, que quand je luy dirois les meſures qu'il avoit priſes avec moy pour ma Charge, & celles qu'il prenoit avec tout le monde pour faire des creatures conſiderables ; ſi cela ne le détruiſoit abſolument, au moins ébranleroit-il ſa fortune. L'Eveſque eut peur & me pria d'avoir patience juſqu'à ce qu'il euſt encore parlé à ſon frere, ce que je luy promis. 1658.

Cependant l'Abbé Fouquet me preſſoit toûjours de parler au Cardinal contre le Surintendant, me diſant que ſi je differois il me previendroit & qu'il me tromperoit aſſeurément. Je luy répondois qu'il me ſembloit que c'eſtoit aſſez d'abord de luy montrer les verges, & que j'aurois toûjours aſſez de temps pour frapper. Ce fut alors qu'il me découvrit que l'intention de ſon frere en me demandant ma Charge, eſtoit de la faire avoir à * * * * entre lequel & le Surintendant M. . . . avoit fait une grande liaiſon depuis peu, & là-deſſus nous convinſmes l'Abbé & moy, que pour rompre tout ce beau projet, il retireroit ma démiſſion des mains de ſon frere ; ce qu'il fit dés le lendemain, avec une aſſignation pour moy de mille écus comptant.

On peut juger par là ſi Fouquet eût de gran-

des allarmes, de passer si promptement d'une extrémité à l'autre.

1658.

Je sçay que pendant qu'on luy faisoit son procés à la Bastille, il a dit dans ses défenses qu'il n'avoit jamais eû d'autre commerce avec moy touchant ma Charge, que de me prester dix mille écus quand je l'achettay. Mais je luy ay laissé dire ce qu'il a voulu pour s'aider à sortir d'une méchante affaire: il ne m'estoit de nulle consequence, & il m'eust paru mesme un peu inhumain de le contrarier en l'estat où il estoit.

Jusqu'icy je n'ay eû qu'un malheur ordinaire, mais je vais entrer en commençant 1659. dans le temps de mes grandes persécutions.

Ann. 1659.

Le 25me de Mars j'assemblay le Conseil de la cavalerie, dans lequel sur les plaintes qui m'avoient esté faites par les Mestres de camp & Capitaines commandans les corps de cavalerie, j'ordonnay qu'aucun officier ne pourroit quitter pour un temps le corps dans lequel il seroit, sans le congé exprés & par écrit du Mestre de camp ou du commandant dudit corps, & de celuy qui commanderoit en chef la cavalerie dans le corps d'armée ou seroit cet Officier, & encore de l'Officier particulier superieur de celuy qui obtiendroit le congé.

Dans ce temps-là je fus d'une partie de plaisir à la campagne qui fit bien du bruit. Je l'écrivis & la montray un an aprés à M. ****

pour lors de mes amies ; elle en fit une hiſtoire à ſa mode qu'elle fit courir dans le monde quand nous nous broüillaſmes ; mais voicy naturellement comme elle ſe paſſa. 1659.

Partie de Roiſſy.

Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, voulant aller paſſer les feſtes de Paſques à Roiſſy, qui eſt une Terre à quatre lieuës de Paris, qui luy venoit du coſté de ſa femme ; propoſa à Manciny neveu du Cardinal Mazarin, & à l'Abbé le Camus Aumoſnier du Roy d'eſtre de la partie, leſquels ne s'en firent pas preſſer. Deux jours aprés qu'ils y furent, le Comte de Guiche & Manicamp l'ayant appris, les allerent trouver, & menerent avec eux le jeune Cavois Lieutenant au Regiment des Gardes. Auſſi-toſt qu'ils y furent arrivez, Manciny & l'Abbé s'enfermerent dans leur chambres, ſe défians des emportemens du Comte de Guiche & de Manicamp : & le lendemain jour du Vendredy Saint, ils en partirent de grand matin & revinrent à Paris. Quand Vivonne & les autres l'eurent appris, ils propoſerent de m'envoyer prier de les aller voir. Vivonne m'en écrivit un Billet, & moy n'ayant alors rien à faire à Paris, je montay à cheval & je les allay trouver. Je les rencontray qu'ils venoient d'entendre le ſervice. Un moment aprés nous envoyaſmes à Paris querir quatre des petits violons du Roy, & nous nous

1659. misfmes à table. Aprés difner nous allafmes courre un lievre avec les chiens du Tilloy. Pour moy qui n'aime point la chaſſe, je m'en revins bien-toſt au logis, où ayant trouvé les violons je me divertis à les entendre. Je n'eûs pas pris ce plaiſir une heure durant, que je vois entrer dans la cour le Comte de Guiche au galop, qui menoit un homme par la bride de ſon cheval comme un priſonnier de guerre, & Manicamp derriere avec un foüet de poſtillon pour le preſſer. Je courus pour ſçavoir ce que c'eſtoit. Je trouvay un homme veſtu de noir aſſez âgé, qui avoit la mine d'un honneſte homme : il me fit pitié; & ayant témoigné au Comte de Guiche que je condamnois ſon procedé, le bon homme prit la parole & me dit qu'il entendoit raillerie. Je le menay dans la ſalle où il me conta que s'en retournant à Paris de ſa maiſon de campagne, il avoit rencontré ces Meſſieurs: que le Comte de Guiche qui l'avoit abordé le premier, luy ayant demandé qui il eſtoit, il luy avoit répondu qu'il eſtoit le Procureur de M. le Cardinal, nommé Chantereau. Que le Comte de Guiche luy avoit dit : Ah! M. Chantereau, je ſuis fort aiſe de vous avoir rencontré; il y a long-temps que je vous cherchois: j'ay ouy faire bon recit de voſtre capacité, & pour moy j'ay toûjours fort aimé la chicanne: que ſur cela il avoit bien veû que

c'eſtoit de la jeuneſſe qui vouloit rire, & qu'il avoit pris ſon parti de ne ſe point faſcher. Il me fit cette relation avec la meſme exactitude qu'il auroit fait une information. Je luy dis qu'il avoit fait en galant homme, & je luy fis apporter du vin, pendant qu'on faiſoit manger de l'avoine à ſon cheval. Aprés cela il nous quitta fort content de la compagnie, & particulierement de moy. Les violons recommencerent à joüer juſqu'au ſouper que nous paſſaſmes gayement, mais ſans débauche. Au ſortir de table, nous les menaſmes au parc où nous fuſmes juſqu'à minuit. Le Samedy nous nous levaſmes fort tard, & nous paſſaſmes le reſte de la journée à nous promener dans des caleſches. Comme nous avions impatience de manger de la viande, nous vouluſmes faire *media-noche*. Ce repas là ne fut pas ſi ſobre que les autres; nous buſmes fort, & ſur les trois heures aprés minuit nous nous allaſmes coucher. Nous eſtant levez à onze heures du matin le jour de Paſques, nous ouiſmes la Meſſe dans la Chapelle du Chaſteau : nous dinaſmes & nous nous en retournaſmes à Paris, où à l'entrée de la ville chacun s'en alla de ſon coſté. 1659.

Nos ennemis & ceux qui ſans hair ne laiſſent pas de couper la gorge, ſe ſouvinrent de nous à la Cour; ils ſçavoient qu'un des plus grands plaiſirs qu'ils pouvoient faire au Cardi-

nal estoit de luy fournir des prétextes de ne pas
1659. faire du bien à ceux à qui il en devoit, & de se vanger de ses ennemis. Ils luy dirent donc la partie de Roissy, & qu'on y avoit fait mille choses contre le respect qu'on doit à Dieu & au Roy.

Il avoit des raisons particulieres de haïr, de craindre ou de se défier de tous ces Messieurs. Pour moy il eust esté bien-aise de me faire une querelle pour me faire perdre, ou du moins pour differer les recompenses qu'il me devoit. Tout cela fit resoudre le Cardinal de se servir de cet avis aux occasions ; & pour cacher le mal qu'il nous préparoit sous des apparences d'une justice fort exacte, il commença par exiler à Brisac Manciny son neveu, & l'Abbé le Camus à Meaux, & fit courre le bruit qu'il s'estoit fait à Roissy mille impietez, dont les devots, disoit-il, avoient fait des plaintes à la Reine.

Le peuple qui grossit tout & qui fait bien plus de cas du merveilleux que du veritable, décida bien-tost de ce qui s'estoit fait à Roissy. Il dit d'abord qu'on y avoit baptisé des grenoüilles, & puis il revint à un cochon de lait ; d'autres qui vouloient rafiner sur l'invention, disoient qu'on y avoit tué un homme & mangé de sa cuisse : enfin il n'y eut guere d'extravagance à imaginer, qui ne fust dite. Cependant ayant eû avis que la Reine elle mesme en avoit parlé comme d'une affaire odieuse & pleine de

ſcandale, je reſolus de luy en parler. Je luy dis donc que j'avois appris qu'on diſoit mille ſottiſes de noſtre voyage de Roiſſy, & que meſme on en avoit entretenu Sa Majeſté ; que je la ſuppliois tres-humblement, par l'intereſt que je ſçavois qu'elle prenoit aux choſes qui regardoient la Religion, de vouloir éclaircir la verité, & de faire ordonner un Maiſtre des Requeſtes pour aller informer ſur les lieux : que le meſtier que j'avois fait depuis vingt-cinq ans ne m'avoit pas rendu fort délicat ſur la devotion, mais que perſonne n'eſtoit moins impie que moy : que quoy-que ma fortune fuſt tres-médiocre aprés les ſervices que j'avois rendus, je ne laiſſois pas d'avoir des envieux, qui ne me pouvant attaquer ſur la fidelité au Roy, & ſur le courage, parce qu'il euſt eſté trop difficile de deſabuſer le public là-deſſus, m'attaquoient ſur le libertinage, contre la reputation duquel un homme de guerre ne s'eſt pas d'ordinaire ſi fort précautionné ; que cependant je me ſoumettois à perdre la vie ſi l'on me pouvoit convaincre d'avoir jamais fait la moindre action ſcandaleuſe. 1659.

La Reine me dit qu'elle n'en doutoit pas, qu'elle ſçavoit que j'avois toûjours bien ſervi, & particulierement dans la guerre civile : qu'il eſtoit vray qu'on m'avoit accuſé d'eſtre un peu libertin, & meſme d'avoir écrit quelque choſe de ce caractere là, ce qu'elle n'avoit pas voulu croire.

1659. Parce, luy dis-je, Madame, qu'on croit que j'ay un peu d'eſprit, mes ennemis me donnent tout ce qui ſe fait où il y en a, & ſur tout quand ce ſont des choſes qui me peuvent nuire. O pour de l'eſprit! Buſſy, reprit la Reine, vous en avez beaucoup. J'en ay, Madame, luy dis-je, je l'avouë, mais je n'en ay pas tant qu'on dit. Cette converſation finit par mille bontez que la Reine me témoigna, & elle me dit entre-autres choſes qu'elle eſtoit abſolument deſabuſée, qu'il ſe fuſt rien paſſé à Roiſſy de mal à propos depuis que j'y eſtois arrivé.

Cependant le bruit de cette affaire diminuoit au Louvre tous les jours, & augmentoit à la ville.

Le Cardinal qui ſe ſentoit affoiblir vouloit faire la paix avant ſa mort; & pour cet effet il y avoit une negotiation ſecrette entre luy & Don Loüis de Haro premier Miniſtre d'Eſpagne, conduite par Pimentel qui eſtoit pour lors à la Cour *incognito*. Le Cardinal qui le vouloit regaler, luy fit donner une grande feſte à Berny chez Lyonne un des Miniſtres (depuis Secretaire d'Eſtat pour les affaires étrangeres, lequel ne preſta que ſon nom & ſa Maiſon.) J'y fus & je connus bien là l'erreur de ceux qui croyent qu'on ne ſe peut ſouler de plaiſirs. La quantité des ſpectacles differens, tous fort beaux chacun en ſon eſpece, ennuya tout le monde,

monde, les prédicateurs auroient un beau champ à tirer de là des conſéquences, qu'il faut quelque choſe de divin pour contenter l'eſprit de l'homme. Pour moy ſans moraliſer, je diray que je fus las des divertiſſemens avant qu'on en fuſt à la moitié. 1659.

Il arriva là une choſe qu'on ne peut voir ailleurs qu'en France : la collation de la table du Roy fut pillée par des gens de la Cour ; de ſorte que les plats n'eſtoient pleins qu'à demi quand ils furent ſervis.

La tréve s'eſtant faite dans ce temps-là, le Cardinal n'attendoit plus que les paſſeports d'Eſpagne pour s'en aller ſur la frontiere de Bayonne, travailler luy-meſme à la Paix avec Don Loüis de Haro. Ces paſſeports eſtant arrivez au mois de Juin, le Cardinal partit le 25me de la Cour, lorſqu'elle eſtoit à Vincennes.

Exil de M. de Buſſy.

On ne parloit alors de l'affaire de Roiſſy non plus que ſi elle ne fuſt jamais arrivée ; & pour moy je comptois les peines qu'elle m'avoit données, pour tout le mal que j'en devois avoir, lorſqu'il arriva des choſes à la Cour qui reveillerent cette affaire, & qui firent que Vivonne fut envoyé à Roiſſy, & que moy je receûs à Paris le 14me de Juillet cette Lettre de Sa Majeſté.

1659. *MOnsieur le Comte de Buſſy Rabutin, Eſtant mal ſatisfait de voſtre conduite, je vous fais cette Lettre pour vous dire qu'auſſi-toſt que vous l'aurez receuë, vous ayez à partir de ma bonne ville de Paris & à vous acheminer inceſſamment en voſtre Maiſon en Bourgogne, & à n'en point partir que vous n'en ayez permiſſion expreſſe de Moy. A quoy m'aſſeurant que vous ſatisferez, je ne vous feray la preſente plus longue ni plus expreſſe; priant Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Buſſy Rabutin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 10me de Juillet 1659.* Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Cet ordre me ſurprit extrémement. Je n'y obeïs pas ſur l'heure, parce que j'avois quelques affaires à Paris; & cependant j'envoyay un courrier au Cardinal, par lequel je luy écrivis cette Lettre avec la rage dans le cœur.

MOnſeigneur,

Je viens de recevoir une Lettre du Roy pour me rettirer en Bourgogne juſqu'à nouvel ordre. Je vous avoüe que ce commandement là m'a ſurpris, & qu'aprés avoir bien ſervi pendant vingt-cinq ans ſans avoir eû aucune recompenſe, aprés avoir meſme contribué conſiderablement au gain de la bataille de

Dunkerque, ainſi que Voſtre Eminence m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en eſtoit perſuadée; aprés m'eſtre declaré voſtre ſerviteur depuis long-temps, & plus hautement dans le temps de vos traverſes que dans celuy de vos proſperitez, je ne m'attendois pas d'eſtre exilé. En effet, Monſeigneur, il faut de grandes fautes pour détruire le mérite de toutes ces actions là: cependant tout le reſpect que j'ay pour les voſtres, ne ſçauroit arracher l'aveû d'avoir mérité le moindre chaſtiment. Ce qui me conſole un peu, Monſeigneur, c'eſt que je croy que mon exil peut ſervir de quelque choſe à Voſtre Eminence, & que vous ayant offert ſouvent mon bien & ma vie, je puis bien vous ſacrifier ma liberté. Je le fais donc de tout mon cœur, Monſeigneur, en vous ſuppliant toutefois de ne me pas oublier, & de me donner moyen d'aller bien-toſt vous aſſeurer moy-meſme que rien ne me peut empeſcher d'eſtre toute ma vie, 1659.

Monſeigneur, *De Voſtre Eminence,*

Le tres-humble, & tres-obeïſſant, ſerviteur, Buſſy Rabutin.

A Paris ce 14. de Juillet 1659.

Pendant le voyage de mon courrier, je demeuray à Paris caché, ne voyant que mes amis tres-particuliers. Au bout de dix jours il me rapporta cette réponſe du Cardinal.

1659. *MOnsieur, Vous n'ignorez pas qu'on avoit dit au Roy & à la Reine l'hyver dernier des choses contre vous, dont leurs Majestez doutoient: il faut que depuis mon départ elles ayent esté éclaircies pour avoir esté obligées à vous envoyer chez vous. Je l'ay appris avec bien du déplaisir, & je vous promets qu'aussi-tost que je seray auprés d'elles, je m'employeray volontiers à vous rendre office, & à vous témoigner que je suis asseurément,*

Monsieur,

Vostre tres-affectionné serviteur,
Le Cardinal Mazarmy.

A Dan ce 29. de Juillet 1659.

La Cour partit de Fontainebleau pour le voyage de Bayonne le 28. de Juillet, & moy de Paris pour m'en venir en Bourgogne le 3me d'Aoust, & je laissay ma femme à Paris pour sauver dans le monde les apparences d'un long exil.

Aussi-tost que je fus à Bussy, j'envoyay à la suite de la Cour un Gentilhomme, afin qu'il pust faire agir mes amis auprés du Cardinal lorsqu'ils le jugeroient à propos. Cependant je fis venir des Peintres & de toutes sortes d'ouvriers, & je m'occupay à faire travailler à ma Maison. Avec cela, je lisois, j'écrivois à mes

amis, j'eſtois peu viſité, dont j'eſtois ravi : car ce qu'il y avoit de Nobleſſe dans mon voiſinage qui ſçavoit le monde, eſtoit à l'armée, & les autres m'euſſent fort ennuyé. Je paſſay de la ſorte prés de quatre mois en Province. Le mois de Novembre eſtant venu, & jugeant par mes nouvelles de la Cour que je n'avois plus gueres à attendre l'ordre d'eſtre rappellé, au moins à Paris, je m'y en vins l'attendre, caché comme j'eſtois la premiere fois. Trois ſemaines aprés que j'y fus arrivé, je receûs une Lettre de l'Abbé Fouquet, par laquelle il me mandoit que le Cardinal luy avoit dit que je pouvois retourner à Paris. 1659.

Madame de * * * * qui avoit ſuivi la Cour auprés de Mademoiſelle Anne Marie Loüiſe d'Orleans, ayant appris de l'Abbé Fouquet cette permiſſion, m'en fit un compliment, & je receûs en meſme temps dans ſa Lettre ce Billet de Mademoiſelle.

JE ſouhaite que vous ayez permiſſion de venir à la Cour comme à Paris. Je croy qu'en un lieu comme en l'autre vous y trouverez bien des gens qui ſeront bien aiſes de vous voir, mais perſonne n'en aura plus de joye que moy. Je recommande Armide à l'honneur de vos bonnes graces.

Mademoiſelle eſtoit une Princeſſe tres-ci-

vile à tout le monde, & tres-bonne à ceux
1659. qu'elle honnoroit de ſon amitié: elle me mettoit de ce nombre, comme on peut voir, & j'avois toûjours quelques ſecrets de bagatelles avec elle: quoy-que celuy d'Armide en ſoit un de cette nature, le reſpect que j'ay pour la Princeſſe m'oblige de le taire.

Je me montray en public à Paris quatre jours aprés la Lettre de l'Abbé Fouquet, & j'y paſſay l'hyver. Je fus fort aiſe d'y retrouver Vivonne, & luy fort aiſe que j'y fuſſe revenu. L'oiſiveté le fit amoureux de * * * * & l'abſence de ma Maiſtreſſe me fit confident de mon ami. Je voulois m'occuper, & comme j'eſtois fidelle juſqu'à la ſuperſtition, je ne voulois pas me donner lieu de dire la moindre douceur que de la part d'un autre.

La conqueſte de * * * * eſtoit de toutes les affaires de galanterie la plus aiſée à terminer. Vivonne eſtoit jeune & beau, il avoit de la qualité, de l'eſprit & un grand établiſſement à la Cour. La Dame à la verité avoit le cœur fort peu tendre, mais en recompenſe elle avoit l'eſprit fort galant. Elle n'eſtoit pas à beaucoup prés ſi jeune que Vivonne, mais elle eſtoit en bon point, ſaine & fraiſche; enfin toute propre à donner bien du plaiſir. Ils eſtoient tous deux mes bons amis; & comme j'ay déja dit, rien ne me paroiſſoit plus devoir avoir un heu-

reux ſuccés que cette amourette : cependant rien ne s'eſt jamais moins fait, & cela me fit juger que l'embarquement de Vivonne venoit de ſa raiſon & non pas de ſon cœur : il détruiſoit tous mes bons offices ; il ſe faiſoit plus de mal que tous ſes rivaux ; il ne répondoit en aucune maniere à l'amour que je diſois qu'il avoit. J'avois beau dire que c'eſtoit l'excés de ſa paſſion qui faiſoit qu'il n'en parloit pas ; ſa Maiſtreſſe qui ne ſe vouloit rendre que dans les formes, eſtoit au deſeſpoir que ſon amant ne la preſſaſt point ; au ſortir de mes mains il entroit chez elle, reſolu de parler hardiment de ſon amour : il commençoit, & la Dame faiſant un peu la difficile, pour l'honneur ſeulement, il ne ſçavoit plus où il en eſtoit : un moment aprés il oublioit qu'il avoit dit qu'il eſtoit amoureux, & il ſe mettoit ſur le chapitre de la raillerie, qui eſtoit un perſonnage qu'il joüoit bien plus naturellement : il ne s'épargnoit pas luy-meſme ; & comme s'il ne ſe fuſt pas aſſez détruit par ſes manieres, il diſoit pis que pendre de luy ; & quoy-qu'il pouſſaſt la médiſance au-delà de la verité, il la touchoit en paſſant, & faiſoit remarquer tantoſt la groſſeur de ſa taille, tantoſt le travers de ſon amour, & d'autres petits défauts qui n'eſtoient déja que trop viſibles : cela faiſoit rire ſa Maiſtreſſe, mais cela ne luy touchoit point le cœur, & ce fut ce qui m'o- 1659.

1659. bligea d'envoyer un jour ce Madrigal à Vivonne.

Amy quand tu viens voir Caliſte,
Tu luy parois toujours content;
Cependant il eſt tres-conſtant,
Que qui dit amoureux, dit triſte.
Prends donc un air plus ſerieux,
Fais voir ton amour dans tes yeux;
Car tant que l'on te verra rire,
On ne croira jamais que tu deſire.

Il faut conclure de là qu'un ſot paſſionné fait merveilles en amour, & qu'un habile homme ſans amour y fait mille ſottiſes.

Cependant la Dame qui avoit veû que toutes les formalitez dont elle ſe prétendoit faire valoir, ne ſervoient qu'à luy faire perdre une bonne fortune, s'humaniſoit un peu, & commençoit de dire à Vivonne qu'elle voyoit bien enfin qu'il l'aimoit, lorſque **** ancien patron de la Caſe arriva, & fit tant par ſes remontrances qu'elle donna congé à ſon rival.

Mais pour revenir aux choſes ſerieuſes, les quartiers de 1659. eſtant arrivez de la Cour, on m'envoya de chez M. le Tellier ceux de la cavalerie. Il y avoit alors ſept cens Cornettes en France.

Le 29me de Decembre le Prince de Condé partit

partit de Bruxelles avec sa famille pour revenir à Paris. Jamais un Prince qui n'est pas souverain ne sortit d'une aussi méchante affaire que la sienne avec tant de bonheur, & tant de gloire que luy. *Ann. 1660.*

Le second de Fevrier 1660. Gaston Jean Baptiste de France Duc d'Orleans, mourut à Blois âgé de cinquante deux ans. *Mort de Gaston Duc d'Orleans.*

C'estoit un beau Prince, né pour les plaisirs, qui avoit l'esprit agreable, qui sçavoit mille belles choses, & qui parloit le mieux du monde en public. L'ambition de ses favoris plus que sa propre inclination l'avoit engagé dans les broüilleries avec le Roy son frere, & le Roy son neveu. Enfin lassé de ces tracas, il se retira à Blois en 1653. où il finit sa vie plus regulierement qu'il ne l'avoit commencée. *Portrait de ce Prince.*

Le 19me de Fevrier on publia la Paix entre la France & l'Espagne. Ce fut là le comble de mes disgraces: car pendant la guerre, mes services me soûtenoient contre mes ennemis, au lieu que la paix me mettoit à leur discretion. *Publication de la Paix avec l'Espagne.*

Le 22me de Fevrier nous allasmes Vivonne & moy saluer le Prince de Condé à S. Maur: il me fit mille caresses, & comme il me demandoit si j'avois permission de retourner à la Cour, je luy dis en riant que non, & que j'avois envie de le supplier de me comprendre dans son amnistie; il me répondit qu'il le vouloit bien,

& trouva plaiſant qu'un homme qui avoit toûjours ſervi le Roy, fut en eſtat de luy parler ainſi, à luy qui venoit de porter les armes contre ſon Maiſtre.

1660.

Dix jours aprés je receûs cette Lettre de M. le Tellier.

MOnſieur,

Je vous envoye les ordonnances que vous m'avez demandées pour vos appointemens ordinaires & extraordinaires de l'année derniere en qualité de Meſtre de Camp General de la Cavalerie ; vous ſuppliant tres-humblement de croire que vous me trouverez toûjours diſpoſé à vous rendre les ſervices que vous pourrez deſirer de moy, comme eſtant parfaitement,

Monſieur,

Voſtre, &c.

Dans ce temps là ayant appris que Madame de * * * * avoit la petite verolle à la Cour, & qu'elle eſtoit en danger de ſa vie, j'en tombay malade de déplaiſir ; & quoy-qu'elle revint en bonne ſanté bien-toſt aprés, je n'eſtois pas encore remis au 20. de Juin, que la nouvelle de ſa recheute à Lyon m'obligea de l'aller trouver en poſte. Veritablement je fail-

lis pour le coup à mourir de chagrin & des extrémes chaleurs. La joye de me voir l'aida fort à ſe reſtablir, & ſa bonne ſanté me rendit la mienne. Je demeuray quinze jours avec elle, & ce fut alors qu'elle me fit ami malgré moy de Madame de **** contre laquelle j'eſtois fort préoccupé : nous paſſaſmes ces quinze jours là aſſez agreablement. M. de **** M. de **** & M. de **** eſtoient à Lyon, tous trois amoureux de Madame de ****. M. de **** ſortoit de la petite verolle. M. de **** eſtoit fort joli & fort honneſte garçon, mais trop reſpectueux pour la Dame à qui il avoit à faire ; ainſi quoy-qu'ils ne fuſſent point chaſſez tous deux, il n'y avoit que M. **** qui euſt le ſolide, tout âgé & tout laid qu'il eſtoit, mais la nature l'avoit recompenſé d'ailleurs, & de plus il payoit en beaux loüis les faveurs de la belle. 1660.

La crainte que j'eûs qu'un plus long ſéjour à Lyon ne fit trop de bruit, m'obligea de revenir à Buſſy, où j'aimay mieux paſſer un mois qu'à Paris ſans y voir ma Maiſtreſſe. Pendant ce ſéjour je m'amuſay à écrire les amours de Meſdames de **** & de **** par complaiſance pour Madame de **** qui m'avoit témoigné que cela la divertiroit, & mon intention alors n'eſtoit point que perſonne les viſt qu'elle, mais je fus trompé comme on verra par la ſuite.

1660. *Entrée de la jeune Reine.*

Je repartis de Buſſy pour Paris le 12me d'Aouſt, & le 26me le Roy & la Reine Marie Thereſe d'Autriche firent leur entrée par la porte S. Antoine. Je n'en écriray point le détail, car il y a des gens payez pour cela qui en ont pris le ſoin : je diray ſeulement que l'ordre & la Grandeur de tous les Rois du monde ne ſçauroient aller plus loin, & que les Princes peuvent encore moins approcher de la bonne mine qu'avoit le Roy, que de ſa magnificence.

Nous viſmes cette entrée Vivonne & moy avec des Dames ſur un balcon de la ruë S. Antoine : cependant nous n'euſmes pas ſi-toſt la liberté de voir le Roy, il fallut encore eſſuyer les myſteres du Cardinal. Enfin l'Abbé Fouquet me vint dire de ſa part au bout de ſix ſemaines, que je pouvois aller au Louvre quand je voudrois.

L'impertinente coûtume qui duroit encore alors de porter les premieres nouvelles, & de rendre les premiers honneurs, ou les premiers devoirs au premier Miniſtre, m'empeſcha d'aller d'abord au Roy : cela eſtoit tellement établi depuis le miniſtere du Cardinal de Richelieu, que les favoris ne nous ſçavoient aucun gré de le faire, & ſi nous y euſſions manqué, ils nous euſſent regardé comme des gens qui n'euſſent pas voulu dépendre d'eux, & dés-là noſtre fortune eſtoit échoüée. Sa Majeſté y a

mis bon ordre depuis, & en nous délivrant de ces ſeconds Maiſtres, nous a fait la grace & l'honneur de ne nous en point donner d'autres que luy. 1660.

J'allay donc d'abord trouver le Cardinal à ſon logis qui avoit la goute ; ſi-toſt qu'il me vit : Ah ! vous voilà, me dit-il, pauvre exilé : Oüy Monſieur, luy répondis-je, me voicy, avec autant de zele pour voſtre Eminence, que ſi je venois de recevoir de grandes graces. O bien, reprit-il, il faut deſormais prendre garde à voſtre conduite : car les devots ſont alertes. Je ne pus m'empeſcher de ſourire, voyant qu'il prétendoit encore me faire croire que l'on m'avoit chaſſé ſur les plaintes des devots contre moy. Quand je ſeray bien avec voſtre Eminence, luy dis-je, Monſieur, les devots ne me feront point de mal.

Il vit bien qu'il ne m'avoit pas perſuadé, & m'ayant dit que nous nous verrions une autre fois plus long-temps, je ſortis de ſa chambre & je m'en allay au Louvre ſaluer le Roy.

Le 6me de Fevrier 1661. le feu prit à la Gallerie des Peintures du Louvre, la brûla entierement & alla juſqu'à la grande, mais on l'arreſta en la coupant. Cela obligea le Cardinal qui en eſtoit le plus voiſin de ſe faire tranſporter à ſon logis. *Ann.* 1661.

Les flateurs diſoient que le feu eſtoit un bon

1661. ſigne, & que cela préſageoit la gueriſon de ſon Eminence; les autres demeuroient d'accord du bon augure du feu, mais ils diſoient que la preuve de cela ſeroit la mort du Cardinal.

Mort du Cardinal Mazarin.

Quelques jours aprés il ſe fit porter à Vincennes où la Cour le ſuivit, & le 9me de Mars 1661. ſur les deux heures & demie du matin il mourut en ſa 59me année, d'une maladie que les Medecins appellent *ab exhauſto*, qui eſt à dire *d'épuiſement*.

Portrait du Cardinal Mazarin, & l'abregé de ſon Hiſtoire juſqu'à ſon arrivée en France.

Jamais homme n'eût une ſi heureuſe naiſſance que celuy-là: il eſtoit né Gentilhomme Romain: il avoit étudié dans l'Univerſité de Salamanque, où s'eſtant un jour fait faire ſon horoſcope, on l'avoit aſſeuré qu'il ſeroit Pape. Il avoit la plus belle phiſionomie du monde, les yeux beaux & la bouche, le front grand, le nez bien fait, le viſage ouvert; il avoit beaucoup d'eſprit: perſonne ne faiſoit un conte plus agreablement que luy; il eſtoit inſinuant, il avoit des charmes inévitables pour eſtre aimé de ceux qu'il luy plaiſoit: il joüoit fort bien tous les jeux d'eſprit & les jeux d'adreſſe. Il avoit d'abord eſté attaché à la Maiſon des Colonnes, puis au Cardinal Sacchetti; aprés il fut Capitaine de cavalerie: enſuite le Cardinal Antoine Barberin l'eût auprés de luy & luy fit prendre la Soutanne. Depuis s'eſtant fait connoiſtre homme habile en negotiations, il fut

employé à la paix de Casal qu'il fit à l'avantage de la France. Le Cardinal de Richelieu luy en fit avoir le Chapeau de Cardinal ; & à sa mort il le laissa dans les affaires. Loüis XIII. s'en servit & en fit tant de cas qu'il ordonna en mourant qu'il seroit un des directeurs de l'Estat pendant la minorité. La Reine Anne d'Austriche, ayant eû la Regence le choisit pour premier Ministre : il le fut dix-huit ans, pendant lesquels il eût de grandes traverses, mais il sembloit que la fortune ne les luy envoyoit que pour luy attirer des honneurs par l'éclat avec lequel elle l'en tiroit. Il avoit aussi pour cette raison pris pour sa devise un rocher battu des vagues, & le mot : *Quam frustra, & murmure quanto.* AVEC QUEL BRUIT ET COMBIEN VAINEMENT. 1661.

Il n'avoit ni haine ni amitié, & il ne témoignoit ni l'un ni l'autre qu'autant que son interest l'obligeoit à le faire : si ceux qui l'avoient servi luy estoient encore utiles & importuns, il les recompensoit fort bien, sinon il ne faisoit pas grand cas de la reconnoissance. On l'outrageoit quand on le comparoit au Cardinal de Richelieu : cependant celuy-cy avoit esté son Maistre, & le surpassoit en grandes qualitez. Le Cardinal Mazarin avoit une plus grande étenduë d'esprit que le Cardinal de Richelieu : celuy-cy avoit plus d'hon-

neur & l'ame plus belle que l'autre.

1661. La quantité d'affaires dont il s'eſtoit chargé avoit uſé ſon temperament qui eſtant admirable, l'eût fait vivre ſans cela quarante ans plus qu'il ne vécut.

Il choiſit quatre ou cinq jours avant ſa mort Armand de la Porte Grand Maiſtre de l'Artillerie, fils du Mareſchal de la Meilleraye pour ſon principal heritier, à condition d'épouſer Hortenſe Manciny l'une de ſes nieces, & de prendre le nom de Mazarin.

On parla diverſement des raiſons qui l'obligerent à faire ce choix, & on ne luy voulut jamais faire l'honneur de croire que ce fuſt par reconnoiſſance de ſa fortune au Cardinal de Richelieu oncle d'Armand.

Il n'eſt pas poſſible de traiter plus qu'il fit la mort de bagatelle : il mourut paroiſſant ne ſonger à l'autre monde que par maniere d'acquit, & voulant encore gouverner celuy-cy par les memoires qu'il donna, & par les gens qu'il laiſſa dans les affaires : le Roy ſe ſervit des gens parce qu'ils eſtoient bien éloignez d'oſer entreprendre ſur ſon autorité, & pour les memoires ils ne furent pas ſuivis : car au lieu des negotiations, des micmacs, & l'on peut meſme dire, des foibleſſes que nous avions veûës, nous ne viſmes plus que des hauteurs & des manieres d'agir d'un Grand Prince.

Le

Le Roy ne laiſſa pas de regretter fort le Cardinal, & il dit en preſence de quatre ou cinq perſonnes, qu'il luy avoit tant d'obligation des ſoins qu'il avoit pris de ſon enfance, de ſon éducation, & d'avoir appaiſé les troubles de ſon Royaume; que quoy-qu'il ſçeuſt bien que l'abandonnement de ſon autorité entre les mains d'un autre luy puſt faire tort à l'âge où il eſtoit, il la luy auroit laiſſée encore cinq ou ſix ans s'il les avoit vécus. Et en effet, ce Prince fit voir bien-toſt aprés, que ce n'eſtoit que par reconnoiſſance qu'il laiſſoit le Cardinal gouverner: car il montra tant de prudence, tant de fermeté, tant de preſence d'eſprit, & tant de lumieres dans la conduite des affaires, que quelques grandes choſes qu'on en attendiſt, il ſurprit encore tout le monde. 1661.

Outre le grand heritier que le Cardinal Mazarin inſtitua (auquel on dit qu'il laiſſa douze cens mille livres de rente, & des millions en beaux meubles) il laiſſa encore de grands biens & de grands établiſſemens à Manciny ſon neveu Duc de Nevers.

Dans les portraits de toute la Cour que le Cardinal avoit laiſſez au Roy en mourant, je n'eſtois pas flatté: mes ennemis m'avoient rendu de mauvais offices auprés de luy pendant les dernieres années de ſa vie. On luy avoit dit que j'eſtois dans une étroite liaiſon avec le Surin-

tendant Fouquet, dont il avoit resolu la ruine ;
1661. & l'injustice qu'il m'avoit faite de laisser si long-temps mes services sans récompense, luy avoit facilement persuadé que je ne l'aimois pas. Je connus bien-tost par les traitemens que je receûs, que le Roy avoit esté prévenu contre moy : toute mon application fut donc de desabuser Sa Majesté par une sage conduite (car je ne sçavois pas precisément sur quoy l'on m'avoit noirci) je fis assiduëment ma Cour, & je ne donnay pas la moindre prise à mes ennemis.

Le Mareschal de Turenne ne sçachant, à mon avis, comment iroient les affaires, ni ce qu'il avoit à craindre ou à esperer, devint plus caressant qu'à son ordinaire, & fit plus d'amitiez à tout le monde ; je m'en ressentis moy-mesme : & un jour que je me promenois seul avec luy dans son jardin, il m'offrit son crédit à la Cour pour me faire avoir quelque recompense de mes services. Que la Paix estant faite, il n'y avoit plus lieu d'esperer des Gouvernemens ni de grands honneurs ; que tout ce que j'avois alors à prétendre, estoit d'estre Chevalier de l'Ordre à la premiere promotion, que cela m'estoit deû par toutes sortes de raisons, mais que comme bon droit avoit bon besoin d'aide, il feroit son devoir pour moy dans les rencontres. Ces honnestetez me regagnerent le cœur, & s'il en

euſt fait le cas, que j'oſe dire qu'il meritoit, il l'euſt gardé toute ſa vie. 1661.

Le 21me de Mars on envoya Pradel Capitaine au Regiment des Gardes, commander à Nancy comme Lieutenant General, & le Chevalier de Clairville avec luy pour raſer les fortifications de cette Ville, ſuivant le traité fait avec le Duc Charles de Lorraine.

Pradel eſtoit un ſoldat de fortune, honneſte homme, qui par tous les degrez eſtoit monté à la Charge de Lieutenant General; & quand on le verra deſormais plus employé que les autres, ce n'eſtoit pas qu'il en ſçeut plus qu'eux, mais c'eſtoit qu'on ne vouloit pas alors donner moyen à un homme de qualité de rendre des ſervices qu'on euſt eſté obligé de recompenſer plus cherement qu'à celuy-cy, auquel l'employ ſeul tenoit lieu de récompenſe.

Au commencement d'Avril le Roy fit une grande reforme dans la cavalerie, il reduiſit tous les Regimens à une Compagnie, hormis le Colonel & le Royal, & je fus confirmé en cette rencontre que j'eſtois mal à la Cour; car le Regiment de Meſtre de Camp General devoit avoir les meſmes exceptions & les meſmes privileges que le Colonel: je n'en dis rien pourtant, & je receûs encore ce dégouſt ſans me plaindre.

Le 22me d'Avril la Cour alla à Fontainebleau,

je la suivis. Le visage que me faisoit le Roy me
1661. donnoit de grands chagrins, mais il ne me rebutoit pas, & plus je voyois en cela l'ouvrage de mes ennemis, plus je m'efforçois de le detruire en faisant mon devoir & ma Cour dans la derniere regularité. Ce qui me consoloit beaucoup, c'estoit que le Comte de S. Aignan qui estoit en année de premier Gentilhomme de la Chambre, & fort bien auprés du Roy, estoit mon bon ami. Je ne cessois pas de luy témoigner le zele que j'avois non seulement pour le service, mais encore pour la personne du Roy, & de luy dire que les froideurs que je voyois en luy pour moy, ne m'empeschoient pas de l'aimer mille fois plus que ma vie. Il me disoit assez souvent qu'il en entretenoit le Roy, & me donnoit de bonnes esperances sur la justice de Sa Majesté, & sur quelque mérite dont il me flattoit.

Au mois de May Charles Stuart remonta sur le Trosne, & fut couronné Roy d'Angleterre par l'autorité de Monck, auquel le Parlement d'Angleterre avoit donné le commandement des armées aprés la mort de Cromvel, & Charles pour récompense le fit Connestable.

Le 26me de Juillet le Roy supprima la Charge de Colonel General de l'infanterie, vacante par la mort de Bernard de Nogaret Duc d'Espernon, & fit ensuite tous les Mestres de camp

d'infanterie, Colonels de leurs Regimens.

Le 17me d'Aouſt le Surintendant Fouquet donna dans ſa Maiſon de Vaux le Vicomte, une Feſte au Roy tres-galante & tres-magnifique ; cependant elle n'attendrit point le cœur de Sa Majeſté, qui avoit reſolu de chaſtier le luxe des gens d'affaires, & de commencer à faire un exemple par celuy-cy : & parce qu'il eſtoit de conſequence qu'il n'en euſt aucun preſſentiment, on luy témoigna plus d'amitié qu'à l'ordinaire. On luy conſeilla de donner cette Feſte comme un grand plaiſir au Roy, & meſme on le flatta de tant d'eſperances d'agrandiſſement, qu'il ſe laiſſa perſuader de vendre ſa Charge de Procureur General, comme eſtant au-deſſous des honneurs qu'on luy deſtinoit ; mais veritablement, afin qu'il fit moins de reſiſtance dans l'attaque qu'on méditoit de luy faire. 1661.

Le 29me d'Aouſt le Roy partit de Fontainebleau en poſte pour ſon voyage de Bretagne.

Le 5me de Septembre 1661. Artagnan Sous-Lieutenant de la Compagnie des Mouſquetaires du Roy, dont Manciny Duc de Nevers eſtoit Capitaine, arreſta par ordre de Sa Majeſté, le Surintendant Fouquet au Chaſteau d'Angers, où il fut détenu quelque temps, puis mené à Amboiſe, puis à Vincennes, puis à Moret, puis à la Baſtille, & enfin à Pignerolle. Il

n'avoit jamais tant fait de voyage que depuis
1661. qu'il fut arreſté.

Comme le Roy avoit nommé ceux qui le devoient accompagner en Bretagne, & que j'eſtois bien éloigné de recevoir la grace d'eſtre nommé, je reſolus de le ſuivre de mon chef. Il eſt vray que je ne fus pas à Blois, que j'appris que Sa Majeſté retournoit; de ſorte que je vins paſſer à Cheverny où je fus quatre jours & de là je m'en revins à Paris.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé je receûs de la Cour une Lettre d'un de mes amis, par laquelle il me mandoit que le bruit eſtoit que dans une des caſſettes du Surintendant on avoit trouvé la démiſſion de ma Charge, que le Roy en vouloit diſpoſer, & que je me haſtaſſe d'y aller pour y mettre ordre.

Quoy-que je ſçeuſſe bien que ce n'eſtoit pas une démiſſion, je ne ſçavois pas ſi on ne me le voudroit point faire croire, ſi bien que j'y courus; & eſtant allé deſcendre chez M. le Tellier, je ſçeus de luy qu'il eſtoit vray qu'on avoit trouvé parmi les papiers du Surintendant le billet dont j'ay cy-devant parlé, & que cela avoit fait croire au Roy que j'avois eû de grandes liaiſons avec luy; mais que Sa Majeſté avoit appris que les choſes avoient bien changé, & que j'eſtois broüillé avec luy il y avoit long-temps. Vous ſouvenez-vous, me dit-il,

d'une converſation que nous euſmes enſemble un peu avant le voyage de Bretagne, dans lequel vous plaignant à moy de l'eſtat de voſtre fortune, vous me diſtes qu'il vous eſtoit deû vingt mille écus de vos appointemens, & comme je vous interrompis là-deſſus pour vous dire que j'avois peine à croire que M. Fouquet eſtant voſtre ami, vous ne fuſſiez pas payé; vous me répondiſtes que vous ne doutiez pas de ſon amitié : que cependant il y avoit des gens qui ne cherchoient qu'à faire tous les jours des amis nouveaux, & qui ne les ménageoient plus dés qu'ils les avoient acquis, & ſur tout quand ils ne les croyoient plus neceſſaires; j'entendis bien ce que vous vouliez dire, ajoûta-t-il, & j'en ay fait rapport au Roy. 1661.

Je le remerciay, & je luy demanday s'il me conſeilloit d'en parler à Sa Majeſté. Il me dit que non, & qu'elle avoit ſur cela les ſentimens que je pouvois ſouhaiter qu'elle euſt.

Nous eſtant mis enſuite ſur d'autres chapitres que ſur le mien, je le ſuppliay de me dire ſi dans les Lettres d'amour qui s'eſtoient trouvées dans les caſſettes du Surintendant, il y en avoit quelqu'une de Madame de * * * * comme on le diſoit. Il me dit que les Lettres qu'on avoit trouvées d'elle eſtoient les plus honneſtes du monde & d'un caractere de plaiſanterie.

La converſation de M. le Tellier me con-

sola fort, cependant je vis depuis ce temps-là
1661. dans le visage du Roy quelque froideur extraordinaire pour moy. On fit alors un estat nouveau des pensions, sur lequel non seulement je ne fus point couché pour ma personne comme furent beaucoup d'Officiers de cavalerie sous ma Charge, mais encore on ne me paya plus de ma pension de Mestre de Camp General. J'avalois toutes ces couleuvres sans me plaindre, dans l'esperance de quelque guerre, & dans l'attente du Cordon bleu à la premiere promotion, & cependant je ne rallentissois ni mes devoirs ni mes assiduitez auprés du Roy : je composois mesme mon visage, en sorte qu'il n'y remarquast aucun chagrin, & je le faisois asseurer de temps en temps par le Comte de S. Aignan de ma résignation à ses volontez.

Une vie si desagreable & pleine de tant de mortifications, me fit enfin tomber malade d'une fievre tierce, le 29me de Septembre : elle me quitta aprés cinq accés ; & croyant me restablir plus promptement en changeant d'air, je retournay à Paris, mais la fievre me reprit en double tierce huit jours aprés, & j'en eûs quinze accés.

Naissance de Monseigneur le Dauphin. Le premier de Novembre 1661. la Reine accoucha d'un fils à midy sept minutes à Fontainebleau.

Dans ce temps-là j'appris qu'on parloit de faire des Chevaliers de l'Ordre au jour de l'an prochain ;

prochain ; j'en écrivis au Roy & à Roſe Secretaire du Cabinet, pour preſenter une Lettre à Sa Majeſté. J'écrivis au Mareſchal de Turenne pour m'y ſervir, comme il me l'avoit offert. J'écrivis à M. le Tellier & à la Meſnardiere Lecteur du Roy. Voicy les réponſes que je receûs & premierement celle de Roſe. 1661.

MOnſieur,

Une heure aprés avoir receû voſtre Lettre des mains de M. le Marquis d'Arcy, j'ay eſté aſſez heureux pour trouver la conjoncture favorable de la remettre en celles du Roy. Je vous puis aſſeurer, Monſieur, de luy en avoir vû lire le commencement; mais pour le reſte, Sa Majeſte m'ayant commandé quelque choſe qui m'a obligé de ſortir & de la laiſſer ſeule, je ne vous en puis rien dire, ſi ce n'eſt qu'il y a grande apparence qu'il aura achevé. J'aurois voulu, pour cette affaire ſeulement, & ſans conſequence, avoir aſſez de privauté pour luy demander ce qui en eſt, mais vous ſçavez bien, Monſieur, que je ne ſuis pas de cette claſſe là; il y a M. le Tellier qui eſt & puiſſant & obligeant à qui j'eſtime que ce ne ſeroit pas mal fait d'en écrire un mot. Si vous jugez que je ſois propre à quelque choſe, vous n'avez qu'à commander, je m'intereſſe fort à vos avantages, & ſi j'y pouvois contribuer, il n'y a rien que je fiſſe avec plus de joye, vous honnorant

parfaitement, & estant avec beaucoup de passion &
1661. *de respect,*

Monsieur,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur, Rose.

A Fontainebleau ce 4. de Novembre 1661.

Rose estoit un fort honneste homme & qui avoit bien de l'esprit.

Trois jours aprés je receûs cette Lettre du Mareschal de Turenne.

A Fontainebleau ce 7. de Novembre 1661.

J'Ay receû la Lettre qu'il vous a plû de m'écrire: il seroit bon que vostre santé vous pust permettre de venir solliciter ici; car on parle d'exclusion pour beaucoup de gens: vous avez de tres-bonnes raisons, & je les feray valoir en tout ce que je pourray. La presence est tres-necessaire.

Turenne.

Le lendemain du jour que je receûs cette Lettre, je receûs celle-cy de M. le Tellier.

MOnsieur,

Comme le Roy distribuë les graces de son seul mouvement & par la connoissance qu'il a du méri-

te d'un chacun ſans l'etremiſe de qui que ce ſoit, la voye que vous avez priſe de vous adreſſer directement à Sa Majeſté eſt l'unique qu'il y avoit à tenir pour faire réüſſir le deſſein que vous avez d'eſtre du nombre de ceux qui ſeront honorez de la dignité de Chevaliers des Ordres à la premiere promotion. Je ſouhaite de tout mon cœur que voſtre demande ſoit exaucée, & que ma bonne fortune me fourniſſe des occaſions de vous témoigner que je ſuis, 1661.

Monſieur,

Voſtre, &c.

A Fontainebleau ce 8. de Novembre 1661.

Quatre jours aprés que j'eûs receû cette Lettre, je receûs celle-cy de la Menardiere.

A Fontainebleau ce 12. de Novembre 1661.

J'Aurois réponda plûtoſt, Monſieur, à la belle Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ſans que j'ay eſté perſuadé que c'eſtoit principalement par des effets qu'il falloit s'acquitter de ce devoir. J'ay taſché de vous le rendre, Monſieur, le plus utilement qu'il m'a eſté poſſible, en prenant les biais que nous ſçavons qu'il faut prendre ici pour faire réüſſir les choſes de cette nature. Comme voſtre Lettre eſt tres-belle, je l'ay donné en cette qualité à M. le Comte de S. Aignan pour la lire en particulier, mais nous eſtions convenus qu'il en feroit adroitement ſon

1661. *rapport devant noſtre Maiſtre : la choſe s'eſt faite ; ainſi l'on a parlé de vous, Monſieur, comme de l'une des perſonnes du Royaume qui écrivoient le mieux : on a dit la pluſpart des endroits de voſtre Lettre. Enfin elle ne pouvoit produire un meilleur effet, eſtant meſme leuë toute entiere : elle auroit neanmoins pû l'eſtre, & nous aurions appuyé un peu davantage là-deſſus, ſans que nous connoiſſons l'extréme délicateſſe du Patron ; & que nous eſtions aſſeurez qu'en liſant peut-eſtre luy-meſme cet endroit où vous parlez des mauvais offices qui vous ont eſté rendus auprés de luy, il auroit crû que ce que nous luy aurions expoſé de la ſorte auroit eſté un deſſein formel d'apologie, qui ſans doute l'auroit empeſché d'acquieſcer, comme il a fait avec bonté, à tout ce qui a eſté dit à voſtre avantage.*

Voilà, Monſieur, le ſuccés duquel j'ay differé à vous rendre compte juſqu'à ce que j'aye eſté en eſtat de vous l'apprendre avec autant de verité que de plaiſir. Faites-moy, s'il vous plaiſt, l'honneur de croire que ce petit ſervice n'eſt point le ſeul que je vous rendrois avec joye, & que voſtre extréme merite ne peut toucher qui que ce ſoit d'une eſtime plus reſpectueuſe ni plus fidelle que celle avec laquelle je ſuis pour toute ma vie,

Monſieur,

Voſtre tres-humble & tres-obeiſſant ſerviteur, La Meſnardiere.

Celuy-cy, eſtoit un *Virtuoſe*, qui a fort bien écrit de toutes manieres, & qui a laiſſé des ouvrages de luy ſerieux & galans, dignes de beaucoup d'eſtime. 1661.

Mais pour revenir à mes affaires, il me parut par la ſuite, que mes amis les moins puiſſans furent les mieux intentionnez.

Pour moy je reſolus ſur les Lettres de mes amis d'aller à Fontainebleau. Je m'y fis donc porter en brancard, & le lendemain que j'y fus arrivé je l'envoyay dire au Mareſchal de Turenne, & que j'euſſe eû l'honneur de l'aller trouver ſi j'avois eſté en eſtat de faire des viſites. Il me vint voir auſſi-toſt, & me dit nettement qu'il ne pouvoit pas parler pour moy, parce qu'il s'employoit pour le Mareſchal d'Albret, ſon bon ami de longue main, qui eſtoit menacé de n'eſtre point Chevalier de l'Ordre non plus que le Mareſchal de Clerambaut, & qu'il les venoit de quitter tous deux quaſi deſeſperez. Il faut remarquer qu'il me diſoit cela, comme pour me conſoler d'une excluſion. Je luy dis que ces Meſſieurs eſtoient Mareſchaux de France, & que ſans leur faire tort, j'avois pour le moins auſſi bien & auſſi long-temps ſervi qu'eux; moy qui n'avois rien qu'une Charge que j'avois achettée, & où j'avois dépenſé cent mille écus de mon bien depuis huit ans: qu'ils ſe plaignoient de n'eſtre pas aſſez gras, mais

que je me plaignois d'estre trop maigre.

1661. Aprés bien des discours de part & d'autre, il me conseilla de faire un effort pour aller moy-mesme parler au Roy, me disant que l'estat où il me verroit, joint à beaucoup de bonnes raisons que j'avois, l'obligeroit de me rendre justice.

Quoy-que je ne fusse pas satisfait du Marechal sur ce qu'il ne me servoit pas, aprés me l'avoir fait esperer, j'estimay sa sincerité & je suivis son Conseil. Je me levay donc, & ayant prié mon ami S. Aignan de me mettre en un endroit où je pusse parler au Roy commodément, & un peu à loisir, il le fit.

Je dis à Sa Majesté que je la venois tres-humblement supplier de se souvenir de moy dans la promotion qu'elle alloit faire; que je pouvois luy dire veritablement que j'avois quatre choses pour meriter cet honneur là, que personne en France n'avoit que moy toutes ensemble.

Qu'il n'y avoit pas en France un Gentilhomme de plus ancienne Maison que la mienne.

Que j'avois vingt-sept années de services à la guerre & dans des Charges considerables où j'avois esté assez heureux pour servir utilement.

Qu'il y avoit huit ans que j'estois Mestre de de Camp General de la Cavalerie legere qui

eſtoit une Charge unique, & qui avoit toûjours fait obtenir l'ordre à ceux qui l'avoient poſſedée, dans le temps meſme qu'il y avoit des Colonels Catholiques : à plus forte raiſon dans celuy-cy où la Religion du Mareſchal de Turenne luy en donnoit l'excluſion. 1661.

Et que pour quatriéme raiſon, je n'avois jamais receû aucune recompenſe de la Cour.

Que je n'alleguois pas ces choſes là à Sa Majeſté, comme prétendant qu'elles me donnaſſent aucun droit ; que je ſçavois bien que c'eſtoit une pure grace qu'elle faiſoit à qui il luy plaiſoit, mais que je croyois que les choſes que je venois de luy dire, me rendroient plus digne de la recevoir, & en achevant je luy preſentay un placet qui diſoit les meſmes raiſons, il le prit & me dit aſſez gracieuſement qu'il y ſongeroit.

Je me retiray n'en pouvant plus de foibleſſe, & je m'allay mettre au lit aſſez ſatisfait de ma petite harangue que le Roy avoit écoutée fort paiſiblement : outre cela j'avois de la confiance en la juſtice de mes prétentions, & je n'avois aucun ſujet de crainte que du coſté de ma mauvaiſe fortune. Il eſt vray qu'il y avoit aſſez longtemps qu'elle me perſecutoit pour m'empeſcher de me trop flatter ; auſſi avois-je mis mon eſprit dans une aſſiette où il faut que ſoient ceux qui attendent quelque bien entre l'eſperance & la

crainte, pour n'eſtre point abbatus en cas qu'on
1661. ne ſoit point heureux.

Le 19me de Novembre, le Roy crea une Chambre de Juſtice pour la recherche des financiers.

Le 3me de Decembre, Sa Majeſté nomma les Chevaliers du S. Eſprit qu'il vouloit faire au premier jour de l'année ſuivante.

Je n'ay garde d'oublier en cette rencontre l'action de Fabert Mareſchal de France.

Hiſtoire du Mareſchal de Fabert.

C'eſtoit le fils d'un Libraire de Metz. Il s'eſtoit d'abord attaché au Cardinal de la Valette, qui luy trouvant de l'eſprit & du courage l'avoit employé dans ſa Maiſon, & puis l'avoit fait Major du Regiment de Rambures. Le Cardinal de Richelieu connoiſſant ſon merite, luy avoit fait avoir une Compagnie au Regiment des Gardes de Loüis XIII. Enſuite, Frederic de la Tour Duc de Boüillon ayant eſté arreſté, on luy avoit donné le Gouvernement de Sedan. Lorſque le Cardinal Mazarin eſtoit ſorti de France pendant la guerre civile, il luy avoit confié ſes nieces, ſon argent, & ſes pierreries. A ſon retour il luy avoit fait donner une armée à commander, dont il avoit pris Stenay en 1654. & le Cardinal avoit fait recompenſer ſes ſervices du Baſton de Mareſchal de France.

Quand le Roy nomma les Chevaliers, Sa Majeſté écrivit au Mareſchal de Fabert qui eſtoit à Sedan, qu'il ſe diſpoſaſt à venir recevoir

voir cet honneur au premier jour de l'an 1662. & que cependant il fist faire ses preuves, & les autres choses necessaires pour cette ceremonie. Le Mareschal manda à Sa Majesté qu'il avoit toute la reconnoissance qu'il devoit pour une aussi grande grace que celle qu'il luy vouloit faire, mais qu'il ne la pouvoit accepter parce qu'il falloit jurer que les preuves que l'on donnoit de sa Noblesse estoient veritables, & que pour rien du monde il ne voudroit faire un faux serment. 1661.

Cette action me parut belle, & je l'admiray comme venant d'un homme qui se trouvoit assez paré de sa vertu, sans vouloir achetter d'autres ornemens, de la moindre tache à son honneur : cependant la pluspart des Courtisans dirent ; les uns qu'elle venoit de vanité, & les autres de bassesse ; mais la verité fut qu'ils la blasmerent, parce qu'ils ne se sentoient pas le cœur assez bien fait pour l'imiter.

Lorsque j'appris que je n'avois pas esté nommé, je n'en fus guere surpris, quoy-que j'en fusse un peu faschè, & l'on peut voir combien j'eûs de sens froid alors, par ce Billet que j'écrivis sur l'heure au Comte de S. Aignan.

1661. A Fontainebleau ce 3. de Decembre 1661.

MA naiſſance, ma Charge & mes ſervices m'avoient fait croire que je pouvois eſperer d'eſtre Chevalier de l'Ordre. Mais le Roy qui ſçait bien mieux ce qu'il nous faut que nous-meſmes, ne l'ayant pas jugé à propos, j'ay receû avec un profond reſpect & une entiere reſignation à ſes volontez, l'excluſion que m'a donnée Sa Majeſté. Je vous ſupplie tres-humblement, Monſieur, de luy faire connoiſtre mes ſentimens en cette rencontre, & de l'aſſeurer que ceux à qui il fait le plus de grace en les faiſant Chevaliers, n'ont pas plus de zele pour ſon ſervice ni pour ſa perſonne que moy.

Le Comte de S. Aignan me vint dire le lendemain qu'il avoit leû mon Billet au Roy, & que Sa Majeſté avoit témoigné en eſtre ſatisfaite. Nous euſmes enſuite une longue converſation enſemble ſur l'acharnement de mon malheur. Il trouvoit aſſez étrange, me dit-il, qu'ayant tout ce qu'il falloit pour m'avancer dans les grandes dignitez de l'Eſtat, la fortune me chicanaſt ſur les moindres honneurs. Je le remerciay des bonnes qualitez qu'il m'attribuoit, & je luy dis qu'il en oublioit une que j'avois, dont je faiſois plus de cas que de toutes les autres enſemble, qui eſtoit un zele ardent pour la per-

ſonne du Roy. Sur cela les larmes m'eſtant venuës aux yeux, il me dit qu'il diroit à Sa Majeſté avant la fin du jour l'eſtat où il m'avoit veû en parlant d'Elle. Si je ſuis comme cela, luy dis-je, aprés le traitement que je viens de recevoir, jugez des ſentimens que j'aurois, ſi le Roy me faiſoit des graces; mais enfin, adjoûtay-je, qu'il en uſe comme il luy plaira, je l'aimeray de tout mon cœur toute ma vie: & ne pouvant preſentement luy témoigner mon zele en le ſervant à la guerre, je ſuis reſolu de faire ſon Hiſtoire, qui ſans vanité, luy fera bien autant d'honneur que de luy gagner une bataille. Je vous prie, Monſieur, de ſçavoir de Sa Majeſté, ſi elle le trouveroit bon. Il me le promit, & deux jours aprés il me vint dire que le Roy luy avoit dit qu'il m'eſtoit obligé du deſſein que j'avois, qu'il n'avoit pas encore fait d'aſſez belles choſes pour meriter qu'on écriviſt ſa vie; mais qu'il eſperoit un jour me donner de la matiere, & il m'a bien tenu parole. 1661.

Cependant je me conſolois avec mes amis & avec moy-meſme du tort qu'on venoit de me faire.

Ces coups-là ſont rudes & difficiles à ſupporter, quand nous les recevons par quelque raiſon honteuſe pour nous, mais lorſqu'un malheur comme celuy-là ne vient que parce qu'on a des ennemis & des envieux, & que bien loin

que la conſcience reproche quelque choſe, on
1661. ſe ſent du merite & de la vertu, on en eſt faſché, mais on prend bien-toſt ſon parti. Voilà, ſans vanité, comme j'en uſay, & d'autant plus, que j'eſtois perſuadé que toute la Cour ſçavoit que je meritois cet honneur autant que perſonne.

Une choſe encore qui m'aida fort à me conſoler, ce fut la paſſion que j'avois alors pour Madame de * * * * dont je croyois eſtre éperduëment aimé: cependant il me parut en cette conjoncture quelque froideur de ſa part, comme ſi elle ſe fuſt priſe à moy de ce que j'eſtois malheureux: juſques-là que je me ſentis obligé de luy dire un jour, que j'eſtois plus faſché pour l'amour d'elle de n'eſtre pas Chevalier de l'Ordre, que pour l'amour de moy; & que j'avois peur qu'elle ne creuſt qu'il luy fuſt honteux d'aimer un homme que l'on avoit ſi maltraité: elle me dit que je l'offenſois, & prit les choſes d'un ton à me faire croire que j'avois grand tort d'avoir pû ſoupçonner une auſſi belle ame que la ſienne.

Le premier jour de l'an 1662. l'on fit les Chevaliers aux Grands Auguſtins, comme c'eſt la coûtume. On envoya l'Ordre au Prince de Conty, au Duc de Beaufort, à Merinville, à Polignac, & à Caſtres, parce que les uns ſervoient le Roy dans les Eſtats de Languedoc, & les au-

tres ailleurs, & qu'ils ne pouvoient quitter le ſervice.

Lorſque je commençay de me porter mieux, je refis ſoigneuſement ma Cour, & je me montray le plus qu'il me fut poſſible, pour ne pas faire croire au Roy que je fuſſe mal ſatisfait. Un jour me trouvant chez M. le Tellier, le Mareſchal de Turenne, qui y eſtoit auſſi, vint à moy. Il s'excuſa de ne m'avoir pas ſervi dans l'affaire des Chevaliers à cauſe de l'engagement qu'il avoit de longue main avec le Mareſchal d'Albret. Je luy dis qu'il s'eſtoit encore employé pour le Duc de la Rochefoucaut : il me le nia, & me dit (comme me découvrant le veritable ſujet de mon excluſion) que le Roy luy avoit témoigné qu'il ne m'aimoit pas, & que quand Sa Majeſté avoit pris de mauvaiſes impreſſions de quelqu'un, elle n'en revenoit jamais, que je priſſe mes meſures là-deſſus. Je luy répondis, que je ſçavois pourtant de bonne part que le Roy m'eſtimoit, & que c'eſtoit aſſez pour eſperer juſtice d'un Prince comme luy. *Ann. 1662.*

Je ne ſçay s'il ne crût point que je doutois que le Roy luy euſt montré de l'averſion pour moy ; mais il me parut embarraſſé, & me tourna le dos bruſquement pour aller parler à M. le Tellier : & pour moy ſoupçonnant que ce Mareſchal m'euſt dit cela pour me rebuter du ſervice, je reſolus de m'en plaindre à quelqu'un

de mes amis qui fuſt des ſiens. Je m'en retour-
1662. nay donc chez moy pour me mettre au lit, parce que je ſentois quelque legere émotion, & auſſi-toſt que j'y fus, j'écrivis un Billet à Navailles, par lequel je luy mandois l'eſtat où j'eſtois, & je le priois que je le puſſe entretenir d'affaire de conſequence. Quand il fut arrivé, je luy dis tous les ſujets de plainte que j'avois contre le Mareſchal; que c'eſtoit aſſeurement luy qui m'avoit rendu de mauvais offices auprés du Roy, & qui au-lieu de m'avoir aidé à eſtre Chevalier de l'Ordre, m'en avoit empeſché; que j'avois envie de dire à Sa Majeſté, que le Mareſchal n'eſtoit pas de mes amis: que les choſes que je dirois directement détruiroient tout ce qu'il auroit pû dire, ou du moins le rendroient ſuſpect à l'avenir.

Navailles me répondit, que quoy-que ce que je dirois puſt faire impreſſion ſur l'eſprit de Sa Majeſté, elle avoit de grands égards pour le Mareſchal, lequel je me rendrois par là irréconciliable, & que ſi je le voulois laiſſer faire il nous feroit bons amis, & l'obligeroit à racommoder ce qu'il avoit gaſté. Je me rendis à ce que voulut mon ami: il parla au Mareſchal & me vint redire deux jours aprés noſtre converſation, qu'il luy avoit promis de me témoigner en toutes occaſions l'envie qu'il avoit de me faire plaiſir.

Je me fortifiois toûjours dans la resolution de souffrir tout ce qui me viendroit de rude de la part du Roy sans me plaindre. Je m'imaginois que comme la patience dans les adversitez & la resignation aux volontez de Dieu appaisoient sa colere, & rendoient enfin digne de ses graces, il en estoit de mesme à l'égard du Roy. Cependant l'experience m'a fait voir que ce n'estoit pas toûjours un coup seur, & que d'ordinaire à la Cour les disgraces comme les faveurs tenoient le mesme chemin qu'elles avoient accoûtumé de tenir; que quand on avoit commencé à faire du bien à quelqu'un, on en refaisoit un second pour ne pas perdre le premier, & que lorsqu'on luy avoit fait du mal on continuoit. 1662.

Le 27me de Mars le Roy fit un traité avec Charles Duc de Lorraine, par lequel ce Duc faisoit don à Sa Majesté de ses Estats, s'en reservant la joüissance sa vie durant sous differentes conditions; & entre-autres que luy & toute sa Maison tiendroient à l'avenir le rang de Princes du Sang en France: cependant dans la suite ce traité n'eut point de lieu.

Le 29me d'Avril le Comte de Guiche partit de la Cour pour aller à Nancy commander conjointement dans la Lorraine avec Pradel.

Le 5me de Juin le Roy fit un Carrousel composé de cinq Quadrilles; celle de Sa Majesté,

celle du Duc d'Orleans ſon frere, celle du Prin-
1662. ce de Condé, celle du Duc d'Enguien ſon fils, & celle du Duc de Guiſe. Le Comte de Sault fils du Duc d'Eſdiguieres emporta le prix qui eſtoit un Diamant qu'avoit donné la Reine Mere.

Je pris le temps de cette feſte (de laquelle on ne m'avoit pas mis) pour venir mettre ordre à mes affaires en Bourgogne, & pour n'avoir pas le chagrin de n'eſtre que ſpectateur du Carrouſel.

Au commencement de Juillet je m'en retournay à la Cour qui eſtoit à S. Germain en Laye dés le 15me de Juin. Je n'y fus pas arrivé que j'appris que Charlotte de Rabutin ma tante, Prieure de S. Julien ſur Deune, fille de vertu, venoit de mourir. Je demanday ce Benefice au Roy pour la ſeconde de mes filles du premier lit, qui avoit eſté nourrie dés le berceau auprés de ſa grande tante: le Conſeil de conſcience la trouva trop jeune, & le Roy me l'ayant dit, je luy demanday ce Prieuré pour Agnés de Rouville ma belle-ſœur, Religieuſe à l'Abbaye d'Origny en Picardie, fille d'eſprit & de merite, & je l'obtins. Je remerciay Sa Majeſté avec des témoignages de reconnoiſſance, qui luy pouvoient bien faire croire que je n'euſſe pas eſté ingrat pour un plus grand bienfait ſi je l'euſſe receû. Je m'approchois de luy, je faiſois des

tentatives

tentatives pour entrer dans ſes converſations, mais je trouvois une glace qui me faiſoit tenir bride en main, & qui me glaçoit à mon tour: j'en avois le chagrin que peut avoir un Courtiſan, qui ſe voit en eſtat de ne pouvoir rien faire auprés de ſon Maiſtre, & encore d'un Maiſtre honneſte homme, de qui j'euſſe ſouhaité l'amitié quand il n'euſt eſté que mon égal. Je cachois ma douleur, & bien loin de me plaindre, je ne laiſſois paſſer aucune occaſion de loüer le Roy que je ne le fiſſe. Quoy-que je l'admiraſſe, parce que j'eſtois perſuadé qu'il le meritoit, je n'euſſe pas eſté faſché que cela luy fuſt revenu, mais ou je ne trouvois pas des gens aſſez de mes amis, ou je n'en trouvois point d'aſſez familiers avec luy, & ceux qui le pouvoient faire luy eſtoient ſuſpects. 1662.

Sur la fin de Juillet quelques païſans de Boulenois s'eſtant ſoulevez & ayant fait beaucoup de deſordres, le Roy y envoya dix Compagnies des Gardes Françoiſes, cinq de Suiſſes, & vingt-trois de cavalerie, ſous la charge de Monpeſat. Auſſi-toſt qu'il parut dans le païs, ces coquins ſe ſeparerent, mais on en attrapa des principaux qui furent pendus.

Le 20me d'Aouſt, ſur quelque démeſlé qu'un François eût à Rome avec un *Corſe*, (qui eſt une eſpece de ſoldateſque que le Pape entretient pour appuyer les executions de Juſtice que font

les *Sbirres*, & pour leur ſervir de Recors) tou-
1662. te la Compagnie prit les armes & les Officiers à la teſte, attaquerent tout ce qu'ils trouverent de François, & furent inveſtir le Palais du Duc de Crequy Ambaſſadeur : on tira ſur luy, on tira ſur le caroſſe de l'Ambaſſadrice qui revenoit de la Ville à ſon logis, & on tua de leurs domeſtiques.

Le Roy ayant appris cet attentat, donna ordre à l'Ambaſſadeur de ſortir de Rome, & de ſe retirer dans les Eſtats du Grand Duc, & en meſme temps fit commander au Nonce de ſortir inceſſamment du Royaume, & le fit conduire par trente cavaliers, commandez par le petit Caſau, juſqu'au Pont de Beauvoiſin. Sa Majeſté enſuite demanda reparation au Pape, qui eſtoit de la Maiſon de Chigy, de l'outrage qu'on luy avoit fait en la perſonne de ſon Ambaſſadeur. Sa Sainteté luy manda qu'elle en feroit faire un chaſtiment exemplaire, lequel pourtant n'aboutit qu'à licentier les Corſes.

Le Roy inſiſtoit qu'on en fit pendre, & qu'on exilaſt le Cardinal *Imperiale* Gouverneur de Rome, qui preſidoit dans les Conſeils du Pape, & qui avoit porté les choſes dans l'aigreur : cependant au lieu de ſatisfaire Sa Majeſté, le Pape recompenſa le Cardinal d'une dignité nouvelle.

On parloit alors diverſement du ſujet de l'inſulte faite à l'Ambaſſadeur, & l'on diſoit entre-autres choſes qu'elle venoit de ce qu'il avoit eſté trop long-temps à Rome avant que de rendre viſite aux Chigy. 1662.

Pendant que l'accommodement de cette affaire ſe traitoit à Rome avec les longueurs ordinaires de cette Cour, celle de France eſtant retournée à Paris à la fin de l'Automne, on reſolut d'envoyer trois mille hommes de pied & douze cens chevaux ſous la conduite de Bellefons Lieutenant General, hyverner dans l'Eſtat de Parme & dans celuy de Modéne nos Alliez, pour leur aider à recouvrer quelques places que le Pape refuſoit de leur rendre, comme il y eſtoit obligé par la derniere paix de 1660.

Le Roy eſtoit bien aiſe de faire avancer des troupes en Italie, pour donner chaleur à la negotiation, & faire les conditions meilleures, ou ſi les choſes ne s'accommodoient pas, pour eſtre plûtoſt en eſtat de ſe faire faire raiſon.

Dans ce meſme temps-là le Duc de Lorraine manquant à quelques articles du traité qu'il avoit fait avec le Roy, Sa Majeſté reſolut d'envoyer en Lorraine cinq mille hommes de pied & trois mille chevaux. Je luy demanday où il luy plaiſoit que j'allaſſe faire ma Charge, en Italie ou en Lorraine. Je vous conſeille, me dit-

1662. il, d'aller en Lorraine; il y a trois mille chevaux, & il n'y en a que douze cens en Italie, le plus grand corps eſt le plus honorable. Je le ſçay bien, Sire, luy répondis-je, mais je ne regarde pas ce qui m'eſt le plus honorable, je ne conſidere que ce qui peut plaire davantage à Voſtre Majeſté. Le Roy m'ayant dit que cela luy eſtoit égal, je luy répondis que j'irois donc en Lorraine.

Cependant Bellefons partit en poſte au mois d'Octobre, la Feüillade & Peguilin Mareſchaux de camp ſous luy, le ſuivirent de prés, & tous trois joignirent les troupes commandées pour l'Italie ſur la frontiere.

Pour la guerre de Lorraine on eſſaya de la terminer par un accommodement.

Le 15me d'Octobre Mademoiſelle fut exilée à S. Fargeau, ſur ce que le Roy voulant qu'elle épouſaſt le Roy de Portugal, elle s'en eſtoit non ſeulement excuſée, mais elle en avoit écrit une Lettre au Roy d'Eſpagne, pour s'en faire de feſte auprés de luy, laquelle on avoit interceptée. Je luy fis un petit compliment en cette rencontre, & je receûs cette réponſe d'elle.

A Eu ce 22. d'Aouſt 1662.

MOnſieur de Buſſy, vous dites ſi bien & en ſi peu de mots, que la crainte de dire mal en beau-

coup, fait que je me contente de vous asſeurer que je ſuis fort reconnoiſſante & parfaitement, 1662.

Monſieur de Buſſy,

Voſtre tres-affectionnée amie,
Anne Marie Loüiſe d'Orleans.

Comme j'appris qu'elle eſtoit arrivée à S. Fargeau, je luy écrivis que ſi elle le trouvoit bon, je luy manderois des nouvelles pendant le ſéjour qu'elle y feroit. Elle me fit cette réponſe.

A S. Fargeau ce 9. de Novembre 1662.

JE trouve non ſeulement tres-bon que vous m'écriviez, mais j'en ſeray fort aiſe : car je croy que le ſéjour que je feray ici ſera plus long que vous ne ſouhaitez. Si je n'avois peur de paſſer pour trop indifferente, je vous dirois que je ne m'en ſoucie guere, peut-eſtre dirois-je vray, mais toutes veritez ne ſont pas bonnes à dire. J'aimerois bien autant avoir ce que vous ferez, que ce que vous ſçaurez. Breauté m'a apporté quelque choſe, mais il m'a dit que cela n'eſtoit pas achevé ; envoyez-le moy en ſon entier : ce ſont de ces choſes (quand on ouvriroit les Lettres à la poſte) où l'on ne pourroit trouver à redire, & qui ne feroient pas ſouvenir que vous avez eſté exilé & que je ſuis exilée : car autrement les gens comme moy ſe conduiſent à S. Fargeau comme au milieu de la Cour ; je croy que vous en faites de meſme.

1662. A la fin de Novembre le Roy ayant achetté Dunkerque du Roy d'Angleterre cinq millions, voulut aller voir sa nouvelle acquisition & y établir luy-mesme sa garnison.

Sur le bruit qui courut qu'on donneroit ce Gouvernement à l'Estrades, & qu'ainsi celuy de Gravelines qu'il avoit seroit vacant; je suppliay tres-humblement le Roy de se souvenir de mes services quand il voudroit disposer de Gravelines. Il me dit, comme à tout le monde, qu'il verroit, & je ne fus pas mieux traité en cette rencontre que dans les autres. Ce Gouvernement fut donné à Monpesat, quoy-qu'il eust déja des bienfaits de la Cour, comme le Regiment Royal qu'il vendit depuis quarante mille écus, & le Gouvernement de Sommieres en Languedoc qui valoit quinze mille livres de rente.

J'avalay encore ce calice comme j'avois fait tous les autres, & je ne laissay pas de suivre le Roy à son voyage de Dunkerque, non seulement comme un Courtisan, mais encore comme Mestre de camp General, y ayant quinze Compagnies de cavalerie commandées.

Le 3me de Decembre le Roy séjournant à Dunkerque, Sa Majesté m'appella au sortir de la Messe, pour me commander d'envoyer la moitié de la cavalerie en relais à Gravelines, pour son escorte de là à Calais le lendemain.

Il me parut ſi gracieux en me parlant, que cela m'obligea de luy demander permiſſion de faire faire une caſaque bleuë, ce qu'il m'accorda. 1662.

C'eſtoit peu de choſe, mais je voulois eſſayer par de petites graces d'accoûtumer inſenſiblement le Roy à m'en faire de plus grandes.

Mais pour entendre ce que c'eſtoit que celle-cy; il faut ſçavoir que Sa Majeſté avoit fait choix au commencement de cette année de ſoixante perſonnes qui le pourroient ſuivre à tous ſes petits voyages de plaiſirs ſans luy en demander permiſſion; & leur avoit ordonné de faire faire chacun une caſaque de moire bleuë en broderie d'or & d'argent pareille à la ſienne. Pour moy ayant eſté traité comme je l'avois eſté à la promotion des Chevaliers, je ne fus pas ſurpris de n'avoir point de caſaque bleuë: qui ne pouvoit avoir juſtice, eſtoit bien éloigné d'avoir des graces. Il eſt vray que je ne demanday pas celle-cy d'abord, mais il eſt vray auſſi que ſi je l'avois demandée alors, je ne l'aurois pas obtenuë.

Le voyage de Dunkerque n'ayant duré que huit jours, la Cour paſſa à Paris le reſte de l'hyver à l'ordinaire dans les Bals, les Balets, & les Comedies. Pour moy aprés ma Cour faite, je cherchois avec ma Maiſtreſſe & avec mes amis à faire diverſion à mes chagrins.

1662. Avant le voyage de Dunkerque j'avois écrit à Mademoiſelle, que je luy allois envoyer une petite hiſtoire qu'une Madame de * * * * avoit faite de ſes amours. Son Alteſſe Royale me fit cette réponſe que je receûs à mon retour.

A S. Fargeau ce 3. de Decembre 1662.

*JE ne croyois pas que je púſſe avoir impatience du retour du Roy, n'eſtant pas en un lieu où je púſſe avoir plûtoſt l'honneur de le voir; mais comme le voſtre en dépend, c'eſt ce qui m'en donne beaucoup. Si j'en demeurois là, & qu'il n'y euſt point de datte à ma Lettre, cela auroit un bon air, mais avec cela ma Lettre n'a de l'air que de ces choſes que l'on pourroit ouvrir à la poſte ſans craindre ni pour ſoy ni pour autruy; mais le vray ſujet de mon impatience, c'eſt l'hiſtoire de Madame de * * * * Je l'admire ſi elle s'eſt donnée cette peine, mais je croirois volontiers que quelque charitable ami auroit pû l'en diſpenſer & la prendre. Je verray bien au ſtile ſi je me trompe, ſi ce n'eſt que je ſois ſi abrutie d'avoir leû tant de méchantes Lettres & d'avoir fait tant de ſottes réponſes, que je ne me connoiſſe plus à diſcerner le bien d'avec le mal: car entre la maniere d'écrire de la Dame & de ſon ami, j'y trouve une grande difference. L'ordre voudroit que je finiſſe par quelque compliment, mais je n'en ſçay point faire: je penſe mieux que je ne dis de vous.*

Quelques

Quelques jours aprés j'envoyay cette hiſtoire à Mademoiſelle, & j'en receûs cette réponſe. 1662.

A S. Fargeau ce 24. de Decembre 1662.

*L'Hiſtoire que vous m'avez envoyée eſt admirable: eſt-il poſſible que l'on puiſſe parler de ſoy de cette maniere? Pour moy je croy encore que l'on s'eſt voulu réjoüir, & que les endroits qui ne ſont pas tournez comme il faudroit qu'ils fuſſent, c'eſt que l'on a voulu mieux imiter cette heroine, preſumant ainſi de ſon éloquence & de ſa belle maniere de s'exprimer. Mademoiſelle de * * * * trouve fort mauvais qu'elle croye que ſon frere ait eſté amoureux d'elle; elle maintient qu'il n'en eſt rien, mais elle avoüeroit plûtoſt que pour ſe réjoüir il auroit fait ſemblant de l'eſtre. Elle n'approuve pas que l'on le traite de vieux barbon: car elle le trouve aſſez jeune, & aſſez joly pour une telle Aminte.*

Mais c'eſt trop en dire pour la veille de Noël, je crains que la charité ne ſoit un peu bleſſée.

Vous m'avez fait un fort grand plaiſir de me mander en détail le voyage de Dunkerque, car j'aime les relations exactes, & ſur tout quand elles ſont faites par des gens qui écrivent auſſi bien que vous faites. J'eſpere que le Carnaval vous va fournir matiere de m'en faire.

Dans ce temps-là Madame de * * * * ne ſe

contentant pas du plaiſir que je luy avois donné en luy liſant les amours de Meſdames de
1662. * * * * & de * * * * m'obligea encore de les montrer au Mareſchal * * * * & à la Comteſſe * * * * ſa belle-fille. Je la leûs à tous trois enſemble. Une autrefois je la montray à la Comteſſe de * * * * & une autrefois la voulant lire à Madame de * * * * à la grille du Couvent de la Miſericorde où elle eſtoit alors, elle me pria de la luy laiſſer pour vingt-quatre heures ſeulement, me dit qu'elle la verroit mieux en ſon particulier, & qu'ainſi elle ne luy feroit pas perdre le plaiſir de ma converſation. Comme je la croyois une de mes meilleures amies, je ne me fis pas preſſer: cependant elle garda mon manuſcrit deux fois vingt-quatre heures pour le faire copier, & preſta cette copie. Au
Ann. commencement de l'année 1663. je receûs cet-
1663. te Lettre de Mademoiſelle.

A S. Fargeau ce 14. Janvier 1663.

JE ſuis bien aiſe de n'avoir point eſté à Paris à la mort de Madame : car quoy-que ce ne fuſt qu'un enfant, je crains tellement la mort, qu'elle me fait une grande peine à voir; & la proximité m'auroit attendrie aſſeurément. Je ne ſuis point étonnée des marques que le Roy a données de ſa tendreſſe : car quoy-que l'on diſe de noſtre race, je vous aſſeure que nous ſommes de tres-bon naturel.

Par ce que je puis juger du Balet par le livre, je le trouve fort joly, je croy qu'il a fort diverti, car il estoit bien court. Je ne regrette point pourtant la quantité de recits : car je n'aime pas, comme vous sçavez, la musique ; c'est à ma honte que je fais cet aveû. Je vous suis bien obligée des soins que vous avez de m'écrire ; je vous asseure que j'en ay de la reconnoissance. 1663.

Sur la fin de Janvier je receûs encore cette Lettre de Mademoiselle.

A S. Fargeau ce 25. de Janvier 1663.

JE vous remercie du livre du Balet, je l'ay leû avec plus de plaisir la seconde fois, aprés avoir veû les observations que vous avez faites sur les vers. Il ne m'appartient pas de faire des jugemens sur des choses, aprés avoir veû les vostres : il ne faut que les approuver. Je vous remercie aussi du Sonnet, il me paroist bon, c'est un ouvrage plus serieux.

Vostre Lettre merite un bien grand remerciement, car elle est pleine de bien des choses divertissantes ; mais j'en ay un plus serieux à vous faire de ce que Madame d'Anneüil m'a mandé que dans l'extrémité de son fils aisné, vous luy aviez fait esperer de bien traiter son frere de Masy à ma consideration : je vous en suis fort obligée, car ce sont des personnes que je considere, & Masy est un fort honneste garçon.

1663. Le fils aiſné de Madame d'Anneüil eſtoit mon Lieutenant, & ſa Charge qui valoit alors vingt mille écus m'appartenoit en cas de mort.

Si j'avois gardé les copies de mes Lettres à Mademoiſelle, cela ſerviroit fort à l'intelligence des ſiennes. Je receûs celle-cy alors.

A S. Fargeau ce 11. Fevrier 1663.

QUand le Prince de Dannemark auroit toute l'éloquence de Ciceron, tant qu'il ne parlera point de ſe marier avec ma ſœur, je le trouveray tres-malhabile homme, car j'aime ma ſœur, & je ſuis perſuadée que ce luy ſeroit beaucoup d'honneur que de l'avoir.

Je croy que le Bal eſtoit beau, j'en ay tant veû qu'il m'eſt aiſé de me le repreſenter.

Rien n'eſt ſi beau que toutes les liberalitez du Roy; je me réjoüis de le voir de bonne humeur, j'eſpere que vous y aurez voſtre part quelque jour.

*Mademoiſelle de * * * * me fait pitié, car rien ne me paroiſt plus terrible que de marier les gens par force.*

Mon ſouper eſt venu, c'eſt pourquoy il faut que je finiſſe ma Lettre.

Aprés quatre mois d'inſtances pour la reparation de l'outrage commis en la perſonne de l'Ambaſſadeur de France à Rome, le Pape fit

enfin pendre un *Corſe* & un *Sbirre*, & exila le Cardinal *Imperiale*. 1663.

Mais les choſes s'eſtant fort aigries depuis le commencement de cette broüillerie, le Roy fit revenir le Duc de Crequy, & ſe diſpoſa à ſe faire faire par les armes, une plus grande ſatisfaction de l'offenſe qu'il avoit receuë. Le Pape de ſon coſté leva des troupes.

Le 14me de Fevrier 1663. le Cardinal d'Eſt protecteur de France arriva à la Cour, pour aviſer aux moyens de mettre le Pape à raiſon.

Dans ce temps-là le Roy donna ordre aux Cardinaux Maldachiny & Manciny de la faction de France, & à Bourlemont Auditeur de Rotte, de ſortir inceſſamment de Rome & de l'Eſtat Eccleſiaſtique.

Le Cardinal *Imperiale* s'eſtoit retiré à Gennes ſa patrie; mais le Roy ayant témoigné à l'Ambaſſadeur de cette republique qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle retiraſt un homme qui luy avoit manqué de reſpect, l'Ambaſſadeur l'écrivit au Senat, & le Cardinal fut auſſi-toſt chaſſé de Gennes.

Le Roy eſtoit alors non ſeulement abſolu dans ſes Eſtats, mais il donnoit encore la loy à tous ſes voiſins, & il n'y en avoit point qui n'apprehendaſſent de luy déplaire.

Il y eût au Pont de Beauvoiſin une conference entre le Duc de Crequy & l'Abbé Raſpony,

mais elle fut rompuë ſans pouvoir rien con-
1663. clurre.

Six jours aprés l'arrivée du Cardinal d'Eſt à la Cour je receûs cette Lettre de Mademoiſelle.

A S. Fargeau ce 18. Fevrier 1663.

TOutes les relations que l'on ma faites des aſſemblées de maſque m'ont tellement plû, & cela m'a paru quelque choſe de ſi divertiſſant, & particulierement ce que vous m'en avez écrit, que je croy que que s'il avoit fait un beau temps, auſſi bien qu'il en fait un fort vilain, je ſerois allée à celle dont vous me parlez qui ſera à la my-Careſme; mais comme je n'aime pas les plaiſirs accompagnez de peines, attendu les neiges, je ne bougeray d'icy, & garderay le deſir de voir des maſques juſqu'à l'année qui vient: car je penſe que mon exil ſera fini pour lors. Si je vous diſois que j'ay veû ici des maſques tous les trois jours, de differens, & en grand nombre, tantoſt de beaux & tantoſt de ridicules: peut-eſtre ne me croiriez-vous pas? cela eſt pourtant. Sur cette verité je finis.

Quelque temps aprés je receûs cette Lettre de Mademoiſelle.

A S. Fargeau ce 3. d'Avril 1663. 1663.

J'Aurois eſté bien-fachée que vous fuſſiez mort, j'aurois perdu un bon ami, mais Dieu y a eû égard, & je croy auſſi, à ce que vous n'eſtes pas encore aſſez ſage pour mourir.

Je ne prends nulle part au voyage de S. Germain, mais bien à celuy que vous ferez en Bourgogne.

*Il eſt vray que le monde eſt bien de mauvais gouſt de faire des combats à qui aura * * * * & que l'on n'en ait point fait pour Menneville; d'un autre coſté il y a de quoy moraliſer, mais comme je ne veux faſcher perſonne, je ne moraliſeray pas: je dirois de * * * * & de * * * * que chacun eſt à plaindre en ſa façon.*

Le deſordre de mes affaires domeſtiques & les dégouſts que je recevois à la Cour m'obligerent dans ce temps-là de faire un petit voyage en Bourgogne; & comme je voulois avoir l'honneur de voir Mademoiſelle en paſſant, j'en demanday la permiſſion au Roy. Il me répondit froidement qu'il ne le défendoit à perſonne, & là-deſſus je fis mon voyage. Mademoiſelle me receut le mieux du monde à S. Fargeau; & me parlant un jour du ſujet de ſa diſgrace, elle me témoigna ſon chagrin contre le Mareſchal de Turenne, qui eſtoit celuy, diſoit-

vous obliger par mes tres-humbles ſervices à vous intereſſer en ce qui me touche ; mais ſi j'ay jamais occaſion de vous en rendre aucun, je vous ſupplie tres-humblement de croire que je vous témoigneray que je ſuis avec beaucoup de paſſion, 1663.

Monſieur,

Voſtre tres-humble, & tres-affectionné ſerviteur, Le Tellier.

A Paris ce 22. de May 1663.

Je partis trois jours aprés pour m'en retourner à la Cour. En arrivant à Paris, j'appris que le manuſcrit que j'avois preſté à Madame de **** eſtoit public. Je l'allay trouver, & je luy dis ce qu'on m'avoit appris ; qu'elle y priſt garde, parce que ſi cela eſtoit je ne pourrois ſoupçonner qu'elle, ne l'ayant jamais laiſſé à d'autres. Elle me répondit avec tant d'aſſeurance, & meſme avec tant de reproches, du tort que je luy faiſois, que je luy demanday pardon d'avoir oſé douter un moment de ſa fidelité.

L'affaire de Lorraine ne s'eſtant pû accommoder, le Roy reſolut d'aller luy-meſme aſſieger Marſal, le Mareſchal de la Ferté Senecterre fut nommé General de cette armée, que le Comte de Guiche & Pradel eurent ordre d'aſſembler. Je me preparay donc pour aller faire ma Charge à cette expedition ; & comme je

1663. n'avois point d'argent, je suppliay tres-humblement le Roy en prenant congé de Sa Majesté, de me faire avancer mes appointemens pour quatre mois seulement qui restoient pour le temps qu'on avoit accoûtumé de les payer. Hé bien, Bussy, me répondit-il, il faudra voir. Cette maniere extraordinaire à mon égard, de répondre avec un visage gay, me persuada que mon affaire estoit faite, & d'autant plus que les Officiers Generaux recevant d'ordinaire en ces rencontres une gratification de la Cour, je me contentois d'une avance de quatre mois de mes appointemens. Je partis toûjours avec quatre mille francs que je trouvay dans la bourse de ma Cousine de Sevigni, & je laissay un de mes gens pour toucher mes appointemens, que je croyois infaillibles: cependant je me trompay. Et cela avec les autres dégousts qu'on me donnoit tous les jours, fait bien voir qu'on me vouloit réduire par la necessité à me défaire de ma Charge.

J'arrivay le 26me d'Aoust au Camp de Marsal dans mon carrosse avec Briord & Hauterive. J'y fus quinze jours à faire un biouac fort exact par le plus mauvais temps du monde, & le Roy estant arrivé à Metz, & de là à Nomeny, le Duc de Lorraine luy donna contentement: on luy rendit son pays, & il rendit Marsal au Roy. Aprés cela, Sa Majesté vit sa cavalerie en batail-

le au-dessus de Nomeny ; elle estoit de quinze escadrons faisant deux mille chevaux effectifs. 1663.

Il est bon de remarquer dans cette rencontre que l'on n'avoit laissé dans mon Regiment que la Compagnie seule de Mestre de Camp General, & cette Compagnie estoit reduite à trente Maistres dans le temps que la pluspart estoient à cinquante.

Lorsque j'eûs ramené la cavalerie dans ses garnisons aux environs de Marsal, j'écrivis au Roy, que je le suppliois tres-humblement de se souvenir de moy lorsqu'il voudroit disposer du Gouvernement de Marsal, & j'écrivis en mesme temps à M. le Tellier, que je le priois de m'adresser les ordres des garnisons de la cavalerie, à quoy il me fit cette réponse.

MOnsieur,

J'aurois bien voulu vous pouvoir procurer la satisfaction que vous avez desirée, de recevoir les ordres pour le département de la cavalerie ; mais vous sçavez que suivant l'usage, je n'ay pû m'empescher de les adresser à M. le Mareschal de la Ferté Senecterre qui commandoit l'armée en chef, & que c'est à luy à les distribuer ainsi qu'il jugera à propos. Vous devez croire que dans les choses qui dépendront de moy, vous me trouverez entierement disposé à contribuer à vos avantages, ayant beaucoup

de paſſion de vous témoigner que je ſuis veritable-
1663. *ment,*

Monſieur,

Voſtre, &c.

A Paris ce 19. de Septembre 1663.

Marſal fut donné à Favry Lieutenant des Gardes du Corps, qu'il n'y avoit qu'un an qui avoit achepté cette Charge.

Le Mareſchal de la Ferté Senecterre ayant receû les ordres des garniſons de l'armée, me mit entre les mains ceux de la cavalerie, ſçachant bien, me dit-il, qu'ils ſe devoient adreſſer à moy, & que l'uſage au contraire eſtoit un méchant uſage. Je luy en ſçeûs le gré que je devois, & je diſtribuay ces ordres à chacun; ce qui me donna de la conſideration dans la cavalerie, qui eſtoit preſque la ſeule choſe qui me reſtaſt à eſperer pour ſauver les apparences.

Aprés cela je m'en vins paſſer en Bourgogne, & delà à la Cour.

Pendant mon voyage ayant fait reflexion ſur tous les maux qu'on me faiſoit tous les jours, dont je ne voyois pas encore le bout, je fis reſolution de parler au Roy plus nettement que je n'avois encore fait; & comme il eſtoit difficile que j'euſſe une converſation avec Sa Majeſté aſſez longue pour luy dire tout ce que je

voulois qu'il sçeust. Je luy fis ce placet que je luy demanday en grace de lire en le luy presentant. 1663.

AU ROY.

SIRE

Aprés les malheurs qui me sont arrivez, & entre-autres de n'avoir point esté Chevalier de l'Ordre, le desespoir m'auroit fait retirer de la Cour, si j'avois voulu croire des gens qui me disoient que lorsque Vostre Majesté avoit pris de mauvaises impressions de quelqu'un, Elle n'en revenoit jamais; & si au contraire je n'avois pas toûjours esté fortement persuadé qu'ayant le cœur plein de gloire & de justice, elle auroit la bonté d'examiner un jour si je méritois les traitemens que j'avois receûs, & de vouloir connoistre par elle-mesme si les choses que mes ennemis luy avoient dites de moy estoient veritables. C'est donc sur ce fondement là, SIRE, que je viens tres-humblement supplier Vostre Majesté de lire ce Placet, & de juger par les veritez que je luy vais dire, si je n'ay pas eû une grande confiance en la bonté & en la justice de Vostre Majesté, pour avoir receû avec le respect & la resignation que j'ay eûës tout ce qui m'est venu de sa part.

Il y a ving-cinq ans, SIRE, que j'estois Mes-

1663. *tre de camp d'un Regiment d'infanterie, à la teſte duquel je ſervois ſous M. le Cardinal de la Valette General de l'armée, & ſous M. le Mareſchal de Grammont, pour lors un des Mareſchaux de camp. Depuis ce temps-là, SIRE, je me ſuis trouvé dans toutes les occaſions les plus conſiderables juſqu'à la guerre civile, que me trouvant Lieutenant de Voſtre Majeſté dans la Province de Nivernois, dont le Marquis de S. André Monbrun Gouverneur, eſtoit abſent: je puis dire (& M. le Mareſchal de Clerambaut l'a bien dit auſſi) que je luy aiday fort à la priſe de Monrond. La Reine voſtre Mere, SIRE, peut encore témoigner à Voſtre Majeſté les ſervices que je rendis en ces temps-là; ſoit en fourniſſant des armes à l'infanterie de l'armée lorſqu'elle vint à Gien, ſoit en luy envoyant du pain de munition à point nommé dans le temps que toutes les Provinces voiſines ne donnoient rien que par la force. A la fin de cette guerre, SIRE, Voſtre Majeſté eût la bonté pour reconnoiſtre les ſervices que j'y avois rendus, de trouver bon que je recompenſaſſe la Charge de Meſtre de Camp General de la Cavalerie legere à M. le Mareſchal de Clerambaut. Il y a neuf ans paſſez que j'en ſuis pourveû, & ſi pendant ce temps-là j'avois eſté aſſez heureux pour qu'on m'euſt rendu juſtice en faiſant connoiſtre à Voſtre Majeſté comment je ſervois, je ſuis aſſeuré qu'elle m'auroit traité plus favorablement qu'elle n'a fait. Je ne me ſuis pas rebuté, SIRE, comme j'ay dit à Voſtre Majeſté: car je*

ſçay que vous eſtes bon & juſte ; que vous voulez tout ſçavoir, & que s'il eſt poſſible qu'on vous ſurprenne, cela ne peut pas durer long-temps. Je ſçay SIRE, que tout au plus Voſtre Majeſté ne feroit point de graces à des gens de merite, qu'elle auroit d'ailleurs quelque ſujet de haïr, mais qu'elle leur rendroit juſtice. A plus forte raiſon, SIRE, à un fidelle Sujet qui depuis ſa plus grande jeuneſſe juſqu'à quarante ans vous a ſervi dans des Charges conſiderables & dans des occaſions d'importance, & qui ſe trouve aujourd'huy abiſmé de dettes qu'il a faites en vous ſervant. Je ne demande pas à Voſtre Majeſté, SIRE, de l'argent de ſes coffres, quoy-qu'il me ſoit deû plus de quatre-vingts mille livres de mes appointemens. J'attendray de Voſtre Majeſté quelque grace qu'elle me pourra faire lorſqu'elle en trouvera l'occaſion ; mais je la ſupplie tres-humblement de conſiderer que j'avois ſix mille livres d'appointemens ordinaires, ma penſion de ſix mille livres, & ſept mille deux cens livres d'extraordinaire pendant la guerre. La paix ſe faiſant, SIRE, je me ſuis bien attendu que ces appointemens extraordinaires ſeroient ſupprimez, mais pour la penſion dont tous les Meſtres de Camp Generaux ont joüy, & qui m'avoit eſté confirmée en conſideration de cette Charge, je ne penſois pas eſtre aſſez malheureux pour la perdre dans le temps que Voſtre Majeſté, SIRE, en a donné aux moindres Officiers de ſes armées. C'eſt ce qui m'oblige aujourd'huy à la ſupplier tres-humblement de me la faire

1663.

rétablir : car en verité, SIRE, je n'ay plus moyen
1663. *de vivre,*

Bussy Rabutin.

A Paris ce 20. d'Octobre 1663.

Le Roy ne fit point de réponse à ce Placet.

Dans ce temps-là je receûs une Lettre de Mademoiselle.

A Eu ce 28. de Novembre 1663.

VOicy l'unique réponse à vos Lettres : car je prétends que vous m'en écriviez quatre contre moy une, & je croy que je vous feray plaisir : car que peut-on mander d'un desert comme celuy-cy où on ne verra personne de tout l'hyver, les chemins estant inaccessibles pour les gens de lointaine contrée, comme vous pourriez dire vers Paris, & les vents estant tels dans les plaines par où il faut que les voisins viennent, qu'il n'y en a pas un qui ne redoute le Nord-d'Oüest qui est frequent en ce païs comme une beste farouche. Ainsi j'auray le temps de lire les Lettres que l'on m'écrira, & peu d'esprit, & encore moins de matiere à y répondre.

On me mande que le Roy vous a consulté autant que le Mareschal de Turenne sur ses nouvelles levées de cavalerie, mandez-moy s'il est vray : car vous sçavez combien je m'interresse à tout ce qui vous est avantageux.

Onze

Onze jours aprés je receûs cette Lettre de Mademoiſelle. 1663.

A Eu ce 9. de Decembre 1663.

JE ne puis m'empeſcher de me réjoüir avec vous de voſtre ſucceſſion, quoy-qu'elle ne ſoit pas grande : quand la bonne fortune commence à en dire aux gens elle continuë ; j'eſpere qu'elle fera ſon devoir puiſqu'elle commence, & que le Roy vous traite bien : tout de bon j'en ay bien de la joye.

Le 15me de Decembre 1663. le Roy fit quatorze Ducs : il ſe ſouvenoit du temps de ſa Minorité, que le Parlement de Paris voulut gouverner l'Eſtat ; & pour empeſcher que pareil deſordre n'arrivaſt pas une autre fois, il vouloit mettre dans ce Corps-là des gens qui fuſſent dans les intereſts de la Cour, & qui retiendroient les mal intentionnez dans leur devoir.

Le 12me de Janvier arriva à la Cour le Comte Strozzy de la part de Leopold d'Auſtriche Empereur, lequel vint demander au Roy du ſecours contre le Turc, ce que Sa Majeſté luy accorda. *Ann.* 1664.

Sur ce que j'avois encore fait compliment à Mademoiſelle ſur la mort d'une de Meſdemoiſelles ſes Sœurs qui n'eſtoit pas morte, elle m'écrivit cette Lettre.

A Eu ce 25. de Janvier 1664.

1664. *JE ne croy pas que de voſtre vie il vous prenne envie de m'écrire ſur aucune mort aprés ces deux-cy, ſi ce n'eſt pour leur porter bonheur: car on vous peut dire ſans vouloir vous déplaire en cette occaſion,*

Les gens que vous tuez ſe portent aſſez bien.

Pour moy je ſuis fort tranquille maintenant; la gueriſon de ma Sœur m'a remiſe du trouble & du déplaiſir que ſon mal m'avoit cauſé en toute maniere: car je crains que l'on ne penſe ce que je ne penſe pas. Je ne ſonge qu'à me porter bien & à taſcher de reconnoiſtre les bontez que tous mes amis me témoignent: vous ſçavez la part que vous y avez.

Les affaires de Rome ne s'accommodant pas, le Roy reſolut d'envoyer une armée en Italie, commandée par le Mareſchal du Pleſſis-Praſlin. Je priay Sa Majeſté de trouver bon que j'allaſſe faire ma Charge dans cette armée, il me témoigna qu'il en ſeroit bien-aiſe, & moy je fus ravi d'aller ſervir ſous un General de mes amis, qui me donneroit des occaſions de meriter, & qui ne cacheroit pas mes ſervices. Ce qui redoubloit encore ma joye, c'eſtoit que j'en voyois dans le Mareſchal, de ce qu'il m'avoit auprés de luy. Je le priay de prendre ſon chemin par Buſſy, & je partis de Paris le 3me de Fevrier pour l'y aller attendre. Il y fut deux

jours, & delà il s'avança juſqu'à Lyon, où il avoit ordre d'attendre des nouvelles de la Cour. 1664.

Cependant je travaillois à mon équipage & à chercher de l'argent pour ma Campagne; & pour cet effet à faire faire des avances par mes Fermiers (car de ſecours de la Cour je n'avois pas ſongé un moment à en demander) lorſque j'appris que l'accommodement s'eſtoit fait à Piſe le 12me de Fevrier, & que le Mareſchal s'en retournoit à la Cour où je ne mis pas long-temps à le ſuivre.

Les Gazettes ont tant dit les articles de ce traité, & l'hiſtoire en parlera tant que je n'en diray rien davantage.

Le Roy ayant reſolu d'aller paſſer l'eſté à Fontainebleau, je priay Mademoiſelle qu'elle nous donnaſt à Monglat & à moy l'Hoſtel de Monpenſier pour y loger, elle me fit cette réponſe.

A Eu ce 27. d'Avril 1664.

VOus devez croire & M. de Monglat & vous que vous avez quelque credit auprés de moy, & que je vous donnerois volontiers tout mon logis, ſi je ne l'avois promis à Beloy qui m'a demandé il y a plus de deux mois d'y loger. Comme je ſouhaitte qu'il y ait plus d'un logement, car je n'oſe en aſſurer, je le manderay à mon Concierge. Je voudrois preſentement eſtre Fée pour y pouvoir en un moment

1664. *faire faire une belle maiſon, peut-eſtre que je m'en ſervirois auſſi à autre choſe ; mais toûjours ma principale intention ſeroit de ſervir mes amis, & d'eſtre en eſtat de cela : car je ne ſouhaite de bonne fortune en ce monde que pour la partager avec eux.*

Au commencement de May, le Roy fit une Feſte à Verſailles de la maniere dont il fait toutes choſes, c'eſt-à-dire, la plus galante & la plus magnifique qu'on puiſſe imaginer : je la vis & je l'admiray, & quoy-que les mauvais traitemens qu'on reçoit de la part d'un Maiſtre, empeſchent d'ordinaire d'approuver ce qu'il fait, j'eſtois rempli d'une ſi grande eſtime pour le Roy, & je le trouvois ſi parfait en toutes choſes, que je l'excuſois ſur les injuſtices qu'on me faiſoit à la Cour, & je les attribuois à tout autre qu'à luy.

Dans ce temps-là ma femme entreprit de faire reſigner l'Abbaye de Rougemont à ſa ſœur de Rouville Prieure de S. Julien, par Lucreſſe de Rochefort titulaire de cette Abbaye, & de faire unir les deux Benefices. Lorſqu'elle me propoſa ſon deſſein je le trouvay aſſez difficile ; cependant elle fit ſi bien que l'Abbeſſe de Rougemont reſigna à condition d'une penſion de huit cens livres, & de l'union des deux Benefices. Quand je vis les choſes en cet eſtat là, je m'employay pour les mettre en leur perfection. Je

parlay au Pere Anat Jesuite, Confesseur du Roy, qui nous fit obtenir le Brevet de Sa Majesté pour l'union. 1664.

Pendant ce mesme mois de May le Roy voulant tenir à l'Empereur la parole qu'il luy avoit donnée de contribuer au secours de la Chrestienté contre le Turc, fit marcher six mille hommes en Allemagne; sçavoir quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux.

Le Roy fut assez long-temps à se declarer pour le Generalat de ces troupes, & enfin nomma le Comte de Colligny. Il n'y avoit pas dans le Royaume un homme de plus grande qualité ni plus brave que luy, mais il avoit servi contre le Roy le Prince de Condé tant qu'il avoit esté en Flandres, & il n'avoit pas eû d'occasion depuis ce temps-là d'effacer cette tache. Il est vray que le Cardinal Mazarin, rempli d'une grande estime pour Colligny, l'avoit voulu débaucher du service du Prince pendant la guerre, & en avoit donné si bonne opinion au Roy, que depuis la paix, Sa Majesté l'avoit toûjours regardé avec distinction.

La Feüillade & Poduits, Gentilhomme Alleman, furent les Mareschaux de camp de cette armée, & Gassion commanda la cavalerie.

Dans ce temps-là Madame de * * * * s'estant broüillée avec sa bonne amie Madame de Sourdis, celle-cy crût luy mettre un ennemi consi-

derable sur les bras en me découvrant la trahi-
1664. son qu'elle m'avoit faite. Elle me dit donc que Madame de **** avoit fait copier le manuscrit que je luy avois presté & qu'elle luy avoit montré cette copie, dont elle me dit tant & de si grandes particularitez, qu'avec ce que j'en avois déja ouy dire la premiere fois, je n'en doutay nullement. J'écrivis aussi-tost un Billet à Madame de **** par lequel je la priois de se trouver le lendemain matin chez Madame de **** où nous estant enfermez tous trois dans une chambre, je luy dis que j'avois esté bien-aise de luy parler devant une de ses amies; qu'elle se pouvoit souvenir qu'il y avoit un an, que sur ce qu'on m'avoit donné avis que le manuscrit que je luy avois presté estoit dans le monde, je luy avois dit d'y prendre garde; qu'elle m'avoit asseuré si hardiment que cela ne pouvoit point estre, que je ne luy en avois pas parlé depuis: que presentement je sçavois, à n'en pouvoir douter, qu'elle l'avoit fait copier: que ce n'estoit pas pour luy demander quelque éclaircissement là-dessus que j'avois voulu avoir une conference avec elle, parce que je la tenois convaincuë, que je luy voulois seulement faire une priere pour la derniere fois de ma vie, qui estoit de brûler ce manuscrit, & de retirer les copies qu'elle en avoit données, & qu'en ce cas là, je me contenterois de n'avoir plus de commerce avec

elle, sans faire aucun bruit ; mais que si j'apprenois qu'il couruſt par le monde, je me porterois contre elle à toutes les extrémitez que peut inſpirer la rage d'avoir eſté trahi pour avoir eû trop de confiance. Ses remords & le ton dont je l'avois pris la déconcerterent d'abord : cependant s'eſtant raſſeurée, elle me répondit qu'elle n'avoit point fait copier mon manuſcrit, & me reprocha qu'aprés l'avoir preſté à mille gens, je la choiſiſſois pour la ſoupçonner ; que puiſque je le voulois croire abſolument, je le creuſſe, & que ſi elle avoit cette hiſtoire, & qu'elle trouvaſt le moindre plaiſir à la montrer, mes menaces ne l'en empeſcheroient pas. Je luy dis qu'elle avoit beau faire la fiere, que je ne doutois pas qu'elle n'allaſt bride en main là-deſſus aprés ce que je luy venois de dire. La converſation ſe fuſt échauffée davantage ſi l'on ne fuſt venu dire qu'une Dame montoit l'eſcalier. Madame de **** ſortit donc par un degré dérobé, interdite, embarraſſée, enfin abiſmée de crainte & de confuſion. Et la Dame s'en eſtant allée aprés une viſite aſſez longue, nous commencions Madame de **** & moy à parler de l'infidelité de ſon amie, lorſque le Comte du Lude entra. Il luy dit que s'en allant à S. Germain, il eſtoit venu luy donner le bonjour en paſſant, & que comme il avoit fait la meſme choſe à Madame de

1664.

**** il l'avoit trouvée fort aigrie contre moy,
1664. qu'aprés l'avoir priée de luy en dire le sujet, elle luy avoit conté que je l'accusois d'avoir donné au public une histoire que j'avois moy-mesme prestée à plus de cinquante personnes. Je luy répondis que je ne l'avois leûë qu'à la Comtesse du **** au Mareschal du **** à la Comtesse de **** & à Madame de **** ausquelles je ne l'avois pas seulement donnée un moment à tenir, & que je ne l'avois jamais laissée qu'à Madame de **** pour vingt quatre heures, qui me l'avoit retenuë encore autant contre la parole donnée: que s'il y avoit eû une autre personne qui eust pû partager mes soupçons, j'avois assez aimé Madame de **** pour la justifier preferablement à qui que ceust esté, mais qu'elle seule l'avoit eûë en sa disposition, & qu'ainsi je ne m'en pouvois prendre qu'à elle. Le Comte du Lude qui n'estoit pas tant venu pour l'excuser, car il la sçavoit coupable, que pour me radoucir, me dit qu'il falloit voir ce qu'il y avoit à faire en cette rencontre; qu'il luy sembloit que le moindre bruit que nous ferions seroit le meilleur, jen demeuray d'accord, pourveû qu'on supprimast le manuscrit; il me promit de faire son devoir sur cela pour l'un & pour l'autre, & retourna trouver Madame de **** Deux heures aprés il me revint dire qu'il me répondoit que je n'entendrois

tendrois jamais parler du manuſcrit, & me fit comprendre qu'il l'avoit fait brûler devant luy. Là-deſſus je luy donnay ma parole que je ne parlerois de Madame de * * * * ni en bien ni en mal. 1664.

Le 23me de May la Cour eſtant allée à Fontainebleau, & le Roy prenant luy-meſme le ſoin de donner des chambres aux Grands Seigneurs & aux gens qu'il vouloit gratifier, j'en demanday une à Sa Majeſté, qui me logea au Cheny avec beaucoup d'Officiers de la Couronne: & je me trouvay ſi bien traité en cette rencontre que je crûs que ma mauvaiſe fortune alloit changer. Il me ſembla que la conjoncture eſtoit propre pour reparler de ma penſion de Meſtre de camp General. Je conſultay M. le Tellier là-deſſus, qui me dit qu'il n'y avoit aucune difficulté. Je donnay donc au Roy un Placet pour cette affaire, & (ce qui ne s'eſtoit point encore pratiqué) je le leûs à Sa Majeſté en le luy preſentant, de peur que l'ayant donné avec les autres il ne ſe perdiſt.

Le Roy prit mon Placet, & me dit qu'il le verroit. Deux jours aprés en eſtant allé ſçavoir la réponſe de M. le Tellier, il me dit que lorſqu'il l'avoit rapporté, Sa Majeſté luy avoit demandé ſi cela eſtoit juſte, qu'il luy avoit dit qu'ouy; que tous mes predeceſſeurs dans ma Charge avoient joüy de cette penſion, & moy-

1664. meſme juſqu'à la mort du Cardinal : que ſur cela le Roy luy avoit dit qu'il me l'auroit fait rétablir s'il avoit eſté content de moy, mais qu'il ne l'eſtoit pas, & que j'avois fait des plaiſanteries de quelques perſonnes qu'il aimoit ; qu'enſuite Sa Majeſté luy avoit dit de me dire cela, & de luy rapporter ma réponſe. Je luy répondis que je voyois bien qu'il n'y avoit rien à faire pour moy à la Cour : qu'aprés avoir receû toutes les mortifications imaginables depuis cinq ans, lorſque je demandois la choſe du monde la plus juſte, on avoit à point-nommé une plainte à faire de moy, pour avoir un prétexte de me refuſer ; Que s'il falloit quitter toutes mes eſperances, me défaire de ma Charge & me retirer, j'en ſerois faſché, mais que je n'en ſerois point abbatu. M. le Tellier me dit qu'il y avoit remede à tout hormis à la mort, & qu'il ne falloit pas jetter le manche aprés la coignée ; qu'une marque que les choſes n'eſtoient pas deſeſperées, c'eſtoit que le Roy me faiſoit dire ce qu'il avoit ſur le cœur contre moy, & qu'il vouloit ſçavoir ma réponſe, & que les affaires s'accommodoient toûjours depuis qu'on entroit en éclairciſſement. Mais, ajoûta-t-il, ne ſentez-vous rien ſur voſtre conſcience ? n'avez-vous rien dit de * * * * ? Comment de * * * *, luy repliquay-je, c'eſt la meilleure de mes amies ? s'il eſt permis de parler

ainſi d'une femme de ſon rang. C'eſt ſi peu de
* * * * adjoûtay-je, que je m'en vais d'icy luy 1664.
compter mon affaire, & la prier d'en parler au Roy. Mais vous me faites ſonger qu'il y a cinq ou ſix jours que Madame de * * * * me dit que la Comteſſe de Soiſſons ſe plaignoit de moy, & cecy me pourroit bien venir de là. Cependant, Monſieur, je vous ſupplie de dire au Roy que je ne luy demande point de grace, s'il ſe trouve que j'aye jamais rien dit contre la moindre perſonne qu'il ait conſiderée. Si Sa Majeſté m'en faiſoit dire plus de particularitez, je luy répondrois plus préciſement. M. le Tellier me dit qu'il me ſerviroit de tout ſon cœur, qu'il avoit eſté fort ſurpris quand le Roy luy avoit parlé comme il avoit fait, que je pouvois me ſouvenir que lorſque je l'avois conſulté ſur mon Placet, il m'avoit répondu qu'il tenoit cette affaire infaillible, que ce qui la luy faiſoit croire telle, c'eſtoit qu'outre la juſtice de ma demande, il luy paroiſſoit que j'eſtois mieux à la Cour que je n'avois encore eſté; Que trois jours aprés mon retour du voyage interrompu d'Italie, ſur ce qu'on parloit devant le Roy d'une chanſon qu'on avoit faite contre Sa Majeſté; quelqu'un de la Compagnie ayant dit que c'eſtoit moy qui l'avois faite, le Roy avoit répondu, cela ne peut point eſtre; S. Aignan m'a tant donné d'aſſurances qu'il n'eſtoit pas ca-

pable de cela, que je n'en doute point : que de-
1664. puis il avoit veû que Sa Majeſté m'avoit logé au Cheny avec la pluſpart des Officiers de la Couronne, mais qu'enfin il falloit me donner patience, & qu'aſſeurément cela s'accommoderoit.

Au ſortir delà je m'en allay trouver Vardes qui avoit beaucoup de credit auprés de la Comteſſe de Soiſſons. Je luy dis ce que m'avoit dit Madame de * * * * & je le priay de ſçavoir de la Comteſſe s'il eſtoit vray qu'elle ſe plaigniſt de moy ; qu'elle n'en avoit aucun ſujet, qu'eſtant niece du Cardinal Mazarin à qui j'avois eſté tout-à-fait attaché, & femme du Comte de Soiſſons de qui j'eſtois amy & ſerviteur, elle pouvoit bien juger que je n'avois jamais manqué, & que je ne manquerois jamais de reſpect pour elle. Vardes ſe chargea de cette commiſſion, & le jour meſme me vint dire que la Comteſſe de Soiſſons n'avoit jamais fait de plaintes de moy, & qu'elle avoit bien receû mon compliment, & enſuite je luy allay rendre viſite ſans entrer en aucun éclairciſſement avec elle.

Pendant que Vardes eſtoit allé de ma part trouver la Comteſſe de Soiſſons, j'eſtois allé compter mon avanture au Duc de S. Aignan, lequel ſe chargea de taſcher à découvrir ce que le Roy vouloit dire, & me promit de faire ſon devoir.

Ce ſoir là meſme eſtant allé chez Madame pour luy en parler, & l'ayant trouvée ſeule, je luy contay ce que m'avoit dit M. le Tellier. Comme je m'apperceûs qu'elle ſourioit pendant que je luy parlois: Traitez-vous cela de bagatelles, luy dis-je, Madame, que vous en riez? Non, Buſſy, me répondit-elle, au contraire je ſuis fort faſchée de l'embarras où vous eſtes; mais c'eſt que cela me fait reſſouvenir de quelqu'autre choſe plaiſante, & pour celle qui vous regarde, le Roy me l'a dite & m'a défendu d'en parler, mais ce qui me ſurprend c'eſt qu'il s'en prend à vous ſeul, & que cependant il y a d'autres gens meſlez dans cette affaire. C'eſt donc une conſpiration, luy dis-je, Madame. Non, me répondit-elle, c'eſt une plaiſanterie, de laquelle on dit que d'autres gens ſont avec vous. Là-deſſus m'eſtant plaint de mon malheur à Madame, qu'auſſi-toſt qu'il y avoit une raillerie malicieuſe dans le monde on me l'attribuoit, & que le Roy le croyoit, ſans me donner lieu de me juſtifier; je la ſuppliay tres-humblement de prier le Roy de m'écouter. Elle me le promit; & le lendemain à la Meſſe du Roy, elle luy dit le deſeſpoir où j'eſtois, & ſupplia Sa Majeſté de me donner un moment d'audience. Que me dira-t-il, luy répondit le Roy, qu'il eſt innocent? & le croiray-je pour cela? Vous verrez, luy dit, Madame, ce qu'il vous dira, 1664.

1664. Que voulez-vous, Monſieur, adjoûta-t-elle, qu'il faſſe pour ſe juſtifier, il faut bien qu'il vous parle. C'eſt de l'argent, reprit le Roy, qu'il me veut demander. Non Monſieur, repliqua Madame, Buſſy ne vous demande plus d'argent : il ne veut rien autre choſe de vous, ſinon que vous ne refuſiez pas de connoiſtre ſon innocence ; & aprés que vous en ſerez perſuadé, vous luy ferez payer ſa penſion ſi vous voulez. Je ſçay bien que cette penſion eſt deûë à ſa Charge, reprit le Roy, & que les autres Meſtres de camp Generaux en ont joüy ; mais ces Meſtres de camp Generaux ne faiſoient pas des plaiſanteries de tout le monde comme luy. Je ne ſçay pas, reprit Madame, ce que les autres faiſoient, je connois fort Buſſy, il vient ſouvent me voir, jamais je ne luy ay entendu mal parler de perſonne, & j'ay ouy dire d'ailleurs que c'eſtoit un brave homme. O je ne parle pas ſur cela, dit le Roy, ce n'eſt que ſur ſa méchanceté, & vous ſerez bien-heureuſe vous-meſme ſi vous vous en ſauvez. La Meſſe ayant fini en cet endroit, la converſation finit auſſi. Madame me la compta de mot à mot l'apreſdiſnée, & me dit qu'elle la recommenceroit le lendemain, que je ne me miſſe point en peine, & que je devois eſtre perſuadé que mon affaire s'accommoderoit.

Le lendemain Madame me dit que le Roy ne luy avoit dit ni ouy ni non, mais qu'il fal-

loit prendre cela en bonne part, & qu'elle me conſeilloit de prendre l'audience de moy-meſme de concert avec S. Aignan, auquel elle me chargea de dire que le Roy la luy avoit accordée. Je le fis, & S. Aignan m'ayant fait entrer dans la chambre du Conſeil un peu avant le Roy, Sa Majeſté parut ſurpriſe & me tourna tout-à-fait le coſté pour ne me donner aucune occaſion de l'aborder. Un moment aprés il reſortit, & eſtant entré dans ſa Garderobe, il dit à S. Aignan qu'il ne vouloit trouver perſonne avant luy dans la chambre du Conſeil. S. Aignan luy répondit qu'il ſeroit obeï, qu'il voyoit bien que c'eſtoit à cauſe de moy, que Sa Majeſté luy donnoit cet ordre, & que je luy avois dit qu'il avoit accordé à Madame cette audience pour moy. Le Roy luy dit que cela eſtoit vray, mais qu'il m'appelleroit quand il voudroit que je luy parlaſſe, & qu'il ne vouloit pas que je priſſe cette audience de moy-meſme. L'Huiſſier du Cabinet me vint dire de la part de S. Aignan de ſortir, & que le Roy ne vouloit trouver perſonne dans la chambre du Conſeil que les Miniſtres. Je ſortis, & une demie heure aprés, S. Aignan me dit ce qui s'eſtoit paſſé dans la Garderobe entre le Roy & luy. 1664.

Quatre ou cinq jours aprés, S. Aignan me dit que Sa Majeſté luy avoit témoigné qu'elle

estoit desabusée de tout ce qu'on luy avoit dit
1664. contre moy. J'en fus fort aise, comme on peut croire; mais je luy répondis que je ne laissois pas de vouloir parler au Roy, afin de le preparer contre les mauvais offices à venir. Il approuva mon dessein, & me conseilla de me presenter devant Sa Majesté toutes les fois qu'elle entreroit au Conseil, pour luy donner lieu de m'appeller.

Mais avant que de dire le succés du conseil de mon ami, il m'arriva vne chose digne d'estre comptée.

Monsieur, me dit dans ce temps-là qu'il avoit grande envie de voir des Maximes d'amour, qu'une passion que j'avois alors m'avoit fait faire pendant l'oisiveté de la paix. Je luy promis de les luy apporter le lendemain : ce qu'ayant fait il eût l'honnesteté de me demander si je voulois bien que Mesdames de Montausier & de * * * * les entendissent lire. Je luy répondis qu'il estoit le Maistre, & nous estant enfermez dans sa chambre, je luy leûs ces Maximes.

Je lisois d'abord la question, & avant que de passer outre, Monsieur, & ensuite les Dames la resolvoient suivant leurs sentimens : aprés cela je lisois la Maxime. Mais je remarquay que Madame de * * * * toute jeune qu'elle estoit, avoit déja un bon sens sur l'amour, & bien

bien droit, qui luy faiſoit toûjours décider la queſtion comme je l'avois décidée, moy qui y avois ſongé long-temps. 1664.

MAXIMES D'AMOUR, QUESTIONS, SENTIMENS ET PRECEPTES.

PREMIERE PARTIE.

De l'Amour qui eſpere.

Sçavoir ce que c'eſt que l'amour.

Vous qui vivez comme des beſtes,
Quand vous ſoupirez nuit & jour;
Et ne ſçavez ce que vous faites,
Amans quand vous faites l'amour,
Voſtre ignorance eſt extréme.
Mais ſçachez pour en ſortir,
Que l'amour eſt un deſir,
D'eſtre aimé de ce qu'on aime.

1664. Sçavoir de quelle maniere il faut que les Dames se conduisent pour ne se pas perdre de reputation en aimant?

Beau sexe où tant de grace abonde,
Qui charmez la moitié du monde,
Aimez, mais d'un amour couvert,
Qui ne soit jamais sans mystere:
Ce n'est pas l'amour qui vous perd,
C'est la maniere de le faire.

Sçavoir s'il y a des secrets pour estre aimé?

Si vous voulez rendre sensible
L'objet dont vous estes charmé;
(Pourveû que dans le cœur il n'ait rien d'imprimé)
La recepte en est infaillible:
Aimez & vous serez aimé.

Sçavoir si l'on peut esperer à la fin de se faire aimer d'une coquette?

Si vous aimez une coquette,
Qui soit insensible à vos maux,
Qui vous flatte, puis vous maltraite,

Et vous accable de rivaux :
Ne vous rebutez point, quelque ſot s'iroit pendre ; 1664.
Ne vous rebutez pas, vous la verrez changer ;
Attendez l'heure du Berger,
Tout vient à temps qui peut attendre.

Sçavoir quel eſt l'effet des larmes en amour ?

Pleurez amans aux pieds de vos maiſtreſſes,
Si vous voulez attirer leurs tendreſſes,
Qui pleure quand il faut des pleurs,
En amour eſt maiſtre des cœurs.

Sur le meſme ſujet.

Amans qui n'avez point de charmes,
Ni de grace à vous exprimer,
Si vous voulez vous faire aimer,
Apprenez à verſer des larmes,
Les ſots qui pleurent à propos
Sont ſouvent preferez aux diſeurs de bons mots.

1664. Sçavoir si l'on peut diſcerner le vray d'avec le faux amant ?

Lorſque l'on veut examiner,
(Sans prendre intereſt dans l'affaire)
Le faux amant & le ſincere,
Il eſt aiſé de deviner.
Il n'en eſt pas de meſme,
Belle iris, quand on aime :
Et voulez-vous ſçavoir comment
En ce cas-là l'aveuglement
D'ordinaire eſt extréme,
Et qu'un trompeur à point nommé,
Perſuade quand il ſoûpire,
C'eſt qu'on deſire d'eſtre aimé,
Et qu'on croit tout ce qu'on deſire.

Sçavoir ſi les grands plaiſirs de l'amour ſont dans la teſte ou dans les ſens ?

Je ne borne pas aux deſirs
La paſſion la plus honneſte,
Mais en amour les grands plaiſirs,
Sont dans la teſte.

Sçavoir quelles ſont les veritables marques d'une grande paſſion ? 1664.

Vous demandez chaque jour
Quelles ſont d'un grand amour
Les preuves indubitables.
Les ſoins, les empreſſemens,
Sont les marques veritables
Des veritables amans.

Sçavoir s'il ſe faut voir long-temps pour s'aimer ?

C'eſt dans les premiers jours, qu'on ſe ſent enflamer,
Quand on attend plus tard, il n'en va pas de meſme ;
Si l'on voit quelque temps, les gens ſans les aimer,
Rarement on les aime.

Sur le meſme ſujet.

Vous nous dites d'un ton de Maiſtre,
Que pour aimer il faut connoiſtre ;
Voulez-vous ſçavoir juſtement,
Ce qu'enſeigne l'experience ;

1664.

L'amour vient de l'aveuglement,
L'amitié de la connoiſſance.

Sçavoir ſi l'on a toûjours l'idée preſente de ſon amant, ou de ſa maiſtreſſe en leur abſence?

Lorſque l'on aime extrémement,
Et qu'on languit dans une abſence,
Iris, on ſonge inceſſamment
A la cauſe de ſa ſouffrance;
Mais ſi par fois on s'en diſpenſe,
(Si l'on peut citer des dictons)
On en revient bien-toſt à ſes moutons.

Sçavoir lequel eſt le plus difficile de paſſer de l'amitié à l'amour, ou de retourner de l'amour à l'amitié?

Je tiens qu'il eſt fort difficile
Quand on a tendrement ſoûpiré plus d'un jour,
De faire à l'amitié retour,
Mais on n'en voit pas un de mille,
D'une longue amitié, paſſer juſqu'à l'amour.

Sçavoir quelle difference il y a de l'amour des hommes à celuy des femmes? 1664.

L'amour de la maiſtreſſe a de la violence,
Je le ſçay par experience,
Je le pourrois juſtifier.
Iris, s'il a de la conſtance,
Je ne dis pas ce que j'en penſe;
Mais vous ne me ſçauriez nier,
Que l'amant n'aime le dernier.

Sçavoir s'il eſt vray que l'amour rend les gens fous?

Vous qui proſnez inceſſamment,
Qu'on eſt fou quand on eſt amant,
Apprenez, en une parole,
Ce que l'amour eſt en effet:
Il eſt fou dans une ame folle,
Et ſage dans un cœur bien fait.

Sur le meſme ſujet.

Je ſuis contre ce ſentiment
Qu'on eſt fou, quand on eſt amant:

1664.

On peut fort bien lorſque l'on aime,
Avoir encor de la raiſon;
Mais alors qu'en tous lieux, & qu'en toute ſaiſon,
La prudence eſt extréme,
L'amour n'eſt pas de meſme.

Sçavoir ſi une grande amitié eſt compatible avec un grand amour, pour deux perſonnes differentes?

Lorſque l'amour nous remplit bien,
Hors cela nous ne ſentons rien:
Quand on a pour Tirſis une extréme tendreſſe,
On n'aime Philis qu'à demi:
Enfin ſur ce Chapitre, on oſte à ſa Maiſtreſſe,
Tout ce qu'on donne à ſon ami.

Sçavoir ſi l'on peut apprendre à aimer par regles: comme l'on apprend les autres choſes?

Quand à m'aimer je vous convie,
Vous m'en demandez des leçons:
Il n'y faut pas tant de façons,
Ayez-en ſeulement envie,

L'amour

L'amour ſçaura bien vous former,
Aimez, & vous ſçaurez aimer. 1664.

Sçavoir en quel endroit on aime mieux, à la Cour, à la Ville, ou à la Campagne?

D'ordinaire à la Cour les cœurs ſont tourmentez,
De l'amour & de la fortune:
A la Ville ſouvent on voit trop de beautez,
Pour eſtre fort conſtant pour une.
Mais rien ne fait diverſion,
Aux Champs à noſtre paſſion.

Sçavoir pourquoy l'on voit ſi ſouvent des femmes de merite, aimer de mal-honneſtes gens, & d'honneſtes gens aimer des femmes ſans merite?

Lorſque l'on commence d'aimer,
On cache le deſagreable,
On montre ce qu'on a d'aimable;
On veut plaire, on veut enflâmer;
La plus aigre, eſt douce & traitable.
Mais aprés que l'un l'autre, on a pû ſe charmer,
On ne ſe contraint plus, pas meſme aux bienſéances.

Enſuite chacun ſe déplaiſt:
1664. *Mais de peur en rompant, de perdre ſes avances,*
On en demeure où l'on en eſt.

Sçavoir quelle eſt la plus aimable Maiſtreſſe, de la prude ou de la coquette?

Sylvandre dans l'incertitude,
Quelle il aimeroit mieux, la coquette ou la prude,
Et ne pouvant enfin ſe reſoudre à choiſir,
Me demanda quelle victoire,
Seroit plus ſelon mon deſir.
Voulez-vous, luy dis-je, me croire,
La prude donne plus de gloire,
La coquette plus de plaiſir.

Sçavoir s'il faut prendre au pied de la lettre, tout ce que diſent les amans?

L'hyperbole plaiſt aux amans,
Tout eſt ſiecle pour eux, ou bien tout eſt momens,
Et jamais au milieu, leur calcul ne demeure:
Ils vont tous dans l'extrémité,
Ils diſent que leur bien ne dure qu'un quart-d'heure,
Et leur mal une éternité.

Sçavoir si un grand amour peut compatir avec une grande gayeté ? 1664.

Tirſis quand tu viens voir Caliſte,
Tu luy parois toûjours content :
Cependant il eſt tres-conſtant,
Que qui dit amoureux, dit triſte.
Prends donc un air plus ſerieux,
Fais voir ton amour dans tes yeux :
Car tant que l'on te verra rire,
On ne croira jamais que tu deſire.

Sur le meſme ſujet.

Je ne veux pas, Iris, que ſans ceſſe on ſoûpire.
Mais lorſqu'un grand amour a bien ſurpris un cœur,
Quoy-qu'on ſoit plus content, on aime moins à rire,
Et le veritable air, eſt celuy de langueur.

Savoir quels ſont les temperamens les plus propres à l'amour ?

Tous les temperamens ſont propres à l'amour,
Mais veritablement les uns plus que les autres.
Amans pleins de langueur, ne changez pas les voſtres,

Avec les gens de feu, vous perdriez au retour.
1664. *De ceux-cy la chaleur a plus de violence,*
Mais d'ordinaire ils ont moins de perſeverance:
Et quand ils aimeroient auſſi fidellement,
Toûjours font-ils l'amour moins agreablement.
Je leur conſeillerois en changeant leur nature,
De prendre, afin de plaire, en de certains momens,
De la langueur au moins le ton & la figure:
Car en ſe contraignant dans les commencemens,
Enfin ils pourroient fort bien prendre,
Et l'air & la maniere tendre.

Sçavoir s'il eſt vray qu'un amant ne ſoit jamais content?

Lorſque l'on commence d'aimer,
Pour l'objet aimé l'on ſoûpire,
Si-toſt qu'on a pû l'enflamer;
La crainte de le perdre, eſt un cruel martyre;
De ſorte qu'il eſt vray de dire,
Qu'on n'eſt jamais content, quand on eſt amoureux,
Mais que qui n'aime pas eſt encor moins heureux.

Sçavoir si le desir de plaire n'est pas une suite du dessein d'aimer? 1664.

Vous voulez qu'on vous trouve belle,
Cependant vous estes cruelle,
Et vous nous assurez qu'on ne peut vous charmer.
Je ne vous croy pas trop sincere,
Car enfin lorsque l'on veut plaire,
C'est signe que l'on veut aimer.

Sçavoir lequel est le plus seur à une Dame pour se faire fort aimer, d'estre facile, ou difficile à se rendre?

Si vous voulez nos cœurs, jusqu'à l'éternité,
Et ne trouver jamais la fin de nos tendresses,
Faites-vous bien valoir, par la difficulté;
Car ce qui fait durer nos feux pour nos Maistresses,
(Outre leur complaisance, & leur fidelité)
C'est la peine & le temps qu'elles nous ont couſté.

Sçavoir ce qu'on doit croire du dépit d'un amant?

Lorsqu'à nos vœux la belle Iris contraire,
Se rit des maux que l'on souffre en l'aimant,

1664. *On fait deſſein au fort de ſa colere,*
De la quitter, & l'on en fait ſerment,
Mais des ſermens que le dépit fait faire,
Contre un objet qu'on aime cherement;
Autant en emporte le vent.

Sçavoir ſi le plus de merite eſt preferable au plus d'amour?

Vous ſouhaitez que je vous die,
Qui je choiſirois pour amant,
D'un homme d'un petit genie,
Qui m'aimeroit infiniment,
Ou d'un homme à merite rare
Qui m'aimeroit par maniere d'aquit.
Puiſqu'il faut que je me declare,
Je baiſerois les mains au bel eſprit.
En voicy la raiſon Carite,
Raiſon plus claire que le jour,
Il eſt bon en amour d'avoir bien du merite,
Mais neceſſairement il y faut de l'amour.

Sçavoir si l'on peut aimer ſans eſperance? 1664.

Lorſque vous trouvez un amant,
Qui vous dit que ſous voſtre empire,
Son cœur inceſſamment ſoûpire,
Sans eſpoir de ſoulagement;
Sous une modeſte apparence,
Il vous veut ſurprendre en effet:
Car pour aimer ſans eſperance,
Perſonne ne l'a jamais fait.

Sçavoir comment une femme en doit uſer lorſqu'un homme qu'elle ne veut pas aimer luy écrit?

Quand quelque galant vous écrit,
Dont vous mépriſez la conqueſte,
Vous croyez eſtre fort honneſte,
De luy mander que ce qu'il dit,
Ne fait que vous rompre la teſte.
Apprenez que c'eſt une erreur,
Et qu'en de telles conjonctures,
Iris, c'eſt faire une faveur,
Que de répondre des injures.

1664. Sçavoir s'il convient à un homme d'eſtre un peu bizarre avant que d'eſtre aimé?

Je tiens qu'on a peu de raiſon,
D'eſtre tyran eſtant Patron:
Le bon ſuccès en eſt fort rare;
Mais il faut qu'on ſoit inſensé,
Pour vouloir faire le bizarre,
Avant qu'on ſoit recompensé.

Sçavoir ſi c'eſt une neceſſité qu'il faille aimer une fois en ſa vie?

Il faut avoir un jour,
Belle Iris de l'amour,
Ou, comme un bien fort deſirable,
Ou, comme un mal inévitable.

Sçavoir ſi l'on peut avoir une forte paſſion pour deux perſonnes en meſme temps?

Tout ce que nous a voulu dire,
L'Auteur de la Philis de Scire,
N'eſt rien qu'un jeu de ſon eſprit:
Car je tiens qu'il eſt impoſſible

D'eſtre

D'eſtre pour deux objets en meſme temps ſenſible ;
Qui partage l'amour, auſſi-toſt le détruit. 1664.

Sçavoir quel eſt l'équipage neceſſaire à un amant ?

Vous qui ſous l'amoureux empire,
Voulez vous donner tout entier,
Ayez, & ſoye, & plume, & cire,
De bonne ancre, & de bon papier :
Car un amant dont l'écritoire,
N'eſt pas toûjours en bon eſtat,
C'eſt un homme cherchant la gloire,
Qui va ſans armes au combat.

1664.

MAXIMES D'AMOUR, QUESTIONS, SENTIMENS ET PRECEPTES.

SECONDE PARTIE.

De l'Amour qui joüit.

Sçavoir quelle eſt la force de la ſympathie?

Iris, quand du deſtin la volonté ſupréme,
A fait de noſtre amour l'infallible complot,
Si-toſt que l'on ſe voit, le cœur dit que l'on s'aime,
Et l'on le croit au premier mot.

Sçavoir ce qui témoigne le plus d'amour, de l'extréme jalouſie, ou de l'extréme confiance?

Quoy, ſerez-vous toûjours contente?
Ne vous plaindrez-vous point de moy?
Ah! voſtre flâme, Iris, n'eſt pas fort violente,

Car un grand amour nous tourmente,
Et ſouvent ſans raiſon nous donne de l'effroy. 1664.
Enfin l'extréme confiance,
Tient beaucoup de l'indifference.

Sur le meſme ſujet.

Je craindrois fort une Maiſtreſſe,
Dont la fauſſe délicateſſe,
Et le cœur trop rempli d'amour,
Me tourmenteroient nuit & jour.
C'eſt un grand bourreau de la vie,
Que l'excés de la jalouſie;
Mais je tiens qu'on ſeroit encor plus tourmenté
De l'extréme tranquillité.

Sçavoir comment il faut que les honneſtes gens ſoient jaloux, & quand il faut qu'ils rompent?

Je veux qu'à ſa Maiſtreſſe un amant ſe confie,
Et que pour toute jalouſie,
Il ſoit quelquefois allarmé,
De n'eſtre pas aſſez aimé.
Mais ſi la Dame eſt inquiette,
Que l'amant la trouve coquette:

1664.

Cela ſans en pouvoir douter,
Je le condamne à la quitter.

Sçavoir ſi c'eſt un grand mal à un amant que le mary de ſa Maiſtreſſe ſoit un peu jaloux?

Bien loin de me mettre en courroux
Contre voſtre mary jaloux,
Je l'aime, Iris, plus que ma vie.
C'eſt l'Intendant de mes plaiſirs:
Il donne par ſa jalouſie
De la chaleur à mes deſirs.

Sur le meſme ſujet.

Quand pour rompre noſtre commerce,
Voſtre eſprit jaloux nous traverſe,
Tirſis, vous reveillez nos ſoins,
Qui s'endormoient dans le ménage.
Si nous nous voyons un peu moins,
Nous nous aimons bien davantage.

Sur le meſme ſujet. 1664.

Ce que j'ay de plaiſirs avecque ma Sylvie,
Je le dois à la jalouſie
D'un mary, qui par là rechauffe mon amour.
Le pouvoir que j'avois de la voir chaque jour,
Me rendoit Langés auprés d'elle;
Mais ſi-toſt qu'il m'eut dit, de ne plus voir la belle,
Je la vis en ſecret, & je devins Saucour.

Sçavoir s'il faut donner des jalouſies?

C'eſt un méchant moyen Sylvie,
Que d'employer la jalouſie,
Pour retenir le cœur de ſon amant.
Aimez-le bien, point d'autre ſtratagéme:
Car pour donner du plaiſir en aimant,
Il faut qu'un cœur ſe garde de luy-meſme.

Sçavoir quelle eſt la raiſon entre-autres pourquoy les paſſions finiſſent, & le bon moyen de s'aimer toûjours?

Je tiens que la poſſeſſion
Frequente, commode, & tranquille,

Eſt la mort à la Cour, aux Champs, & dans la Ville
1664. *De la plus grande paſſion.*
Amans donc qui mourez d'envie,
De vous aimer toûjours, un peu de jalouſie,
D'abſence & de difficultez,
Vous feront paſſer enteſtez,
Tout le reſte de voſtre vie.

Sçavoir ſur quoy il faut rompre avec ſa Maîtreſſe?

On pardonne l'étourderie,
On peut meſme oublier, mainte coquetterie,
(Quoy-que ce ſoient d'amour, les vrais pechez mortels:)
Mais l'infidelité jamais on ne l'oublie,
Et comme on eſt ami juſqu'aux Autels,
On eſt amant juſqu'à la perfidie.

Sçavoir ce qu'on doit faire quand on s'apperçoit qu'on eſt moins aimé?

Vous dites qu'il ſe faut attendre
D'eſtre moins aimé chaque jour,
Et que pour voir affoiblir un amour,
On n'en doit pas eſtre moins tendre:

Pour moy je tiens que c'eſt abus,
Et conſeille alors l'inconſtance, 1664.
Ne trouvant point de difference
Entre aimer moins, ou n'aimer plus.

Sçavoir s'il ne ſe faut rien pardonner en amour?

On ſeroit fort brutal de ne pardonner rien,
Aux gens qu'on aime bien.
Au contraire il eſt vrayſemblable
Qu'aprés avoir eſté coupable,
On ſera deſormais de faillir moins capable.
Mais, Iris, quand on voit qu'on retombe toûjours,
On doit compter alors ſur de foibles amours;
Et ſur de telles conjectures,
On peut prendre d'autres meſures.

Sçavoir pour quelles raiſons & de quelle maniere on ceſſe d'aimer?

Je veux dire comment l'on peut quitter un jour,
Afin que les ſots n'en abuſent;
L'infidelité rompt l'amour,
Et les petites fautes l'uſent.

1664. Sçavoir de quelle maniere il faut qu'une Maiſtreſſe rompe avec ſon amant qui l'aime encore ?

Si vous voulez rompre vos chaiſnes,
D'accord avecque voſtre amant,
Vous le pouvez fort aiſément
Sans donner ni ſouffrir de peines.
Mais ſi vous avez projetté,
De faire une infidelité,
Ou de quitter par laſſitude
Un amant encore enteſté;
Iris, il y faut de l'étude.
Faites naiſtre quelque embarras,
Changez-vous, de peur d'un fracas,
En diſeuſe de patenôtres.
Mais ne faites point de faux pas;
Et ſur tout qu'il ne penſe pas
Que vous l'abandonnez pour d'autres.

Sçavoir de quelle maniere on en doit uſer ſur les preſens qu'on s'eſt faits aprés qu'on a rompu avec aigreur ?

Lorſque le commerce amoureux,
Finit enfin avec rudeſſe;

Si

Si l'amant du temps de ſes feux
A fait des dons à ſa Maiſtreſſe, 1664.
Il ne doit rien redemander,
Ni la Maiſtreſſe rien garder.

Sçavoir comment on en doit uſer avec une Maiſtreſſe décriée, quoy que ſage au fonds?

Je ne dis pas, Iris, qu'un amant délicat,
Rompe avec ſa Maiſtreſſe, & meſme avec éclat,
Lorſque pour un rival l'infidelle ſoûpire,
Cela s'en va ſans dire:
Mais ſi tout le monde en médit,
Encore que ſon amant connoiſſe
L'injuſtice au fond de ce bruit,
Qui ne vient que de l'air dont elle ſe conduit,
Il faut que ſa délicateſſe,
Le force à quitter ſa Maiſtreſſe.

Sçavoir ſi une Dame doit redemander ſes Lettres aprés qu'on a rompu avec elle?

Demander vos poulets quand vous avez rompu,
N'eſt pas d'une perſonne habile,
Cette demande eſt inutile:

Car on n'a jamais tout rendu,
1664. *Il vaut bien mieux, Iris, obliger au ſilence,*
Par une entiere confiance.

Sçavoir ſi l'on peut avec raiſon refuſer d'écrire à un amant à qui on a accordé les dernieres faveurs?

Quand une Dame en ſe donnant ſoy-meſme,
Par une défiance extréme,
Refuſe à ſon amant des Lettres de ſa main,
Elle fait voir, tant elle eſt beſte,
Qu'elle s'appreſte,
A le quitter du jour au lendemain;
Et merite en ſuivant cette fauſſe maxime,
De rencontrer un amant qui la prime,
Et qui découvrant ſon ſecret,
Se faſſe prendre ſur le fait.

Sçavoir de quelle conſequence ſont les Lettres en amour ?

Amans aimez, qui n'avez d'autre envie,
Que de paſſer en aimant voſtre vie,

Ecrivez & matin & ſoir :
Ecrivez quand vous allez voir ; 1664.
Et quoy-que vous alliez dire : Ah que je vous aime,
Ecrivez-le, & donnez voſtre Lettre vous-meſme.
Ecrivez la nuit & le jour,
Les Lettres font vivre l'Amour.

Sçavoir ſi une Dame doit demander à ſon amant qu'il brûle ſes Lettres ou qu'il les luy renvoye?

A voſtre amant ne demandez jamais,
Qu'il vous renvoye ou brûle vos poulets :
On doit eſtimer quand on aime,
Et l'on a tort de s'engager,
Quand la défiance eſt extréme,
Ou ſeulement qu'on peut ſonger,
Iris, qu'un amant peut changer.

Sçavoir comment un amant en doit uſer ſur les Lettres qu'il reçoit de ſa Maiſtreſſe?

Gardez amant plein de tendreſſe,
Les Lettres de voſtre Maiſtreſſe,
Non pour en abuſer un jour ;
Mais comme gages de l'amour :

1664.

Et là-dessus prenez bien garde,
Que la belle ne vous regarde
Comme un imperieux vainqueur,
Qui dans une injuste contrainte,
La voudroit tenir par la crainte,
Plûtost que par son propre cœur.
Et pour luy mieux lever toutes les défiances,
Laissez entre ses mains dans vos moindres absences,
Ses faveurs, ses Lettres d'amour,
Le tout jusqu'à vostre retour.

Sçavoir si la Maistresse doit garder les Lettres de son amant ou les brûler?

Vous que l'amour rend si sensible,
Iris, conservez cherement,
(A moins qu'il vous soit impossible)
Tous les poulets de vostre amant.
Quoy, bons Dieux, brûler une Lettre,
De l'objet qui tient nostre foy:
Je la coudrois plûtost sur moy
Si je ne sçavois où la mettre.

Sçavoir ſi une Maiſtreſſe doit écrire des Lettres emportées à ſon amant quand il luy en demande? 1664.

Iris, on ne refuſe rien,
A l'amant que l'on aime bien:
Au contraire on luy donne avecque complaiſance,
Les choſes où d'abord on avoit repugnance.
Que ſi depuis le temps qu'on a pû s'engager,
On a connu qu'il eſt indiſcret, ou leger,
On a de le quitter une plus juſte cauſe,
(Bien que ce ſoit un grand malheur)
Que de refuſer quelque choſe,
A qui l'on a donné ſon cœur.

Sçavoir s'il eſt vray, comme quelques-uns diſent, que l'amour s'uſe dans un cœur ſans qu'on en ſçache la raiſon?

Quand un amant vous dit que l'amour malgré ſoy
S'eſt uſé dans ſon cœur, & qu'il ne ſçait pourquoy,
Il vous dit une menterie.
Mais la raiſon qu'a cet amant,
De finir ſa galanterie,
Vaut ſi peu, qu'il n'a pas aſſez d'effronterie
Pour vous la dire librement.

1664.

Il craindroit de vous faire une trop grande offenſe,
S'il vous diſoit que l'inconſtance,
Vient de ſa propre volonté;
Si bien qu'il croit vous moins déplaire,
En vous parlant de cette affaire,
Comme d'une neceſſité.
Mais cependant la verité,
Iris, eſt que comme en ſoy-meſme,
On ſçait toûjours pourquoy l'on aime,
Pour peu qu'on l'ait examiné,
Auſſi jamais on ne ſe quitte,
Sans raiſon ou grande ou petite.

Sçavoir ſi dans un grand ſujet de plaintes, un amant peut s'emporter avec excés en parlant à ſa Maiſtreſſe.

Lorſqu'une Maiſtreſſe coquette,
Vous forcera de vous aigrir,
Il ne faut pas vous retenir,
Mais dedans quelque eſtat que le dépit vous mette,
Fuyez les termes inſolens.
Qu'avec reſpect voſtre colere éclatte.
Je ne défends pas qu'on la batte,

Car c'eſt à faire aux païſans,
Et je parle aux honneſtes gens. 1664.

Sçavoir de quelle maniere il ſe faut conduire avec la perſonne qu'on aime, quand on luy a donné ſujet de ſe plaindre?

Lorſque l'on a faſché la perſonne qu'on aime,
Il faut avec un ſoin extréme,
Taſcher de ſe raccommoder,
Si la choſe peut ſucceder.
Il faut redoubler de careſſes,
D'empreſſemens & de tendreſſes;
Et conſiderer un amant
Comme un pauvre convaleſcent,
De qui la ſanté délicate
Merite bien que l'on le flatte.

Sçavoir de quelle maniere il faut que les amans aimez en uſent avec les Maiſtreſſes qui n'ont pas aſſez de ſoin de chaſſer leurs rivaux?

Auprés de la belle Climene,
Dont vous aurez gagné le cœur,
Si quelque rival vous fait peine,

Pour vous en délivrer employez la douceur,
1664. *Priez-là de vous en defaire,*
Tirsis c'eſt là qu'il faut pleurer,
Ou plûtoſt que de luy déplaire
Offrez-luy de vous retirer.
Je ſuis fort trompé ſi la belle,
Pour n'aimer que vous ſeul, ne chaſſe l'autre amant:
Mais quand cette beauté voudroit eſtre infidelle,
Vous travailleriez vainement
A la garder en dépit d'elle.

Sçavoir pourquoy les amans ſe plaignent toûjours?

Ce qui fait que dans nos amours
Nous nous plaignons quaſi toûjours,
C'eſt ma faute, Iris, ou la voſtre:
Examinons un peu nos feux,
Et nous verrons que l'un des deux,
A toûjours plus d'amour que l'autre.

Sçavoir pourquoy on aime mieux aprés les reconciliations?

Aprés les raccommodemens,
On voit croiſtre toûjours la flâme des amans,

Et

Et ſe ſurpaſſe elle meſme :
Nous l'avons cent fois éprouvé ; 1664.
C'eſt qu'on avoit perdu quelque temps ce qu'on aime,
Et qu'on eſt trop heureux de l'avoir retrouvé.

Sçavoir ſi quand on ſe raccommode en amour, on doit garder quelque choſe ſur le cœur ?

Au moment qu'on ſe raccommode,
Sur quelque different d'amour,
Iris, il eſt vray, c'eſt la mode,
D'oublier tout juſqu'à ce jour ;
Et je la trouve aſſez commode.
Mais lorſque de faillir on a recommencé,
On rappelle tout le paſſé.

Sçavoir comment les choſes ſe paſſent d'ordinaire dans les broüilleries ?

Vous prétendez eſtre offenſé
Et voulez qu'on vous ſatisfaſſe,
Tirſis, c'eſt à vous mal penſé,
Il faut plûtoſt demander grace.
J'ay veû du moins juſqu'à ce jour,

1664.

Qu'en pareil cas on la demande,
Et je ſçay que c'eſt en amour,
Que les battus payent l'amende.

Sçavoir ſi les amans qui ſe plaignent avec emportement n'aiment plus?

Pauvres amans qui criez nuit & jour,
Et qui vous plaignez d'une ingratte,
Je ne croy pas voſtre cœur ſans amour,
Quoy-que voſtre fureur éclate.
On voit toûjours l'amour dans le dépit
Et jamais dans l'indifference;
Et lorſque l'on fait tant de bruit,
On aime encor plus qu'on ne penſe.

Sçavoir ſi la regularité de l'amour contraint les amans?

Iris, la regularité,
Que donne une amoureuſe flâme,
Ne détruit point la liberté.
Par exemple, quand une Dame
Donne un rendez-vous quelque jour,

Elle y va pleine de tendreſſe,
Non pas pour tenir ſa promeſſe, 1664.
Mais pour contenter ſon amour.

Sçavoir s'il eſt bon à une Maiſtreſſe d'obliger ſon amant à faire ſervir une autre de prétexte?

Quand pour cacher ſes amourettes,
La Dame ordonne à ſon amant,
De conter ailleurs des fleurettes,
Elle raiſonne fauſſement;
Car ſi celle à qui l'on s'adreſſe
Egale en beauté la Maiſtreſſe,
Celle-cy beaucoup riſquera.
Si la Maiſtreſſe eſt la plus belle,
Jamais perſonne ne croira,
Que ſon amant ſoit infidelle.

Sçavoir à quoy principalement une Dame peut connoiſtre ſi ſon amant eſt toûjours amoureux?

Lorſqu'un amant aimé vous deviendra ſuſpect,
Que pour quelques raiſons, vous douterez qu'il aime,

Examinez s'il a toûjours un grand reſpect,
1664. *Et croyez en ce cas que ſa flâme eſt extréme.*

Sçavoir à quoy l'on peut connoïſtre ſi l'on eſt aimé?

Si pendant une longue abſence,
L'objet qui cauſe tous vos feux,
Ne perd jamais une occurrence
De vous reconfirmer ſes vœux:
S'il eſt aiſe de vous revoir,
(Mais de cette aiſe naturelle
Qu'on ne peut montrer ſans l'avoir)
Aſſeurez-vous qu'il eſt fidelle.

Sçavoir ce qui prouve bien qu'un amant aimé, aime?

Lorſqu'un amant prés de ſa Dame,
Qui brûle auſſi des meſmes feux,
Luy parle toûjours de ſa flâme,
Il faut qu'il ſoit fort amoureux.

Sçavoir lequel de l'amant ou de la Maiſtreſſe ſe donnent de plus grandes marques d'amour ? 1664.

Quand bleſſez des meſmes coups,
Nos ardeurs ſont mutuelles,
Les Dames font plus pour nous
Que nous ne faiſons pour elles;
Nous ne pouvons pour ces belles
Rien faire équivalant un de leurs billets doux.

Sçavoir s'il ſuffit entre les amans, de ſe faire les plaiſirs qu'ils ſe ſont promis ?

A ſon amant aimé donner ce qu'il demande,
La faveur n'eſt pas grande,
Mais, Iris, pour luy faire un extréme plaiſir,
Il le faut prevenir:
Car enfin je ſoûtiens devant toute la terre,
Qu'on ſe fait peu valoir
En amour ainſi qu'à la guerre,
Quand on ne fait que ſon devoir.

1664. Sçavoir si quand on aime quelqu'un, on peut dire tout de bon à un autre: *Que ne puis-je estre à deux, sans me rendre infidelle, ou que ne suis-je à moy pour me donner à vous?*

Ou l'on se moque d'une belle,
A qui l'on tient ces propos doux,
Que ne puis-je estre à deux, sans me rendre infidelle,
Ou que ne suis-je à moy, pour me donner à vous;
Ou si l'on parle sans feintise,
On veut reprendre sa franchise,
Et faire quelque méchant tour.
Car enfin si-tost qu'on souhaitte
De partager ou quitter son amour;
Je tiens l'affaire déja faite.

Sçavoir laquelle on devroit le mieux aimer d'une Maistresse mediocrement tendre, mais égale, ou d'une inégale, qui auroit quelquefois plus de tendresse?

J'aimerois mieux un peu moins de caresses,
Avec beaucoup d'égalité,
Que d'estre un jour accablé de tendresses,
Et l'autre de severité.

Sçavoir pourquoy des deux amans qui s'aiment bien, il y en a toûjours un qui aime plus que l'autre ? 1664.

Vous demandez d'où vient qu'il eſt comme impoſſible
Qu'on ſe puiſſe jamais aimer également.
C'eſt que l'un plus que l'autre à l'amour eſt ſenſible ;
Et cela, belle Iris, vient du temperament.

Sçavoir s'il y pourroit avoir une galanterie qui duraſt toûjours ?

Vous demandez, belle Sylvie,
Si l'on ne peut s'aimer tout le temps de ſa vie.
Quoy-qu'il ſoit rarement d'éternelles amours,
Si deux eſprits bienfaits faiſoient galanterie,
Ils s'aimeroient toûjours.

Sçavoir ſi une Dame peut eſtre gaye en l'abſence de ſon amant ?

Il eſt ridicule de voir
Un chagrin public en l'abſence ;
Ne parler que de deſeſpoir ;
Mais auſſi, belle Iris, je penſe

1664.

Qu'il eſt contre l'honneſteté,
De pancher à la gayeté.

Sçavoir ſi l'abſence fait vivre, ou mourir l'amour?

On parle fort diverſement
Des effets que produit l'abſence:
L'un dit qu'elle eſt contraire à la perſeverence,
Et l'autre qu'elle fait aimer plus longuement.
Pour moy voicy ce que j'en penſe.
L'abſence eſt à l'amour, ce qu'eſt au feu le vent,
Il éteint le petit, il allume le grand.

Sçavoir ce que fait l'abſence en amour?

La longue abſence en amour ne vaut rien,
Mais ſi l'on veut que ſon feu s'éterniſe,
Il faut ſe voir & quitter par repriſe.
Un peu d'abſence fait grand bien.

Sur la meſme queſtion.

Lorſqu'un amant, au bout de quelque temps,
Revoit l'objet qui rend ſes vœux contens,

Je

Je vous apprens, Iris, mais (qu'il ne vous en déplaise)
Qu'il n'a pas dans le cœur de plus fortes amours; 1664.
Mais qu'il eſt mille fois plus aiſe
Que s'il le voyoit tous les jours.

Sur la meſme queſtion.

En amour, comme en mariage,
Iris, quand on s'eſt rapproché,
Aprés quelque petit voyage,
Le cœur n'en eſt pas plus touché,
Mais les ſens le ſont davantage.

Sçavoir comme il en faut uſer dans les abſences, quand il arrive quelque ſujet de ſe plaindre les uns des autres?

S'il arrive dans vos abſences
Des ſujets d'éclairciſſement:
Amans, faites vos diligences
Pour vous éclaircir promtement;
Mais ſi vous n'oſez pas librement vous écrire
Juſqu'à voſtre retour, il faut là tout laiſſer.
Plûtoſt que de ne pas tout dire;
Et par là vous embarraſſer.

1664. Sçavoir si les amans se doivent laisser aller à leur douleur, quand ils se disent adieu, ou s'ils ne se le doivent point dire pour s'épargner des chagrins?

L'amour ne perd rien de ses droits,
On luy doit aux adieux, des soûpirs & des larmes:
Et quand deux amans quelquefois,
Se sont en se quittant déguisé leurs allarmes:
Il tire, en redoublant leurs mortels déplaisirs,
Un tribut plus amer de pleurs & de soûpirs.

Sçavoir si l'amant n'est pas obligé comme la maistresse de luy garder son corps aussi bien que son cœur?

Je sçay fort bien que la débauche,
Tantost à droit, tantost à gauche,
Deshonore infailliblement
La Maistresse plus que l'Amant.
Cependant je tiens pour maxime,
Qu'à tous deux en amour, c'est un aussi grand crime,
Et que le commerce des sens,
Où l'on n'a point d'engagemens,
N'est pas moins contre la tendresse,
De l'Amant que de la Maistresse.

Sur la meſme queſtion. 1664.

Vous vous trompez fort lourdement,
Quand vous proſnez comme Evangile,
Qu'à vous ſeul trop injuſte amant,
Il eſt permis d'eſtre fragile:
Philis auroit raiſon de vous répondre ainſi,
Et moy je ſuis fragile auſſi.

Sçavoir ſi c'eſt par la faute d'une Dame qu'un amant s'opiniaſtre à l'aimer, ou s'il dépend d'elle de s'en défaire?

La Dame, Iris, la plus legere,
Ne ſçauroit jamais ſi bien faire,
Que lorſqu'il plaiſt à quelque amant,
On ne luy parle tendrement.
Mais quand cet amant perſevere,
Elle y donne conſentement.

Sçavoir ſi l'on ſe peut donner des leçons en amour?

Encor que l'amour ſeul apprenne à bien aimer,
Il n'eſt pourtant pas mal que les amans s'inſtruiſent,

Ils feront donc fort bien, ſi par fois ils ſe diſent,
1664. *Ce qu'ils croiront utile à ſe bien enflâmer.*

Sçavoir ſi dans les éclairciſſemens d'amour il faut entrer dans quelque détail.

Quand aprés quelque faſcherie,
On vient à l'éclairciſſement,
Il faut parler profondement,
Du ſujet de la broüillerie:
Car d'en parler en general,
Cela ne guerit point le mal.

Sçavoir combien la ſincerité eſt neceſſaire en amour?

De la ſincerité j'entens qu'on faſſe vœu.
En honneſte galanterie;
J'excuſe volontiers, & bien plûtoſt j'oublie
Un crime dont on fait l'aveu,
Qu'une bagatelle qu'on nie.

Sçavoir si on peut bien aimer & n'eſtre pas ſincere? 1664.

Une honneſte Maiſtreſſe, & qui taſche de plaire,
Eſt ſur toutes choſes ſincere,
Elle craint plus lorſqu'elle ment,
D'eſtre elle meſme ſa partie,
Que de déplaire à ſon amant,
S'il la trouvoit en menterie.

Sur la meſme queſtion.

Une honneſte Maiſtreſſe aime la verité,
Et prend toûjours plaiſir à la ſincerité.
Mais ſi pour s'excuſer, auprés de ce qu'elle aime,
Elle parle une fois moins veritablement;
Elle craint plus en ce moment,
Ce qu'elle ſe dit à ſoy-meſme,
Que ce que luy dit ſon amant.

Sçavoir ſi une Maiſtreſſe peut avoir quelque raiſon de cacher à ſon amant qu'on luy a parlé, ou écrit d'amour.

C'eſt m'offenſer, Iris, que de ne me pas dire,
Lorſque pour vous quelqu'un ſoûpire,

1664.

Si c'eſt une faute en amour,
De n'eſtre pas toûjours ſincere,
Avec des gens pour qui l'on doit aimer le jour,
Encor que le ſecret ne leur importe guere,
Vous jugez bien quel crime c'eſt,
De ne m'en pas dire un, où j'ay tant d'intereſt.

Sçavoir lequel eſt le plus oppoſé à l'amour : de la haine ou de l'indifference?

Haïr aprés avoir aimé, donne eſperance,
Que l'on pourra d'aimer recommencer un jour.
Je trouve bien plus de diſtance
De l'amour à l'indifference,
Que de la haine à l'amour.

Sçavoir s'il y a des fautes en amour qu'on puiſſe traiter de bagatelles?

Tout ce qui détruit la conſtance,
Tout ce qui peut l'amour nourrir,
Tout ce qui le peut amoindrir,
Tout ce qui le peut agrandir,
Tout eſt d'extréme conſequence.

Enfin pour vous le faire court,
Rien n'eſt bagatelle en amour. 1664.

Sçavoir ſi l'on ſe doit tutoyer en amour, ou non.

Au commencement d'une affaire
On n'a jamais manqué de ſe traiter de vous,
Puis aprés il dépend de nous,
De le faire toûjours, ou faire le contraire.
L'un & l'autre eſt indifferent,
Je n'en voudrois aucun preſcrire, ni défendre,
Le vous *me paroiſt plus galant,*
Mais je trouve le, toy, *plus tendre.*

Sçavoir s'il y a des rencontres où un amant doive hazarder ſa reputation pour ſa Maîtreſſe?

Si quelque fantaſque Maiſtreſſe,
Par caprice ou par vanité,
Vous vouloit obliger de faire une baſſeſſe
Qui choquaſt voſtre honneur & voſtre probité;
Donnez-vous garde de la croire;
Rompez plûtoſt, il en eſt temps:

1664. *Et ſçachez que l'amour ne va qu'aprés la gloire*
Dans le cœur des honneſtes gens.
Si pourtant l'aimable Sylvie,
Avoit beſoin de voſtre vie,
Pour la tirer d'un mal, ou luy faire un grand bien,
Alors ne menagez plus rien.

Sçavoir s'il y a des rencontres où une Dame doive haſarder ſa reputation pour ſon amant?

S'il falloit haſarder ſa reputation,
Pour oſter quelque impreſſion,
Qui d'un amant jaloux, pourroit troubler la teſte:
Il ſeroit mal, d'avoir un moment heſité:
Et ce ſeroit alors qu'il ſeroit fort honneſte,
De n'avoir point d'honneſteté.

Sçavoir ſi l'on peut vouloir mourir pour ſauver la perſonne qu'on aime?

Iris, lorſque vous n'aimez pas,
Ne croyez point à ces paroles,
Pour vous je courrois au trepas,
Ma foy ce ſont des hyperboles.

Mais

Mais lorſque voſtre cœur reſſent les meſmes coups,
Je comprens bien par moy que l'on mourroit pour vous. 1664.

Sçavoir ce qu'on préfereroit ou la mort ou l'infidelité de ſon amant?

Vous demandez avec inſtance,
Ce que je choiſirois plûtoſt en mon amant,
De la mort ou de l'inconſtance.
Croyez-vous qu'en cela je balance un moment:
J'aimerois mieux mourir Sylvie,
Que s'il avoit perdu le jour;
Mais je l'aimerois mieux ſans vie
Que ſans amour.

Sçavoir s'il faut que les amans cherchent à ſe voir le plus qu'ils peuvent & le plus commodement?

Vous qui ne croyez pas, imbecilles amans,
Voir jamais aſſez vos Maiſtreſſes,
Vous pourriez bien par vos empreſſemens
Trouver la fin de vos tendreſſes:
Laiſſez donc des difficultez,

Ne levez point tous les obſtacles,
1664. *Autrement ſans de grands miracles,*
Vous ſerez bien-toſt dégouſtez.

Sçavoir ſi les amans qui ſe voyent commodement en particulier, doivent chercher encore à ſe voir ſouvent en public?

Il faut voir ſouvent ſa Maiſtreſſe,
Loin des témoins, hors de la preſſe,
Mais en public fort rarement,
Et voicy mon raiſonnement.
Si ſa fláme a trop de lumiere,
Le mary la voit, ou la mere;
Et ce malheur peut eſtre grand.
Si ſon air eſt indifferent,
L'amant peut croire qu'en la belle,
L'indifference eſt naturelle.

Sçavoir s'il faut épouſer ſa Maiſtreſſe publiquement, clandeſtinement, ou ne la point épouſer du tout.

Qui veut épouſer ſa Maiſtreſſe,
Veut la pouvoir haïr un jour.

Le peché fait vivre l'amour,
Et l'hymen mourir la tendreſſe; 1664.
Mais ſi l'on craint fort le peché,
Il faut que l'hymen ſoit caché.

Sçavoir s'il eſt poſſible que les amans qui ſe marient, s'aiment encore long-temps aprés?

L'amour n'eſt fait que de miſtere,
De reſpects, de difficultez;
L'hymen eſt plein d'autoritez,
Peut tout, & ne daigne rien faire;
Aſſembler l'hymen & l'amour,
C'eſt meſler la nuit & le jour.

Sur la meſme queſtion.

Croyez-moy, belle Iris, je m'y connois un peu,
L'amour dans l'hymen perd ſon feu:
Et quand vous m'alleguez, que Celadon ſoûpire,
Et fait encore le ſerviteur,
C'eſt par honte de s'en dédire:
Il n'aime plus que par honneur.

1664.

Sur la meſme queſtion.

Voſtre extréme ardeur ſans ceſſe,
De vous épouſer me preſſe;
Ne blamez point mon refus,
Iris, en voicy la cauſe:
Epouſer & n'aimer plus;
En amour c'eſt meſme choſe.

Sur la meſme queſtion.

Si vous avez bien envie,
D'aimer toûjours voſtre Sylvie,
Laiſſez-là le Sacrement;
Vouloir épouſer la belle,
C'eſt vouloir rompre avec elle
Un peu plus honneſtement,
Que par voſtre changement.

Sçavoir ſi la mauvaiſe fortune ou la perte de la beauté, peuvent rendre excuſable le changement des amans?

Lorſque deux vrais amans, ſe ſont trouvez aimables,
Rien de leur paſſion ne les peut affranchir.

Devenir laids, Iris, devenir miſerables,
Tout cela ne fait que blanchir.

1664.

Sçavoir comment une Maiſtreſſe en doit uſer quand ſon amant eſt malheureux, & que leur amour a fait du bruit?

Quand voſtre amour, Iris, a fait un peu de bruit,
Et que voſtre galant tombe en quelque diſgrace,
Un deſeſpoir ſeroit de fort mauvaiſe grace,
Il ſeroit mal à vous de pleurer jour & nuit;
Mais, Iris, voſtre indifference
Choqueroit plus la bienſceance.

Sçavoir ce que les malheurs peuvent faire ſur l'eſprit d'un amant fort amoureux & fort aimé?

Tant qu'un amant fort amoureux
Eſt ſeur du cœur de ſa Maiſtreſſe;
La fortune la plus traitreſſe,
Ne le peut rendre malheureux.
Sa priſon ne ſçauroit ébranler ſa conſtance,
Il la ſent auſſi peu que s'il eſtoit brutal;
Et meſme ſon exil ne luy paroiſt un mal,
Que parce qu'il eſt une abſence.

1664. Sçavoir si l'on peut avoir toûjours de l'amour pour une Dame ſans en recevoir les dernieres faveurs ?

Belle, Iris, lorſque je vous preſſe
De m'accorder les grands plaiſirs,
Vous me dites qu'aux ſeuls deſirs
Je devrois borner ma tendreſſe,
Que mille gens n'aiment pas autrement:
Chacun, Iris, aime comme il l'entend,
Mais quant à moy, j'ay moins de continence;
Et quand l'amour dure ſans joüiſſance,
Je croy que c'eſt la faute de l'amant.

Sçavoir ſi l'amour peut durer, lorſqu'il n'y a point de joüiſſance, ou lorſque la brutalité eſt extréme ?

Chacun aime à ſa guiſe,
Adorable Beliſe,
L'un veut aimer, mais chaſtement;
L'autre ſans s'attacher veut de l'emportement,
Tous ces gens-là prennent l'amour à gauche,
Et luy donnent un méchant tour:
On ſe laſſe à la fin d'eſperer nuit & jour,

On ſe laſſe encor plus de la ſeule debauche;
Mais il nous faut meſler la débauche à l'amour. 1664.

Sçavoir ſi l'amour ſe détruit par la joüiſſance?

Je comprends fort bien qu'un amant,
Qui trouve des defauts aprés la joüiſſance,
Se guerit aſſez promtement.
Mais quand un corps bien fait, quand de la complai-
Se trouve avec un cœur rempli de paſſion; [ſance
En ce cas la reconnoiſſance,
Se joint à l'inclination,
Et l'on tire de la conſtance,
D'une longue poſſeſſion.

Sçavoir lequel eſt le plus honneſte à une Dame de ſe retenir ou de ſe laiſſer aller à ſa paſſion?

Quand vous aimez paſſablement,
On vous accuſe de folie;
Quand vous aimez infiniment,
Iris, on en parle autrement:
Le ſeul excés vous juſtifie.

1664.

Sur la meſme queſtion.

Pour eſtre une Maiſtreſſe aimable,
Il faut que voſtre flâme, augmente nuit & jour,
Et l'excés ailleurs condamnable,
Eſt la meſure raiſonnable,
Que l'on doit donner à l'amour.

Sur la meſme queſtion.

Vous me dites que voſtre feu,
Eſt aſſez grand, belle Climene,
Vous ignorez, donc inhumaine,
Qu'en amour aſſez, eſt trop peu;
Cependant la choſe eſt certaine:
Et ſi ſur ce chapitre, on croit les mieux cenſez,
Quand on n'aime pas trop, on n'aime pas aſſez.

Sçavoir s'il faut dire tout ce qu'on ſçait à la perſonne qu'on aime, ou avoir quelque choſe de reſervé pour elle?

Une Maiſtreſſe à ſon amant,
(Encor que quelques-uns en parlent autrement,)
Doit de tous ſes ſecrets un entier ſacrifice;

Et

Et lors qu'un de ſes amis ſçait,
Qu'elle a découvert ſon ſecret, 1664.
Il faut qu'il ſe faſſe juſtice.
Quand on ſe donne, il doit juger,
Qu'on n'a plus rien à menager.

Sçavoir l'uſage qu'une femme doit faire de la pudeur & de l'emportement?

Il faut qu'une Maiſtreſſe honneſte,
Ait, pour eſtre ſelon mon cœur,
De l'emportement teſte à teſte,
Par tout ailleurs de la pudeur:
Que les apparences ſoient belles,
Car on ne juge que par elles.

Sçavoir de quelle maniere il faut que les amans qui s'aiment ſe parlent entre-eux?

Amans, quand vous vous parlerez,
Dans tout ce que vous vous direz,
Jamais un ſeul mot de rudeſſe.
Dans la voix meſme, point d'aigreur:

Car l'amour naiſt par la tendreſſe,
1664. *Et s'entretient par la douceur.*

Sçavoir ce qu'il faut faire pour empeſcher ſa paſſion de finir?

Si vous voulez, Iris, que voſtre affaire dure,
Ne vous relâchez point dans ſa proſperité.
Et pour amuſer la nature,
Qui ſe plaiſt à la nouveauté;
Recommencez vos ſoins, juſques aux bagatelles:
En amour, c'eſt la verité,
Les recommencemens valent choſes nouvelles.

Sçavoir d'où vient que les amours ne durent pas long-temps?

Ce qui fait que les amans
N'aiment jamais fort long-temps,
C'eſt que les premiers jours qu'une affaire commence,
On a de la complaiſance,
De la tendreſſe, & du ſoin,
Et qu'enſuite on s'en diſpenſe

Dans la longue joüiſſance,
Qu'on en a bien plus beſoin. 1664.

Sçavoir de quelle maniere il faut que les Dames qui ont un amant en uſent avec les gens qui leur ont témoigné de l'amour, & qu'elles ne veulent pas aimer?

Iris, les honneſtes Maiſtreſſes,
Traitent d'un plus grand ſerieux
Ceux qui leur ont offert des vœux;
Que ceux qui n'ont point eû pour elles de tendreſſes.
Car des civilitez, pour les indifferens,
Sont des faveurs pour les amans.

Sçavoir ſi l'amour change les temperamens?

Je ne croy pas qu'un amant
Change ſon temperament,
Pour ſe rendre tout ſemblable
A ce qu'il trouve d'aimable.
L'amour du matin au ſoir
Ne va pas du blanc au noir;
Mais ſi l'humeur ſerieuſe,
Ne prend l'autre extrémité:

1664.

Du moins cette imperieuſe
A moins de ſeverité.

Sçavoir ſi lorſqu'on eſt éperduëment amoureux, on trouve quelque choſe de plus beau que ſa Maiſtreſſe?

Il eſt vray, je vous le confeſſe,
Vous l'emportez ſur ma Maiſtreſſe;
Vous avez de plus beaux cheveux,
Rien n'eſt comparable à vos yeux.
Mais quoy qu'enfin, vous ſoyez bien plus belle,
Vous ne me plaiſez pas tant qu'elle.

Sçavoir s'il eſt bon d'avoir un confident en amour?

Un confident, Tirſis, n'eſt pas fort neceſſaire:
Si l'on s'en peut paſſer, on ne fait pas trop mal.
Mais ſi vous en prenez, qu'il vous ſoit inégal;
Car autrement pour l'ordinaire,
Un confident devient rival.

Sçavoir laquelle eſt la plus grande de la premiere ou de la ſeconde paſſion? 1664.

Le premier amour eſt extréme,
Mais les feux ne ſont pas conſtans;
Et la ſeconde fois qu'on aime,
On aime moins, mais plus long-temps.

Sçavoir ſi l'on peut eſtre en repos, quand on doute de l'eſtat auquel on eſt avec la perſonne qu'on aime?

L'incertitude eſt le plus grand des maux:
Quand vous aurez ſur voſtre affaire
Un éclairciſſement à faire,
Juſqu'à ce qu'il ſoit fait, n'ayez point de repos.

Sçavoir ſi l'on ne voit pas bien quand on commence d'aimer que l'amour ne durera pas toûjours?

Encor qu'il ſoit fort peu d'éternelles amours,
Il n'eſt point d'honneſte Maiſtreſſe
Qui croye en s'embarquant, voir finir ſa tendreſſe;
On ſe flatte, & l'on croit qu'on aimera toûjours.

1664. Sçavoir auquel on ſe doit prendre de ſon rival ou de ſa Maiſtreſſe de l'infidelité de celle-cy?

Quand un rival nous preſſe
Et nous fait trop de mal,
C'eſt contre une Maiſtreſſe
Qu'il faut eſtre brutal,
Et non contre un rival.

Sçavoir ſi l'on peut aimer long-temps une Maiſtreſſe coquette?

Je veux au cœur de ma Maiſtreſſe,
La derniere délicateſſe;
Je ſuis ſur ce ſujet de l'avis de Ceſar;
Et ce n'eſt pas aſſez, Iris, à mon égard,
Qu'elle ſoit au fonds innocente,
Je veux que du ſoupçon
Elle ſoit meſme exemte.

Sçavoir de quelle maniere il faut que les amans aimez ſe conduiſent avec les maris de leurs Maiſtreſſes?

Il ſe voit des maris qu'on peut apprivoiſer,
Il en eſt d'autres peu dociles:

Vous amans qui ſerez habiles,
Verrez comme il en faut uſer. 1664.
Mais enfin de quelque maniere
Que les pauvres cocus ſoient faits,
Ou d'humeur douce, ou d'humeur fiere,
Avec eux en public, ne vous couplez jamais.

Sçavoir ſi une femme peut eſtre bonne fortune deux fois en ſa vie?

Prude, inſenſible à l'amoureuſe ardeur,
(Grace à ton extréme froideur,)
Ceſſe de nous vanter ta vertu non commune;
Je n'eſtime pas moins l'autre temperament,
Pourveu qu'il aime honneſtement.
On eſt toûjours bonne fortune,
Quand on aime bien ſon amant.

Sçavoir ſi quand on s'aime, la Maiſtreſſe peut prétendre que ſon amant faſſe des choſes pour elle, qu'elle ne feroit pas pour luy.

Tant que ſans eſtre aimez, nous ne ſommes qu'amants,
C'eſt à nous ſeuls, Iris, à ſouffrir les tourmens;

1664.

Mais aprés que noſtre Maiſtreſſe,
A pris pour nous de la tendreſſe,
Tous les ſoins doivent eſtre égaux;
De meſme que les biens, on partage les maux.

Sçavoir s'il eſt vray que l'amour frappe un cœur comme un coup de foudre qu'on ne peut éviter?

Pour excuſer voſtre foibleſſe,
Vous dites que l'amour vous bleſſe;
Que tous ſes coups ſont impreveûs:
Climene, c'eſt un pur abus.
Je croy qu'une aimable preſence,
Peut, nous trouvant ſans reſiſtance,
Inſenſiblement nous charmer;
Mais je tiens pour choſe certaine,
Que nous n'aimons jamais, Climene,
Que nous ne voulions bien aimer.

Sçavoir ſi l'on peut aimer ſans eſtimer?

Quand on mépriſe ce qu'on aime,
La paſſion eſt dans le ſens,

Et

Et, ſa chaleur fuſt-elle extréme,
On ne ſçauroit aimer long-temps. 1664.

Sçavoir de quelle maniere les amans en doivent uſer enſemble ſur l'intereſt?

Celle qui me vendra la derniere faveur,
N'aura jamais mon cœur.
Mais aprés avoir eû des faveurs de Carite,
Par la force de mon merite,
Si cette belle avoit beſoin,
Ou de mon bien, ou de ma vie;
Je n'aurois pas de plus grand ſoin,
Que de contenter ſon envie.
Les amans ſur le bien, ſont comme les Chartreux,
Tout doit eſtre commun entre-eux.

Sçavoir ſi la délicateſſe des amans & des Maiſtreſſes ſur leur conduite, doit eſtre égale.

Vous devez à voſtre conduite
Des ſoins qui me ſont ſuperflus.
Quand on dit que j'aime Carite,
Iris, je vous contente en ne la voyant plus.

Mais lorſque le bruit court que vous aimez Orante,
1664. *Vous me montrez en vain que vous eſte innocente.*
Si le public n'en voit autant,
Je ne puis pas eſtre content.

Sur le meſme ſujet.

Apprenez de moy, s'il vous plaiſt,
De nos devoirs la difference :
Je ne puis vous bleſſer, Iris, que par l'effet ;
Vous pouvez m'offenſer par la ſeule apparence.

Sçavoir ſi les Dames peuvent eſtre excuſables de faire les avances ?

Je mépriſerois une Dame,
De qui le cœur rempli de flâme,
Paroiſtroit le premier charmé.
L'avance en vous eſt condamnable,
Et ſi quelque raiſon la peut rendre excuſable,
C'eſt quand vos cœurs, Iris, n'ont jamais rien aimé.

Sçavoir s'il eſt vray que l'amour égale les conditions ? 1664.

L'amour égale ſous ſa loy,
La Bergere avec le Roy,
Si-toſt qu'il en fait ſa Maiſtreſſe,
Si-toſt qu'elle a pû l'engager,
La Bergere devient Princeſſe,
Ou le Prince devient Berger.

Sçavoir qui a le plus de plaiſir dans une affaire reglée, ou celuy qui aime le plus, ou celuy qui aime le moins ?

Lorſque deux cœurs unis brûlent des meſmes feux,
Vous croyez peut-eſtre, Sylvie,
Que des deux le moins amoureux,
Gouſte en paix la plus douce vie;
Ce n'eſt pas là mon ſentiment,
Et je croy plûtoſt que l'amant,
Dont l'ame d'amour toute pleine
A de plus violens deſirs,
Reſſent quelquefois plus de peine;
Mais bien ſouvent plus de plaiſirs.

1664. Sçavoir si le plus amoureux eſt toûjours le plus content?

Belle Iris, le plus amoureux,
N'eſt pas toûjours le plus heureux:
La moindre negligence bleſſe
Son extréme délicateſſe:
Quoy qu'on faſſe pour luy de bien,
Quoy qu'à luy plaire on ſe diſpoſe,
Si l'on manque à la moindre choſe,
Il ne compte cela pour rien.
Cependant quand il voit qu'aſſurement on l'aime,
Son plaiſir eſt extréme,
Et pour avoir, Iris, beaucoup moins de tourment,
Il ne voudroit jamais aimer moins tendrement.

Sçavoir s'il faut tenir ſa Maiſtreſſe par d'autres choſes que par elle-meſme?

Je ne comprends pas qu'un amant,
Par une jalouſie extréme,
Veüille empeſcher celle qu'il aime
De voir le monde librement:
Je tiens que c'eſt une foibleſſe,
Et je croirois que ma Maiſtreſſe

Me garderoit alors ſa foy,
Par la neceſſité de ne voir rien que moy. 1664.

Sçavoir ſi une Dame qui fait fort valoir les faveurs qu'elle fait à ſon amant, luy perſuade qu'elle l'aime beaucoup?

Afin d'augmenter ſa chaleur,
Vous faites valoir la faveur,
Que vous donnez à Teagene;
Mais d'un autre coſté c'eſt trahir voſtre feu:
Car en luy témoignant, Climene,
Que vous la donnez avec peine,
Vous montrez que vous aimez peu.

Sçavoir quel eſt le plus ſeur moyen de s'aimer long-temps & agreablement?

Pour qu'une affaire dure, & toûjours dans les ris,
Il faut que la Maiſtreſſe, Iris,
Avec ces gens, qui vont proſnant par tout leurs flâmes,
Ait un peu de ruſticité,
Et qu'auſſi le galant avec toutes les Dames,
N'ait que de la civilité.

1664. Sçavoir si l'on peut avoir deux grandes paſſions en ſa vie?

Je demeure d'accord, adorable Sylvie,
Que l'on rencontre rarement,
Quelqu'un aimant deux fois fortement en ſa vie,
Parce qu'on voit malaiſement.
Quelqu'un aimer bien tendrement:
Mais à ceux de qui le cœur tendre,
Ne ſçauroit vivre ſans amour,
Il eſt aiſé de ſe reprendre,
Et plus fort que le premier jour.

Sçavoir ce que cela fait ſur le cœur d'un amant aimé, que ſa Maiſtreſſe ſoit accablée des careſſes de ſon mary?

Que jour & nuit voſtre époux,
Faſſe l'amant auprés de vous;
Cela n'eſt point à la mode.
Pour moy j'en ſouffre nuit & jour:
Car enfin, Iris, ſon amour,
Vous plaiſt, ou vous incommode.

Sçavoir comment un mary doit faire pour se faire aimer d'une jolie femme qu'il a épousée, sans l'avoir connuë auparavant ? 1664.

Damon, tu te plains que ta femme,
Ne répond pas bien à ta flâme;
Te moques-tu des gens d'esperer ces douceurs,
Elle commence à te connoistre,
Sous le titre de son Maistre:
Ce n'est pas sous ce nom que l'on gagne les cœurs.
Prends l'air d'amant, sers-toy de cette amorce,
Cela te fera des apas:
On peut prendre le corps par force,
Mais le cœur ne s'insulte pas.

Sçavoir s'il suffit à un amant d'avoir souvent donné des marques de son amour à la personne qu'il aime, sans se soucier de recommencer tous les jours ?

Belle Iris, lorsque je vous presse
De me donner à tout moment
Des marques de vostre tendresse,
Vous me répondez brusquement,
N'estes-vous pas encor content,

1664.

De tout ce que j'ay pû vous dire,
De ce que j'ay pû vous écrire,
A tous les quarts-d'heures du jour,
Sur le ſujet de mon amour.
Non belle Iris, je parle avec franchiſe,
Le paſſé chez l'Amour ne ſe compte pour rien;
Il veut qu'à toute heure on luy diſe
Ce qu'il ſçait déja fort bien.

Sçavoir ſi les amans doivent eſtre en allarme de voir leurs Maiſtreſſes extrémement careſſées par leurs maris?

L'autre jour prés de Climene,
Je voyois ſon mary ſans ceſſe ſur ſes bras:
Cette belle vit ma peine,
Et me dit cecy tout bas:
Remets le calme en ton ame,
Et ſçache que l'empreſſement
D'un mary que hait ſa femme,
Fait plus aimer ſon amant.

Sçavoir lequel il vaudroit mieux pour une fille qui se marieroit sans amour, que son mary en eût beaucoup pour elle ou point du tout? 1664.

Dieu vous veüille garder la belle,
D'un grand amour de vostre époux:
Il seroit mal qu'il vous fust infidelle;
Mais il seroit plus mal qu'il fut jaloux de vous,
Et l'amour le rendroit jaloux.

Sçavoir si un mary fort laid a raison de souhaiter que sa femme le regarde?

Tu te plains incessamment
De ne point attirer les regards d'Enemonde,
Laisse la pauvre innocent
Plûtost que toy regarder tout le monde.
Qu'elle envisage son devoir,
Par là tu te pourras sauver du cocuage;
Mais si c'est toy qu'elle envisage,
Cela n'est pas en son pouvoir.

1664. Sçavoir ce qui eſt préferable en une belle Maîtreſſe, ou le cœur, ou le corps?

Un brutal pour ton cœur ne feroit nuls efforts,
Il aimeroit mieux la perſonne;
Mais pour moy je n'aime ton corps
Qu'autant que ton cœur me le donne.

Sçavoir ſi une femme peut aimer ſon mary quoy qu'il vive bien avec elle, quand elle aime ſon amant?

Philis, diſoit un jour, à l'aimable Climene,
N'aimez-vous pas bien voſtre époux?
Il eſt complaiſant, il eſt doux.
Non, dit-elle. Et d'où vient, dit Philis, vôtre haine?
Vous avez un ſi bon cœur,
Tant de juſtice & de douceur,
Vous avez tant de pente à la reconnoiſſance.
Il eſt vray, dit Climene, il ſeroit mon ami
S'il n'eſtoit pas mon mary;
Mais je n'ay rien pour luy que de la complaiſance.
Avecque luy je vis honneſtement,
Je ne l'aime qu'en apparence,

Et dans le fonds du cœur je le hais fortement,
Comme un rival de mon amant. 1664.

Sçavoir ce que fait la preſence & l'abſence de ce qu'on aime?

Abſent d'Iris, mon chagrin eſt extréme,
La voir eſt mon plus grand bien:
Il n'eſt rien tel que d'eſtre avecque ce qu'on aime,
Tout le reſte n'eſt rien.

APrés que j'eûs achevé cette lecture. Il y a bien de l'eſprit là dedans, dit Madame de Montauſier. Il y a bien de l'amour, dit Madame de ****. Il n'eſt pas poſſible, dit Monſieur, que Buſſy ait écrit cela ſans avoir une grande paſſion. Auſſi avois-je, Monſieur, luy répondis-je. Aprés quelques autres diſcours ſur cette matiere, Monſieur me fit un petit remerciment, & ſe leva pour aller porter au Roy le manuſcrit de ces Maximes.

Je ne doute pas qu'il n'y ait des gens qui ne diſent en voyant ces bagatelles, que c'eſtoit un amuſement indigne d'un homme de guerre, & d'un homme au poſte où j'eſtois.

A cela je réponds qu'on auroit raiſon ſi j'a-

vois employé à ces choſes, le temps que j'au-
1664. rois dû donner à mes devoirs; mais je n'y ſongeois que quand je n'avois rien à faire. La paix eſtoit faite, & j'eſtois encore aſſez jeune.

Les gens qui me condamneront en cette rencontre ne diront pas ce qu'ils penſent; ce ſera la ſeule envie qui les fera parler: c'eſt la maniere des gens du monde, de blâmer les bonnes qualitez qu'ils n'ont pas; quand ils voyent qu'ils ne peuvent avoir de l'eſprit, ils témoignent que c'eſt par leur propre choix qu'ils n'en ont point, & qu'il eſt ridicule à un Gentilhomme, & ſur tout à un homme de guerre d'en avoir tant.

Ce n'eſt pas que j'approuve qu'un homme de guerre paroiſſe ſçavant dans ſes converſations; il ſuffit qu'il parle bien de ſon meſtier, mais ſans affectation. Si avec beaucoup de valeur il eſtoit encore fort galant, il en ſeroit plus eſtimable.

La galanterie pourtant a ſes bornes, il y a un âge où elle eſt ridicule, & quand il reſte aſſez de chaleur dans cet âge avancé, pour ne ſe pouvoir paſſer de femmes, il faut les tenir en chambre, plûtoſt que de filer le parfait amour publiquement.

Mais pour revenir au conſeil que le Duc de S. Aignan m'avoit donné de me preſenter devant le Roy toutes les fois qu'il entreroit au

Conſeil, afin de luy donner occaſion de m'appeller. Je le fis : & voyant paſſer huit jours ſans que Sa Majeſté me diſt rien, remarquant meſme qu'elle me traitoit auſſi froidement qu'elle faiſoit, avant qu'elle euſt dit à S. Aignan qu'elle ne croyoit plus rien de ce qu'on luy avoit dit contre moy ; la peur me prit qu'on ne luy euſt redonné quelque méchante impreſſion ; de ſorte que je reſolus ſans attendre plus long-temps de luy parler, comme il ſortiroit de chez la Reine Mere & qu'il viendroit à ſon appartement, & de le remercier de la juſtice qu'il m'avoit faite, ne croyant pas qu'on puſt jamais déplaire à ſon Maiſtre en luy faiſant connoiſtre qu'on eſtoit content de luy. 1664.

Aprés avoir prié le Marquis de Geſvres qui eſtoit en quartier de Capitaine des Gardes, de ne laiſſer approcher du Roy perſonne pendant que je luy parlerois, je l'aborday comme il entroit dans la Galerie qui va depuis la Chapelle de Freminet à ſon appartement. SIRE, luy dis-je, je viens rendre de tres-humbles graces à Voſtre Majeſté, de la bonté qu'elle a eûë de témoigner à M. de S. Aignan qu'elle eſtoit deſabuſée de tout ce qu'on luy avoit dit contre moy. Ouy, Buſſy, me dit le Roy, avec une mine riante, je le ſuis, & je n'en croy plus rien du tout. Je ſuis tranſporté de joye, SIRE, repliquay-je, de la maniere encore dont Voſtre

1664. Majeſté le dit. Il y a trois ſemaines que je ne fais que languir. Voſtre Majeſté ne daignoit me regarder, j'aime autant qu'elle me faſſe mourir, SIRE, ſi elle ne me regarde pas; & en diſant cecy les larmes me vinrent aux yeux. Le Roy ſe tournant à moy & me voyant ainſi, me dit, ô je vous regarderay maintenant; mais promettez-moy, adjoûta-t-il, que vous ne ferez jamais rien qui me puiſſe déplaire. Moy, vous déplaire, SIRE, luy dis-je: je ſuis bien malheureux qu'il ſemble que le ſerment que Voſtre Majeſté exige de moy ſur cela, ſoit une marque qu'elle croit que j'ay de la peine à m'empeſcher de luy déplaire. Ah, SIRE! j'aimerois mieux mourir mille fois. Mais vous me le promettez, me dit-il. Ouy, SIRE, luy répondis-je, je le promets de tout mon cœur à Voſtre Majeſté; mais je luy demande une grace en meſme temps. Comme je ne doute pas que mes ennemis ne refaſſent des tentatives une autre fois pour taſcher à me nuire auprés de Voſtre Majeſté, je la ſupplie tres-humblement en ce cas là de dire à M. de S. Aignan ou à moy ce que l'on luy dira, afin de me donner moyen de me juſtifier, ſi je ſuis innocent; ou ſi je ne le ſuis pas, d'eſtre convaincu. Ouy, Buſſy, me dit-il tout haut, je le feray, je vous le promets. Je me jettay à ſes pieds, & je luy embraſſay les genoux: & luy eſtant entré au Conſeil, je me retiray

plus content que je n'avois eſté il y avoit fort long-temps ; & il eſt vray auſſi que par toutes les apparences je le devois eſtre. Je voyois mes ennemis confondus, & la calomnie ſans effet à l'avenir (ayant la parole du Roy qu'il ne me condamneroit plus ſans m'entendre.) Je voyois ma penſion rétablie, puiſque la raiſon qui me l'avoit fait refuſer ne ſubſiſtoit plus. Je me trouvois un homme de qualité, de quelque reputation, de longs ſervices, avec une belle Charge de guerre que je poſſedois depuis long-temps. De dire maintenant ce que c'eſtoit qu'on avoit dit au Roy contre moy, je n'en ay jamais rien ſçeu de poſitif, ſinon que M. le Tellier me dit qu'il croyoit que c'eſtoit quelques vieux pechez renouvellez ; & ſur cela je m'imaginay que ce pouvoit eſtre le voyage de Roiſſy, dont on avoit dit au Roy quelques particularitez qu'il n'avoit pas ſçeuës la premiere fois ; & ce qui me confirma encore dans cette penſée, c'eſtoit ce que m'avoit dit Madame, qu'elle s'eſtonnoit que le Roy s'en priſt à moy ſeul, veû qu'il y avoit d'autres gens meſlez dans cette affaire. 1664.

Je ne ſçay ſi ce que Madame dit à Sa Majeſté en ma faveur me ſervit de quelque choſe, mais je luy en ſceus auſſi bon-gré que ſi elle m'euſt ſauvé la vie : & quoy-que je fuſſe perſuadé quelle fuſt naturellement portée à faire

1664. du bien à tout le monde, l'honneur qu'elle me faiſoit, & la maniere dont elle me traitoit quand je luy faiſois ma Cour, me fit croire qu'elle s'eſtoit employée pour moy avec plus de chaleur qu'elle ne faiſoit d'ordinaire pour les autres. Il faut dire auſſi la verité, elle voyoit en moy un grand attachement pour elle, & une grande admiration de ſes bonnes qualitez: car c'eſtoit pour l'eſprit & pour la perſonne, la plus aimable Princeſſe qui fut jamais.

J'en dirois bien davantage ſi je ne craignois que l'obligation que je luy ay, ne me fit ſoupçonner de flatterie, & c'eſt pourquoy, quelque glorieuſe que m'ait eſté ſon amitié, je voudrois qu'on n'euſt pas ſceu que j'en euſſe eſté honoré, afin d'avoir le plaiſir de m'abandonner à ſes loüanges, & d'eſtre plûtoſt creû ſur le bien que j'en voudrois dire.

Le ſoir de l'apreſdiſnée que je parlay au Roy il y eût Comedie, je ne pouvois me laſſer de regarder Sa Majeſté avec un viſage qui luy témoignoit bien que j'eſtois content d'elle; & ce qui augmenta fort ma joye, ce fut que je trouvay que le Roy affectoit de me montrer qu'il me tenoit la parole qu'il m'avoit donnée, de me regarder deſormais, & que tant que la Comedie dura il eût toûjours les yeux ſur moy.

Comme j'ay déja dit, il y avoit long-temps que je ne m'eſtois trouvé ſi content que je l'eſtois

tois alors: ma fortune me sembloit en bon chemin, & j'estois fort aimé de ma Maistresse. L'estat de mes affaires de la Cour me donnoit pourtant plus de joye que celuy de ma passion, & je croy que cela venoit de ce que ma fortune me coûtoit plus de peines que mon amour. J'avois affaire à un mary si facile, qu'il me paroissoit que j'estois moy-mesme le mary de sa femme; & dans cette pensée je m'amusay à traduire cette Elegie d'Ovide. 1664.

Si tibi non opus est, servatâ stulte puellâ,
At mihi fac serves, quo magis ipse velim. *Ovid. amor. l. 2. Eleg. 19.*

SI tu n'es pas jaloux pour ton propre interest,
Sois-le au moins s'il te plaist
Pour augmenter dans mon ame
L'amour que j'ay pour ta femme:
Je tiens qu'il faut estre brutal,
Pour pouvoir aimer sans rival.
A nous autres amants, il faut de l'esperance,
Mais sans la crainte on n'a point de plaisirs;
On languit dans trop d'asseurance,
Et les difficultez irritent les desirs.
Climene qui n'estoit pas beste,
Sçavoit sur cela mon humeur:
Combien de fois feignant d'avoir mal à la teste
A-t-elle eu l'aimable rigueur,
De remettre à demain la feste,
Et par là d'échauffer mon cœur?
Combien de fois a-t-elle fait semblant
De croire que j'estois coupable,
Afin qu'ayant paru quelque temps implacable,
Et revenant aprés à moy bien tendrement,
Je l'aimasse plus que devant.
Quelles douceurs, quelles caresses,
Quels baisers recevois-je, & combien de tendresses?
Vous aussi belle Iris que j'aime d'puis peu,
Donnez-moy souvent des allarmes,

1664.

C'eſt avecque mes larmes,
Qu'on entretient mon feu :
C'eſt la façon de la nature humaine,
On n'en ſçauroit diſconvenir,
Elle ſe laſſe du plaiſir,
S'il ne luy coûte de la peine.
Qui veut regner long-temps dans le cœur d'un amant,
Doit quelquefois le traitter rudement.
Pour moy je n'aime point le bien s'il ne me couſte,
En arrive ce qu'il pourra,
La facilité me dégouſte,
Et toûjours me dégouſtera.
Toy, de qui la femme eſt fort belle,
Et qui t'aſſeures trop en elle,
Commence dés qu'il ſera nuit,
A fermer ta maiſon : & ſur le moindre bruit,
Qui frapera ton oreille,
Croy-moy, ſois alerte, & veille.
Regarde comme on le doit,
Les billets qu'on écrit & ceux que l'on reçoit ;
Informe toy pourquoy ta femme,
Quitte ſi ſouvent ton lit :
Que ce ſoin t'occupe l'ame,
Et m'exerce un peu l'eſprit :
Car enfin ſi tu continuë,
En me laiſſant prés d'elle tant d'accés,
De me faciliter ſa veuë,
Je la quitteray pour jamais.
Le bel amour que j'ay ! je n'ay pas lieu d'écrire,
De me plaindre de mon martyre ;
Je ne crains, ny ne ſoûpire.
Depuis que de Philis je ſuis le favory,
Tu ne m'as jamais fait dire,
La peſte étouffe le mary.
Depuis aſſez long-temps, je ſouffre ta foibleſſe,
J'avois toûjours conté, ſur ta délicateſſe,
Et c'eſt ce qui juſqu'à ce jour,
Avoit fait durer mon amour.
Mais le moyen qu'il dure davantage,
Il eſt fait comme un mariage.
Viens-ça, dis-moy, mary des maris le plus doux,
M'as-tu jamais réduit à perdre un rendez-vous?

voulu passer la riviere de Raab au pont de Querment à la veûë de l'armée Chrestienne, les François s'y estoient opposez si vigoureusement qu'ils avoient empesché ce passage. Que deux jours aprés les Turcs avoient forcé le quartier des troupes de Bade au passage de la riviere à Saint Godart, & que les François les avoient fait repasser avec perte de plus de douze cens hommes. 1664.

Les loüanges que donna le Roy à la Feuïllade, jointes au malheur que Colligny avoit eû de se broüiller avec un Intendant d'armée que M. le Tellier luy avoit fort recommandé, firent que non seulement on ne luy donna point l'honneur de cette action, comme cela se pratique d'ordinaire, mais que mesme on le condamna un peu de ne s'y estre pas trouvé. Un de ses bons amis luy manda qu'il avoit eu tort aussi de n'avoir pas envoyé au Roy une relation du combat, & de l'avoir laissé faire à la Füeillade, qui n'avoit presque point parlé de luy. Pour moy je ne laissay pas de faire compliment à Colligny sur cette rencontre. Je me réjoüis aussi avec la Feüillade de sa bonne fortune, & je témoignay à Bissy l'un des Brigadiers de cette cavalerie, mon voisin & mon parent, qui avoit eû grande part à cette action, celle que je prenois à sa gloire.

Colligny me fit cette réponse.

A Presbourg ce 11. d'Octobre 1664.

1664. *VOus estes trop bon de vouloir un petit moment songer à moy. J'ay esté si occupé toute cette Campagne, que je n'ay pû vous rendre compte de tout ce qui se passoit en Hongrie.*

Le Roy m'a envoyé un courrier exprés en toute diligence, pour m'ordonner de partir avec le corps que je commande, le 15. d'Octobre pour retourner en France. Mais comme il y a bien des choses à ajuster pour nos routes, j'apprehende de ne pouvoir pas executer ponctuellement les commandemens de Sa Majesté.

Nous allons bien pastir dans une si longue marche & dans la plus rigoureuse saison, tandis que vous serez en ruelle auprés d'un bon feu a tirer une prime, ou à faire quelque autre chose. Je ne vous porte point d'envie, & je souffre mes peines de bon cœur: je voudrois mesme qu'elles eussent esté plus longues. Nous avons esté si sots que nous avons fait la paix de Hongrie. Il en est pour nous de cela comme M. de Bassompierre jugeoit quand la Rochelle seroit prise. J'ay pourtant affaire à un homme bien reconnoissant, & qui me traite de la plus agreable maniere du monde; il m'avoit donné la disposition de toutes les charges de mon armée generalement, ce qui n'a jamais esté fait à aucun General: de sorte qu'au peu de temps que j'ay esté ici, j'ay donné deux Compagnies de Chevaux-legers. J'ay esté bien tenté

Lorſque je commençay de bruſler pour ta femme,
Je pouvois tromper aiſement,
Le mary le plus clairvoyant:
Mais depuis ta ſouffrance infame,
Je n'ay plus l'eſprit éveillé
Et je me ſuis tout enroüillé.
Au ſortir de tes mains ſi j'ay d'autres affaires
Je ſeray bien-toſt ſurpris,
Car il n'eſt point de maris
A la Cour comme à Paris,
Qui ſoient autant debonnaires.
Cherche donc ailleurs un brutal,
Un amant dont l'indifference
Puiſſe s'accommoder de cette patience.
C'eſt ſelon mon humeur un tourment ſans égal:
Mais non, n'en cherche point, il eſt encor à naiſtre:
Si tu ſens du plaiſir de m'avoir pour rival,
Tâches de m'empeſcher de l'eſtre.

1664.

Dés le commencement de cette Campagne, le Roy voulant faire connoiſtre aux autres parties du monde le reſpect & la conſideration qu'on avoit pour luy dans l'Europe, avoit envoyé ſix mille hommes ſous le commandement du Duc de Beaufort Admiral de France, & de Gadagne Lieutenant General ſous luy, pour faire une deſcente vers les coſtes d'Alger, & ſe ſaiſir de quelque Port. Ils mirent pied à terre à Gigery, s'y fortifierent, & en furent chaſſez au bout de quelque temps, avec perte de ſoixante & dix pieces de canon, de toutes les munitions de guerre & de bouche, & de tous les bleſſez & les malades. Je laiſſeray à l'Hiſtoire generale le détail de cette expedition, & je me contenteray de dire que ſi Gadagne euſt eſté crû, elle euſt eſté auſſi utile & auſſi glorieuſe au Roy qu'elle luy fut préjudiciable.

1664. Quinze jours aprés que j'eûs parlé au Roy M. le Tellier m'offrit de reparler de ma penſion. Je le remerciay, & je luy dis que comme il eſtoit honneſte à moy de ne pas témoigner d'empreſſement pour cela, de peur qu'il ne ſemblaſt au Roy que je n'euſſe eû impatience de me juſtifier que pour avoir de l'argent, (comme il l'avoit témoigné à Madᵉ) S. M. qui luy avoit dit qu'elle me donneroit ma penſion ſi elle eſtoit contente de moy, me la donneroit aſſeurément ſans que je la demandaſſe.

Dans ce temps-là l'Electeur de Mayence noſtre allié ayant quelques Places rebelles dans ſon Eſtat, demanda au Roy des troupes. Sa Majeſté luy envoya trois mille hommes de pied & huit cens chevaux. Je le ſuppliay tres-humblement de m'honorer de cet employ: il me dit qu'il verroit, & le donna à Pradel Capitaine au Regiment des Gardes.

Ce fut alors que le Duc de Navailles eût ordre de ſe défaire de ſes Charges, de celle de Lieutenant des Chevaux-legers de la Garde, entre les mains du Duc de Chaunes, pour cinq cens mille livres, & du Gouvernement du Havre, pour trois cens mille livres, en faveur du Duc de S. Aignan. La Ducheſſe de Navailles eût commandement auſſi de ſe défaire de ſa Charge de Dame d'honneur de la Reine Regnante, entre les mains de Madame de Montauſier, pour cent cinquante mille livres.

La Cour partit de Fontainebleau au mois de Septembre & vint à Vincennes. On y receut bien-toſt aprés la nouvelle que les Turcs ayant

d'en prendre une pour moy, en imitant celuy qui se fit Pape ? car peut-estre que je n'auray rien de si bon : outre que j'ay esté dix-huit ans Capitaine de cavalerie, j'aurois esté bien-aise d'avoir cela pour m'amuser ; mais enfin je ne l'ay pas fait. 1664.

Vous croyez peut-estre que je n'ay rien à faire parce que je vous fais une longue Lettre, mais voicy la quarantiéme Lettre que j'écris de suite, parce que je depesche demain le courrier du Roy, & je seray bien-aise qu'il vous porte des nouvelles fraisches de,

Vostre tres-humble & obeïssant serviteur, Colligny.

Nous apprismes alors que l'Empereur qui estoit sorti d'une méchante affaire qu'il avoit avec les Turcs, par la seule valeur des François, venoit de faire sa paix à l'insçu de la France, ce qui parut mal-honneste au dernier point.

Deux mois s'estant passez depuis mon éclaircissement avec le Roy sans entendre parler de ma pension, j'en parlay à Sa Majesté comme elle entroit au Conseil, & luy en donnay un Placet.

Deux jours aprés M. le Tellier auquel j'estois allé demander la réponse du Roy à mon Placet, me dit qu'il n'en avoit point fait. Je me donnay patience quinze jours, au bout desquels je redonnay un autre Placet à Sa Majesté, au-

quel elle ne fit non plus de réponſe que la pre-
1664. miere fois.

Ce fut alors que je ne doutay plus que mes ennemis enragez de me voir ſi glorieuſement échappé de leurs pieges à Fontainebleau, ne m'euſſent fait quelque nouvelle affaire auprés de Sa Majeſté. J'en eûs un chagrin extraordinaire, & d'autant plus grand, que je ne ſçavois comment excuſer mon Maiſtre, ſur ce qu'il m'avoit promis de ne me jamais condamner ſans m'entendre; & c'eſtoit bien le faire que de ne pas rétablir ma penſion. Je cachay ma douleur, & voulant faire un petit voyage en Bourgogne, pour m'éloigner du lieu où je recevois tant de déplaiſirs, plûtoſt que pour autre choſe, je pris congé du Roy ſans luy parler de ma penſion. Pendant mon voyage, j'appris que mon neveu de la Chaſtre venoit d'eſtre tué à Gigery, & que par ſa mort le Gouvernement de Bapaume eſtoit vacant. J'en écrivis à Sa Majeſté, & j'adreſſay ma Lettre au Duc de S. Aignan, auquel j'écrivis celle-cy.

A Buſſy ce 10. d'Octobre 1664.

JE ſuis ſi rempli des bontez que le Roy me témoigna à Fontainebleau & à Vincennes lorſque je pris congé de Sa Majeſté l'autre jour, que je ne puis m'empeſcher de vous en faire voir ma joye. Je ſçay

combien vous aimez qu'on l'aime, & c'eſt ce qui m'oblige à vous faire voir le fonds de mon cœur. Je vous diray donc, Monſieur, que jamais on n'a tant eſtimé un Maiſtre que j'eſtime le noſtre: je l'admire en tout ce qu'il fait & en tout ce qu'il dit. Vous ſçavez qu'à force de voir les gens on s'y accoûtume d'ordinaire, en ſorte qu'ils ne ſurprennent plus quelque merite qu'ils ayent. Je voy le Roy tous les jours, je l'obſerve, & cependant je ne m'accoûtume point à luy. Je ne comprens pas comment on peut avoir ſi naturellement tant de juſteſſe dans l'eſprit qu'il en a; eſtre ſi exact & ſi aiſé tout enſemble. Je vous avoûë, (car je ſuis naturel) qu'il y a eû des momens où voyant que l'admiration que j'avois pour luy eſtoit ſi mal reconnuë, j'aurois eſté ravi de luy trouver des defauts, pour me pouvoir par là juſtifier à moy-meſme de n'avoir pas fait fortune aprés avoir ſi longtemps ſervi; mais toute ma recherche ne ſervoit qu'à me faire découvrir en luy des qualitez admirables; de ſorte que je reprenois mon premier zele pour luy, en m'aſſeurant qu'il ne pouvoit eſtre ſi parfait qu'il eſtoit, & ne pas connoiſtre enfin que je valois quelque choſe. Voilà l'eſtat où j'en ſuis, Monſieur. Et en effet, quelque malheureux que j'aye eſté juſqu'icy, je ſuis perſuadé qu'un homme qui a de la naiſſance, une grande Charge de guerre, de longs ſervices, & qui n'eſt ni ſot ni poltron, ne peut pas manquer de s'avancer toſt ou tard, auprés d'un Maiſtre qui a autant de lumieres, de juſtice & de gloire que le

1664.

noſtre. Je vous ſupplie, Monſieur, de preſenter au
1664. *Roy la Lettre que j'écris à Sa Majeſté.*

Cependant le Roy donna le Gouvernement de Bapaume à Pradel. Comme je fus de retour à Paris où la Cour eſtoit revenuë, je dis un jour à Sa Majeſté, que je la ſuppliois tres-humblement d'eſtre perſuadée que j'attendrois ſans impatience les graces qu'elle me voudroit faire. Sa Majeſté me parut recevoir froidement mon compliment. Je diſſimulay pourtant mon chagrin, & je fis en ſorte qu'elle n'en connut rien à mon viſage; mais on a beau faire quand on eſt né malheureux : toute la prudence ne ſert qu'à reculer de quelques jours les diſgraces, & on ne ſçauroit cacher à ſon Maiſtre les déplaiſirs qu'il nous a donnez.

Le 20me de Decembre le Surintendant Fouquet fut banni à perpetuité par Arreſt de la Chambre de Juſtice, & ſes biens acquis & confiſquez au Roy; mais Sa Majeſté changeant cette peine de ſon autorité, le fit mener dans la Citadelle de Pignerol.

Au commencement de Mars, le Chancelier
Ann. Seguier, le Duc de S. Aignan, & mes autres
1665. amis de l'Academie Françoiſe, me conviérent de prendre la place du celebre Perrot d'Ablancourt qui venoit de mourir. J'y conſentis, & m'eſtant preparé à parler dans cette Aſſemblée

blée le jour que j'y ſerois receu, comme c'eſt la coûtume. Je le fis en ces termes. 1665.

DISCOURS
A MESSIEURS
DE
L'ACADEMIE FRANCOISE.

MESSIEURS,

Si j'eſtois à la teſte de la Cavalerie & que je fuſſe obligé de luy parler pour la mener au combat, la croyance où je ſerois qu'elle auroit quelque reſpect pour moy, & que de tous ceux qui m'écouteroient, il n'y en auroit peut-eſtre gueres de plus habile, me le feroit faire ſans eſtre fort embarraſſé. Mais ayant à parler devant la plus celebre aſſemblée de l'Europe, & la plus éclairée, je vous avoüe, Meſſieurs, que je me trouve un peu étonné, & que ſi quelque choſe me raſſeure, c'eſt que je croy que vous eſtes trop juſtes pour ne pas excuſer les fautes d'un homme qui a fait toute ſa vie un meſtier, qui veritablement donne de la reputation, mais qui d'ordinaire auſſi ne donne guere de politeſſe. C'eſt donc dans cette confiance, Meſſieurs, que je viens vous

1665. *rendre mille graces de l'honneur que vous m'avez fait de me recevoir dans une Compagnie qui a un Protecteur auſſi illuſtre & d'un merite auſſi extraordinaire que celuy de M. le Chancelier, & de me donner moyen par les connoiſſances que je pourray acquerir avec vous de me rendre plus digne de bien ſervir le plus grand Roy du monde. Je ſçay bien, Meſſieurs, qu'il aime préferablement à toutes choſes les actions où il y a du courage; mais je ſçay auſſi qu'il eſtime fort les choſes où il y a de l'eſprit, qu'il s'y connoiſt mieux qu'homme de ſon Royaume, & qu'il fait cas enfin des habiles gens auſſi bien que des braves. Pour moy, Meſſieurs, aprés avoir fait juſqu'icy tout ce que j'ay pû pour mériter par la guerre l'eſtime de Sa Majeſté, en attendant les occaſions de recommencer, j'eſſayeray avec vous de me rendre capable d'autres emplois, qui pour eſtre moins brillants ne laiſſent pas d'eſtre auſſi utiles à noſtre Maiſtre. Cette eſperance, Meſſieurs, me flatte ſi fort que perſonne ne recevra jamais avec plus de reconnoiſſance que moy l'honneur que je reçois aujourd'huy, & qu'on ne peut eſtre plus que je ſuis, Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur.*

C'eſtoit le Cardinal de Richelieu qui avoit compoſé l'Academie Françoiſe des plus beaux eſprits de ſon temps, & qui en avoit pris la qualité de Protecteur, à laquelle aprés ſa mort le Chancelier Seguier avoit ſuccedé. Le nom-

bre devoit estre de quarante. Il y avoit toûjours quelques personnes de naissance dans ce Corps-là ; il y en aura encore bien davantage à l'avenir. Jusqu'icy la pluspart des sots de qualité, qui ont esté en grand nombre, auroient bien voulu persuader s'ils avoient pû que c'estoit déroger à Noblesse que d'avoir de l'esprit ; mais la mode de l'ignorance à la Cour s'en va tantost passée : & le cas que fait le Roy des habiles gens achevera de polir toute la Noblesse de son Royaume. 1665.

Le lendemain de cette harangue, M. le Tellier me rencontrant à la porte du Louvre, me regala sur l'applaudissement qu'elle m'avoit attiré, & adjoûta que de l'argent valoit pourtant mieux. J'en demeuray d'accord ; mais je luy dis que l'on n'en donnoit pas si aisément que des loüanges : & ensuite il me demanda si je ne songeois plus à ma pension. Je luy dis que j'y songeois tous les jours, mais que je n'en voulois plus rien dire au Roy ; qu'asseurément il reconnoistroit ma discretion ; & que si j'estois à la place de Sa Majesté, je ferois plus volontiers du bien aux gens qui ne me parleroient que par leurs assiduitez, qu'aux importuns. Tout le monde, me répondit-il, n'a pas tant de délicatesse que M. de Bussy.

Lorsque je m'efforçois de ne pas éclater contre Madame de * * * * il arriva une chose qui

me donna quelque prétexte de ne me plus tant
1665. contraindre. J'appris que l'hiſtoire que je luy avois preſtée couroit par le monde, & qu'elle faiſoit grand bruit. Je commençay là-deſſus à me plaindre d'elle, & à me plaindre un peu rudement ſur l'infidelité qu'elle m'avoit faite d'avoir copié mon manuſcrit.

Deux jours aprés le Roy alla à Chartres pour un vœu qu'il avoit fait dans l'extrémité où avoit eſté la Reine à ſes dernieres couches. Une partie de la Cour le ſuivit, de laquelle je fus, & y arrivant j'appris de Biſcaras, que le matin du meſme jour avant que de partir de Paris, il avoit eſté demander à Madame de Lyonne de la part du Roy, une hiſtoire de Madame de **** qu'on diſoit que j'avois faite, que l'ayant leûë avant que de rejoindre Sa Majeſté, il l'avoit trouvée tres-jolie, & qu'il ne doutoit pas qu'elle ne réjoüiſt fort le Roy.

Le Roy ſéjourna un jour à Chartres, en repartit le lendemain & fut un jour à Paris. Pour moy je n'y arrivay que le jour d'aprés. En deſcendant de carroſſe, j'allay prendre dans mon cabinet mon original, & je le portay au Louvre, mais Sa Majeſté ne faiſant que d'entrer au Louvre, & moy trouvant dans l'antichambre le Duc de S. Aignan, que je crus qui auroit plus de loiſir de parler au Roy, je le priay de preſenter mon manuſcrit à Sa Majeſté, en

luy disant qu'elle y verroit encore l'histoire de Madame de **** qu'elle n'avoit pas veûë; & le Roy le garda quatre jours, aprés quoy il le rendit au Duc de S. Aignan, & j'eûs ensuite sur cela une conversation avec le Roy, dont je sortis fort satisfait. 1665.

Le lendemain de cette conversation, Madame de **** avertie que j'avois parlé contre elle, écrivit à Sa Majesté, & le jour mesme le Duc de S. Aignan, m'ayant tiré à part. Vous estes mon ami, me dit-il, avoüez la verité, n'avez-vous jamais écrit contre le Roy. Moy, contre le Roy, luy répondis-je brusquement, & me croyez-vous fou? Ecoutez, reprit-il, je ne vous diray point d'où je le sçay; mais je sçay qu'on a dit au Roy que vous aviez écrit contre luy & contre la Reine Mere, & que le manuscrit que vous luy aviez fait donner avoit bien d'autres suites. A cela, luy repliquay-je, j'ay à vous dire que je croy qu'il suffiroit de donner un démenti à quiconque m'accuse sans preuves, si je n'estois trop délicat sur une accusation de cette consequence, pour ne pas témoigner au Roy par la franchise de mon procedé la netteté de ma conscience. Allons, je vous prie, dans vostre chambre, adjoûtay-je, & vous verrez ce que je feray. Comme nous y fusmes, je pris du papier & de l'ancre & j'écrivis ce Billet.

1665. *S'Il se trouve que j'aye jamais fait ou dit la moindre chose contre le respect que je dois au Roy, aux Reines, à Monsieur, à Madame, ni à pas un de la famille Royale, je me soumets à toutes les plus rigoureuses punitions qu'il plaira au Roy de m'ordonner. Mais si mes ennemis m'accusent de choses dont ils ne puissent me convaincre, je supplie treshumblement Sa Majesté de les chastier des mesmes peines que je mériterois si j'estois convaincu.*

Bussy Rabutin.

A Paris ce 12. d'Avril 1665.

Tenez, Monsieur, dis-je au Duc de S. Aignan, voilà ce que je vous prie de porter au Roy. S. Aignan l'ayant leû, cela est net, me dit-il, & je vous promets que Sa Majesté aura ce Billet avant qu'il soit deux heures. Je vous prie encore de luy dire, repris-je, que s'il luy plaist je m'iray mettre à la Bastille, & que j'y demeureray jusqu'à ce qu'il soit éclaircy de la vérité. Je n'y manqueray pas, me répondit-il.

Cependant j'apprenois de mes amis que Madame de * * * * ne s'estoit pas contentée d'avoir gasté tout ce que j'avois dit de plus beau de M. le Prince; mais qu'il n'y avoit pas un homme de qualité dans ce manuscrit, à qui elle ne m'eust fait donner quelque coup de patte; de sorte que tout le monde s'élevoit contre

moy: on me donnoit meſme avis de beaucoup d'endroits qu'on me vouloit aſſaſſiner. Ce que je fis ſur cela, ce fut de porter le jour un mouſqueton dans mon carroſſe, & deux piſtolets, & d'avoir quatre hommes à cheval à ma ſuite quand je marchois la nuit. Du reſte, je diſois hautement par tout, que ſi le Roy eſtoit content de moy je ne craignois perſonne, & que s'il ne l'eſtoit pas, je ne craignois que luy; mais comme je voulois mettre la raiſon de mon coſté autant qu'il me ſeroit poſſible, je jugeay à propos de faire compliment à tous ceux qu'on m'avoit dit qui eſtoient mal traitez dans cette hiſtoire. 1665.

Deux jours aprés j'appris que Madame de * * * * avoit voulu parler au Roy chez Madame; mais que Sa Majeſté en avoit évité l'occaſion. Je priay là-deſſus S. Aignan de témoigner au Roy de ma part l'obligation que je luy avois de n'avoir pas voulu écouter mes ennemis. Cependant je ſçeus que le lendemain elle avoit parlé à Sa Majeſté; mais qu'il avoit paru à la mine du Roy pendant la converſation qu'il ne faiſoit pas grand cas de ce qu'elle luy diſoit.

Tout cela me faiſoit eſperer que j'allois ſortir glorieuſement de cette affaire, quand on me vint arreſter le Vendredy matin 17me d'Avril dans mon logis, comme je m'en allois au lever du Roy. Je ne fus pas trop ſur- *Priſon de M. de Buſſy.*

pris: car bien que j'euſſe quelquefois des rayons
1665. d'eſperance, ma mauvaiſe fortune qui me faiſoit toûjours craindre, me faiſoit toûjours prendre tout au pis : ainſi j'eûs le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des gardes du Corps qui m'arreſta d'abord, & un moment aprés arriva le Chevalier du Guet Teſtu, homme de merite, qui me dit qu'il avoit ordre du Roy de me foüiller; mais qu'il porteroit à Sa Majeſté ce que je luy donnerois. Je luy répondis que je luy donnerois tout hormis des Lettres de ma Maiſtreſſe, ſi j'en avois, & ſur cela je vuiday mes poches en ſa preſence. Il s'y trouva la copie d'un memoire que j'avois donné au Roy contre Madame de **** & une Epiſtre à Sa Majeſté faite par Boileau, qu'il prit. Enſuite il leût quelques Lettres d'affaires qui eſtoient ſur ma table, & comme je vis qu'il perdoit du temps à cela, je luy dis qu'il vint dans mon cabinet où je luy montrerois mes livres & mes manuſcrits. Quand nous y fuſmes: Tenez, luy dis-je, en luy donnant le manuſcrit que le Roy m'avoit rendu, voilà la pierre de ſcandale, voilà pourquoy vous m'arreſtez: le Roy l'a eû quatre jours, reportez-le encore à Sa Majeſté ſi vous voulez. Il le prit, aprés quoy il me mena dans ſon carroſſe à la Baſtille.

Quand on fera reflexion ſur cet évenement, on

on trouvera qu'il eſt inoüy qu'on ait jamais arreſté un homme de qualité, qui a bien ſervi, & long-temps à la guerre, & qui eſt pourvû d'une grande Charge pour avoir écrit (par maniere de divertiſſement & ſans deſſein que cela devint public) les amours de deux Dames que tout le monde ſçavoit, & ſur la ſimple accuſation, ſans preuves, d'avoir écrit contre le Roy & contre la Reine ſa Mere. Cependant ſi j'euſſe eſté convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'Eſtat, & qu'on euſt apprehendé l'effet de la conſpiration on ne fuſt pas allé plus viſte, & je n'euſſe pas eſté traité plus rudement. On me donna un Allemand pour me ſervir, & deux heures aprés on m'apporta un aſſez bon diſner en apparence, dont l'eſtat où j'eſtois ne me permit pas de goûter. 1665.

Le Dimanche matin 19me d'Avril, Baiſemaux Gouverneur de la Baſtille, entra dans ma chambre, & me dit que le Lieutenant Criminel alloit monter pour m'interroger de la part du Roy.

Quoy-que ce fuſt-là à un homme innocent le chemin de ſortir bien-toſt d'affaires, il me parut de l'aigreur dans ce procedé, & je me défiay que ſi on ne me trouvoit pas coupable aprés ces démarches là, on ne les vouluſt juſtifier en me laiſſant en priſon. Je ne laiſſay pas de témoigner à Baiſemaux que c'eſtoit une grace que le Roy me faiſoit; & un moment aprés je vis

1665. entrer Tardieu Lieutenant Criminel, accompagné de son Greffier & de l'un des Commis de M. le Tellier appellé Vrevins. Le Lieutenant Criminel commença par me dire qu'il estoit bien faſché de me voir là, mais qu'il falloit que je priſſe cette touche comme venant de la main de Dieu, & que tout le monde diſoit que ma maniere de vie l'avoit bien merité. Je trouvay ce diſcours impertinent en tout temps, & particulierement alors où je recevois aſſez de mal ſans recevoir encore des reproches. Je ne ſuis point devot, luy dis-je, mais je ne ſuis pas impie, & il y a plus de vingt ans que je porte cela, en luy montrant un Chapelet. Je ne ſuis pas plus méchant que les autres, ajoûtay-je, en rougiſſant de colere, mais je ſuis plus malheureux; & ſi tous ceux qui valent moins que moy eſtoient à la Baſtille, il y auroit peu de gens de reſte pour les interroger. J'en conviens, me répondit-il, en rougiſſant à ſon tour, mais le monde eſt médiſant; & il faut dire la verité, Monſieur, on vous traite comme vous avez traité les autres, on ne vous épargne point. On le peut bien faire de moy en mon abſence, luy repliquay-je, puiſqu'on le fait bien des plus grands Princes; il me ſuffit qu'on ne l'ait jamais oſé faire devant moy. Mais, Monſieur, adjoûtay-je, eſt-ce ſur cette matiere que vous avez ordre de me parler. Non, Monſieur, me répondit-il, j'ay d'autres

choſes à vous dire : & ſur cela nous eſtant aſſis tous quatre au-tour de la table, car Baiſemaux eſtoit ſorti d'abord, Je viens ici par ordre du Roy, continua le Lieutenant Criminel, & afin que vous n'en doutiez pas, Monſieur, voilà ma miſſion. En diſant cela il me preſenta une Lettre de Cachet. Je n'ay que faire de la voir, luy répondis-je : car bien que vous ne ſoyez pas mon Juge, j'ay tant de reſpect pour les volontez du Roy, que s'il m'avoit envoyé un valet-de-pied pour m'interroger, je répondrois devant luy comme devant un Chancelier : à plus forte raiſon, Monſieur, devant un Magiſtrat de voſtre importance. 1665.

Aprés cette petite eſcarmouche, il commença de proceder à l'interrogatoire. Il me demanda mon nom, mon âge, le lieu de ma naiſſance ; & puis en prenant de Vrevins mon manuſcrit original qu'il avoit ſous ſon manteau, il me demanda ſi je connoiſſois bien cela. Je luy répondis que je pouvois bien le connoiſtre puiſque je l'avois fait, écrit de ma main, & fait donner au Roy par le Duc de S. Aignan, qui me l'avoit rendu quatre jours aprés. Il me dit que ce meſme manuſcrit couroit par le monde, & que M. le Prince y eſtoit fort maltraité. Je luy répondis que ce n'eſtoit donc pas le meſme, & que dans celuy-là qu'il me montroit, M. le Prince y eſtoit traité avec le reſpect que

1665. je luy devois, & meſme avec les éloges qu'il meritoit. Mais, Monſieur, ajoûtay-je, j'ay ouy dire qu'on faiſoit lever la main à ceux que l'on vouloit interroger, & vous ne m'avez pas fait obſerver cette formalité : cela l'embarraſſa un peu ; mais comme il avoit de l'eſprit, il ſe remit auſſi-toſt, & me dit, qu'ayant affaire à un Gentilhomme de qui l'honneur eſtoit attaché à dire toûjours la verité, il n'avoit pas crû neceſſaire de m'en faire faire ſerment ; que neanmoins ſi je le voulois faire il le recevroit : ce que je fis, & reprenant ma réponſe où je l'avois laiſſée, je luy dis où, quand, & dans quelle penſée j'avois écrit cette hiſtoire ; les gens à qui je l'avois leuë, l'infidelité de Madame de **** à qui ſeule je l'avois preſtée, & que ſur l'emportement que j'avois eû contre elle, elle y avoit ajoûté aſſeurément les choſes qui eſtoient contre M. le Prince, afin de m'attirer ſa haine.

Il me demanda ſi je n'avois rien écrit contre le Roy : je luy dis qu'il m'offençoit de me faire cette queſtion. Il me repliqua qu'il avoit ordre de me le demander : & ſur cela je luy répondis que non, & que ſur la meſme demande que le Duc de S. Aignan m'avoit faite il y avoit huit jours, je luy avois donné un Billet, dont je luy dis la teneur, & je l'avois prié de le porter au Roy, qu'il n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant ſervi trente & une année ſans avoir

receu aucune grace, eſtant depuis douze ans Meſtre de camp General de la Cavalerie-legere, & attendant tous les jours des recompenſes de Sa Majeſté, je vouluſſe luy manquer de reſpect; que pour détruire ce vray-ſemblable là, il falloit de mon écriture ou des témoins irréprochables. 1665.

Aprés m'avoir fait lire mes réponſes par le Greffier & m'avoir demandé ſi je n'y voulois rien ajoûter ou diminuer, le Lieutenant Criminel me les fit ſigner, & chaque feüillet de mon manuſcrit, en me diſant qu'il alloit porter tout cela à Sa Majeſté, & qu'il n'y auroit qu'elle qui le verroit. Je le priay de luy dire que j'avois le plus grand déplaiſir du monde d'avoir eſté aſſez malheureux pour luy déplaire; il me le promit, & j'appris qu'il m'avoit tenu parole. Cependant huit jours aprés, luy & ſa femme furent aſſaſſinez en plein midy dans leur maiſon par deux Gentilshommes freres, qui leur eſtoient allé demander de l'argent par pure neceſſité, & qui les tuerent, ſur ce qu'en leur en refuſant ils avoient crié au voleur.

Les ſecrets de la Providence ſont tellement impenetrables qu'il y a de la temerité de juger de la conſcience des hommes par les biens ou par les maux qui leur arrivent. Comme il eſt certain que les adverſitez ſont quelquefois la punition divine de la mauvaiſe vie, elles ſont quel-

quefois des épreuves de la vertu & des occaſions
1665. de meriter, & nous voyons encore tous les jours des gens de bien miſerables, & des ſcelerats heureux ; mais à quoy l'on ne ſe trompe point, c'eſt au jugement des actions. Le Lieutenant Criminel avoit ſi publiquement trafiqué de la Juſtice toute ſa vie, ſur tout en ſauvant le coupable, que la maniere de ſa mort pouvoit ſervir d'exemple & eſtre priſe pour un chaſtiment de Dieu : & meſme l'infame avarice de ſa femme & de luy, qui ne leur permettoit pas, avec de grands biens qu'ils avoient, d'avoir ſeulement un valet, fut cauſe de leur mort : on diſoit pourtant à ſa juſtification, qu'il n'avoit jamais fait perir l'innocent.

Mais pour revenir à moy, il falloit ſur mes réponſes me mettre en liberté ou faire informer plus amplement : on ne fit ni l'un ni l'autre. Mes ennemis qui ſçavoient bien que je n'eſtois pas coupable, avoient par ces belles apparences de Juſtice ſurpris celle du Roy en luy propoſant de me faire interroger, ne doutant point que ce pas là n'engageaſt Sa Majeſté à me retenir priſonnier pour juſtifier celuy qu'elle avoit fait de me faire arreſter.

Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma priſon, & le Duc de S. Aignan l'eſtant venu viſiter le meſme jour que je fus arreſté, il luy dit que parlant au Roy de moy,

Sa Majesté luy avoit témoigné que c'estoit pour mon bien qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille, & que je m'estois fait tant d'ennemis que je courrois risque sans cela d'estre assassiné. Trois jours aprés ma femme luy écrivit pour sçavoir s'il n'avoit rien ouy dire au Roy ensuite de l'interrogatoire du Lieutenant Criminel, & S. Aignan luy fit cette réponse. 1665.

A S. Germain en Laye ce 25. d'Avril 1665.

JE n'aurois pas manqué, Madame, de vous faire réponse tres-ponctuellement, & de vous témoigner par ce soin combien j'ay de respect pour vous, & à quel point j'honore Monsieur vostre mary, si j'avois assez appris de nouvelles pour vous soulager de vos inquietudes; mais comme il n'est pas facile de faire expliquer le Roy sur son sujet, au moins je croy vous pouvoir dire que si ses affaires ne vont pas beaucoup mieux qu'au départ de Paris pour venir ici, du moins je ne les voy pas empirées, & que je ne voy pas que le bruit ridicule que de méchans railleurs ou de peu habiles ennemis veulent faire courre, que dans le lieu mesme où il est, il a fait des chansons contre son Juge & ses gardiens, vous doive donner la moindre peine. Vous avez à faire à un Roy tres-juste & tres-éclairé, & vous devez croire qu'aucune des augustes personnes qui composent cette famille Royale dont nous parlons, ne le condamnera legerement,

1665. *M. le Prince m'a toûjours fait l'honneur de m'en parler le plus honneſtement & le plus raiſonnablement du monde, & s'en tourmente moins que les autres d'une volée ordinaire. Ne vous inquiettez donc pas s'il vous plaiſt, Madame, & attendez du temps ce que voudroit voir dés aujourd'huy, s'il eſtoit en ſon pouvoir, à ſon avantage & au voſtre, Madame,*

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur, Le Duc de S. Aignan.

On peut voir par cette Lettre les ſottiſes de mes ennemis dans les bruits qu'ils faiſoient courre.

Cependant je commençois à eſtre fort chagrin. On fait un grand plaiſir à un priſonnier innocent quand on luy fait ſon procés le croyant coupable; mais quand on ne le punit que de la priſon on luy fait bien de la peine: car cela luy fait voir qu'il a des ennemis puiſſans, qui luy pardonnent bien moins l'offenſe qu'ils luy font que s'il avoit fait un grand crime. J'avois ce chagrin là, & j'euſſe quaſi mieux aimé eſtre coupable d'autres choſes, que d'eſtre injuſtement ſoupçonné de celles-cy.

Lorſque nos Maiſtres nous font du mal, nous ſommes ravis de trouver qu'ils ont raiſon, & que nous l'avons merité; mais ſi nous croyons qu'ils ont tort, nous ſommes au deſeſpoir:

ſeſpoir : car nous apprehendons leur haine beaucoup plus que leur juſtice. 1665.

Au reſte j'eſtois tenu de fort court ; je ne ſortois point de ma chambre, & je n'avois de commerce avec perſonne : ſi l'on euſt voulu faire mon procés, je n'euſſe pas trouvé cette contrainte fort étrange.

Tous mes amis venoient fort ſouvent ſur le foſſé de la Baſtille me demander comment je me portois : je parlois là un quart-d'heure avec eux malgré le Gouverneur & les ſentinelles, à qui il donnoit charge de faire ſemblant de tirer ſur les carroſſes s'ils ne ſe retiroient ; mais je leur criois de ne pas bouger, & que ce n'eſtoit que des menaces. On me donnoit mille autres dégouſts que je ſouffrois impatiemment.

Au bout de ſix ſemaines le chagrin de ma priſon me fit malade, & puis le chagrin d'eſtre malade, avec celuy d'eſtre priſonnier, & le refus qu'on fit à ma femme de la permiſſion de me voir, augmenterent ma maladie.

Il n'eſt pas concevable combien je m'ennuyois. Si les jours en priſon durent des mois aux gens qui ſe portent bien, ils durent des années aux malades. Encore euſſay-je pris patience ſi j'euſſe ſçeu le temps que j'y devois demeurer : quand on en voit le bout, chaque jour paſſé eſt une diminution à noſtre peine ; mais quand on en eſt incertain, chaque jour n'eſt

qu'autant de rabbatu ſur noſtre vie.

1665. Je n'avois point de fievre, mais j'avois des étouffemens continuels, & le Medecin de la Baſtille, qui à la dureté naturelle de ſa profeſſion, avoit encore joint l'inhumanité qu'on acquiert dans le commerce des priſonniers, ſe moquoit de mon mal. Quoy-qu'il fuſt habile homme, je le trouvois fort ignorant en cette rencontre: car j'euſſe beaucoup mieux aimé avoir une fievre continuë alors, qu'une maladie de langueur, parce que dans la premiere on a la teſte ſi remplie de vapeurs que l'eſprit ne ſouffre point; mais dans l'autre, l'eſprit a toute la liberté qu'il luy faut pour faire enrager ſon homme.

Avec tout le peu de cas que mon Medecin faiſoit de ma maladie, je fus pourtant ſaigné trois fois & purgé deux, aprés quoy je me portay mieux, & meſme je fus plus tranquille. Cela me fit juger qu'il falloit en priſon comme en religion, s'abattre le corps & l'eſprit par des veilles, de l'abſtinence, & des remedes; & que quand on eſtoit trop vigoureux & trop éveillé on ſentoit bien plus ſon mal.

Pendant ma maladie, la priſon, la laſſitude, & le chagrin (à moy qui aime naturellement la liberté, la joye & la compagnie;) d'ailleurs la veuë fort éloignée de la guerre; les traitemens que j'avois receûs aprés avoir ſervi fort

long-temps; le peu d'apparence d'eſtre mieux traité à l'avenir; mes affaires domeſtiques en grand deſordre; tout cela me fit venir la penſée de me défaire de ma Charge. Et voicy de quelle maniere je m'y conduiſis. 1665.

Je priay Baiſemaux de dire au Roy que je ſuppliois tres-humblement Sa Majeſté de me pardonner, & de me rendre ma liberté en conſideration de mes longs ſervices: que ſi ſa juſtice n'eſtoit pas encore entierement ſatisfaite, je luy offrois de me démettre de ma Charge comme un chaſtiment que je m'impoſois à moy-meſme pour ſortir plûtoſt de ſa diſgrace & de ma priſon. Je fus aſſez long-temps à me déterminer à cela; j'apprehendois le blaſme de mes amis; mais enfin je crûs qu'ils ſe payeroient de ces raiſons lorſque je les leur dirois.

Aprés les traitemens qu'on venoit de me faire, j'aurois eû tort d'eſperer des graces de la Cour, quand meſme on m'auroit remis en liberté, cependant en gardant ma Charge ce m'eſtoit une occaſion d'achever de me ruiner aprés ma priſon, j'avois donc par là un honneſte prétexte de m'en défaire.

Une grande Charge qui ne nous donne pas les honneurs & les établiſſemens qu'elle nous doit procurer, nous fait bien plus de honte que d'honneur: car le monde ne fait pas toû-

jours la juſtice aux malheureux, de croire qu'on
1665. leur fait injuſtice.

Je ſçavois bien qu'il eſtoit fort rude de perdre le fruit de trente & une année de ſervices, en me défaiſant d'une grande Charge que j'avois exercée treize ans durant, & de quitter par là mes prétentions des avantages qu'elle me devoit procurer ; mais il eſtoit encore plus rude de languir en priſon, d'où la colere du Roy, qu'on avoit prevenu contre moy, & l'acharnement de beaucoup d'ennemis puiſſans, ne me laiſſoient pas lieu d'eſperer de ſortir ſi-toſt. Enfin il n'y a que ceux qui n'ont point eſté en priſon qui trouvent étrange qu'on faſſe toutes choſes pour en ſortir. Ce furent là les raiſons que je crûs qui perſuaderoient mes amis un jour que j'avois eû ſujet de me défaire de ma Charge.

Baiſemaux donc ayant dit mon deſſein à ma femme, ainſi que nous en eſtions convenus luy & moy, me rapporta qu'elle n'en eſtoit pas d'avis, & qu'elle craignoit que le Roy ne me taxaſt ma Charge. Sur cela nous reſoluſmes qu'il en parleroit de ma part au Duc de S. Aignan pour ſçavoir ſon ſentiment, qui fut que cela ne pouvoit faire un méchant effet : qu'il ſe chargeoit d'en parler au Roy, & que Sa Majeſté eſtoit trop bonne pour mettre un prix à ma Charge, aprés la maniere dont je luy faiſois offrir de m'en défaire.

Dans ce temps-là la Reine Mere, qui à ce que j'ay ſçeu depuis, avoit le plus preſſé le Roy de me faire arreſter, ayant peut-eſtre découvert la ſurpriſe qu'on luy avoit faite en l'animant contre moy, ou peut-eſtre voulant redoubler ſes actions de charité ſur la fin de ſes jours qu'elle comptoit aſſez proche, entreprit de me procurer des graces du coſté du Roy. Aprés avoir eſſayé vainement d'avoir pour ma femme la permiſſion de me voir, elle obtint celle de me faire voir par le Pere Noüet Jeſuite toutes les fois que je le demanderois. Cela me fit grand plaiſir : car outre que ce bon Pere eſtoit honneſte homme, il m'apportoit de l'ancre & du papier, ce qui me fut une grande reſſource contre le chagrin, & meſme j'écrivois par luy à ma femme, & je recevois de ſes Lettres. 1665.

Comme elle avoit encore pris d'autres allarmes ſur les offres que j'avois fait faire au Roy, leſquelles allarmes eſtoient que Sa Majeſté en me permettant de me défaire de ma Charge, ne me fiſt pas ſortir de priſon, je luy écrivis les ſujets de la confiance que j'avois en la bonté du Roy.

Cela raſſeura un peu ma femme ; mais la réponſe du Duc de S. Aignan la mit tout-à-fait en repos. Il luy dit que le Roy laiſſoit à mon choix de vendre ma Charge ou de la garder : & pour moy voyant que mon compliment n'a-

voit pas l'effet que j'en attendois, je ne fis plus
1665. rien dire, & je crûs que tout le mal qu'on me vouloit faire n'iroit qu'à la prison.

Dans ces sentimens là il me prit envie de commencer l'histoire du Roy, dont, tous les maux que j'avois soufferts depuis trois mois n'avoient pû me détacher. Je le trouvois trop honneste homme pour me prendre à luy des traitemens que j'avois receûs.

Dans la tranquillité que me donna cette pensée, je fis une requeste au Roy en vers de la part de Vardes, de Péguilin, qui estoient aussi prisonniers en ce temps-là, & de moy, sous le nom de trois amans prisonniers: & cela sur le modelle de quelques requestes badines qu'on avoit faites à Sa Majesté quelque temps auparavant. Je pensay que mes affaires s'adoucissant, le Duc de S. Aignan la feroit voir au Roy & que cela le pourroit divertir un moment.

REQUESTE AU ROY,

de la part de trois Amans prisonniers, l'un desquels parle au nom des autres.

GRAND ROY, le plus galant & le mieux fait [du monde,
(Car nous laissons à part ces autres qualitez
Qui vous font respecter sur la terre & sur l'onde,

Et nous n'avons beſoin dans les adverſitez,
Qui nous obligent de nous plaindre, 1665.
Que des endroits par où vous ſçavez tout charmer,
Que de ceux qui vous font aimer,
Et non de ceux qui vous font craindre.)

Grand Roy donc, que l'amour avec des traits charmans
Forma pour attendrir les plus cruelles ames,
Ecoutez les ſoûpirs de trois pauvres Amans;
Non pas de ces ſoûpirs, qu'ils pouſſoient pour leurs
Ce doux tourment leur eſt oſté, [Dames;
Mais ils ont bien depuis, autre peine ſoufferte,
Ils ſoûpirent aprés la perte,
De leur derniere liberté.

Ils ſont au deſeſpoir d'avoir pû vous déplaire,
L'amour les aveugloit, il les a fait broncher:
En faveur de ce Dieu, calmez voſtre colere,
Grand Prince, il pourra bien un jour s'en revancher.
Ayez pitié de ces coupables,
Voſtre indignation les rend trop malheureux;
Quand ils ne ſeront qu'amoureux,
Ils ſeront aſſez miſerables.

Comme il vous eſt aiſé de vous rendre plus doux,
1665. *Et que les maux d'amour ſont des maux incurables,*
Delivrez ces Amans, de voſtre âpre courroux;
Ces tourmens aſſemblez leur ſont inſupportables.
Perſonne ne ſçauroit nier,
Que la priſon ne ſoit une cruelle geſne;
Mais rien n'eſt égal à la peine
D'eſtre amoureux & priſonnier.

Puiſqu'à ſurmonter l'un, on ne doit pas prétendre,
Jugez comment des deux, un cœur ſe peut trouver:
Il les faut reſſentir pour les pouvoir comprendre,
L'imagination n'y peut ſeule arriver.
Voſtre ſort differe du noſtre,
Grand Prince; cependant cecy nous eſt commun:
Vous pouvez vous ſauver de l'un,
Je ne vous réponds pas de l'autre.

Vous qui vivez ſi bien avecque vos alliez,
Vous donnez à l'Amour un ſujet de ſe plaindre;
Vous prenez des Amans qu'il tient déja liez;
Cependant quoy-qu'un Dieu n'ait jamais rien à craindre,
Il vous a toûjours reſpecté:
Et jamais de ces gens que voſtre ordre empriſonne,

(Luy qui ne ménage perſonne)
N'entreprit ſur la liberté. 1665.

Vous déplaiſt-il, Grand Roy, qu'il occupe nos ames?
Auriez-vous là-deſſus, des ſentimens jaloux?
Vous ne le devez pas, nous ne ſervons les Dames,
Que quand nous ne pouvons nous employer pour vous.
Le ſerment que l'on fait aux Belles,
N'eſt pas incompatible avec d'autres ſermens,
Et les plus fidelles Amans
Sont les ſujets les plus fidelles.

D'ordinaire, Grand Roy, nous vous donnons l'Eſté,
Et de l'hyver encor la plus grande partie,
Et nous voyons Cloris, quand voſtre Majeſté
S'enferme pour regler, & l'Europe & l'Aſie.
Mais fuſt-on encor plus charmé;
Si-toſt que de partir voſtre ſervice preſſe,
On prend congé de ſa Maiſtreſſe
A la veille d'en eſtre aimé.

Vous qui n'ignorez rien, vous ſçavez quel ſupplice
C'eſt à des malheureux de quitter des plaiſirs:

Vous connoiſſez, grand Roy, combien ce ſacrifice,
1665. *Couſte aux pauvres Amans de pleurs & de ſoûpirs.*
Mais ce qui plus les embarraſſe,
C'eſt qu'ils trouvent ſouvent au lieu de s'avancer,
Ou que c'eſt à recommencer,
Ou qu'un rival a pris la place.

Nous ſommes à couvert de ſemblables malheurs;
Pas un de nous ne craint des peines ſi cruelles,
Les ſujets de nos feux ſont conſtans & leurs cœurs
Sont genereux, grand Prince, autant qu'ils ſont fidel-
Nous ſçavons meſme à nos dépens [*les.*
Qu'il n'eſt pas trop aiſé d'en faire les conqueſtes:
Nos Maiſtreſſes ſont fort honneſtes;
Mais nous ſommes long-temps abſens.

Ne mettez pas leurs cœurs à la derniere épreuve,
Grand Prince, que ſçait-on ce qui peut arriver?
Tout paſſe avec le temps, & la foy la plus neuve,
S'uſe, & les plus adroits, ne s'en peuvent ſauver.
Laiſſez-nous bien eſperer d'elles,
En amour quelquefois il eſt bon d'ignorer;
Et ſouvent vouloir penetrer,
Apprend de méchantes nouvelles.

Pardonnez donc, grand Prince, à ces pauvres amans,
Ne vous opposez plus, au cours de leurs tendresses, 1665.
Bien que toûjours remplis de tendres sentimens,
Ils vous ont plus aimé que toutes leurs Maistresses.
Quoy qu'amoureux & quasi fous,
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Sylvies,
Et plus de cent fois en leurs vies,
Ils ont voulu mourir pour vous.

LE 24. de Juillet Philippes de Clerambaut Mareschal de France mourut de maladie à Paris : ce fut un fort grand dommage pour la Cour, dont il estoit un des plus agreables ornemens ; mais c'en fut encore un plus grand pour sa Maison à cause du gouvernement qu'il alloit avoir de Monseigneur le Dauphin.

Pour moy je commençois à m'accoûtumer à la prison. Quand je recevois une nouvelle qui avoit la moindre apparence d'estre bonne, j'estois si fatigué du chagrin que m'avoient donné les méchantes, que je l'éxagerois & que j'en tirois des consequences infaillibles de ma prochaine liberté. L'amitié que j'avois pour le Roy, me le representoit naturellement humain, & severe seulement par politique ; d'ailleurs mon ancre & mon papier m'estoient d'un grand secours contre l'ennuy. Je me donnois de l'em-

ploy toute la journée, mon impatience me ser-
1665. voit d'occupation ; je m'amuſois à eſtre impatient, quand je ne pouvois faire autre choſe ; je faiſois ſouvent frapper par mon valet à la porte de ma chambre pour appeller celuy qui en avoit la clef, auquel j'avois toûjours quelque choſe de neceſſaire à demander. Une autre fois je m'allois enfermer une heure dans un cabinet où je n'avois de jour que par une lucarne, & puis je me faiſois une liberté artificielle quand je retournois dans ma chambre.

Dans ce temps-là ma femme m'ayant écrit que le Duc de S. Aignan luy avoit demandé ſi elle ne ſçavoit point que j'euſſe rien écrit contre le Roy, cela me redonna du chagrin, voyant que la calomnie recommençoit & faiſoit impreſſion. Je fis réponſe à ma femme, & je luy envoyay cette Lettre en meſme temps.

Copie d'une Lettre envoyée par ma femme au Duc de S. Aignan le 26. d'Aouſt 1665.

DEpuis que je n'ay eû l'honneur de vous voir, Monſieur, j'ay fort ſongé à la queſtion que vous m'aviez faite, & je me ſuis ſouvenu que deux ou trois jours avant que M. de Buſſy fuſt arreſté, il me dit que ſur la meſme choſe que vous luy aviez demandée, il vous avoit donné un Billet écrit & ſigné de ſa main, par lequel il ſe ſoûmettoit aux plus rudes chaſtimens qu'il plairoit au Roy d'ordonner, ſi l'on

pouvoit le convaincre d'avoir jamais manqué de reſpect en écrit ou en paroles à Sa Majeſté, aux Reines, à Monſieur, à Madame, ni à toute la Maiſon Royale; mais qu'il ſupplioit auſſi tres-humblement le Roy de traiter ſes ennemis de meſme, s'ils ne pouvoient verifier les choſes qu'ils diſoient contre luy. 1665.

Depuis qu'il eſt arreſté je n'ay pas ſçeu ce qu'il diſoit, mais comme vous m'avez donné curioſité de le ſçavoir, j'ay prié le Pere Noüet depuis quatre jours de luy demander ce qu'il diſoit là-deſſus.

Il me vient de faire dire qu'il eſt encore tout preſt de ſigner de ſon ſang un meſme Billet que celuy qu'il vous a prié de donner au Roy de ſa part.

Qu'il ſupplie tres-humblement Sa Majeſté de conſiderer qu'il a beaucoup d'ennemis & qu'il luy ſeroit infiniment obligé s'il vouloit examiner les gens qui ont parlé contre luy. Que tel qui paroiſſoit parler ſans intereſt, en avoit ou par luy-meſme, ou par liaiſon avec quelqu'un de ſes ennemis.

Que le Roy ſçavoit bien que l'année paſſée on avoit dit des choſes à Sa Majeſté contre luy, dont enfin elle eût la bonté de luy dire qu'elle eſtoit deſabuſée.

Qu'il y avoit preſentement d'auſſi méchantes gens à la Cour qu'en ce temps-là.

Qu'il vous prioit de l'abandonner, vous qui eſtiez ſon meilleur ami, ſi l'on pouvoit prouver par ſon écriture ou par des témoins irreprochables qu'il euſt jamais manqué de reſpect au Roy, mais qu'il vous

1665. *prioit auſſi d'éclaircir la choſe, afin que la trouvant fauſſe, vous puiſſiez prendre hautement ſon parti, & ſupplier Sa Majeſté de le traiter comme elle fit l'année paſſée à Fontainebleau quand elle fut éclaircie.*

C'eſt de quoy il m'a mandé de vous conjurer, Monſieur, diſant qu'il luy eſt bien rude d'eſtre toûjours expoſé à la calomnie du premier qui luy voudra nuire.

Le Roy eſt trop bon & trop juſte pour n'écouter qu'une partie; l'un dit ouy, l'autre dit non: il faut en venir aux preuves, cela giſt en fait.

Mais pour vous dire mon ſentiment là-deſſus, Monſieur, il me ſemble qu'il n'y a pas grande apparence qu'un homme qui a ſervi toute ſa vie comme a fait M. de Buſſy ſans avoir eû de récompenſe, qui a une belle Charge, qu'il eſpere enfin qui luy en procurera, & qui attend tout de la bonté de ſon Maiſtre, luy vouluſt manquer de reſpect. Je n'excuſe pas la conduite de M. de Buſſy en de certaines choſes, & luy meſme ſe condamne le premier, mais il n'eſt pas fou à lier, comme il ſeroit s'il avoit fait ce qu'on luy ſuppoſe.

D'ailleurs, Monſieur, vous ſçavez combien de fois il vous a parlé du Roy les larmes aux yeux de tendreſſe. Il m'a dit qu'il vous avoit l'obligation de l'avoir témoigné à Sa Majeſté. Le Roy voudroit-il plûtoſt croire ſes ennemis qui luy diſent des choſes, où il n'y a point d'apparence, que vous, Monſieur,

quand vous luy en dites de ſi vray-ſemblables. M. de Buſſy ſeroit bien malheureux ſi cela eſtoit. 1665.

Ma femme ayant appris le 26. d'Aouſt que le Duc de S. Aignan eſtoit arrivé de S. Germain à Paris, luy manda qu'elle iroit ſçavoir le lendemain de luy s'il avoit parlé au Roy de mes affaires, & ſur cela il luy écrivit ce Billet.

A Paris ce 27. d'Aouſt 1665.

J'Eſpere, Madame, avoir l'honneur de parler Samedy au Roy, & je ne partiray d'icy que ce jourlà. Ne vous donnez point s'il vous plaiſt la peine de me venir chercher, & croyez, Madame, que je ſuis dans les ſentimens où je dois eſtre de vous témoigner que je ſuis,

Voſtre tres-humble, & tres-obeïſſant ſerviteur, Le Duc de S. Aignan.

Le Pere Noüet m'ayant apporté ce Billet avec une Lettre de ma femme, je luy fis réponſe, & je luy envoyay celle-cy pour le Duc de S. Aignan.

Copie d'une Lettre envoyée par ma femme au Duc de S. Aignan, le 31. d'Aouſt 1665.

J'Ay ouy dire à M. de Buſſy, Monſieur, qu'il ne vous avoit guere de fois parlé ſans vous témoigner

1665. *beaucoup de tendreſſe pour le Roy, & meſme juſqu'à en avoir ſouvent les larmes aux yeux, & qu'un jour luy ayant dit que vous en aviez parlé à Sa Majeſté, & qu'elle avoit bien receu cela; il l'en alla tres-humblement remercier auſſi-toſt, & luy confirmer toutes les choſes que vous luy aviez dites.*

Qu'eſt-ce qui peut détruire cela dans l'eſprit du Roy, Monſieur? Car vous avez autant de créance auprés de Sa Majeſté qu'un autre; elle ſçait bien que pour quelque intereſt que ce fuſt, vous ne la voudriez pas tromper. D'ailleurs, quand vous luy dites qu'on l'aime, Monſieur, c'eſt une choſe où il y a tant d'apparence, que vous devez eſtre plûtoſt crû qu'un autre qui luy dit le contraire, à moins qu'il ne luy en faſſe voir des preuves convaincantes. Eclairciſſez-vous donc de la verité, afin que ſi M. de Buſſy ſe trouve coupable, vous l'abandonniez comme un homme qui vous a trompé le premier; mais auſſi que s'il ſe trouve innocent, vous puiſſiez avec plus de confiance ſupplier tres-humblement le Roy de luy rendre ſa liberté.

Le Duc de S. Aignan luy fit auſſi-toſt cette réponſe.

Du premier de Septembre 1665. à Paris.

JE croy, Madame, ne pouvoir mieux vous témoigner ce que j'ay eû l'honneur de vous dire qu'en faiſant

ſant voir demain matin au Roy la Lettre qu'il vous a plû de m'écrire. Je le feray ſi je ne reçoy point d'autre ordre de vous, & vous témoigneray que croyant M. de Buſſy fort innocent à l'égard du Roy & de toute la Maiſon Royale; comme ſon mérite le rend d'ailleurs digne d'eſtre ſervi, vous connoiſtrez tous deux que je ſuis, Madame, 1665.

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur.

Deux jours aprés ma femme eſtant allée ſçavoir ce que le Roy luy avoit répondu, apprit qu'on avoit encore donné à Sa Majeſté une hiſtoire d'elle & une de la Reine Mere, qu'on diſoit que j'avois faites. Cette nouvelle augmenta mes chagrins, voyant que toutes les calomnies de mes ennemis eſtoient bien receûes, & qu'on les croyoit ſans les éclaircir. En faiſant réponſe à ma femme, je luy envoyay cette Lettre pour le Duc de S. Aignan.

A Paris ce 8. de Septembre 1665.

J'Ay ſongé à ce que vous me diſtes l'autre jour, Monſieur, qu'on avoit donné au Roy une hiſtoire de Sa Majeſté & une de la Reine Mere qu'on attribuoit à M. de Buſſy.

Si le Roy en veut ſçavoir la verité il ne luy ſera

1665. *pas difficile; il n'a qu'à remonter à la ſource, chacun nommera ſon auteur, & celuy qui dira l'avoir eûë des mains de M. de Buſſy, il le luy faudra confronter: car enfin voilà les moyens d'éclaircir ces choſes ſans faire tort à perſonne. Le Roy eſt trop juſte, comme je vous ay déja mandé, Monſieur, pour écouter les accuſateurs & ne point faire oüir les accuſez. Si Sa Majeſté ne veut pas que cette affaire là vienne à la connoiſſance des gens de la robe, qu'elle ait la bonté d'envoyer à M. de Buſſy quelque homme de la Cour à qui elle ſe fie, chargé de memoires ſur leſquels il le puiſſe interroger; & ſi M. de Buſſy ne ſe juſtifie pas, alors le Roy vous pourra faire voir le tort que vous avez de vous employer pour un homme qui ſera convaincu de luy avoir manqué de reſpect, & moy-meſme j'attendray de la pure grace de Sa Majeſté le pardon de mon mary ſans l'en importuner davantage.*

M. de Buſſy ſeroit bien malheureux ſi la porte eſtoit ouverte à tous les calomniateurs contre luy, pendant qu'il eſt en priſon, ſans avoir les moyens de ſe défendre.

Si le Roy vouloit avoir la bonté de faire reflexion un moment ſur la quantité d'ennemis que la maniere d'eſprit de M. de Buſſy & ce malheureux écrit luy ont attirez, Sa Majeſté ſeroit en garde contre les rapports qu'on luy fait contre luy.

Je ne prétens pas par là juſtifier M. de Buſſy, mais vous m'avoüerez, Monſieur, que cela merite

qu'on ne croye pas ſes accuſateurs ſans examiner ce qu'ils avancent. 1665.

Je vous manday déja l'autre jour, Monſieur, ſur ce ſujet qu'il y avoit deux moyens pour découvrir la verité de ces rapports, les preuves, ou les conjectures. Pour les preuves, il faudroit de l'écriture de M. de Buſſy ou de bons témoins. Pour les conjectures; n'y a-t-il pas plus d'apparence, Monſieur, que les ennemis de M. de Buſſy ne pouvant ſe vanger de luy par eux-meſmes, voudront intereſſer le Roy, que de dire que M. de Buſſy qui a ſervi toute ſa vie ſans avoir eû aucune recompenſe, qui a une grande Charge depuis long-temps, dont le deſordre de ſes affaires domeſtiques l'obligeroit de ſe défaire s'il n'eſperoit des graces de Sa Majeſté, vouluſt manquer en la moindre choſe du monde au reſpect qu'il luy doit.

Si le Roy reçoit toutes les hiſtoires qu'on luy voudra donner ſans faire éclaircir la verité avec les accuſez, on en verra tous les jours de bien étranges, que ceux qui les auront faites n'auront qu'à mettre ſous le nom de leurs ennemis.

Mais, Monſieur, je viens de m'aviſer de vous dire que ſi l'on produit une hiſtoire nouvelle aujourd'huy: car j'en doute encore à moins que vous ne l'ayez veûë, pourquoy ne l'a-t-on pas produite auſſitoſt que M. de Buſſy a eſté arreſté? N'y-t-il pas plus d'apparence qu'on a mis cinq mois à la faire, que cinq mois à la trouver?

1665. Il y avoit quelques jours que le Pere Noüet me faiſoit un point de conſcience de faire un eſpece de manifeſte pour la ſatisfaction des gens qu'on m'avoit fait offenſer par l'écrit qui couroit ſous mon nom : & comme j'eſtois demeuré d'accord avec luy que je le ferois ; nous avions reſolu que je l'adreſſerois au Duc de S. Aignan en forme de Lettre, auquel le Pere Anat Confeſſeur du Roy, le donneroit pour le faire voir à Sa Majeſté. Je le mis donc entre les mains du Pere Noüet le 12. de Septembre 1665. tel qu'il s'enſuit.

LETTRE DU COMTE DE BUSSY au Duc de S. Aignan.

De la Baſtille ce 12. de Septembre 1665.

» LE témoignage que les gens de bien doivent » à la verité, à leurs amis & à leur reputation, « m'oblige aujourd'huy, Monſieur, de vous é- » claircir de ma conduite & du ſujet de ma diſgra- » ce : ne vous attendez pas à une juſtification ; je » ſuis trop ſincere pour m'excuſer quand j'ay tort.

» Pour entrer donc en matiere, je vous diray, » Monſieur, qu'il y a cinq ans que ne ſçachant » à quoy me divertir à la campagne où j'eſtois, » je me mis à écrire une hiſtoire ou plûtoſt un » roman ſatyrique : veritablement ſans deſſein

d'en faire aucun mauvais uſage contre les gens « ——
dont je parlois, mais ſeulement pour m'occu- « 1665.
per alors, & tout au plus pour le montrer à «
quelques-uns de mes bons amis, & leur en don- «
ner du plaiſir. «

Eſtant de retour à Paris je leûs cette hiſ- «
toire à quatre de mes amies ; l'une deſquelles «
m'ayant preſſé de la luy laiſſer pour vingt-qua- «
tre heures, je ne m'en pûs jamais défendre. Il «
eſt vray que quelques jours aprés on me dit «
qu'on l'avoit veûë dans le monde ; j'en fus au «
deſeſpoir, & d'autant plus que ce malheur me «
venoit de la part d'une perſonne que j'aimois «
fort. «

Je l'allay trouver auſſi-toſt, & je luy en fis «
mes plaintes. Au-lieu de m'avoûër franchement «
ſon imprudence, & de concerter avec moy des «
moyens d'y remedier, elle me nia qu'elle euſt «
jamais tiré des copies de cette hiſtoire, me ſoû- «
tenant qu'elle n'eſtoit pas publique, & que ſi «
elle eſtoit publique, il falloit que je l'euſſe preſ- «
tée à d'autres qu'à elle. L'aſſeurance avec la- «
quelle elle me parla, & le deſir que j'ay d'or- «
dinaire de n'avoir point ſujet de me plaindre «
de mes amis, m'oſterent mes ſoupçons : cepen- «
dant je ne ſçay comment elle fit ; mais enfin «
le bruit de cette hiſtoire ceſſa pour quelque «
temps, aprés lequel une de ſes amies s'eſtant «
broüillée avec elle, me montra une copie de «

» ce manuſcrit qu'elle avoit fait ſur la ſienne.
1665. » Ce fut alors que le dépit d'avoir eſté ſi ſou-
» vent trompé par une femme de mes amics, qui
» me faiſoit outrager deux femmes de qualité ;
» me fit emporter contre elle : & comme on ne
» ſe fait jamais aſſez de juſtice pour ſouffrir ſans
» vengeance le reſſentiment des gens qu'on a of-
» fenſez, elle ajoûta dans cette hiſtoire ce qu'el-
» le crût qui me pouvoit attirer la haine de la
» pluſpart de ceux dont je parlois, & retrancha
» le bien que je diſois d'eux : & cela eſt ſi vray
» que les premieres copies qui furent veûës n'eſ-
» toient pas falſifiées ; mais ſi-toſt que les autres
» parurent (comme on court à la ſatire la plus
» forte) on trouva les veritables fades, & l'on
» les ſupprima comme fauſſes.

» Je ne prétens pas m'excuſer par là : car quoy-
» qu'effectivement, je n'aye dit que du bien de
» beaucoup de gens que cette honneſte amie a
» maltraitez ; je ſuis pourtant cauſe du mal qu'el-
» le en a dit.

» Non contente d'avoir empoiſonné cette hiſ-
» toire en beaucoup d'endroits, elle en a com-
» poſé enſuite d'autres toutes entieres depuis que
» je ſuis arreſté ſur mille particularitez qu'elle a-
» voit appriſes de moy dans le temps que nous
» eſtions amis, leſquelles elles a aſſaiſonnées de
» tout le venin dont elle a pû s'aviſer.

» Cependant lorſque je ſçeus qu'il couroit une

hiſtoire ſous mon nom, & que meſme mes ennemis l'avoient donnée au Roy, quoy-que je n'euſſe qu'à nier pour me tirer d'affaire, j'aimay mieux faire voir l'original à Sa Majeſté. 1665.

Vous ſçavez, Monſieur, qu'au retour du voyage de Chartres, pendant lequel le Roy avoit leû cette hiſtoire, je vous priay de donner à Sa Majeſté mon original écrit de ma main & relié: il prit la peine de le lire. Mais quoyqu'il trouvaſt cet original & la copie tout differens, il ne laiſſa pas de juger que l'offenſe que je faiſois à deux femmes de qualité meritoit chaſtiment. Il me fit donc arreſter, & donnant ce grand exemple au public, il ſatisfit en meſme temps au reſſentiment des gens intereſſez & à ſa propre juſtice.

Mes ennemis me voyant à la Baſtille, crurent que n'eſtant pas en eſtat de me défendre, ils pouvoient impunément m'accuſer. Ils dirent donc au Roy que j'avois écrit contre luy. Mais Sa Majeſté qui ne condamne jamais perſonne ſans l'entendre les ſurprit fort en m'envoyant interroger par le Lieutenant Criminel. Je me diſpoſay ſans balancer un moment & ſans vouloir faire la moindre proteſtation à répondre devant luy, ne croyant pas en eſtre moins Gentilhomme, & croyant par là rendre plus de reſpect au Roy.

Aprés qu'il m'eût fait reconnoiſtre l'original

« écrit de ma main de l'hiſtoire dont je vous viens
1665. « de parler, il me demanda ſi je n'avois rien écrit
» contre le Roy. Je luy répondis qu'il me ſurpre-
» noit fort de faire une queſtion comme celle-là
» à un homme comme moy. Il me dit qu'il en
» avoit ordre, je répondis donc que non, & qu'il
» n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant ſervi
» trente & une années ſans avoir receû aucune
» grace, eſtant depuis treize ans Meſtre de camp
» General de la Cavalerie-legere, & attendant
» quelque recompenſe de Sa Majeſté, je vouluſſe
» luy manquer de reſpect; que pour détruire ce
» vray-ſemblable, il falloit ou de mon écriture
» ou des témoins irréprochables. Que ſi l'on me
» produiſoit l'un ou l'autre en la moindre choſe
» qui choquaſt le reſpect que je devois au Roy
» & à toute la famille Royale, je me ſoûmettois
» à perdre la vie, mais que je ſuppliois auſſi Sa
» Majeſté d'ordonner le meſme chaſtiment con-
» tre ceux qui m'accuſeroient ſans pouvoir me
» convaincre. (Vous ſçavez, Monſieur, que je
» vous priay de donner au Roy de ma part un
» Billet contenant ces meſmes choſes trois ou
» quatre jours avant que je fuſſe arreſté.) Je ſi-
» gnay mes réponſes, & aprés beaucoup d'autres
» diſcours trop longs & inutiles à vous redire,
» le Lieutenant Criminel me dit qu'il les alloit
» porter au Roy; je le priay de dire à Sa Ma-
» jeſté que je luy demandois tres-humblement

pardon

pardon d'avoir eſté aſſez malheureux de luy déplaire. « 1665.

Depuis ce temps-là n'ayant vû ni le Lieutenant Criminel ni aucun autre Juge, j'ay bien crû qu'une ſi noire & ſi ridicule calomnie n'avoit fait aucune impreſſion dans un eſprit auſſi clairvoyant & auſſi difficile à ſurprendre que celuy du Roy.

Mais, Monſieur, perſonne ne connoiſt ſi bien que vous la fauſſeté de cette accuſation : car outre que vous voyez comme tout le monde, le peu d'apparence qu'il y a, c'eſt que vous avez eſté pluſieurs fois témoin de la tendreſſe, ſi je l'oſe dire ainſi, du profond reſpect, de l'eſtime extraordinaire, & meſme de l'admiration que j'ay pour le Roy. Je vous ay ſouvent dit que je le voyois tous les jours, que je l'étudiois, & que tous les jours il me ſurprenoit par des qualitez merveilleuſes que je découvrois en luy. Vous pouvez vous ſouvenir, Monſieur, qu'un jour tranſporté de mon zele, je vous dis, que puiſque la paix ne me permettoit plus d'haſarder ma vie pour ſon ſervice, je le voulois ſervir d'une autre maniere, & que comme un des Capitaines d'Alexandre avoit écrit l'hiſtoire de ſon Maiſtre, il me ſembloit qu'il eſtoit juſte qu'un des principaux Officiers des armées du Roy écriviſt une auſſi belle vie que la ſienne ; je vous priay de le dire à Sa Majeſté, &

1665. » quelque temps aprés vous me dites la réponſe
» qu'elle vous avoit faite, dans laquelle ſa mo-
» deſtie me parut admirable.

» Aprés cela, Monſieur, peut-on m'attaquer
» ſur le chapitre du manque de reſpect à mon
» Maiſtre, & ne croyez-vous pas que ſi mes en-
» nemis avoient ſçeu tous les témoignages parti-
» culiers que je vous ay ſi ſouvent donnez de
» mon zele extraordinaire pour la perſonne de
» Sa Majeſté, & que vous avez eû la bonté de
» luy faire connoiſtre: ne croyez-vous pas, dis-
» je, qu'ils auroient cherché à trouver d'autres
» priſes ſur moy que celle-là. Je n'en doute point,
» Monſieur, mais Dieu a confondu leur malice,
» & vous verrez qu'ils n'auront fait autre choſe
» que de m'avoir donné un honneſte prétexte en
» vous écrivant cecy de faire ſouvenir le Roy de
» tous les ſentimens où vous m'avez veûs pour
» Sa Majeſté. Cependant j'attends avec une extré-
» me reſignation à ſes volontez la grace de ma
» liberté.

» Voilà, Monſieur, ce que j'ay crû vous de-
» voir apprendre de mes affaires, pour vous mon-
» trer par le libre aveû que je fais de ma faute,
» & par le repentir que j'en ay, combien je ſuis
» éloigné d'en commettre jamais de pareilles:
» Mais vous allez encore mieux voir par le rai-
» ſonnement que je vais faire, combien je ſuis
» perſuadé qu'il ne faut jamais rien écrire contre

perſonne : car ſi l'on n'écrit que pour ſoy, c'eſt « ——
comme ſi l'on le penſoit : ſi c'eſt pour le montrer « 1665.
à quelqu'un, il eſt infaillible qu'on le ſçaura toſt «
ou tard : ſi la choſe eſt mal écrite, elle fera de «
la honte : s'il y a de l'eſprit, elle fera des en- «
nemis ; cela eſt tout au moins inutile, s'il eſt «
ſecret ; & dangereux, s'il eſt public. Mais ce que «
je devois dire avant tout cela c'eſt qu'en s'at- «
tirant la colere de Dieu & celle du Roy, on «
s'expoſe aux querelles, aux priſons, & à d'au- «
tres diſgraces. «

Si je ne vous connoiſſois pas bien, Mon- «
ſieur, j'apprehenderois qu'en vous paroiſſant «
auſſi coupable que je le ſuis, cela ne me fiſt per- «
dre voſtre eſtime & voſtre amitié, mais je n'en «
ſuis point en peine, parce que vous connoiſſez «
le fonds de mon cœur, que vous ſçavez qu'il y «
a des gens plus long-temps jeunes que d'autres, «
& que ſi j'ay eſté de ceux là, les mauvais ſuc- «
cés de cette conduite & les chaſtimens que j'ay «
receus, vous doivent empeſcher de douter que «
je ne ſois fort changé. «
«

J'envoyay en meſme temps à ma femme cet-
te Lettre pour le Duc de S. Aignan, comme
ſi elle l'euſt écrite elle meſme.

A Paris ce 12. de Septembre 1665.

1665. *JE vous conjure, Monſieur, de vouloir donner à M. de Buſſy en cette rencontre des marques de l'amitié que vous luy avez fait ſi ſouvent l'honneur de luy promettre; de demander tres-humblement au Roy pardon pour luy de ce qu'il a eſté aſſez malheureux pour luy déplaire; de repreſenter à Sa Majeſté tous ſes ſervices, & la bonté qu'elle eût l'année paſſée à Fontainebleau de luy promettre qu'on ne luy diroit rien contre luy qu'elle ne l'éclairciſt, & que le manuſcrit qu'il luy a mis entre les mains eſt fait il y a prés de cinq ans.*

Que cependant il y a cinq mois qu'il eſt dans une priſon fort étroite.

Que ſi cela ne ſuffit pas pour ſatisfaire a la Juſtice de Sa Majeſté, ſuppliez-là tres-humblement, Monſieur, d'envoyer M. de Buſſy chez luy achever le temps qu'elle l'auroit laiſſé à la Baſtille: cela ſera d'un auſſi grand exemple que la priſon, & châtiera autant M. de Buſſy.

Trois jours aprés le Pere Noüet me vint dire que le Pere Anat eſtoit fort ſatisfait de mon manifeſte; qu'il ne doutoit pas qu'il ne fiſt un bon effet dans le monde, & qu'il ne touchaſt le cœur du Roy: cela me mit l'eſprit un peu en repos, mais je n'y demeuray guere.

Quand nous trouvons quelque conſolation

en prison, elle nous fait passer quelques heures plus doucement ; mais le lendemain il nous en faut une nouvelle, l'autre est inutile : il n'y a rien qui s'use tant que les consolations dans l'adversité, ce n'est pas que je ne m'aide fort contre le chagrin ; mais ce mesme esprit qui me donne des moyens d'y resister, invente à tous momens des sujets d'estre triste, de sorte que c'est toûjours à recommencer : on se fait sans cesse des monstres pour les combattre, & bien souvent le monstre est le plus fort. En verité les haut & bas des prisonniers sont incomprehensibles : quand ils esperent, ils ne comprennent plus comment ils avoient pû craindre, & quand ils craignent, ils ne conçoivent pas comment ils avoient pû esperer ; les mesmes choses qui en de certains temps servoient à les consoler, les desesperent en d'autres. 1665.

Le Pere Noüet m'apporta à cette visite une Lettre de ma femme, par laquelle entre-autres choses, elle me mandoit que Madame de **** venoit d'estre exilée. Je luy envoyay sur cela cette Lettre pour le Duc de S. Aignan.

A Paris ce 15. de Septembre 1665.

*ET bien, Monsieur, voilà Madame de **** chassée ; le Roy ne voit-il pas maintenant ce que c'est, & cela ne justifie-t-il pas fort M. de Bussy dans l'es-*

1665. *prit de Sa Majeſté : car elle eſt (je croy) la ſeule qui ait aſſeuré le Roy que M. de Buſſy luy avoit manqué de reſpect, & ſeurement c'eſt elle qui luy a attiré des ennemis en cette rencontre, ou par ſes ſollicitations, ou par ſon exemple. Le Roy qui a l'eſprit ſi penetrant ne voit-il pas bien que cette Dame qu'il connoiſt, qui ne manque pas d'eſprit, a bien crû qu'eſtant ennemie déclarée de M. de Buſſy, elle ne ſeroit pas croyable ſur les choſes qu'elle diroit contre luy, & qu'il falloit les faire dire par d'autres. Mais ſi Sa Majeſté vouloit un peu examiner, comme je vous ay déja écrit une fois, les gens qui luy ont parlé, elle trouveroit des parens, des amis, ou des amans de cette femme là, ou des ennemis qu'elle a faits à M. de Buſſy en changeant ſon manuſcrit ; & cela joint au peu d'apparence qu'il y a d'ailleurs, & à ce qu'il n'y a aucune preuve, devroit juſtifier M. de Buſſy.*

Le Duc de S. Aignan, diſant & mandant à ma femme quinze jours durant qu'il prendroit ſon temps pour faire voir au Roy la Lettre que je luy avois écrite, l'impatience en prit au Pere Noüet, & il me conſeilla d'écrire au Pere Anat une Lettre qu'il puſt faire voir à Sa Majeſté. Et voicy ce que je luy écrivis.

De la Bastille ce 29. de Septembre 1665.

1665.

MOn Reverend Pere,

Lorsque je fus arresté, la faute que j'avois faite d'avoir écrit quelque chose contre deux femmes de qualité, m'obligea de me faire justice à moy-mesme: & quoy-que mon intention n'eust pas esté de les offenser, ne voulant point que cela fust jamais public, neanmoins les choses estant arrivées autrement, il estoit juste que je satisfisse par ma prison au ressentiment de ces deux Dames. Mais lorsque le Lieutenant Criminel me vint demander si je n'avois rien écrit contre le Roy; je vous avoüe, mon Reverend Pere, que ma constance faillit à m'abandonner, voyant que mon Maistre que j'ay bien servi toute ma vie, de qui j'attendois des recompenses, que j'aime, que j'estime, & que j'admire si fort, comme je l'ay témoigné tant de fois à M. le Duc de S. Aignan, pouvoit me soupçonner en quelque façon d'une si extraordinaire folie: car vous voyez bien, mon Reverend Pere, que cela ne se pourroit nommer autrement, s'il estoit arrivé à un simple particulier sans Charges, sans services, & sans esperances; à plus forte raison à un homme qui a tout cela: il est certain que si Dieu ne m'eust soûtenu en cette rencontre, les forces humaines ne me pouvoient pas faire resister au chagrin que j'eûs de voir que mes ennemis mettoient le Roy contre moy, le seul protecteur que j'eusse au

1665. *monde. Une des plus grandes marques que j'ay receûë de l'aſſiſtance divine, ce ſont les conſolations que m'ont apporté les viſites du Pere Noüet: il m'a remis l'eſprit en repos, en me faiſant eſperer que Dieu ne permettroit pas que mon innocence fuſt long-temps inconnuë, & ce qu'il m'a dit là-deſſus (avec la certitude que j'ay des lumieres de l'eſprit du Roy & de la juſtice du cœur de Sa Majeſté) m'a beaucoup conſolé. Je m'adreſſe encore à vous, mon Reverend Pere, pour vous ſupplier tres-humblement de me vouloir aſſiſter auprés du Roy: Demandez-luy pardon pour moy, s'il vous plaiſt; mais aſſeurez-le en meſme temps, mon Reverend Pere, que bien loin de luy avoir jamais manqué de reſpect, ni a toute la famille Royalle, Sa Majeſté n'a pas un ſujet, ſans en excepter un ſeul, qui ait toûjours eû plus de tendreſſe, plus d'eſtime, de zele & d'admiration que moy pour ſa perſonne.*

Le 3me d'Octobre le Pere Noüet me revint voir, & me dit que le Pere Anat m'aſſeuroit qu'il eſſayeroit de faire voir au Roy la Lettre que je luy avois écrite.

Cinq jours aprés le Pere Noüet m'eſtant venu revoir, j'envoyay par luy à ma femme un memoire pour Madame de Motteville, qui devoit parler à la Reine Mere pour moy, & une Lettre pour le Duc de S. Aignan.

INSTRU-

INSTRUCTION A MADAME de Motteville du 8. d'Octobre 1665. 1665.

LA Reine Mere a déja eû la bonté de s'employer pour M. de Buſſy auprés du Roy, elle luy a fait avoir la permiſſion depuis trois mois de voir le Pere Noüet Jeſuite, quand il le demande.

Il y a ſix ſemaines qu'elle demanda au Roy ſa liberté, & il luy répondit qu'il falloit encore attendre. Cette réponſe fait croire que pour peu que Sa Majeſté faſſe de nouvelle inſtance au Roy là-deſſus, elle obtiendra cette liberté.

Si la Reine vouloit achever une auſſi bonne œuvre que la délivrance d'un priſonnier de qualité qui a bien ſervi le Roy toute ſa vie, & qui a expié l'offenſe qu'il a faite à deux Dames, par une priſon de ſix mois ſans ſortir d'une chambre, Sa Majeſté s'attireroit les benedictions du ciel qu'elle merite déja par tant d'autres bonnes actions qu'elle fait tous les jours.

Que ſi la Reine y trouvoit encore quelque reſiſtance, Sa Majeſté pourroit propoſer au Roy d'envoyer M. de Buſſy chez luy, achever le temps qu'il l'auroit laiſſé à la Baſtille, & cela feroit un auſſi grand exemple que la priſon.

A Paris ce 8. d'Aouſt 1665.

1665. *JE voudrois pour beaucoup, Monſieur, que le Roy euſt veû ce que je vis bier, il connoiſtroit M. de Buſſy d'une autre maniere qu'il ne luy a eſté dépeint par ſes ennemis.*

En cherchant quelques papiers pour nos affaires domeſtiques dans une caſſette de M. de Buſſy, je trouvay une liaſſe de Lettres de feu M. le Cardinal à luy. La curioſité me prit de les lire, je les trouvay la pluſpart écrites pendant la guerre civile, & ſur le ſujet du Siege de Monrond & de la conſervation de la ville de la Charité. Veritablement tout ce qu'on peut donner de témoignages d'eſtime & d'amité, tout ce qu'on peut donner de loüanges & d'aſſeurances de rendre de bons offices auprés du Roy, tout eſt dans ces Lettres-là. Je vous les veux donner à lire, Monſieur, quand vous en aurez le loiſir; vous ſerez peut-eſtre bien-aiſe de voir combien M. le Cardinal eſtimoit un homme que vous aimez; & ce que vous verrez dans ces Lettres autoriſera encore ce que vous direz au Roy en faveur de M. de Buſſy, au moins vous pourrez aider à Son Eminence à faire aprés ſa mort pour M. de Buſſy ce qu'il auroit fait aſſurément s'il avoit vécu davantage.

Quand je ſonge que le Roy eſt le plus juſte Prince du monde & le plus reconnoiſſant, je trouve M. de Buſſy bien malheureux d'eſtre en l'eſtat où il eſt

avec tous les ſervices qu'il a rendus. Je vous ſupplie, Monſieur, de luy aider à les faire connoiſtre à Sa Majeſté; vous ne ſçauriez prendre un meilleur témoin que M. le Cardinal, & ſes Lettres en rendront de bons témoignages. Vous trouverez bien quelques heures de reſte pour les voir & quelques momens pour en parler au Roy. Ce ſont de ces actions honneſtes & genereuſes que vous aimez tant à faire, Monſieur, & qui en ſervant voſtre ami, travaillent ſi fort à la gloire d'un Maiſtre pour qui vous avez tant de Zele. 1665.

Je ne m'eſtonne pas que les choſes que le Duc de S. Aignan a pû dire au Roy en ma faveur pendant ma priſon, n'ayent pas fait grand effet: car Sa Majeſté eſtoit prevenuë par cent mille méchantes impreſſions que mes ennemis luy donnoient tous les jours de moy, qui me voyant arreſté, le croyoient faire impunément: mais je ne ſçaurois comprendre que le Duc de S. Aignan ait dit à Sa Majeſté de ma part tout ce que je l'ay prié de luy dire depuis la mort du Cardinal juſqu'à ma priſon, & que cela ne m'ait pas au moins ſauvé les mauvais traitemens que j'ay receûs. Je ne puis croire que mon ami ait fait ſur cela tout ce que je luy demandois; ce n'eſt pas que ſon intention n'ait eſté fort bonne: car il eſtoit tout plein d'honneur, de bonté, & d'amitié pour moy; mais peut-eſtre

1665. que trouvant alors le Roy déja prevenu contre moy, il n'a pas, aprés quelques tentatives, osé se commettre davantage à fascher Sa Majesté en luy reparlant d'une chose qui luy estoit desagreable.

Le 13. d'Octobre le Pere Noüet me vint dire que le Roy avoit refusé de lire la Lettre que j'avois écrite au Pere Anat, en luy disant qu'il sçavoit de bonne part que le Pere Noüet semoit de mes billets par la Ville: que cela avoit fait peur au Pere Anat, & qu'il avoit esté sur le point de l'empescher de revenir me voir; mais qu'au moins luy avoit-il conseillé de ne se plus charger des Lettres de ma femme & de moy, qu'il me prioit de ne le pas trouver mauvais, & qu'il me croyoit trop raisonnable pour vouloir qu'il s'exposast sans grande necessité à s'attirer une méchante affaire de la part de la Cour, & en me disant cela il me donna un paquet de ma femme, qu'il me dit qui seroit le dernier qu'il m'apporteroit. J'y trouvay cette réponse de Madame de Motteville à ma femme.

A Paris ce 12. d'Octobre 1665.

J'Ay receu le memoire que vous m'avez envoyé, Madame, & la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je feray ce que je pourray pour servir Monsieur vostre mary; mais, Madame, je

ne puis encore vous rien promettre sur le temps : car la Reine est presentement dans un estat de souffrance qui ne nous peut pas permettre de l'importuner des affaires des particuliers. C'est pourquoy il faut que vous me donniez le moyen d'attendre l'occasion de faire ce que je desire, qui est de vous servir utilement si je puis. Je suis, &c. 1665.

Je sentis l'interruption du commerce avec ma femme comme une nouvelle prison : car bien que le Pere Noüet me dist de sa part l'estat de mes affaires, il y avoit une grande difference de cela aux détails qu'on apprend dans de longues Lettres ; & d'ailleurs ce Pere ne m'apportant plus ni ancre ni papier, je prevoyois que je retomberois bien-tost dans cette oisiveté si épouvantable dans la prison. Cinq ou six jours aprés, le Pere Noüet me vint dire que le Pere Anat avoit fait une seconde tentative auprés du Roy pour ma liberté ; mais qu'il n'y avoit encore trouvé aucune disposition, & qu'il m'asseuroit seulement qu'il n'y avoit point du tout d'aigreur contre moy dans l'esprit de Sa Majesté.

Je connus bien que le Pere Noüet adjoûtoit cecy pour me consoler : car depuis le commencement de ma prison jusqu'alors il n'y avoit rien de plus aigre que les traitemens que j'avois receûs.

Cependant on est bien embaraſſé quelle con-

tenance on doit tenir en prison : si vous témoi-
1665. gnez de la constance, vous irritez vos ennemis qui veulent vous mortifier & vous abbattre : si vous témoignez de la douleur, ils ont peur de vostre ressentiment : de sorte que voyant que je ne pouvois choisir une maniere de vie qui pust adoucir mes affaires, je me laissois aller à mon chagrin ; & il faut avoûër aussi qu'il est bien difficile d'y resister, & que rien n'est plus insupportable que les peines d'une solitude forcée. On ne se reveille pas un matin qu'on ne soit triste jusqu'à la mort ; & la raison de cela est que si on a mal dormi on a esté au desespoir toute la nuit, & si l'on a bien reposé on est enragé en s'éveillant de trouver que le bien n'est qu'en songe, & le mal en effet. Comme un sommeil tranquille en prison, ressemble fort à un sommeil de liberté ; quand on se trouve en prison aprés avoir bien dormi, il semble que l'on y vienne d'entrer.

Si vos amis vous servent avec chaleur, & que cela ne vous fasse point sortir, vous estes au desespoir de voir que vostre malheur ne se puisse changer, & vous tirez de là des consequences de la grande colere du Maistre. Si vos amis vous servent mal, vous estes au desespoir de vous voir abandonné ; ainsi vous estes toujours au desespoir en prison.

Lorsque vous apprenez que vos amis sont

triſtes, quoy-que bien ſouvent cela ne vous regarde pas, vous croyez que tout eſt perdu pour vous ; quand vous apprenez qu'ils ſont gays, vous croyez qu'ils ne ſongent point à vos intereſts. 1665.

Toutes les affaires du monde ont deux faces, l'une agreable & l'autre faſcheuſe ; dans la priſon on ne s'attache qu'à celle-cy.

Le ſouvenir du bien qu'on n'a plus, le ſentiment du mal que l'on a, & la crainte de celuy qui peut arriver donnent ſans ceſſe à l'eſprit de grandes peines.

Quand le Pere Noüet me trouvoit dans mes chagrins, il me demandoit pour me plaire, où eſtoit donc ce courage qui m'avoit tant de fois fait affronter la mort ſans la craindre, & je luy répondois que j'eſtois aſſez affermi contre les morts promptes & violentes, mais que je ne m'eſtois jamais preparé contre les morts de langueur.

Que je ſçavois bien qu'il y avoit des gens qui eſtoient des années entieres en priſon qui ne ſe plaignoient pas tant que moy, mais que cela venoit de ce que rien ne ſe reſſembloit au monde; que les fortunes, les fautes, les eſprits ou les temperamens eſtoient differens, & que tel eſtoit plus chaſtié de ſix mois de priſon, & ſouffroit davantage, que tel de ſix ans.

Qu'en bonne juſtice on devoit proportion-

ner les peines non seulement aux fautes, mais
1665. encore aux forces des coupables. Qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'un homme comme moy, accoûtumé de jeunesse au grand air des Campagnes, pust resister long-temps à ne sortir pas d'une chambre.

Que si le Roy sçavoit par experience quel supplice c'estoit qu'une longue & étroite prison, j'estois assuré qu'il estoit trop humain pour s'en servir legerement, & que je gagerois que Loüis XII. pendant son Regne, & François Premier depuis son retour de Madrid, n'avoient fait mettre personne à la Bastille que pour quinze jours au plus, ou bien que c'estoient des gens qui meritoient la mort.

Tous ces discours fermoient la bouche au Pere Noüet, qui pâtissoit fort de me voir souffrir. Ma femme avertie par luy du redoublement de mon chagrin ne bougeoit de chez les Ministres, mais ils la fuyoient d'ordinaire. La pluspart de ces Messieurs ne veulent pas qu'on leur dise ce que l'on souffre, parce qu'ils se deffient encore de leur humanité.

Le 25me d'Octobre ma femme supplia le Roy de me permettre de prendre l'air sur la terrasse de la Bastille, qui estoit le seul remede aux étouffemens qui me prenoient souvent, capables de me faire mourir. Elle luy en donna mesme un Placet dont elle n'eut point de réponse.

Baisemaux

Baisemaux qui dist en ce temps-là l'estat où j'estois à M. de Louvoy, me vint redire de sa part, qu'il alloit demander au Roy permission que j'envoyasse un Placet à Sa Majesté, & le 30. d'Octobre il me renvoya dire qu'elle ne luy avoit rien répondu. 1665.

Toutes ces nouvelles ne guerissoient pas mes étouffemens, comme on peut croire: au contraire le Pere Nouet m'estant venu voir le Samedy 31me, veille de la Toussaints pour me confesser, il n'en pût venir à bout. Je le voyois, je l'entendois, mais je ne luy pouvois parler. Mon mal luy fit tant de pitié, qu'il resortit tout aussi-tost pour me faire venir un Chirurgien qui m'ouvrit la veine, & pour aller dire au Pere Anat qu'il estoit obligé en conscience de representer au Roy l'estat où j'estois. Cela fit effet; car le Lundy second de Novembre sur les deux heures aprés midy, Barrail Lieutenant de la Bastille me vint dire que l'ordre venoit d'arriver pour me faire aller sur la terrasse. On me voulut persuader que cette grace m'estoit venuë par les prieres de la Reine Mere, & peut-estre que le Roy luy dit que c'estoit à elle à qui il l'accordoit: cependant je croy que le Pere Anat avoit donné les plus grands coups. Je manday à ma femme de remercier leurs Majestez, le Pere Anat, & M. de Louvoy, & je passay ce mois là assez doucement.

1665. Le Samedy 28me ſur les trois heures aprés midy je vis entrer ma femme dans ma chambre. J'en eûs toute la joye que peut donner une grace qu'on n'attend pas. Le lendemain 29me elle en alla remercier le Roy, & ſur les cinq heures du ſoir eſtant revenuë à la Baſtille pour me voir, on luy dit que l'ordre n'eſtoit que pour une fois, elle recourut à la Reine Mere: cependant ayant appris cette nouvelle de ſa part, j'en eûs le chagrin qu'on ſe peut imaginer. Enfin le Mercredy ſecond de Decembre, ma femme eut permiſſion de me revoir, & elle m'apporta en meſme temps ordre de me défaire de ma Charge. Cela me ſurprit alors: car la maniere dont Sa Majeſté avoit receu la propoſition que je luy avois fait faire par le Duc de S. Aignan il y avoit quatre mois, m'avoit fait croire que ce n'eſtoit pas là le mal qu'on me vouloit faire: cependant la rage de mes ennemis qui n'eſtoit pas pleinement aſſouvie, les obligea de faire tous leurs efforts pour me dépoüiller, ſe trouvant meſme par là plus à couvert de mon reſſentiment, que ſi je reſortois avec une grande Charge.

Comme dans l'ordre verbal que m'apporta ma femme, on ne me faiſoit rien dire de ma liberté, je ſongeay s'il n'y avoit pas moyen d'y faire entrer cette condition; mais enfin il me parut que vouloir capituler avec ſon Maiſtre,

aigriroit mes affaires, & que s'il y avoit quelque choſe qui les puſt adoucir: c'eſtoit d'obeïr de bonne grace. Je renvoyay donc ma femme le lendemain dire au Roy, que Sa Majeſté pouvoit non ſeulement diſpoſer de ma Charge, mais encore de mon bien & de ma vie, & en meſme temps elle luy donna le commencement de ſon hiſtoire que j'avois faite il y avoit trois mois, en luy diſant, que je la ſuppliois tres-humblement de voir ce manuſcrit; que je n'y avois point d'intereſt & qu'il ne regardoit que Sa Majeſté. Bien, Madame, luy dit-il en le prenant, je le verray, & au-lieu de le donner à M. de Louvoy ou au Capitaine des Gardes, comme il faiſoit de tous les papiers qu'on luy preſentoit, il le mit dans l'une des poches de ſon juſte-au-corps. 1665.

1665.

HISTOIRE DE LOUIS XIV.

LA paix eſtant faite entre la France & l'Eſpagne en l'année 1660. par l'entremiſe de Jules Mazarin, Cardinal, Miniſtre d'Eſtat depuis 1643. qu'avoit commencé la Regence d'Anne d'Autriche, & le mariage de Loüis avec l'Infante Marie Thereſe d'Autriche, ayant eſté le premier avantage de cette paix : la Cour revint de S. Jean de Luz à Paris, où le Roy & la Reine Regnante firent la plus magnifique entrée qui ſe ſoit jamais faite.

Les ſoins extraordinaires que le Cardinal avoit pris pour le ſervice de l'Eſtat pendant ſon Miniſtere, avoient fort alteré ſon temperament, & ce grand homme en faiſant la plus avantageuſe paix qu'on fera jamais pour la France, ſacrifia le reſte de ſa ſanté à la gloire de ſon Maiſtre. Il vint mourir à Vincennes le 8me de Mars 1661. & depuis qu'il eût fait la paix, il n'eût gueres d'autre loiſir que de faire ſon teſtament & de ſonger à ſa conſcience. Toute la

consolation qu'on peut avoir en mourant, le Cardinal la receut; il laissa les affaires de son Maistre en fort bon estat, & il le vit dans une sensible affliction de sa perte. 1665.

Le Roy ayant témoigné, mesme en public, le regret qu'il avoit de la mort d'un Ministre si fidelle, commença de se charger luy seul des emplois qu'il avoit la bonté de partager avec luy, & retint pour son Conseil particulier les mesmes Ministres dont il se servoit avant la mort du Cardinal.

La Cour qui s'attendoit de voir un Prince de vingt-trois ans se reposer sur son Conseil d'une partie de ses affaires, fut fort surprise de le voir tenir regulierement deux Conseils tous les jours; estre accessible & recevoir les Placets de tout le monde, répondre sur le champ aux demandes qui ne requeroient point de déliberation, & signer luy-mesme toutes ses Ordonnances.

Aprés un si beau debut, son premier soin fut de soulager considerablement ses peuples; & comme il avoit de grandes armées sur pied, il reforma ses troupes avec une justice & un discernement si grand, que les interessez raisonnables n'y trouverent point à redire: & parce qu'il luy paroissoit juste & prudent de ne pas perdre des gens qui l'avoient bien servi & dont il pouvoit avoir affaire; il donna des pensions

1665. à tous les reformez, & les mit dans ſes Compagnies des Gardes du Corps, dans ſes Compagnies de Mouſquetaires, ou dans une Compagnies de Chevaux-legers qu'il crea pour Monſeigneur le Dauphin. Ainſi en ſe faiſant la plus grande & la plus belle garde de Potentat qui ſoit ſur la terre, il conſerva les Officiers de pluſieurs armées pour les remettre en peu de temps ſur pied quand il en auroit beſoin; ſçachant bien que les troupes nouvellement levées ſont long-temps méchantes quand les Officiers ſont nouveaux auſſi; mais que les vieux Officiers les ont bien-toſt diſciplinées.

Il remplit de gens de qualité, & dont on luy diſoit du bien, les Charges de ſa Maiſon, dans leſquelles la venalité avoit introduit juſques-là beaucoup de gens ſans naiſſance & ſans merite.

Dans ce temps-là Batteville Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre, prétendit le pas devant d'Eſtrade Ambaſſadeur de France en cette meſme Cour, & enſuite le voulant prendre d'autorité, il y eût quelques gens d'Eſtrade tuez. Le Roy en ayant eû avis, fit commander à Fuenſaldagne Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés de luy de ſortir de la Cour, & prit la choſe avec tant de hauteur, qu'on fut obligé pour l'appaiſer, de luy faire la plus ample ſatisfaction qui ſe fera jamais en pareille rencontre: & ce fut une declaration autentique qui fut leuë en preſence

de tous les autres Ambaſſadeurs, par laquelle le Roy d'Eſpagne proteſtoit ne vouloir pas que ſes Ambaſſadeurs entraſſent jamais en concurrence avec ceux du Roy. 1665.

Le deſordre ayant eſté fort grand dans les finances pendant la guerre, le Roy trouva à propos ſur la fin de l'année 1661. de faire rechercher les Financiers, les Partiſans, & les gens d'affaires : & pour cet effet il compoſa une Chambre de Juſtice avec toutes les précautions imaginables, pour faire que la Juſtice y fuſt renduë exactement. Il prit dans chaque Cour Souveraine du Royaume un Officier, dont la capacité & la bonne conſcience fuſſent univerſellement connuës ; & mit à la teſte de cette Compagnie, ce Grand homme Guillaume de la Moignon, premier Preſident du Parlement de Paris, homme illuſtre par ſa naiſſance & par ſa vertu.

Enſuite il rembourſa une partie des rentes de l'Hoſtel-de-Ville de Paris, ſur le pied du denier qu'on les avoit achettées : il ſupprima celles pour leſquelles il découvrit qu'on n'avoit pas financé. Enfin tout l'ordre qu'on peut rétablir dans des affaires où l'abus a eſté extréme, il le mit dans les ſiennes, & cela par les avis de Jean Baptiſte Colbert, qu'il fit Contrôleur General de ſes Finances, homme digne de cet employ.

1665. Pour moy qui estois témoin avec toute la Cour de la conduite admirable de ce Grand Prince, je redoublay d'estime & de zele pour luy, & je l'approchay de plus prés pour voir s'il estoit égal en toutes choses. Veritablement je trouvay que quand ses grandes occupations luy permettoient de se communiquer, il charmoit par une conversation agreable & douce ceux à qui il faisoit l'honneur de parler. Tout cela ensemble me toucha si fort, que la paix me mettant hors d'estat de le pouvoir servir dans ses armées, il me vint dans l'esprit de le servir d'une autre maniere. Je crûs qu'un des Capitaines d'Alexandre ayant écrit l'histoire de son Maistre, il ne falloit pas moins qu'un des principaux Officiers des armées du Roy pour écrire une aussi belle vie que la sienne. J'en parlay au Duc de S. Aignan, & je le priay de sçavoir du Roy s'il l'auroit pour agreable, il me dit quelques jours aprés que Sa Majesté me remercioit, qu'elle disoit n'avoir pas encore fait des choses dignes d'estre écrites, mais qu'elle esperoit de me donner un jour de la matiere.

Comme cette réponse n'estoit pas une défense, je ne changeay point de resolution, je differay seulement de travailler jusqu'à ce que j'eusse fait un amas de toutes les particularitez que je devois mettre en œuvre; ce qu'ayant fait le plus exactement que j'ay pû, je me trouve

en

en eſtat aujourd'huy de commencer cet ouvrage, & je croy qu'avant que de faire connoiſtre ce grand Prince par ſes actions, il eſt à propos d'en donner un portrait fidelle à noſtre ſiecle & à la poſterité. 1665.

PORTRAIT DU ROY.

LOUIS XIV. eſt grand & bien pris dans ſa taille; il a les cheveux chaſtains bruns & naturellement enflez; il a les yeux grands & doux, le nez & la bouche bien faites. Enfin il eſt beau; mais de ces beautez maſles, qui ne craignent ni le froid ni le ſoleil, & qui ne ſont point incompatibles avec les fatigues de la chaſſe & les travaux de la guerre. Il a l'air d'un Heros, & quand on ne traiteroit pas ſa dignité Royale de Majeſté, on en devroit traiter ſa perſonne. Il a je ne ſçay quel charme dans la voix qui luy acheve de gagner les cœurs, que ſa preſence avoit déja touchez; il danſe avec une grace & avec une juſteſſe admirables; jamais homme ne s'eſt mieux ſervi d'un cheval que luy. Enfin il fait tous les exercices du corps avec une adreſſe extraordinaire.

Pour l'eſprit il l'a infiniment juſte. Il l'a aiſé, naturel, plein de feu, mais ſon flegme s'en eſt rendu le maiſtre, & l'on a remarqué qu'il ne luy eſt jamais échappé un mot, qu'on puſt

mieux dire si l'on y avoit long-temps pensé.

1665. Ni les hommes, ni les passions ne le gouvernent, la seule raison a tout pouvoir sur luy, & quelque creance qu'il donne aux gens, il ne défere pas si fort à leur témoignage sur les choses de conséquence, qu'il les croye sans s'éclaircir d'ailleurs, particulierement quand il s'agit de quelques mauvais offices, il ne croit ni les amis, ni les ennemis, & cherchant la verité parmi des gens neutres & non suspects, il en compose sa Justice.

Si quelqu'un estoit assez malheureux pour luy déplaire par sa personne, ou par quelqu'une de ses actions, & qu'il eust du merite d'ailleurs, il ne luy feroit point de grace, mais il luy rendroit justice, & cela en faveur de la seule vertu qu'il considere par tout où il la rencontre.

Il n'a jamais dit une parole facheuse à un Gentilhomme, & cependant les plus hardis tremblent en luy parlant: quelque confiance que leur donne leur esprit, son air, & la crainte qu'on a de dire quelque chose qui ne soit pas bien dit devant le Prince du monde qui le connoistroit le mieux, embarrasse les plus habiles. L'Ambassadeur de Venise me disoit à ce propos il y a quelque temps, qu'il ne s'estonnoit pas qu'un François se troublast en parlant au Roy; mais qu'il ne pouvoit assez admirer, combien ce grand Prince attiroit de respect &

d'eſtime pour rendre, comme il faiſoit, les Ambaſſadeurs meſmes interdits, & que pour luy il ne parloit jamais à Sa Majeſté qu'il ne fuſt tout émeu. 1665.

Le Roy eſt propre & magnifique en ſes habits, en ſes meubles, en ſes tables, en ſes chevaux, en ſes équipages, en ſes baſtimens: enfin en toutes choſes. Les Maiſons Royales qui avant luy eſtoient, avec quelque air de Grandeur, les plus mal propres du monde, ont maintenant la magnificence des Rois, & la propreté des particuliers.

Il aime la Juſtice, mais il n'aime pas le ſang, & depuis la mort du Cardinal, arrivée au commencement de Juillet 1661. juſqu'à la fin de Juillet 1665. que j'écris cecy, il ne s'eſt pas fait une execution qui ait merité de venir à ſa connoiſſance.

On a veû juſqu'icy les gens dans la diſgrace des Princes, ne point toucher leurs appointemens tant qu'elle duroit: le Roy les fait payer par une bonté ſans exemple, & montre par là qu'il hait le crime & qu'il ne hait point le criminel.

Il ne fait point de grace dont la maniere ne ſoit obligeante, & l'air dont il donne fait autant de plaiſir que le bienfait.

On n'eſt pas plus aſſeuré d'une grace qu'il a donnée que d'une grace qu'il a promiſe, & pour

n'avoir pas une Charge, dont on n'auroit que
1665. ſa parole Royale, il ne faudroit pas avoir moins failli que pour la perdre ſi on en avoit des proviſions.

Il aime naturellement la ſocieté, mais il ſe retient par politique. La crainte qu'il a que les François, qui abuſent aiſément des familiaritez qu'on leur donne, ne choquent le reſpect qu'ils luy doivent, le fait tenir plus reſervé: & par une bonté extraordinaire il aime mieux ſe contraindre, que de leur laiſſer la moindre occaſion de faire quelque choſe qui l'obligeaſt de ſe faſcher contre eux.

Tout ce qu'il fait c'eſt avec tant de circonſpection & tant de meſures, qu'il ne ſe trouve preſque jamais obligé de changer de reſolution, & cela juſqu'aux moindres choſes. Cette fermeté eſt une vertu ſi neceſſaire à un grand Prince, que les Rois ſes predeceſſeurs qui ne l'ont pas eûë, ont terni par ce defaut l'éclat de mille bonnes qualitez qu'ils avoient, & ont bien ſouvent perdu le fruit de leurs travaux pour s'eſtre trop toſt laſſez de leurs entrepriſes.

S'il mépriſe la mort violente, il n'apprehende pas plus la naturelle. Le lendemain du jour qu'il fut au Camp de Bergues, il tomba malade à Mardicq, & on l'emporta à Calais où il fut à l'extrémité; enfin reduit à prendre l'émétique, qui eſt un remede qu'on ne donnoit en

ce temps là aux particuliers que quand ils eſtoient deſeſperez, ce grand Prince ſe voyoit mourir à vingt ans, avec la fermeté & l'indifference d'un homme de quatre-vingts, & ne témoignoit pas plus de regret à la vie que s'il euſt quitté une fortune mediocre ou malheureuſe. 1665.

Je n'ay que deux mots à dire pour faire voir le bonheur de ſes Sujets: il craint Dieu, & il aime la Juſtice.

Enfin on l'admireroit s'il eſtoit un particulier, & la pourpre qui rehauſſe d'ordinaire l'éclat des bonnes qualitez, reçoit du luſtre de toutes les ſiennes.

Il a pour la Reine ſa Mere toute la tendreſſe & tout le reſpect qu'il avoit dans ſon enfance, & il n'y a que ſur ce chapitre qu'il paroiſt n'eſtre pas encore ſorti de ſa Minorité. Il ne montre pas ſeulement en cela ſon bon naturel, il témoigne encore ſa reconnoiſſance: car jamais Princeſſe n'a eû plus de traverſes que cette grande Reine en a eûës dans ſa Regence, pour conſerver l'Eſtat du Roy ſon fils.

1665. LE Roy m'envoya M. de Louvoy le Samedy 5me de Decembre 1665. ſur les onze heures du matin me demander ma démiſſion. Ce Miniſtre me dit que l'intention de Sa Majeſté eſtoit que le Duc de Coaſlin euſt ma Charge pour le prix de deux cens cinquante deux mille livres qu'on luy avoit dit qu'elle me couſtoit. Je luy répondis qu'elle m'en couſtoit deux cens ſoixante & dix, & que le Mareſchal de Clerambaut l'en pourroit aſſeurer. Il me dit que ſi je le faiſois voir au Roy, je recevrois cette ſomme. Je luy repliquay que cela me ſeroit bien facile; qu'au reſte je prétendois faire une démiſſion entre les mains de Sa Majeſté, & que ma femme la luy portaſt. Il me parut un peu ſurpris: cependant il me répondit que cela ſeroit fort bien; & changeant de diſcours, il me dit les obligations que j'avois à la Reine Mere; qu'il avoit eſté témoin qu'elle avoit preſſé le Roy en ma faveur au delà meſme de la raiſon.

Dans ce temps là le Roy envoya deux mille chevaux & quatre mille hommes de pied au ſecours des Hollandois contre l'Eveſque de Munſter, ſous le commandement de Pradel Capitaine au Regiment des Gardes, Epance & Saint Lieu, Mareſchaux de camp ſous luy.

Le premier de Decembre le Roy avoit fait Ducs & Pairs de France, les Mareſchaux du

Pleſſis & de la Ferté Seneterre, & le Marquis de Montauſier. 1665.

Le Samedy au ſoir 5me je fis ma démiſſion entre les mains du Roy, & le Dimanche 6me ma femme la donna à Sa Majeſté avec un Placet, par lequel je luy diſois que ſi elle avoit beſoin de mon bien & de ma vie, je les luy donnerois d'auſſi bon cœur que la démiſſion de ma Charge.

Ce meſme jour j'écrivis cette Lettre à la Reine Mere.

De la Baſtille ce 6. de Decembre 1665.

MAdame,

Les obligations que j'ay à Voſtre Majeſté ſont ſi grandes, que je ne puis plus long-temps m'empeſcher de luy en rendre de tres-humbles graces. Je n'ay eû de ſoulagement dans mes malheurs que celuy que Voſtre Majeſté a eû la bonté de me procurer. Je la ſupplie tres-humblement, Madame, d'achever de me donner quelque repos.

Il y a trente & un an que je ſers le Roy, Madame, & je n'ay pas toûjours eſté ſi malheureux que mes ſervices ne ſoient venus à la connoiſſance de Voſtre Majeſté: j'ay meſme eû des aſſeurances de ſa propre bouche de la ſatisfaction qu'elle en avoit receûë. Cependant, Madame, il y a huit mois que je

1665. *ſuis dans une fort étroite priſon, au bout deſquels je reçois ordre de me défaire de ma Charge, qui eſtoit la ſeule reſſource que j'avois pour me faire eſperer un jour quelque recompenſe de mes ſervices. J'ay failli, Madame, je l'avoüe; mais ce que j'ay fait eſt puni dans toute la rigueur de la plus ſevere Juſtice. Je reçoy ces chaſtimens avec une entiere reſignation aux volontez du Roy: je puis meſme aſſeurer Voſtre Majeſté, que mon Zele pour ſon ſervice & pour ſa perſonne ne diminuera jamais. Si j'avois autant aimé Dieu que luy, Madame, je ne ſerois pas traité comme je le ſuis; il auroit au moins adouci les peines que je meritois. J'eſpere pour l'intereſt que je prens à la gloire de Sa Majeſté, plus que je ne le ſouhaite pour ma propre ambition, qu'il me connoiſtra un jour, & qu'il recompenſera mes ſervices à proportion qu'il a chaſtié mes fautes : Dieu eſt trop juſte pour que cela n'arrive pas, & il prend trop de ſoin du Roy pour qu'il ne luy inſpire pas les ſentimens de faire du bien à ceux qui l'aiment & qui l'ont bien ſervi. Il s'eſt déja ſervi de vous, Madame, pour adoucir le Roy ſur mon ſujet. Parmi les graces que Voſtre Majeſté m'a fait recevoir, celle des viſites du Pere Noüet eſt la plus grande: ſans les conſolations qu'il m'a données, je me fuſſe aſſeurément deſeſperé dans la ſenſible affliction où j'eſtois d'avoir dépleû à un Maiſtre à qui j'avois tant eſſayé de plaire. Il n'eſt pas poſſible, Madame, qu'avec toutes les autres bonnes œuvres que Voſtre Majeſté fait inceſſam-*

inceſſamment, celle-là ne contribuë fort à vous attirer les benedictions du Ciel. Car enfin, Madame, c'eſt à vous à qui je dois la conſtance que j'ay dans mon adverſité, & les bons ſentimens où je ſuis aujourd'huy; achevez s'il vous plaiſt, Madame, de me procurer la ſeule grace qui me reſte à eſperer, qui eſt la liberté. Voſtre Majeſté fait tous les jours dans des Hoſpitaux mille charitez à des miſerables qui ne ſont pas ſi fort à plaindre que moy : car ils n'ont pas ſi bien ſervi le Roy que j'ay fait, & ils ne ſont pas tombez de ſi haut. Depuis que je ſuis ici, Madame, je ne fais que prier Dieu pour la ſanté de Voſtre Majeſté; il entend les prieres des affligez & les exauce quelquefois : je ne les diſcontinueray pas quand vous m'aurez fait ſortir : au contraire, la reconnoiſſance me les fera redoubler toute ma vie; comme eſtant, 1665.

Madame,

Voſtre, &c.

J'écrivis auſſi cette Lettre au Roy.

SIRE,

Quoy-que j'euſſe la plus grande envie du monde de ſervir toute ma vie Voſtre Majeſté dans ma Charge de Meſtre-de-camp General, auſſi-toſt qu'elle m'a témoigné vouloir ma démiſſion, je la luy ay

1665. *envoyée avec une entiere reſignation à ſes volontez, & avec une eſpece de joye d'avoir une occaſion de luy faire voir la maniere avec laquelle je luy obeïſſois dans les choſes meſme les plus faſcheuſes. Toute la grace que je demande aujourd'huy à Voſtre Majeſté, SIRE, c'eſt qu'elle ſoit perſuadée que mes malheurs ne diminueront jamais l'eſtime, le reſpect, le Zele & l'admiration que j'ay toûjours eûë pour voſtre incomparable perſonne; que quand je ne ſerviray pas Voſtre Majeſté, de Meſtre de camp General de ſa Cavalerie dans ſes armées, je la ſerviray de ſimple ſoldat plûtoſt que de ne la plus ſervir: que les gens qu'elle comble de graces ne mourroient pas encore de meilleur cœur que moy pour ſon ſervice, & que je ſuis avec tous les reſpects imaginables,*

SIRE, *De Voſtre Majeſté,*

Le tres-humble, &c.

A la Baſtille ce 9. de Decembre 1665.

Deux jours aprés ma femme ayant écrit à la Mareſchale de Clerambaut, qu'elle la prioit de luy mander ſi elle ne ſçavoit pas combien le feu Mareſchal ſon mary m'avoit vendu ſa Charge, & que le Roy le vouloit ſçavoir pour me faire rendre mon argent par le Duc de Coaſlin, elle luy fit cette réponſe.

A Paris ce 12. de Decembre 1665.

1665.

POur répondre à ce que vous me demandez, Madame, je vous diray que la Charge de Meſtre de camp General de la Cavalerie a eſté venduë par M. le Mareſchal de Clerambaut à M. de Buſſy avant noſtre mariage; je ſçay ſeulement qu'elle fut venduë quatre-vingts-dix mille écus, pour l'avoir ouy dire à défunt M. le Mareſchal. Voilà tout l'éclairciſſement que vous peut donner ſur cela, Madame, voſtre tres-humble, &c.

Le 13me de Decembre j'envoyay la Neuville mon Ecuyer porter à M. de Louvoy le Billet de la Mareſchale : il me le renvoya, en me mandant que je ne laiſſaſſe pas de recevoir l'argent que le Duc de Coaſlin me vouloit donner; & qu'aprés avoir témoigné par là au Roy l'impatience que j'avois d'obeïr à ſes ordres, je ſerois toûjours receû à demander les dix-huit mille livres de ſurplus. Je receûs donc deux cens cinquante-deux mille livres, & dix mille livres pour un preſent à ma femme, & j'envoyay ma quittance au Duc de Coaſlin.

Mais je ne ſçaurois m'empeſcher avant que de paſſer outre de faire reflexion, & de la faire faire à ceux qui liront ces Memoires, ſur les traitemens que je receûs en 1665.

Aprés trente années de ſervices on m'arreſta

pour des bagatelles. Au bout de huit mois
1665. d'une étroite prison on m'obligea à me défaire d'une grande Charge de guerre à moindre prix qu'elle ne m'avoit coûté, aprés l'avoir exercée douze ans, & cependant ce ne fut pas la fin de mes peines.

Huit jours aprés que j'eûs receu l'argent de ma Charge j'écrivis au Duc de S. Aignan cette Lettre.

A la Bastille ce 21. de Decembre 1665.

ENfin, Monsieur, me voilà dépoüillé; je n'ay plus de Charge, & je suis encore à la Bastille. Je vous supplie de témoigner au Roy que tous les maux que me fait Sa Majesté ne m'enpeschent pas de l'aimer, parce que je croy qu'il ne me les a faits que pour ma prétenduë mauvaise conduite dont il est persuadé: cependant demandez luy s'il vous plaist ma liberté, & je vous asseure que quoy-qu'il fasse je l'aimeray toute ma vie.

Six jours aprés que j'eûs écrit cette Lettre je receûs cette réponse.

A Paris ce 27. de Decembre 1665.

JE suis persuadé, Monsieur, que vous n'avez jamais douté de mon affection à vostre service, & si mes Lettres vous l'avoient pû mieux prouver que mes reparties à ceux qui ont voulu parler en ma presen-

ce ; vous n'auriez fait autre choſe que d'en recevoir depuis que vous en avez permiſſion ; mais j'ay fait le devoir d'amy, à l'égard des gens qui ne parloient que parce que vous eſtiez arreſté, & qui ne ſçavoient pas combien vos intereſts me ſont chers : je l'ay fait meſme à l'égard du Roy. Cependant, Monſieur, pour ne vous rien dire du paſſé, je vous aſſureray que Sa Majeſté ayant entendu lire la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, bien loin de me laiſſer remarquer à aucun ſigne qu'elle luy fuſt deſagreable, m'a laiſſé voir que ce Zele ardent que vous y témoignez pour ſa perſonne luy plaiſoit. Et moy qui ay toûjours gardé meſme dans noſtre amitié tout ce que je dois à la Maiſon Royale, & qui aurois eſté le plus grand de vos ennemis ſi j'avois connu évidemment que vous euſſiez manqué en la moindre partie à la ſoûmiſſion & au reſpect que nous luy devons ; je ne ſçaurois m'empeſcher de me flatter de l'eſperance que vous ſortirez bien-toſt de la Baſtille. C'eſt le ſouhait de voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur, 1665.

Le Duc de S. Aignan.

Je luy fis auſſi-toſt cette réponſe.

De la Baſtille ce 27. de Decembre 1665.

IL eſt vray, Monſieur, que je ſuis ſi fort perſuadé que vous eſtes un bon & genereux ami, que ſi j'avois eſté derriere vous toutes les fois que vous avez

1665. *eſſayé de radoucir le Roy ſur mon ſujet, & que vous avez fait taire les gens qui ne parloient de moy que parce qu'ils me ſçavoient entre quatre murailles, je ne le croirois pas plus que je le fais. Croyez auſſi, Monſieur, que cela fait l'effet qu'il doit faire dans le cœur le plus reconnoiſſant du monde.*

Deux heures aprés que j'eûs écrit cette Lettre, il me prit un ſaiſiſſement de cœur ſi grand qu'il fallut faire ouvrir la Baſtille la nuit pour m'aller querir un Chirurgien qui me ſaigna.

Quoy-que je ſentiſſe vivement les mauvais traitemens que je recevois de mon Maiſtre, ceux que je recevois de ma Maiſtreſſe ne me tourmentoient pas moins. La fortune & l'amour m'accabloient d'inquietude; mais ce qui augmentoit celle de l'amour, c'eſt que je m'eſtois toûjours défié de la fortune, & jamais de ma Maiſtreſſe. Tout ce que je puis dire en faveur de celle-cy, c'eſt que je croy qu'elle ne m'euſt point quitté, ſi l'autre ne luy en euſt montré le chemin. Je fus quaſi au deſeſpoir de ſon inconſtance; je faillis à en mourir, mais le temps m'en conſola, & je ſuis venu à la fin à ce bien-heureux eſtat d'indifference qu'elle meritoit il y avoit long-temps.

Lorſque j'ay parlé dans ces Memoires, du commencement de cette paſſion, elle me tenoit encore aſſez au cœur, pour me faire croire que

j'en pourrois parler plus amplement dans la rupture, & j'avois remis à ce temps là à entrer dans le détail : cependant je trouve aujourd'huy que je ne ſçaurois finir trop viſte une ſi deſagreable matiere, & cela me perſuade que je ſuis abſolument gueri. 1665.

Dans ce temps là ma belle ſœur de Rouville obtint ſes Bulles pour l'Abbaye de Rougemont, & pour l'union du Prieuré de S. Julien à cette Abbaye, à condition que l'Eveſque d'Autun, dans le Dioceſe duquel eſtoit ce Prieuré, y conſentiroit, parce que l'Abbaye eſtoit dans le Dioceſe de Langres.

Me revenant de tous coſtez que Mademoiſelle d'Orleans témoignoit en toutes rencontres me faire toûjours l'honneur de m'aimer, & qu'elle avoit meſme demandé au Roy permiſſion qu'une de mes bonnes amies me viſt ſans la pouvoir obtenir, je luy écrivis cette Lettre. *Ann.* 1666.

De la Baſtille ce 5. de Janvier 1666.

DAns tous les temps, Voſtre Alteſſe Royale, Mademoiſelle, m'a témoigné tant de bontez, que je n'ay pas eſté ſurpris quand mes amis m'ont mandé que vous ne m'aviez pas oublié dans ma diſgrace; & quoy-que ce ſoient des effets ordinaires de la generoſité qui vous eſt ſi naturelle, je ne laiſſe pas, pour vous eſtre encore plus obligé, de me flatter de la

1666. *croyance que vous avez un peu plus compâti à mes malheurs que vous ne faites ordinairement à ceux des autres. J'ay tant de confiance en la bonté du Roy, que je ne sçaurois croire qu'ils durent encore long-temps, & je me console mesme dans la pensée que comme il ma chastié avec beaucoup de justice, des fautes qu'il a crû que j'ay faites, il ne laissera pas quelque jour sans recompense les longs services que je luy ay rendus. Cependant, Mademoiselle, je supplie tres-humblement Vostre Alteſſe Royale, de me conserver en ses bonnes graces la part qu'elle m'a fait l'honneur de m'y promettre, & de croire que de tous les admirateurs de son merite & de sa vertu, il n'y en a point qui soit avec plus de respect, de zele & de reconnoissance que moy, son tres-humble & tres-obeissant serviteur.*

Comme je tombay fort malade alors, ma femme prit resolution d'envoyer des copies de la Lettre que j'avois écrite au Duc de Saint Aignan en Septembre dernier, croyant que cela détruiroit toutes les sottises que mes ennemis semoient sourdement contre moy, apprendroit tout juste au public ce qu'il falloit qu'il crust de mes affaires, & interesseroit tout le monde dans mon parti. Pour cet effet elle distribua une douzaine de copies de cette Lettre à ses connoissances.

L'estat où j'estois fit avoir permission à ma femme

femme de coucher à la Baſtille, & quatre ou cinq jours aprés je commençay de me porter mieux & de m'ennuyer davantage : car la maladie eſt un amuſement. 1666.

Je m'eſtois rebuté de la lecture dans les premiers mois. Quand on lit en priſon, on ne s'attache qu'aux matieres qui peuvent faire craindre : quand on trouve dans les hiſtoires de longues priſons, on ne manque jamais de prendre cela pour ſoy ; toutes les grandes diſgraces font trembler : de vingt volumes que j'avois leûs, il ne m'eſtoit demeuré dans la memoire que la priſon de Marie Stuart de dix-huit années, celle de Charles d'Orleans de vingt-cinq, & celle de Jean Comte d'Angouleſme ſon frere de trente : je n'avois retenu que cela ; les ſujets meſmes & les avantures agreables m'avoient fait ſouffrir en les liſant, parce que j'avois du regret de n'eſtre pas en eſtat d'en avoir de ſemblables.

Le 20. de Janvier 1666. ſur le midy je receus ce Billet d'une de mes amies.

LA Reine Mere eſt morte à cinq heures du matin. Le Roy eſt parti & toute la Cour pour Verſailles. Je m'en vais tout à l'heure chez Mademoiſelle, c'eſt ce qui m'empeſche de vous écrire davantage, mais je le feray au premier moment que j'auray & je vous rendray compte de tout.

1666. La maladie dont la Reine mourut eſtoit un cancer au ſein dont elle avoit caché la dureté ſix ans durant. Enfin s'eſtant confiée à une de ſes femmes de chambre, celle-cy l'obligea de dire ſon mal aux Medecins. Ils la mirent dans les remedes, & cela fit ouvrir ſon cancer: elle languit un an, au bout duquel elle mourut, comme Philippes II. ſon grand pere. Elle avoit ſoixante & cinq ans.

La veille de cette mort ma femme ayant parlé au Roy, Sa Majeſté luy répondit en paſſant quelque choſe qu'elle ne put pas entendre. Elle pria une de ſes amies qu'elle trouva au Louvre de s'informer de quelqu'un s'il n'auroit pas ouy cette réponſe. Celle-cy luy écrivit ce Billet trois jours aprés.

A Paris ce 22. de Janvier 1666.

SI j'avois ſçeu quelque choſe je vous l'aurois mandé; mais je n'ay point encore eſté à S. Germain, & je ſuis tous les jours à garder le corps: c'eſt une triſte occupation. Je n'ay veû perſonne qui m'ait pû apprendre ce que le Roy vous a dit; je ſçay ſeulement que la Reine en mourant a prié le Roy de pardonner à ceux qui eſtoient exilez pour l'amour d'elle. On prétend que M. de Buſſy y eſt compris, mais on n'en ſçait rien. J'iray à S. Germain & je vous manderay ce que j'auray appris: je ſuis bien faſchée

que je n'aye rien à vous dire de bon : je croy pourtant que le Roy terminera cela avant ſon départ. Bon jour ma chere Couſine, à mon retour de S. Germain j'écriray à M. de Buſſy. 1666.

Je crûs que dans cette conjoncture il ſeroit bon de faire preſenter un Placet au Roy. Je fis donc celuy-cy.

AU ROY.

SIRE,

Voſtre Majeſté vient de perdre la meilleure mere du monde, & moy une protectrice à la memoire de laquelle je ne ſçaurois donner trop de regrets, ainſi j'ay bien des raiſons de prendre part à cette perte : ayez donc pitié de moy, SIRE, & ſongez s'il vous plaiſt que vous ferez choſe agreable à Dieu ſi vous ſoulagez les miſerables : il veut que vous jugiez de leurs afflictions par celle qu'il vous envoye.

Buſſy Rabutin.

Mon Placet n'eût point de réponſe.

Dans ce temps là ma femme demandoit à l'Abbé de la Riviere Eveſque de Langres, ſon conſentement pour l'union faite en Cour de

1666. Rome du Prieuré de S. Julien à l'Abbaye de Rougemont; choſe qui luy eſtoit avantageuſe, parce qu'on agrandiſſoit par là un Benefice de ſon Dioceſe : cependant il faiſoit traiſner cette affaire. Moy, fatigué de ſes longueurs, & aprés avoir eſté ſon ami, croyant qu'il avoit moins d'égards pour moy depuis que j'eſtois à la Baſtille, je luy écrivis ce Billet.

De la Baſtille ce 26. de Janvier 1666.

JE ne penſois pas, Monſieur, que l'eſtat où je ſuis vous deuſt rendre plus lent à me faire plaiſir. Pour moy je me fuſſe toûjours haſté de vous obliger dans tous les temps; mais je me fuſſe encore preſſé davantage dans les temps où vous n'avez pas eſté heureux.

L'Eveſque de Langres qui avoit beaucoup d'eſprit entendit toute la force de mon petit reproche, & donna auſſi-toſt le conſentement qu'on luy demandoit.

Mes incommoditez continuant avec des douleurs inſupportables, je fis ce Placet au Roy.

AU ROY. 1666.

SIRE,

Songeant à mourir maintenant plus qu'à ſortir de la Baſtille, & me trouvant en cet eſtat plus obligé que je n'ay jamais eſté à dire la verité, je jure à Voſtre Majeſté, SIRE, que je n'ay jamais en ma vie rien fait ou dit qui choquaſt le reſpect que je luy dois, ni à toute la famille Royale; j'en ay déja donné des aſſeurances par écrit à Voſtre Majeſté, SIRE, & je les confirme aujourd'huy par ce Placet, me ſoûmettant encore à tous les ſupplices les plus rigoureux ſi j'en ſuis coupable. Voſtre Majeſté eſtant la Juſtice meſme, j'eſpere qu'elle me fera la grace que je luy demande tres-humblement, qui eſt d'ordonner qu'on en vienne aux preuves pendant qu'il me reſte aſſez de vie pour l'éclaircir de la verité. Comme elle a intereſt, SIRE, de connoiſtre ceux qui ſont des fautes, elle en a auſſi de connoiſtre les calomniateurs, & je luy réponds qu'elle trouvera que ce ſont mes ennemis déclarez qui m'ont accuſé, ou gens qui ont liaiſon avec eux. Je ſupplie donc tres-humblement Voſtre Majeſté, SIRE, de me faire cette grace en conſideration de mes ſervices. Que ſi pour des raiſons à moy inconnuës, Voſtre Majeſte ne trouve

1666. *pas à propos d'en uſer ainſi, & que neantmoins je ſois aſſez malheureux pour qu'elle en ſoit perſuadée, je me jette à ſes pieds pour luy demander grace.*

Ma femme preſenta ce Placet au Roy le 9me de Fevrier 1666. il eut le meſme ſuccés que l'autre.

Le 10me de Mars 1666. j'écrivis à M. Colbert pour le prier de faire arreſter des Libraires qui vendoient des libelles ſous mon nom.

Le 23me de ce mois il me prit encore envie de faire un Placet au Roy. Je crûs que comme Dieu vouloit eſtre fatigué de nos prieres, les Rois qui eſtoient ſes images, pouvoient bien avoir les meſmes ſentimens. Je fis donc celuy-cy & je l'envoyay au Duc de Noailles pour le preſenter.

AU ROY.

SIRE,

Au nom de Dieu ayez pitié de moy. Je demande miſericorde à Voſtre Majeſté : pardonnez-moy, SIRE, ſi je vous importune : à qui auray-je recours qu'à mon Maiſtre, pour qui j'ay voulu mourir tant de fois, & à qui je demande encore la grace

de me donner moyen de perdre la vie pour ſon ſervice ailleurs que dans une priſon. Ouy, SIRE, il n'eſt rien de plus veritable, que je meurs de chagrin d'avoir dépleû à Voſtre Majeſté. L'extréme reſpect que j'ay pour elle m'a empeſché dans les commencemens d'aller droit à Voſtre Majeſté porter mes tres-humbles prieres : mais enfin, SIRE, je voy bien que toutes les graces viennent de vous, & c'eſt auſſi à vos pieds que je me jette pour vous demander des marques de voſtre bonté & de voſtre radouciſſement pour moy. Ne me les refuſez pas, SIRE, s'il vous plaiſt : je les demande de tout mon cœur à Voſtre Majeſté que j'ay bien aimée, que j'ay bien ſervie, que j'aimeray & que je ſerviray encore bien tout le reſte de ma vie. 1666.

Pour le Duc de Noailles.

De la Baſtille ce 23. de Mars 1666.

L'Eſtat où je ſuis, Monſieur, m'oblige d'importuner le Roy, je n'ay pas un quart-d'heure dans les vingt-quatre heures du jour où je ne ſouhaite la mort pour avoir dépleû à Sa Maieſté. Le chagrin me tuë, Monſieur ; je voudrois bien que mon Maiſtre fuſt ſatisfait de toutes les peines que j'ay euës depuis un an ; qu'il vouluſt que ma mort ſerviſt de quelque choſe à ſa gloire, & que je la receuſſe par les mains de ſes ennemis. Vous ſçavez bien, Monſieur, qu'il n'a

1666. *pas tenu à moy depuis trente ans, & que je n'ay pas toûjours eſté un ſerviteur inutile; je vous conjure de m'aider à le faire connoiſtre au Roy, & de me faire la grace de preſenter ce Placet à Sa Majeſté. Je m'adreſſe à vous en cette rencontre comme à mon ami, comme à un témoin de la pluſpart de mes ſervices, & comme à un homme qui a de l'honneur & de l'humanité: auſſi vous aſſeuray-je d'une reconnoiſſance éternelle.*

Deux jours aprés j'écrivis cette Lettre à la Ducheſſe de Montauſier.

A la Baſtille ce 25. de Mars 1666.

QUelque beſoin que j'aye eû juſques-ici de l'aſſiſtance de mes amis, la diſcretion m'a empeſché de les fatiguer de mes prieres, quelques-uns n'ont pas laiſſé de ſe demander à eux-meſmes ce que je ne leur demandois pas, & de chercher les moyens de me ſervir ſans que je les en preſſaſſe, & je ſçay Madame, que M. le Duc de Montauſier & vous eſtes de ceux-là: cela ne m'a point du tout ſurpris; j'ay l'honneur de vous connoiſtre tous deux pour les plus honneſtes & les plus genereux amis du monde. Je vous ſupplie auſſi tres-humblement de croire que vous n'en aurez jamais un plus reconnoiſſant ni un plus fidelle que moy.

Le

Le lendemain j'écrivis cette Lettre à Hardoüin de Péréfixe Archevesque de Paris. 1666.

A la Bastille ce 26. de Mars 1666.

JE vous demande pardon, Monsieur, de ne vous avoir pas importuné jusqu'icy. Ne croyez pas, s'il vous plaist, que je n'aye toûjours compté sur vous comme sur un homme solide, genereux, & que l'adversité de son ami rechaufferoit plûtost que de le rebuter, mais la discretion m'a empeschè de vous employer dans les commencemens: aujourd'huy que le temps & les chastimens que j'ay receûs ont vray-semblablement satisfait à la Justice du Roy, je ne pense pas vous commettre que de vous supplier treshumblement de parler à Sa Majesté pour moy, ainsi que vous le jugerez à propos. Ma femme vous dira le détail de mes affaires.

Deux jours aprés j'écrivis cette Lettre à M. le Tellier.

A la Bastille ce 28. de Mars 1666.

MOnsieur,

L'assistance que j'ay receûë de vous auprés du Roy depuis que je suis en prison a redoublé dans mon cœur les sentimens d'amitié, de respect & de recon-

1666. *noissance pour vous au point que je ne vous les puis bien exprimer. Je vous asseure, Monsieur, que si vous aviez besoin de ma vie, je vous la donnerois de tout mon cœur: je n'ay plus que cela à vous offrir en l'estat où m'a mis la mauvaise fortune; ne m'abandonnez pas, Monsieur. Vous estes aujourd'huy le seul en France qui puisse rendre au Roy un témoignage de mes services qui porte coup: ne me le refusez pas, s'il vous plaist. Il y a prés d'un an que je souffre, j'ay des tourmens pires que ceux des damnez. Imaginez-vous un Gentilhomme qui a servi le Roy dés son enfance, qui s'estoit mis en passe de faire quelque chose, qui touchoit aux grands honneurs de la guerre, & qui pour une bagatelle empoisonnée par ses ennemis a perdu sa liberté, son bien, sa Charge, &, ce qui acheve son desespoir, qui se trouve dans la disgrace d'un Maistre à qui son principal dessein estoit de plaire. Vous m'avoüerez, Monsieur, vous qui sçavez si bien juger de toutes choses, que je suis extrémement à plaindre. Je ne doute pas que vous n'y ayez fait reflection; les bontez que vous m'avez témoignées me le persuadent, & c'est ce qui me donne une entiere confiance en vous. Achevez donc, s'il vous plaist, de me procurer le seul bien qui me reste à esperer, qui est la liberté, & croyez que personne n'est plus asseurément que moy, &c.*

Cinq jours aprés que j'eûs écrit cette Lettre, j'écrivis celle-cy au Duc de Noailles.

A la Bastille ce second d'Avril 1666.

1666.

IL y a deux mois, Monsieur, que vous distes à l'un de mes gens qu'on parloit fort d'un nouvel imprimé qu'on alloit voir sous mon nom, & que c'estoit une fascheuse conjoncture pour demander des graces pour moy; cependant on n'a rien veû. Il y a deux jours que vous m'avez mandé la mesme chose, & assurément l'on ne verra pas davantage: mais quand il en paroistroit serois-je convaincu? N'y a-t-il qu'à faire imprimer des Satyres dans les païs étrangers sous le nom de qui on voudra pour le rendre coupable? Vous m'avoüerez, Monsieur, que le Roy est trop juste pour souffrir sans éclaircissement un abus de si grande consequence: & si vous voulez sçavoir ce que je pense du bruit que vous venez de me mander qui couroit, je vous diray que je ne croy pas qu'il soit veritable: car il est aisé de remarquer la difference des stiles, & dés là dangereux qu'on ne remontast jusqu'à la source. Ce n'est pas comme le manuscrit que j'ay donné au Roy, dont les copies ont esté alterées par de petites additions d'un costé & d'autre, ainsi l'empoisonneur s'est pû cacher, au moins quand je l'ay découvert, n'a-ce pas esté à son stile?

Cependant, Monsieur, il y a un mois que deux Syndics des Libraires me vinrent trouver pour me dire qu'ils avoient receû avis de Liege, qu'un Libraire de Bruxelles nommé Foppens, alloit imprimer un Livre sous mon nom. Je les envoyay tous deux à

1666. *M. Colbert luy dire la choſe, & luy rendre une Lettre de ma part, par laquelle je le ſuppliois d'interpoſer l'autorité du Roy en cette rencontre, & d'en écrire à Bruxelles : qu'il voyoit auſſi bien que moy les dangereuſes conſéquences d'un pareil abus, & que ſi on n'alloit promptement à la racine de ces deſordres on n'en demeureroit pas ſeulement à la Satyre contre les particuliers.*

Dans ce temps-là mon mal & mes douleurs augmentant tous les jours, ma femme reſolut de faire preſenter ce Placet au Roy.

AU ROY.

SIRE,

Je ſupplie tres-humblement Voſtre Majeſté de me pardonner ſi je l'importune ſi ſouvent; le dangereux eſtat où eſt mon mary ne me permet pas de differer plus long-temps. Au nom de Dieu, SIRE, ayez la bonté de le faire voir par gens en qui Voſtre Majeſté ait confiance, afin qu'eſtant aſſuré de l'eſtat où il eſt, Elle donne ordre de le mettre en lieu où les Chirurgiens puiſſent entreprendre l'operation de ſon mal, ne l'ayant oſé faire à la Baſtille.

La Comteſſe de Buſſy.

A Paris ce 22. d'Avril 1666.

Sur ce Placet le Roy m'envoya voir le 25. d'Avril par Valot son premier Medecin & par Felis son premier Chirurgien. Aprés qu'ils m'eurent visité, ils me dirent qu'ils alloient rapporter à Sa Majesté, que le succés de mon mal estoit douteux hors de la Bastille, mais qu'en prison il estoit mortel : cependant on ne me fit pas sortir sur leur rapport. 1666.

Ne recevant point de réponse à la Lettre que j'avois écrite à M. Colbert, ni aucune justice sur ce que je luy avois demandé, j'envoyay querir un certain Commissaire nommé Picard, homme fort éveillé, auquel je donnay dix loüis d'or pour faire prendre de ces Libraires qui vendoient des histoires sous mon nom, & pour tascher de découvrir ceux qui en envoyoient à Bruxelles ou en Hollande. Il en fit mettre deux à la Bastille quelques jours aprés. Un jour que ce Commissaire disnoit avec moy, il me dit qu'il y avoit plus de deux ans que j'estois marqué sur le papier rouge (ce furent ses mots) qu'un Libraire du Palais nommé Maugé, luy ayant dit en 1663. que je luy avois troqué deux testamens du Cardinal Mazarin, imprimez à Amsterdam, on avoit esté sur le point de m'arrester, lorsque la Cour alloit à Vincennes en 1664. Et comme je luy témoignay douter de cela, ne pouvant pas m'imaginer qu'un Libraire, qui bien loin d'avoir sujet de se plaindre

de moy, m'eſtoit obligé de ſa fortûne, parce
1666. que je luy avois fait vendre à mes amis ou à moy pour plus de mille écus de livres, qu'un homme comme cela, dis-je, euſt l'ame aſſez méchante, & fuſt meſme aſſez hardi pour m'accuſer ſans aucun fondement. Il s'offrit de me faire voir la dépoſition de Maugé : & en effet il m'apporta le lendemain la minutte du procés verbal dans lequel Maugé avoit déclaré avoir eû de moy deux exemplaires du teſtament de M. le Cardinal Mazarin.

Le lendemain Vendredy 30me d'Avril j'envoyay dire à Maugé de m'apporter quelques livres. Je luy dis qu'on m'avoit voulu perſuader qu'il avoit vendu des hiſtoires qui couroient ſous mon nom : il me fit mille ſermens que cela n'eſtoit pas ; & en effet je n'en avois rien ouy dire, mais c'eſtoit pour entrer en matiere que j'avois inventé cela. Je luy dis enſuite que je n'en avois auſſi rien crû, parce qu'on m'avoit dit en meſme temps des choſes ſi fauſſes & ſi ridicules, que je m'eſtois imaginé qu'on luy preſtoit ces charitez pour me le faire hair, & là-deſſus je luy contay ce que m'avoit dit le Commiſſaire Picard. Il me dit que cela eſtoit faux, & que ſi je voulois il le ſoûtiendroit au Commiſſaire Picard. Je luy dis que cela n'eſtoit pas neceſſaire, & que je ne voulois qu'un certificat de luy de tout cela. Il me dit qu'il m'en

donneroit cent, & me donna auſſi-toſt celuy-cy écrit & ſigné de ſa main. 1666.

JE certifie que je n'ay jamais vendu de livre intitulé l'Hiſtoire Amoureuſe des Gaules, & que M. le Comte de Buſſy Rabutin ne m'a jamais troqué autres Livres que des livres Italiens reliez en maroquin de Levant, & point du tout le Teſtament de M. le Cardinal Mazarin, comme l'on m'a voulu accuſer de l'avoir dit & de l'avoir ſigné en Juſtice. Fait a Paris ce 30me d'Avril 1666.

François Maugé.

Auſſi-toſt qu'il eſtoit entré dans ma chambre j'avois dit tout bas à l'un de mes gens d'aller chez le Commiſſaire Picard, le prier de venir me trouver, ce qu'il avoit fait & s'eſtoit caché dans la ruelle de mon lit, d'où il entendit une demi-heure durant tous les ſermens imaginables, que j'obligeay Maugé de refaire de n'avoir jamais dit au Commiſſaire Picard que je luy avois vendu ni troqué le teſtament du Cardinal Mazarin; que le Commiſſaire eſtoit un méchant homme s'il le diſoit, mais qu'il n'oſeroit luy ſoûtenir en face. Dans le plus fort de ſes invectives contre le Commiſſaire, celuy-cy tire le rideau, & ſe montrant: Je n'oſerois vous le ſoûtenir en face, Monſieur le coquin, luy dit-il: par ma foy vous ſerez pendu, & là-

1666. dessus luy ayant fait voir la minutte de sa déposition, Maugé soûtint toûjours qu'il n'avoit jamais dit que je luy eusse troqué le testament du Cardinal, parce que je ne l'avois jamais fait, & dit qu'il avoit signé ce procés verbal sans sçavoir ce qu'il signoit, & que le Commissaire y avoit pû mettre ce qu'il avoit voulu. Il faut donc que l'un de nous deux soit pendu, luy répondit le Commissaire; & cependant il le fit mettre dans un cû de basse-fosse, d'où deux jours aprés il le fit sortir; sur ce, me dit-il, qu'on n'avoit pas ajoûté foy à la dépositon qu'il avoit faite contre moy.

Ce procedé me parut suspect, car il falloit chastier le calomniateur quand la calomnie n'eust point porté coup. Quoy-qu'on ne m'eust pas arresté alors, cela avoit causé le refus de ma pension en 1664.

Dans ce temps là il m'arriva une si extraordinaire & si plaisante avanture, que je la trouve digne d'estre racontée.

Une de mes bonnes amies m'écrivoit fort souvent: le laquais qui m'apportoit d'ordinaire ses Lettres me rendit le premier de May un paquet dans lequel je trouvay un Billet à moy & une Lettre au Roy. Voicy mon Billet.

Monsieur,

MOnſieur, 1666.

L'eſtime que j'ay pour voſtre merite ſingulier & l'envie de vous ſervir m'a fait écrire cette Lettre pour le Roy; j'ay mis ſimplement mes pensées, eſperant que vous les arrangerez mieux : corrigez & augmentez la, ſi vous trouvez qu'elle en vaille la peine; & ſi vous jugez qu'on ne la doive pas preſenter, je vous conjure de me le mander ingenuëment : dans trois jours le porteur ira recevoir vos ordres de la part du mieux intentionné de vos ſerviteurs.

LETTRE AU ROY.

SIRE,

Quoy-que je n'aye aucun intereſt à l'affaire de M. de Buſſy, je n'ay pû voir un homme de merite en eſtat de ne ſe pouvoir défendre contre tant d'ennemis ſans prendre la liberté d'en dire un mot à Voſtre Majeſté. Elle a toûjours fait paroiſtre tant de penchant à la clemence, que j'eſpere qu'elle aura la bonté de m'entendre.

Ceux qui blâment ou qui approuvent la conduite d'un homme ſelon le ſuccés qu'elle a, condamneront

1666. *asseurément Bussy, puisque ce qu'il a écrit contre la reputation de quelques femmes de qualité l'a fait mettre à la bastille. Mais, SIRE, je supplie tres-humblement Vostre Majesté de considerer qu'il n'eust point offensé leur vertu sans la trahison qui luy a esté faite par une de ses amies : & à cela il y a bien de l'apparence, SIRE: car s'il avoit eû dessein de les déchirer, il auroit rendu les évenemens plus vrayssemblables, il auroit fait moins de gens heureux; mais n'en exceptant pas un, l'on voit clairement qu'il n'a songé qu'à divertir & non pas à persuader: & comment l'homme du monde qui a le plus de respect pour le sexe, auroit-il voulu outrager celles qui en font le plus bel ornement, sans qu'elles luy en eussent donné de sujet?*

Ceux qui sont assez équitables pour se mettre à la place des autres, comprendront bien qu'ayant ce grand talent d'écrire qu'a Bussy, & pouvant donner ce tour si fin, si délicat, & si malicieux (qui est l'essentiel & le ragoust de la Satyre) il luy estoit bien difficile de ne pas succomber à la tentation, & d'autant plus qu'il ne s'imaginoit pas l'accident qui luy en devoit arriver.

Les ennemis de Bussy disent qu'il le devoit prévoir, & que plus il y avoit d'esprit dans ce qu'il a écrit, plus devoit-il croire qu'il seroit malaisé de le tenir secret; mais un honneste homme ne croit rien risquer quand il ne se fie qu'à ses amis. Si tous ceux qui s'abbandonnent à la confiance trouvoient autant

d'infidelité qu'en a trouvé Buſſy, il ſe découvriroit mille fautes tous les jours qui effaceroient bien la ſienne; il n'eſt pas ſi coupable que bien des gens, mais il eſt plus malheureux. 1666.

On l'accuſe d'eſtre méchant ſans connoiſtre la difference qu'il y a d'une malice fine & délicate qui vient de la vivacité de l'eſprit, & qui n'a pour but que de divertir, d'avec celle qui part d'un méchant naturel capable de fourbe, & de faire du mal ſeulement pour faire du mal: cette ſorte de méchanceté eſt incompatible avec la grandeur d'ame que Buſſy a ſi ſouvent fait paroiſtre.

Cependant, SIRE, Voſtre Majeſté ne le pouvoit traiter en cette rencontre plus favorablement qu'elle a fait, puiſque l'offenſe eſtoit auſſi grande à l'égard des intereſſez, que ſi elle leur euſt eſté faite à deſſein. Mais, SIRE, Buſſy ne s'eſt pas contenté de la ſatisfaction que Voſtre Majeſté leur a donnée, il l'a trouvée trop douce pour ſa faute. Dans la Lettre qu'il a écrite à M. de S. Aignan, il confeſſe ingenuëment qu'il a failli; il en témoigne une douleur extréme, & il taſche de deſabuſer le public de tout ce qu'il a pû écrire au deſavantage de ces Dames: cependant il eſt encore preſt, dit-il, de faire tout ce qu'elles ſouhaiteront de luy, n'eſt-ce pas une grande marque de ſon déplaiſir? Ah, SIRE! il eſt bien difficile d'avoir un auſſi grand regret qu'il en témoigne, d'une action qu'on a faite d'un propos déliberé.

Je ne ſuis ni parent ni ami de Buſſy, SIRE,

& je ne le connois meſme que de réputation : c'eſt
1666. *ſon ſeul merite qui m'a obligé d'écrire en ſa faveur à Voſtre Majeſté. Je la puis encore aſſeurer que je ne ſuis pas la ſeule perſonne qui prend part à ſes diſgraces : beaucoup d'honneſtes gens en ſont touchez, & Voſtre Majeſté feroit plaiſir à bien du monde ſi elle vouloit pardonner à cet illuſtre malheureux, qui me paroiſt bien moins faſché de la perte de ſa fortune que de la diſgrace de Voſtre Majeſté, dont l'admiration l'avoit rendu eſclave auſſi-bien que ſujet. Je ne m'en eſtonne pas, SIRE, car il eſt un des hommes de la Cour le plus capable d'appercevoir à travers ce caractere de grandeur qui ébloüit tous ceux qui vous approchent, des qualitez qui n'auroient pas beſoin d'eſtre couronnées pour attirer le reſpect & la veneration de tous les hommes. Je n'oſe aller plus avant, SIRE, & n'ayant jamais loüé perſonne, je n'ay pas la hardieſſe de commencer par Voſtre Majeſté; mais je la ſupplie tres-humblement de trouver bon que je luy diſe encore que Buſſy ne peut paſſer les heures où il avoit accoûtumé de luy rendre ſes reſpects, ſans ſentir ſes chagrins redoubler avec le deſir de rentrer en ſa grace. C'eſt ce que demande tres-reſpectueuſement à Voſtre Majeſté,*

SIRE,

Son tres-humble, tres-obeïſſant & tres-ſoûmis ſerviteur & ſujet.

Aprés avoir leû ces Lettres, je m'informay du laquais qui les luy avoit données. Il me dit qu'eſtant devant la porte du logis de ſa Maîtreſſe, une femme en cape accompagnée d'une eſpece de valet-de-chambre luy avoit donné ce paquet pour me le rendre, luy diſant qu'il eſtoit pour des affaires de conſéquence, & que dans trois jours à meſme heure elle paſſeroit au meſme endroit pour reprendre ma réponſe. 1666.

Cela me ſurprit fort : il me paſſa mille choſes dans l'eſprit : je trouvay ſi étrange qu'on me vouluſt ſervir ſans ſe découvrir à moy, que j'eûs peur qu'on ne me vouluſt nuire, & que ce ne fuſt quelque piege qu'on me tendiſt : cependant je ne voyois point quel mal on me pouvoit faire par là ; je ne laiſſay pas de faire cette réponſe n'y trouvant aucun inconvenient, & meſme eſperant de m'éclaircir dans une ſuite de commerce.

De la Baſtille ce 2. de May. 1666.

JE n'ay de ma vie rien veû de mieux écrit que la Lettre que vous m'avez envoyée pour le Roy, & je vous ſuis extrémement obligé de la part que vous prenez en mes affaires ; j'en ay beaucoup de reconnoiſſance, & il ne s'y pourroit rien ajoûter, ſi vous m'appreniez à qui j'ay tant d'obligations.

1666. Le lendemain 3me de May le laquais rendit mon Billet à la femme en cape, & le 4me il me rapporta cette Lettre qu'elle venoit de luy donner.

Ce 4. de May 1666.

COmme vous n'avez point corrigé la Lettre que je vous ay envoyée, & que vous ne me dites pas positivement si je la feray voir au Roy, je n'ose le faire sans sçavoir plus clairement vostre intention : car vous sçavez mieux que moy l'estat present de vos affaires & la disposition du Roy pour vous. Mandez-moy ce que vous voulez que je fasse. Je vous jure, Monsieur, que je vous aurois plûtost témoigné le desir que j'avois de vous servir si je n'eusse crû que dans une pareille conjoncture, il vaut mieux ne se pas tant presser pour donner le temps aux esprits de s'adoucir, & si je ne vous apprends pas mon nom, c'est par ce qu'il vous seroit fort inutile de le sçavoir.

Cette opiniastreté à se cacher de moy en me voulant servir me fit soupçonner quelque mauvais dessein, c'est pourquoy j'écrivis à l'inconnu avec chagrin, que je le remerciois du service qu'il vouloit me rendre.

Il me fit le lendemain par la mesme voye la réponse qui suit.

JE voy bien que vous commencez a croire que je n'agis pas de bonne foy, voſtre defiance me fait reſoudre à vous declarer ce que voſtre reconnoiſſance ne m'auroit jamais fait dire. Sçachez donc que mon ſexe m'avoit empeſchée de vous apprendre qui je ſuis. Vous croirez aiſément que la Lettre que je vous ay envoyée eſt faite par une femme, quand vous conſidererez que je n'ay oſé la faire voir ſans que vous l'euſſiez approuvée & corrigée: ma jeuneſſe & mon ignorance ne me permettant pas de m'en fier à moy-meſme. Pour le ſeing dont vous me parlez, je prétendois mettre le nom de quelque homme de Province qui ne fuſt pas connu: car pour vous je ne m'eſtois pas attenduë que vous me preſſeriez ſi fort là-deſſus. J'ay eſté faſchée de voir qu'au-lieu de vous ſervir, je n'ay fait qu'augmenter vos chagrins par les ſoupçons que je vous ay donnez: c'eſt ce qui m'a fait reſoudre de vous éclaircir. Cependant je commence à craindre de vous eſtre encore plus ſuſpecte, puiſque c'eſt par une femme que vous avez déja eſté trompé: mais ſi vous vous eſtiez adreſſé à moy pour me confier voſtre ſecret vous n'en ſeriez pas où vous en eſtes aſſurément. Enfin, Monſieur, la ſeule eſtime que j'ay pour vous me fait entreprendre ce que vous avez veû, & je ne puis penſer que l'homme de la Cour qui a le plus de merite ſelon mon ſens, ſoit le plus malheureux ſans eſtre touchée de ſa diſgrace. Je ne vous parlerois pas comme je fais, ſi je n'eſtois per- 1666.

ſuadée que vous ne me connoiſtrez jamais : dans cette penſée je vous avoûë que voſtre maniere d'écrire me plaiſt tant, & je m'intereſſe ſi fort dans voſtre malheur, que vous me ferez plaiſir de m'apprendre de vos nouvelles de temps en temps.

1666.

Cette Lettre m'apprenant déja quelque choſe que je ne ſçavois pas, me fit eſperer que je ſçaurois enfin tout le reſte, le nom auſſi-bien que le ſexe, & ſur cela je luy fis cette réponſe.

De la Baſtille ce 7. de May. 1666.

NOn, Madame, je n'ay jamais crû que vous n'agiſſez pas de bonne foy, mais je vous avoûë que je n'ay pas compris qu'on euſt aſſez d'eſtime & d'amitié pour un malheureux, pour le ſervir ſans ſe faire connoiſtre à luy. Quoy-que je ne doute pas que vous ne me vouliez ſervir ſans intereſt, Madame, je m'eſtonne que vous l'ayez voulu faire ſans me dire voſtre nom; vous m'avoûërez que cela eſt un peu extraordinaire. Eſt-il ſi honteux d'eſtre de mes amis, Madame, que vous vous en deviez cacher? Vous me feriez peur par là de l'eſtat de mes affaires ſi je ne ſçavois d'ailleurs qu'il n'eſt pas ſi mauvais. Mais enfin, Madame, l'eſtime que vous me témoignez me touche ſi ſenſiblement, que ſi vous me mandez qui vous eſtes je vous ſeray infiniment obligé. Ma maniere d'écrire vous plaiſt, me dites-vous, &

je

je vous asſeure que la voſtre me charme. Si je l'admirois quand je vous croyois un homme qui pouvoit avoir de l'acquis, jugez, Madame, ce que je fais quand je voy que c'eſt la ſeule beauté de voſtre naturel qui produit de ſi belles choſes. Encore une fois j'en ſuis enchanté, & je ne ſçaurois plus me plaindre de mon malheur quand je conſidere qu'il m'a attiré voſtre eſtime & la part que vous prenez en ma diſgrace: mais j'en reviens toûjours à vous prier de m'apprendre qui eſt une ſi honneſte & ſi genereuſe perſonne. Je vous promets en recompenſe de vous apprendre le détail de mes affaires, & de vous réjoüir là-deſſus de quelques bonnes eſperances. 1666.

Le 10me de May trois de mes amies eſtant venu voir la Baſiniere priſonnier à la Baſtille ſur les dix heures du matin, firent deux ou trois tours ſur la terraſſe avec luy, & prirent le temps que le Garde ne les voyoit pas pour deſcendre par un eſcalier & pour venir diſner avec moy. Comme nous ſortions de table, ce meſme laquais m'apporta une Lettre que luy venoit de donner la femme en cape. Je ſurpris fort mon amie quand je luy appris à quoy me ſervoit ſon laquais depuis dix jours; & aprés luy avoir raconté & aux autres Dames tout ce qui s'eſtoit paſſé juſques-là: jouvris ma Lettre devant elles.

Ce 10. de May 1666.

1666. *JE vous conjure, Monſieur, de ne jamais dire que c'eſt une femme qui a fait la Lettre au Roy : car ſi elle ne paſſe pas pour venir d'un homme, quand elle paroiſtra dans le monde, cela m'empeſchera de me faire connoiſtre à vous. Mais ſi vous me gardez le ſecret, vous m'avoüerez peut-eſtre un jour que j'ay eû ſujet d'en uſer ainſi : ce n'eſt pas que je ne ſois perſuadée qu'il eſt glorieux de paſſer pour une de vos amies, & meſme j'ay meilleure opinion de moy depuis que vous me mettez du nombre. Je penſe, Monſieur, qu'à cauſe que je vous ay fait voir que je fais cas de tout ce que vous écrivez, vous avez pris plaiſir à donner un tour encore plus galant à voſtre Lettre. Il faut pourtant que ces manieres là vous ſoient bien naturelles, puiſque vous les avez conſervées malgré tous vos chagrins. Adieu, Monſieur, je ſuis ravie que vos affaires aillent mieux.*

Comme ces Dames & moy nous raiſonnions ſur cette avanture, je pris garde que l'enveloppe de ce paquet eſtoit une Lettre, & en la liſant je trouvay qu'on y nommoit un Couvent. Je ne l'eûs pas dit à mon amie qu'elle m'aſſeura qu'avant qu'il fuſt vingt-quatre heures elle déterreroit tout cela ; qu'elle y avoit demeuré trois mois, & qu'elle y avoit encore une amie qui luy découvriroit infailliblement cette intrigue.

Deux jours aprés le laquais m'apporta cette Lettre de la part de mon amie inconnuë. 1666.

Ce 12. de May 1666.

*LEs perquiſitions que vous avez fait faire, Monſieur, m'ont reduite dans une extrémité qui me force de vous dire qui je ſuis. J'avois bien raiſon de vous le celer, puiſque ce n'eſt gueres le fait d'une Religieuſe de ſe meſler d'affaires pareilles; mais comme ma profeſſion ne m'empeſche pas d'eſtre touchée du merite, & que je connois le voſtre tres-particulierement, (quoy-que je ne vous aye jamais veû) je n'ay pû vous ſçavoir malheureux ſans avoir envie de vous ſervir. J'ay eſté aſſez ſimple pour croire quand je vous écrivis ma premiere Lettre, que vous m'y répondriez poſitivement, ſans vous enquerir de qui elle eſtoit, & que noſtre commerce finiroit là. Cela eſt bien d'une perſonne qui n'a pas vingt ans, & vous ſçaurez que le laquais de Madame de * *** eſt venu de la part de ſa Maiſtreſſe faire un grand bruit à la grille, pour ſçavoir quelle eſtoit la Religieuſe qui faiſoit tenir des Lettres à un homme. Je ne ſçay où j'en ſerois s'il ne s'eſtoit adreſſé à une de mes amies & qui l'eſt auſſi de la voſtre, qui luy écrivit auſſi-toſt un mot, qui ne luy a pourtant pas fait ſçavoir l'affaire. Je vous conjure, Monſieur, d'empeſcher que cela n'éclate, en priant voſtre amie de n'en point parler ſans luy dire qui c'eſt: il n'y a que vous*

au monde qui le ſçavez : car les gens dont je me ſuis
1666. *ſervie, ont crû que c'eſtoit une de mes amies : défendez au laquais d'en jamais parler, & retirez de luy une Lettre qu'il tenoit & qu'il ne voulut pas donner. Je vous croy ſi honneſte homme que je remets mes intereſts entre vos mains ; je ſerois la plus malheureuſe du monde ſi cela eſtoit ſçeu dans le Couvent, & les plaiſanteries qu'on en feroit dans le monde ne finiroient point ; mais j'attends de voſtre generoſité que vous me garderez un ſecret inviolable : aprés avoir receu cette Lettre, vous n'entendrez plus parler de moy, & je vous prie auſſi de ne me plus faire l'honneur de m'écrire, puiſque vous me connoiſſez & que je vous ſuis inutile : ſi vous voulez pourtant faire réponſe à celle-cy pour m'oſter d'inquietude, n'envoyez point la Lettre par les gens de Madame * * * * mais par quelqu'un qui demandera Madame de * * * * de la part de ſon frere, & qu'il ne montre point la Lettre qu'il ne me voye ſeule : ne mettez point de deſſus. Je vous conjure encore de ne point montrer de mon écriture : car quoy-que je n'aye jamais écrit à pas un homme, quelque femme du monde pourroit la reconnoiſtre ſi elle ſortoit d'entre vos mains. Je ne ſeray point demain dans ce Couvent-cy, je ſeray dans une autre maiſon que nous avons à la campagne, mais je ſeray ici Vendredy.*

Deux jours aprés je luy fis cette réponſe.

De la Bastille ce 14. de May 1666.

1666.

*JE suis tres-faſché, Madame, du bruit qu'a fait Madame de * * * * qui a penſé vous nuire; mais quand je ſonge que je dois voſtre connoiſſance à ſa curioſité, je ne ſçaurois m'empeſcher d'en eſtre bien-aiſe: car quelque eſtime que j'euſſe déja pour vous, voſtre nom l'a fort augmentée, & m'a fait meſme reſoudre de vous donner mon cœur, que je n'euſſe jamais eſté aſſez fou pour laiſſer aller à une inconnuë. Ne trouvez pas étrange, Madame, que je vous parle ainſi dans les chagrins d'une priſon. Comme voſtre profeſſion de Religieuſe ne vous exempte pas, à ce que vous me mandez, d'eſtre touchée du merite, mon eſtat de priſonnier ne m'empeſche pas auſſi d'eſtre ſenſible au merite & à la reconnoiſſance. Vous me témoignez plus de bonté que je n'en ay receu de mes meilleurs amis: vous n'avez pas vingt ans & vous avez de l'eſprit comme un Ange. En bonne foy, Madame, eſt-il ſurprenant que je vous aime? non aſſeurément; auſſi ſuis-je reſolu de vous aimer toute ma vie avec toute la diſcretion imaginable. Puiſque vous me connoiſſez de reputation, vous aurez ouy dire que j'ay de l'honneur & que je ne ſuis pas étourdi; ainſi quand vous ſerez entre mes mains, Madame, plus que vous n'y eſtes, vous ne ſerez point expoſée, & perſonne ne verra jamais vos Lettres que moy. Ne me les épargnez donc pas, Madame; conſolez un malheureux à qui vous avez*

1666. *daigné témoigner de la bonté; & s'il eſt permis de dire quelquefois de ſoy des veritez avantageuſes, ſoyez perſuadée qu'il n'eſt pas tout-à-fait indigne de l'eſtime que vous avez pour luy.*

Je ne me ſerviray plus des gens de mon amie, & je n'enverray les Lettres que je vous écriray qu'à vous ſeule, en les portant de la part de Monſieur voſtre frere, & ſans deſſus.

Le lendemain 15me de May mon valet-de-Chambre eſtant allé demander à parler à Madame de * * * * de la part de ſon frere, luy donna ma Lettre, & elle luy dit de venir querir la réponſe dans trois jours : cependant il m'arriva des choſes qui me donnerent bien d'autres penſées, & depuis je n'ay plus ouy parler de ma viſionnaire, pour qui j'auray toute ma vie toute la reconnoiſſance imaginable de l'eſtime qu'elle a eûë pour moy, & de la part qu'elle a pris à mes diſgraces. Ce n'eſt pas qu'on ſe puiſſe empeſcher d'avoûër que ſon deſſein eſtoit ridicule, mais le principe d'où il ſortoit eſtoit bon, & du reſte on ne peut attendre plus de connoiſſance des affaires du monde, d'une Religieuſe qui n'avoit pas vingt ans.

Le 16me de May 1666. à deux heures aprés midy, un de mes gens que ma femme avoit laiſſé à S. Germain pour ſolliciter une Lettre de Cachet pour ma liberté qu'on luy a-

voit fait eſperer, m'apporta celle-cy.

1666.

MOnſieur de Baiſemaux, deſirant donner moyen au ſieur Comte de Buſſy Rabutin de ſe faire commodement traiter de ſes incommoditez, je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention eſt que vous le faſſiez ſortir de mon Chaſteau de la Baſtille où il eſt preſentement détenu, & le mettiez au pouvoir du nommé Dalancé Maiſtre Chirurgien de ma bonne ville de Paris, pour eſtre par luy traité dans la maiſon dudit Dalancé, en remettant par luy en vos mains, un écrit par laquel il s'engagera en ſon propre & privé nom de le conduire en mondit Chaſteau & vous le délivrer aprés ſa gueriſon : & la preſente n'eſtant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur de Baiſemaux, en ſa ſainte garde. Ecrit en mon Chaſteau de Verſailles, le 16. de May 1666. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Je mets cette Lettre du Roy pour ma liberté parce qu'elle eſt aſſez particuliere, & que la condition de retourner à la Baſtille dés que je ſerois gueri ne s'eſt peut-eſtre, avant cette fois là, jamais mis dans une Lettre de Cachet.

Mais connoiſſant que le Roy aimoit la Juſtice & haïſſoit la cruauté, cette Lettre ne me fit aucune peine.

Avant que d'expedier l'ordre, M. le Tellier

1666. m'envoya demander chez quel Chirurgien je voulois me mettre, & je choisis Dalancé, qui le plus honnestement du monde, s'obligea au Roy pardevant Notaire, de me representer quand je me porterois bien, pour estre reconduit à la Bastille.

Ce n'est pas à cause que Dalancé m'a fait plaisir que je dis que c'estoit un des plus honnestes hommes & des meilleurs amis qu'on pust trouver ; s'il en avoit usé pour un autre comme il en usa pour moy je loüerois son action & je dirois de luy la mesme chose.

Je sortis donc de la Bastille le 17me de May 1666. à sept heures du matin, & l'on m'emmena chez Dalancé, couché dans mon carrosse sur un matelas.

Il n'est pas imaginable combien je recevois de visites tous les jours : avec toutes celles de mes amis & de mes connoissances de la Cour, mille gens me venoient voir par curiosité ; on estoit bien-aise de connoistre un homme de qualité, des plus anciens Officiers Generaux des armées du Roy, qui avoit perdu sa fortune pour avoir écrit en se divertissant, & sans dessein qu'il fust public, le détail des galanteries de deux Dames, que tout le monde sçavoit déja.

Tous mes amis firent bien leur devoir ; il n'y en eût qu'un qui me manqua, que je mettois

tois pourtant à la teſte de tous les autres.

Dans ce temps là ma femme fatiguée de toutes les peines du corps & de l'eſprit que ma priſon luy avoit données depuis quinze mois, & d'ailleurs allarmée des bruits qui couroient qu'infailliblement je rentrerois dans la Baſtille auſſi-toſt que je ſerois gueri; & la Mareſchale d'Eſtrée ſa Couſine luy ayant meſme dit en particulier qu'elle le ſçavoit à n'en pouvoir douter: tout cela, dis-je, la fit tomber malade d'une fievre continuë, dont elle fuſt morte ſans ſon bon temperament qui la ſauva. 1666.

Pour moy me trouvant alors aſſez remis pour prendre l'air de la campagne, j'écrivis au Roy cette Lettre, doutant ſi peu d'un heureux ſuccés, que je manday en meſme temps à Buſſy qu'on m'amenaſt mes chevaux.

SIRE,

Voſtre Majeſté a pû ſçavoir l'extrémité où j'eſtois quand elle me fit la grace de me permettre de ſortir de la Baſtille pour me venir mettre entre les mains de Dalancé. Cette bonté, SIRE, a plus contribué au reſtabliſſement de ma ſanté que tous les remedes, & m'a ſi ſenſiblement touché le cœur en me ſauvant la vie, que je ne ſeray jamais content que je ne la hazarde encore pour Voſtre Majeſté autant de fois

1666. *que je l'ay haſardée : & qu'enfin je ne la perde pour ſon ſervice. Rien ne m'en ſçauroit oſter le deſir, SIRE, parce que quand un chaſtiment eſt fait avec autant de juſtice que celuy que j'ay receu, & eſt ſuivi d'une grace auſſi grande que celle que je viens de recevoir, on admire & on adore ſon Maiſtre : on eſt au deſeſpoir de luy avoir dépleû, & on meurt d'envie de mourir pour l'augmentation de ſa gloire. Voilà comme je ſuis, SIRE. Je ſupplie tres-humblement Voſtre Majeſté d'en eſtre perſuadée, & de me permettre d'aller recouvrer entierement chez moy une ſanté que je ne veux uſer qu'au ſervice de Voſtre Majeſté, de laquelle je ſuis de tout mon cœur & avec tous les reſpects du monde,*

SIRE,

Le tres-humble, &c.

J'envoyay cette Lettre au Duc de Noailles en luy écrivant celle-cy.

A Paris ce 7. d'Aouſt 1666.

ENfin, Monſieur, aprés avoir paſſé depuis quatre mois par les plus grandes douleurs du monde, je me trouve aujourd'huy en meilleur eſtat. Je dois la vie au Roy : car ſi Sa Majeſté ne m'euſt fait la grace de me ſortir de la Baſtille dans le temps qu'elle le fit, je ſerois mort huit jours aprés. Vous jugez

bien, Monſieur, ce que fait dans un cœur plein de reconnoiſſance une grace auſſi grande que celle-là. Si j'avois mille vies je les donnerois pour ſon ſervice: vous verrez la maniere dont j'en écris à Sa Majeſté dans la Lettre que je vous envoye. Je vous ſupplie, Monſieur, de la luy preſenter, en l'aſſeurant encore que je meurs d'envie de luy témoigner par quelque action hazardeuſe & remarquable pour ſon ſervice, que je ne ſuis pas tout-à-fait indigne de ſes bienfaits. 1666.

Le lendemain du jour que j'eûs écris ces Lettres je receûs celle-cy du Duc de Noailles.

A Fontainebleau ce 8. d'Aouſt 1666.

LE Roy m'a fait l'honneur de me dire qu'il vous permettoit d'aller chez vous reſtablir voſtre ſanté. Je vous prie d'eſtre perſuadé que perſonne ne vous la ſouhaitte plus parfaite que, &c.

Avant que d'avoir receû cette Lettre, j'écrivis celle-cy à M. le Tellier.

A Paris ce 8. d'Aouſt 1666.

APrés avoir ſouffert de tres-grandes douleurs, les Chirurgiens m'ont fait une petite operation qui m'a ſoulagé; ils n'ont oſé en haſarder une plus gran-

de à l'endroit où eſt la ſource de mon mal, parce
1666. *qu'ils en ont jugé l'évenement trop haſardeux. Ce qui a bien encore retardé ma gueriſon, Monſieur, c'eſt l'extrémité où a eſté ma femme depuis quinze jours. Vous pouvez juger combien j'ay páti dans la crainte de ſa mort, quand je ſongeois que c'eſtoit moy qui en euſſe eſté la cauſe. Je vous compte tous mes maux, Monſieur, parce que je ſçay que vous eſtes humain, & que vous m'avez témoigné y prendre part. J'ay ſupplié tres-humblement le Roy d'en eſtre touché, & de me permettre d'aller chez moy prendre l'air de la campagne pour achever de me remettre. Je vous conjure d'appuyer mes prieres, & de me croire, &c.*

Deux jours aprés je receûs un paquet de M. le Tellier, dans lequel eſtoient ces Lettres, & premierement celle du Roy.

MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin, Ayant ſçeu que pour recouvrer entierement voſtre ſanté, il ſeroit neceſſaire que vous puſſiez aller prendre l'air chez vous en Bourgogne; & eſtant bien-aiſe de contribuer à voſtre gueriſon, je vous écris cette Lettre, pour vous dire que je trouve bon que vous partiez du lieu où vous eſtes quand vous l'eſtimerez à propos, pour aller en voſtre Maiſon de Bourgogne: priant Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Buſſy Rabutin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Fon-

tainebleau ce 10me d'Aouſt 1666. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER. 1666.

Lettre de M. le Tellier.

MOnſieur,

Le Roy ayant trouvé bon de vous permettre d'aller chez vous en Bourgogne, ſur ce que Sa Majeſté a appris que cela eſtoit neceſſaire pour le recouvrement de voſtre ſanté, j'en ay fait l'expedition avec bien de la joye, & je l'accompagne de celle-cy pour vous témoigner la part que je prens à tout ce qui vous touche, Monſieur, & le déplaiſir que j'ay de la maladie de Madame de Buſſy, & de l'eſtat auquel vous eſtes. J'eſpere que la liberté dont vous allez joüir ne vous ſera pas un remede inutile; je voudrois y pouvoir contribuer, eſtant autant que l'on peut eſtre, &c.

Dans le meſme paquet eſtoit encore cette Lettre de du Freſnoy premier Commis de M. le Tellier, qui eſtoit fort de mes amis.

A Fontainebleau ce 10 d'Aouſt 1666.

MOnſieur,

Il y a long-temps que je n'ay fait d'expedition

1666. *avec plus de joye que celle de voſtre liberté, & ſi voſtre ſanté eſtoit comme je la ſouhaitte, il ne s'y pourroit rien adjoûter. Je croy, Monſieur, que vous me faites bien l'honneur d'eſtre perſuadé de cette verité, & que perſonne n'eſt avec plus de reſpect & de paſſion que je ſuis, &c.*

DE PAR LE ROY.

SA Majeſté ayant trouvé bon de permettre au ſieur Comte de Buſſy Rabutin qui eſt preſentement en la Maiſon de Maiſtre Martin Dalancé Chirurgien de Paris, d'aller en Bourgogne, Sa Majeſté a déchargé & décharge ledit Dalancé de la perſonne dudit ſieur Comte de Buſſy. Fait à Fontainebleau le 10me d'Aouſt 1666. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Au reſte quand tout le monde avoit crû que je rentrerois à la Baſtille aprés que je ſerois gueri, moy ſeul je n'avois pas douté que le Roy ne fuſt trop juſte pour m'y renvoyer : mais en tout cas ſi les mauvais offices de mes ennemis euſſent pû ſurprendre ſa Juſtice ; je ne diſois pas à Sa Majeſté que je fuſſe entierement gueri, afin de faire des tentatives pour mon entiere liberté, ſans me commettre, tant qu'on m'euſt refuſé ce que j'euſſe demandé. J'aurois toûjours eſté malade, & j'aurois bien mieux

aimé paſſer ma vie chez Dalancé que de rentrer en priſon. Cependant quand j'avois attendu de la bonté du Roy la permiſſion de me venir reſtablir à la campagne, j'avois crû ſeulement que M. le Tellier me manderoit que Sa Majeſté m'accordoit la tres-humble priere que je luy avois faite; mais je n'avois pas eſperé la grace qu'elle me fit de me l'écrire elle-meſme ſi honneſtement. En effet, je ne penſe pas que cela ſe ſoit jamais fait que cette ſeule fois, que le Roy ait fait réponſe à un homme en diſgrace quand ce n'a pas eſté pour l'en retirer tout-à-fait. 1666.

Trois jours aprés je remerciay le Roy par cette Lettre.

SIRE,

La derniere bonté que voſtre Majeſté vient d'avoir pour moy me donne une joye infinie. Le ſeul chagrin qui me reſte, SIRE, c'eſt de ne pouvoir que par des paroles faire voir à Voſtre Majeſté ma reconnoiſſance. Mais ſi elle vouloit connoiſtre aſſeurément le fond de mon cœur, elle me remettroit quelque jour en eſtat de mourir pour ſon ſervice, & verroit par là ſans en pouvoir douter, que je ſuis avec toute la paſſion & tous les reſpects imaginables,

SIRE, *De Voſtre Majeſté,*

Le tres-humble, &c.

A Paris ce 15. d'Aouſt 1666.

1666. Cinq jours aprés que j'eûs écrit cette Lettre au Roy, j'écrivis celle-cy au Duc de S. Aignan.

A Paris ce 20. d'Aouſt 1666.

ENfin, Monſieur, le Roy vient de finir mes maux: il m'a ſauvé la vie quand il m'a ſorti de la Baſtille pour me faire traiter plus commodément; & aprés que ce radouciſſement a facilité ma gueriſon, Sa Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire, que je pouvois aller chez moy ſur la tres-humble priere que je luy avois faite de me le permettre. Vous ne doutez pas, Monſieur, de l'effet que ces graces ont fait dans mon cœur. Je vous aſſeure qu'il eſt tel que je n'ay rien de plus fort dans l'eſprit, que de haſarder pour ſon ſervice la vie qu'il vient de me conſerver; & comme je ſuis perſuadé que ces bontez me viennent par les bons offices que vous m'avez rendus, vous jugez bien quelle reconnoiſſance en peut avoir un homme qui n'eſt pas naturellement ingrat, & qui a eû toute ſa vie une tres-grande eſtime, & une tres-forte amitié pour vous.

Dans ce temps-là le Duc de Noailles me vint voir & me compta que le Roy ſe voulant en quelque façon juſtifier à luy des maux qu'il m'avoit faits, luy avoit dit un jour tout ce qu'on avoit dit à Sa Majeſté contre moy; qu'il luy

luy avoit répondu que je pouvois avoir tort sur des bagatelles, mais qu'au fonds il estoit un brave homme qui avoit toûjours bien servi, & depuis fort long-temps, & que si le Mareschal de Turenne, qui ne m'aimoit pas, n'eust caché mes services, ma fortune seroit bien en un autre estat qu'elle n'estoit. Si M. de Turenne luy a rendu de mauvais offices, repliqua le Roy, Bussy s'en est bien vangé. 1666.

On peut voir par cette réponse que je ne m'estois pas trompé quand j'avois soupçonné le Mareschal de Turenne de me nuire.

Enfin je partis le 6me de Septembre de Paris & j'arrivay le 10me à Bussy, plus restabli par l'air que j'avois pris, qu'abattu de la fatigue du voyage. Je commençay alors à sentir veritablement la douceur de ma liberté, & je fis venir sept ou huit sortes d'artisans pour l'embellissement de ma maison. C'estoient les seuls plaisirs que je pusse avoir à la campagne: car il n'y a rien que je n'aimasse mieux faire que d'aller à la chasse.

FIN.

TABLE
DES NOMS PROPRES
DES PERSONNES,
& des principales choſes contenuës dans ces deux Tomes.

A

A Blancourt, *II. T.* 393.
Academie Françoiſe, par qui établie, *II. T.* 294.
d'Acon Gauville Mareſchal des Logis, *II. T.* 7.
S. Aignan pere, *I. T.* 472. 473.
S. Aignan, *I. T.* 245. 247. 459. 472. 473. *II. T.* 204. 214. 217. 218. 303. *388. 397. 443. 444. 450. *Voyez Lettres de S. Aignan.*
d'Ainay, Comte, *I. T.* 286.
Aire repriſe par les Eſpagnols, *I. T.* 105.
d'Alais fils du Duc d'Angouleſme, *I. T.* 472. *Voyez Angouleſme.*
d'Albret Mareſchal de France, *I. T.* 152. 156. 238. *II. T.* 34. 35. 213. ſon averſion pour les teſtes de cochon, 35.
Alexandre le Grand, *II. T.* 143.
S. Amant frere d'Ambleville, Capitaine aux Gardes, *I. T.* 44.
un Amant habile ſans paſſion ne fait rien qui vaille, mais un ſot paſſionné fait merveilles, *II. T.* 192. 307.
trois Amans priſonniers, leur requeſte au Roy, 414.
Ambaſſadeur de France à Rome, inſulté par les Sbirres, *II. T.* 226. 227. 236. 237. 290.
Ambleville, 44. 45. 46. ſieur de S. Pteuil, 61. Gouverneur de Dourlens, puis d'Arras, 62. 110. loüé & recompenſé en preſence de toute la Cour, 62. condamné à mort, 105. 106. ſon portrait, *ibid.* & 107. ſujet de ſa condamnation, 106. 107. 109.
l'Amitié ſeule ne ſuffit pas aux amans, *I. T.* 527.
Amniſtie en France, *I. T.* 447. 449.

Amour & amourerte, ce que c'eſt, *I. T.* 48. il faut dans l'amour une égalité d'âge & d'humeur, 47. l'amour a ſon heure auſſi bien que la mort, 47. 48. 63. l'amour eſt un recommenceur, *II. T.* 16. 33. 362. 376. la difficulté le fait vivre, 317. 354. 355. *Voyez Maximes d'amour.* ſi l'amour eſt ſupportable dans un âge avancé, 380.

l'Amour & l'infortune en meſme temps, leurs effets, *II. T.* 470.

Amours d'une Veuve, *I. T.* 37. *& ſuiv.* d'une Comteſſe, 63. *& ſuiv.* de Madame de.... 112. *& ſuiv. Voyez Lettres de Madame de .... & hiſtoire.*

Anciennеville, Gouverneur de Chaſtillon, *II. T.* 101.

Andelot Comte de Colligny & Duc de Chaſtillon. *Voyez Colligny & Chaſtillon.*

S. Andeux, *I. T.* 399. 400. 406.

S. André Monbrun Gouverneur du Nivernois, *I. T.* 132. 133. 460. 461. *II. T.* 95. 96.

d'Anglure, appellé *le brave Givry*, *I. T.* 467. 468.

d'Anglure Mareſchal des Logis, *I. T.* 472.

d'Angouleſme, Duc, premier Colonel de la Cavalerie en titre, *I. T.* 467. 468. mis à la Baſtille, 470. General de l'armée aſſiegeant Soiſſons, 472. combien de temps il a poſſedé cette Charge, 474.

d'Angouleſme, fils, *I. T.* 472. ſa mort, 489.

Annat Confeſſeur du Roy, *II. T.* 293. 428. 436. 440. 449.

Antoigny Capitaine au Regiment de la Reine, *II. T.* 99.

Antouville, *I. T.* 150.

Archambault, *I. T.* 337. 338.

d'Ardennes, regiment, *I. T.* 495.

Ardres aſſiegé par les Eſpagnols, *II. T.* 118. levée du Siege, 119. 120.

Argenlieu, Capitaine au Regiment Mazarin, *II. T.* 73.

Armes cachées, découvertes & demandées pour l'armée de France, *I. T.* 284. 299. 331. 338. 344. 348. 350. 351. 353.

Arnaud Mareſchal de Camp, *I. T.* 172. 173. 177. 178. 195.

d'Arpajou, Vicomte, *I. T.* 6.

Arras aſſiegé & pris, *I. T.* 59. 60. 61.

Arriereban convoqué, *I. T.* 7. 297.

Artagnan, *I. T.* 338. il arreſte le Surintendant Fouquet, *II. T.* 205.

d'Arville, Capit. au Regiment de Champagne, *I. T.* 559.

Aſſaut donné, *II. T.* 24.

Attaches données par M. de Buſſy. *Voyez le nom propre.*

d'Aubijoux, Gouverneur de Montpellier, *I. T.* 481.

d'Aubray, Commis, parent de Deſnoyers, *I. T.* 110.

d'Aubuſſon Duc de la Feüillade. *Voyez la Feüillade.*

d'Auchy, Capitaine au Regi-

ment de Paloiſeau, *II. T.* 91.
d'Aumale General de la Cavalerie legere, *I. T.* 465. 467.
d'Aumont Mareſchal de France, *I. T.* 231. 265. 266. 268. *II. T.* 7. 120.

B

la Bachelerie, *I. T.* 341. 342.
Bagatelle : c'eſt toûjours le commencement d'une bonne ou méchante affaire, *I. T.* 237. 255. 480. rien n'eſt bagatelle en amour, *II. T.* 350.
Bagnols Gouverneur du Rouſſillon, *I. T.* 513.
Bains, Colonel Allemand, *I. T.* 126.
Baiſemaux, *II. T.* 401. 403. 411. 412. 449. 503.
Balthaſard, Colonel Allemand, *I. T.* 169. 173. 177. 180. 182. 495. 517. 518. 519. 530. 531.
Banier, Eſchevin de la Charité, *I. T.* 406.
Bapaume aſſiegé, *I. T.* 104. deſcription de cette ville, *ibid.*
Baradas Mareſchal de Camp, *I. T.* 311. 319. *II. T.* 7. *Voyez Lettre de M de Baradas.*
Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien fait danſer un cadavre déterré, *I. T.* 174.
Barejul, Lieutenant Colonel de Buſſy, *I. T.* 55.
la Barre-Civray Lieutenant des Gendarmes de Rohan, *I. T.* 358.
Bataille, ou combat, de Thionville, *I. T.* 53. de Sedan, 102. de Nortlingue, 120. de Lens, 205. de Charenton, 220. de Rerhel, 251. de Bleneau, 355. maniere des Catalans avant le combat, 538. rencontre de fourrageurs, *II. T.* 41. autre rencontre, 115. Bataille de Dunkerque, 144. *& ſuiv.* preparation à une bataille, 121. *& ſuiv.* 138. *& ſuiv.* premiere recompenſe des Romains aprés une bataille, 151.
Batteville Ambaſſadeur d'Eſpagne, *II. T.* 454.
Bavay, ville brûlée, *II. T.* 25.
Beaufort, Duc, *I. T.* 120. 311. 349. 357. 385. 402. 412. 413. receu Chevalier de l'Ordre, *II. T.* 220. Admiral de France, *387.
Beaufort, Capitaine Lieutenant de Harcour, *II. T.* 73.
Beaujeu Capitaine de Cavalerie de Grancey, *I. T.* 141. 142.
Beaujeu Lieutenant du Prince de Condé, *I. T.* 144. 267. 425. 483. *& ſuiv.*
Beauvilliers. *Voyez S. Aignan.*
Beauvoir Dunflun, *I. T.* 63. *& ſuiv.* 234. *& ſuiv.* 240. 249. 275. 276. 277.
la Becherelle Mareſchal des logis, *I. T.* 470.
du Bec-Creſpin, Comte de Morer, *II. T.* 87. 158. 159. 160. 161. 166. tué à Gravelines, 167.

Belin, *II. T.* 8. 140.
Bellebrune, *II T.* 133.
Belle-Chaſſagne, Capitaine au Regiment du Roy, *II. T.* 66.
Bellefonds Mareſchal de Camp, *II. T.* 77. 88. 140. 141. 164. 222. 227.
Bellegarde priſe, *II. T.* 241.
Belſunce, Meſtre de Camp d'infanterie, *II. T.* 88.
Benac, Capitaine dans Mongommery, *II. T.* 144.
la Berge, Meſtre de Camp, *II. T.* 45.
Bergues aſſiegée & priſe, *I. T.* 241. *II. T.* 155. 157.
Beſançon, Commiſſaire des armées de France, *I. T.* 18.
Bethune, Comte de Charoſt, *II. T.* 120.
Beugne, Lieutenant General de Nevers, *I. T.* 300. 335.
Bezon, Intendant d'armée, *I. T.* 543.
Bidoſſans, Ecuyer du Duc de Candale, *I. T.* 240.
Bien faicteurs de mauvaiſe grace; comment on leur eſt plus obligé qu'aux autres, *I. T.* 491.
Biouac exact, comment il ſe doit faire, *I. T.* 556.
Birague, Lieutenant General de l'Artillerie, *I. T.* 505. 514. 546.
Biſcarat, Gentilhomme volontaire, *II. T.* 31. 50. 79.
Blanchefort, Meſtre de Camp, *II. T.* 37.
Blammenil, Preſident aux Enqueſtes, *II. T.* 205.
Bleneau, combat de Bleneau, *I. T.* 355.
Blerancourt, *I. T.* 470.
Bleſſures mortelles en certains temps & lieux, *I. T.* 153.
Bolacre Procureur du Roy de S. Pierre le Mouſtier, *I. T.* 300. 335. 355.
Boniface, *II. T.* 149.
Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie, *I. T.* 460. 481. 482. 485.
le Boſquet. *Voyez Chavagnac.*
Bouchavanes, *I. T.* 471.
Bougy tire au ſort pour le rang, *I. T.* 522. ſa penſée ſur le Siege de Puycerda, 542. 543.
Bouillon, *II. T.* 8. 139.
la Boulaye, *I. T.* 234. 237.
les Boulonnois chaſtiez, *II. T.* 225.
de Bourbon Prince de Condé, General de la Cavalerie legere, *I. T.* 465. 46.
de Bourbon Comte de Soiſſons, *I. T.* 16. 302.
de Bourbon Prince de Condé, *I. T.* 9. 10. 11. 12. 117. 119. 132. 155. ſa mort, 156.
de Bourbon Duc d'Enguien, *I. T.* 117. 120. 137. 145. 155 157. 167. 189. il aſſiege Mardik, 143. 145. il mépriſoit la fauſſe gloire, 149. 150. il prend Furnes & aſſiege Dunkerque, 151. il aſſiege Lerida, 168. *& ſuiv.* ſes grands talens pour la guerre, 180. 556. 558. *II. T.* 95. 104. 105. 150. il aſſiege Ypres, *I. T.* 192. accuſé à tort d'avoir premedité la

guerre civile. 199. il gagne la bataille de Lens, 205. il se forme de mauvaises idées du C. de Bussy, 215.216.219. 227. 229. il prend Charenton & Brie-Comte-Robert, 219. 220. il veut donner à Guitaut la Charge du Comte de Bussy, 229. 232. 237. il est arresté & conduit à Vincennes, 238. transferé à Marcoussy 249. il sort de prison & traite de la Charge de M. de Bussy, 252. 253. il se retire de la Cour, & forme un parti, 254.265. 259. *& suiv.* 279. 280. 296. 298. 335. il passe la Loire *incognito*. 342. il combat contre la France, 358. *& suiv.* 459. *II. T.* 84. 104. 146. *& suiv.* il revient à Paris, 192. 193. 194.

de Bourbon Prince de Conti, *I. T.* 491. portrait de ce Prince, 492. 545. 547. il tombe malade à Perpignan, 546. 557. 560. 561. receu Chevalier de l'Ordre, *II. T.* 220.

Bourdonnet, Mestre de Camp, *I. T.* 21.

Bourlemont Auditeur de Rote, *II. T.* 237.

Bournonville, Gouverneur de Valenciennes, *II. T.* 81.

Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc, *I T.* 56. *II. T.* 139.

Bouteville, depuis Duc de Luxembourg, *I. T.* 206. *II. T.* 21. 113. 114. 115.

de Brenne Capitaine au Regiment de Manchiny, *II. T.* 103.

le Bret Enseigne Colonelle du Regiment de Grancé, *I. T.* 141.

la Bretesche, Guidon des Gendarmes d'Enguien, *I. T.* 174.

Breteuil Intendant de Justice, *I. T.* 165. 166.

Brevets & attaches. *Voyez le nom propre.*

de Brezé Admiral de France, *I. T.* 155.

de Brezé Mareschal de France, *I. T.* 102. 103. 105.

Brie-Comte-Robert, repris par le Pr. de Condé, *I. T.* 220.

Brinon, *II. T.* 8.

Brigueil, *II. T.* 50.

Brion, Ecuyer du Duc d'Orleans. *Voyez Levi.*

Briord, Commandant du Prince de Condé, *I. T.* 430. il attaque un détachement allant à Monrond, 444

Brissac exilé, *II. T.* 167.

G. Brit Gouverneur de Lerida, *I. T.* 170. 171. 177. 178. 182.

de Broglia, Italien, *I. T.* 173. 176. 177. 180. 231. *II. T.* 7. 139.

la Brosse Mareschal des logis, *I. T.* 470. 472.

Brusiard-Genlis, Brigadier, *II. T.* 119.

Busc, Gentilhomme Gascon, *I. T.* 25. *& suiv.*

Bussy Lamet Mareschal de Camp, *I. T.* 8. 22.

Bussy Moulins, *I. T.* 83.

Bussy Rabutin. *Voyez Rabutin.*

Butier, *I. T.* 518.

Buzenval, Capitaine au Regiment Cardinal, *II. T.* 103.

C

CAdavre déterré, *I. T.* 174.
Calais, ville, *I. T.* 466. *II. T.* 132.
Calvo, Catelans, *I. T.* 495.
Cambray assiegé, *I. T.* 230. *II. T.* 103. 104.
Campels, *I. T.* 495.
Camp-Ferrant, *II. T.* 43. 45.
le Camus, Aumosnier du Roy, *II. T.* 179. exilé, 183.
Candale, Duc. *Voyez Nogaret.*
Canillac, *I. T.* 311.
Canisy, Marquis, *I. T.* 57.
Canons de Decise appreciez, *I. T.* 328.
un Capitaine d'infanterie n'a pas droit de commander dans une place, *I. T.* 103.
la Capelle, *I. T.* 13. 14. 266. *II. T.* 27. 28. 97. 98.
Capucin défendant une place, *I. T.* 6.
la Cardonniere, *II. T.* 50.
le Cardinal Imperiale, *II. T.* 226. 227. exilé de Rome, 236 237.
Carignan, Princesse, *I. T.* 372.
Carrousel à Versailles, *II. T.* 223.
Castelnaut la Mauvissiere, *I. T.* 144. 267. 476. *II. T.* 3. 4. 8. 27. 30. 36. 47. 77. 103. 112. 121. 123. 139. 141. 145. 146. blessé, 153. il meurt de ses blessures & est fait Maresc. de France en mourant, 165.
Castillon assiegé, *I. T.* 507. 516.
Castriot, *I. T.* 464.
le Cateau en Cambresis, *I. T.* 20. 51.
le Catelet, *I. T.* 13. 14. 50.
Cavalerie legere, son employ à un Siege, *I. T.* 136. son origine, 463. son état en 1665. *II. T.* 7. en 1659. 192. reglement pour le congé des Officiers, 178. reforme faite dans la cavalerie, 203. 283.
Cavois, Lieutenant au Regiment des Gardes, *II. T.* 179.
Chabot, *I. T.* 112. 127. 130. sa mort, 153. 291.
S. Chamarant, Mestre de Camp, *II. T.* 8. 87.
Chamboy, *II. T.* 8.
Chamilly, Gouverneur de Stenay, *I. T.* 266.
Chamilly, Gouverneur de S. Quentin, *II. T.* 97.
Chamilly le fils, *II. T.* 97.
Champlâtreux, *II. T.* 166. 167.
de Chandé Cornette, *I. T.* 189.
Chanfort, Chevau leger de Bussy, *I. T.* 163. 166.
Chanlost, *I. T.* 247. 248.
Chapelain, *I. T.* 520. *II. T.* 109.
Charenton forcé & pillé, *I. T.* 219. 220.
les Charges sont quelques à charge, *II. T.* 411. Charge de Mestre de Camp, sa valeur 466. 467.
la Charité, ville, *I. T.* 283. 284. *& suiv.* 286. 302. 304. 310. 314. 315. 316. 317. 320. 322. 323. 336. 337. 340. 389. 429. 436.
de Charost, Gouverneur de Calais, *II. T.* 120.
de Chasteauneuf, *I. T.* 241. 292. 468.
Chasteau Portien assiegé, *I. T.* 459.

Chaſtel Chinon, ville du Nivernois, *I. T.* 131. 372. 425.
Chaſtelux, *I T* 241.
Chaſtillon, Mareſchal de France, *I. T.* 33. 53. 59. 102.
Chaſtillon, Due. *Voyez Colligny.*
la Chaſtre diſgracié, ſa mort, *I. T.* 120. 111.
la Chaſtre le fils, *II. T.* 79. tué à Gigery, 390.
Chavagnac le Boſquet, *I. T.* 82. 83 151. 241. 430.
de Chauſnes, Mareſchal de France, *I T.* 59.
de Chauſnes, fils, *I. T.* 193. *II. T.* * 388.
la Chaux, Major dans Mercœut, *II. T.* 70.
Chercuſat, Capitaine dans S. Abre, *II. T.* 70.
Chevaliers de l'Ordre en 1662. *II. T.* 220.
Choiſeul, frere du Mareſchal du Pleſſis-Praſlin, Lieutenant Colonel de Cavalerie, *I. T.* 471.
de Choiſeul, Mareſchal du Pleſſis-Praſlin, *I. T.* 165. 221. 473. *II. T.* 82.
de Choiſeul, Marquis de Praſlin, *I. T.* 473.
Choiſi, Intendant en Champagne, *I. T.* 51.
Clamecy, Bourg du Nivernois, *I. T* 346. 367.
Clanleu, *I. T.* 44. 152. tué à Charenton, 219.
Clerambaur Comte de Paluau, *I. T.* 20. Gouverneut de Courtray, 192. propoſé au gouvernement d'Ypres, 198. 199. il aſſiege Montond, 275. 299. *Voyez Lettres de Paluau*, il devient Mareſchal de France, 462. *II. T.* 34. 35. 61. 63. 213. 214. ſa mort, 419.
Clermont Comte de Tonnerre, *I. T.* 21.
Clermont, Mareſchal des logis, *I. T.* 470.
Clermont de Vertillac, *I. T.* 179.
Clermont de Monglat, *II. T.* 34.
de Coaſlin, *I. T.* 473. *II. T.* 12. 44. 462. 467.
du Cocuage, *I. T.* 79. *II. T.* 367. 377. Cocu trop facile, 385.
Codure, ami du Surintendant Fouquet, *II. T.* 171.
de Cœuvres, *I. T.* 269. *II. T.* 49 51.
Cognac ſecouru, *I T.* 272.
Colbert Controlleur des Finances, *II. T.* 455.
Collation ſervie la nuit, *I. T.* 77.
Colligny, depuis Duc de Chaſtillon, *I. T.* 125. 172. 173. 177. 178. 179. 181. 193. 197. 198. 199. tué à Chatenton, 219.
Colligny, Comte, *I. T.* 375. 377. 432. 440. commandant en Allemagne contre le Turc, *II. T.* 293. 387. 388.
Ste Colombe, Mareſchal de Bataille, *I T.* 169.
la Colonelle & la Meſtre de Camp ne ſe caſſent jamais, *I. T.* 474. 475.
Colonels, leur origine, *I. T.* 463.

469. leurs droits, 468. 474.
Colonel General d'infanterie, Charge supprimée, *II. T.* 204.
Coloredo General de l'Empereur, *I. T.* 9.
Cominges, Lieutenant General, *I. T.* 289. 521. 522. 530. 531. 544. 545.
le Commandement doit estre executé avec justice & hardiesse, *I. T.* 271. Exemple, 314.
Commissaire General dans la cavalerie, *I. T.* 474. 489. erigé en charge, *II. T.* 71.
Compagnies & Regimens sur pied, en 1655. *II. T.* 7. 8. 9.
Condé, ville, assiegé & pris, *II. T.* 41. *& suiv.* dessein des ennemis sur cette place, *II. T.* 66. 67. assiegé & pris par eux, 86. 91.
Condé, Prince. *Voyez Bourbon.*
la Confession ne differe point la mort, *II. T.* 75.
Contestations entre Officiers pour le rang, *I. T.* 128. 129. 350. 469. 471. 506. 522. 523. 532.
Conti, Prince. *Voyez Bourbon.*
Corbie assiegée, *I. T.* 13. 16. 109.
Corbinelli Gentilhomme d'esprit, *I. T.* 256. 269. 283. *Voyez Lettres de Corbinelli.*
Corse de Rome, ce que c'est, *II. T.* 225. puni pour avoir insulté l'Ambassadeur de France, 237.
Cossé, General de la Cavalerie legere en 1548. *I. T.* 464.
Cossé creature du Cardinal Mazarin, *II. T.* 166. 167.
le Coudray Montpensier, *II. T.* 8. 60. 139.
Coupies neuves, ce que c'est, *I. T.* 464.
le Cour, Capitaine au Regiment Cardinal, *II. T.* 106.
à la Cour ce ne sont que grimaces, *I. T.* 217. 220.
Courtray, ville, *I. T.* 135. 192. 193.
Crequi Duc, *II. T.* 7. 13. 37. Ambassadeur à Rome, 226. 237.
Crequi Chevalier, *II. T.* 8. 37. 69. 70. 77. 78. 81. 123. 126. 134. 136. 140. 141. 144. 145.
Cromvel, *I. T.* 508. *II. T.* 103. 132. 133. 204.
Crussol Lieutenant Colonel de la Cavalerie, *I. T.* 474.
la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roy Henry IV. *I. T.* 469. 473.

D

DAlencé Chirurgien de Paris, *II. T.* 503.
Daligre Mesliant Lieutenant Colonel, *I. T.* 468.
Danville premier Colonel de la cavalerie, *I. T.* 466.
Danville, *II. T.* 90.
Davergne Gouverneur de Bapaume, *I. T.* 105.
Dauphin, sa naissance, *II. T.* 208.
Decise, Chasteau du Nivernois, *I. T.* 350. 384.
Degousts naturels de certaines viandes, *II. T.* 35.

Delliponti, Italien, *I. T.* 135.
Deſcoubleaux Marquis de Sourdis, *I. T.* 8. 475.
Deſmareſts Capitaine au Regiment de la Reine, *II. T.* 72.
Deſmenus Lieutenant de Buſſy, *II. T.* 44.
Deſnoyers, Secretaire d'Eſtat, *I. T.* 58. 93. 94. 95. 97. 98. 102. 106.
Dieu confond ſouvent la prudence humaine, *I. T.* 238. 333. *II. T.* 1. 405.
Diſcours à Meſſieurs de l'Academie Françoiſe, *II. T.* 393.
Dixmude pris, *II. T.* 157.
Dorceau, *II. T.* 13.
de Dougnon, Comte, *I. T.* 260.
Drouet Abbé, fait ceſſer le travail du Pont de la Charité, *I. T.* 344.
Dubuiſſon, *II. T.* 8.
Ducs faits par le Roy, *II. T.* 289.
Duel de Buſc, *I. T.* 25. *& ſuiv.* du Chevalier d'Iſigny, 138. *& ſuiv.* des Comtes de Rieux & de Vaſſé, 141. de Luſignan & Marins, 240. du Comte de Buſſy & de Favieres, 482. Edit ſevere contre les duels, *I. T.* 109. 481. 484.
Dunkerque aſſiegé & pris en 1646. *I. T.* 151. 153. en 1658. *II. T.* 132. *& ſuiv.* acheté des Anglois, & combien, 230.
Dupré Chevau-leger de Buſſy bleſſé, & recompenſé, *I. T.* 282.

E

Echauffour, Capitaine dans Chamboy, *II. T.* 116.
Effiat Mareſchal de Camp, *I. T.* 21. 54.
Elbeuf, Marquis, frere du Duc de Guiſe, General de la Caval. legere, *I. T.* 466. *II. T.* 7.
l'Empereur Leopold d'Auſtriche demande du ſecours contre le Turc. *II. T.* 289. 293. il fait ſa paix à l'inſceu de la France, 389.
Enguien, Duc. *Voyez Bourbon.*
Enlevement d'une Veuve, *I. T.* 190. 194. 200.
Epance, Meſtre de Camp, *II. T.* 25. 462.
Epernon, Duc, *I. T.* 295. 302. 352. ſon averſion pour les levrauts, *II. T.* 35. ſa mort, 204.
Epance, *II. T.* 8. 139.
Epoiſſes, Marquis, *I. T.* 101.
Equancour, *II. T.* 7. 141.
Eſchevins de Nevers, *I. T.* 216. 345. de la Charité, 302. 304. 314.
Eſclainvilliers, Commiſſaire general de la Cavalerie, *I. T.* 479. 489. 490. *II. T.* 7. 13. 21. 41. 71. ſa mort, 101.
d'Eſcouet, Lieutenant Colonel, *II. T.* 145.
Eſgully Meſtre de Camp General, *I. T.* 465.
Eſpieds, *II T* 7.
un Eſpion Officier eſt puni comme un ſoldat, *II. T.* 118.
d'Eſt, Cardinal, Protecteur de la

France, II. T. 237. 238.
d'Eſtampes ſieur de Valence, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, I. T. 470.
d'Eſtampes, ſieur de la Ferté Imbaut, enſuite Mareſchal d'Eſtampes, I. T. 50. 51. 193.
S. Eſtienne, Major de Buſſy, I. T. 56.
S. Eſtienne Mareſchal des logis, I. T. 470.
d'Eſtrades, II. T. 230. 454.
Eſtrées, Marquis, II. T. 73 87.
Etendart de France renvoyé par M. le Prince, II. T. 47.
S. Evremont, I. T. 151.

F

FAber, Mareſchal de France, I. T. 455. II. T. 7. 82. 216. 217.
Fanfaronnerie, ſes mauvaiſes ſuites. I. T. 141.
la Fare, I. T. 495.
Favieres, Enſeigne Colonelle de Picardie, I T. 341. 361. 362. 374. il propoſe un duel au Comte de Buſſy, 460. 481. 482. 484. 486.
Favry, Gouverneur de Marſal, II. T. 284.
Fauxſaunage prétendu commis dans le Nivernois, I. T. 426. & ſuiv.
S. Felis, I. T. 200.
la Ferté Chauderon, I T. 270. 347. 348. 399. 401. 406.
la Ferté Imbaut. *Voyez d'Eſtampes.*
la Ferré de Ris Maiſtre des Requeſtes, I. T. 94.
la Ferté Seneterre, Mareſchal de France, I. T. 405. 406. II. T. 9. 22 il aſſiege Valenciennes, 76. pris à la reſte de ſes Gendarmes, 82. il aſſiege Gravelines 164. commandé pour aſſieger Marſal, 281. 282. Duc & Pair de France, 462.
Feſte de Verſailles, II. T. 292.
la Feüillade, I. T. 460. 483. 485. 486. II. T. 13. 18. 25. 78. 82. 228. 293. 387.
la Feuillée, II. T. 5. 82. 118.
Feuquieres, I. T. 53. 54. ſon armée défaite, 55. 56. bleſſé & pris, il meurt en priſon. 57.
Feux allumez la nuit pour ſignal, I. T. 36. & ſuiv. le feu pris à la Galerie du Louvre à Paris. II. T. 197.
de Fieſque, Chevalier, tué à Mardick, I. T. 146. 147.
Filer l'amour publiquement, II. T. 380.
Financiers reformez, II. T. 205. 216. 455.
Flamarin, I. T. 414.
Flecelles, tué en duel, I. T. 109.
de Fleix, Comte, tué à Mardick, I. T. 146. 147.
Fleury de Ranes, II. T. 102.
Flix, ſa ſituation, I. T. 185.
Folleville, Mareſchal de Camp, I. T. 264 265. 266.
Fontenay Coup d'Epée, I. T. 33.
Fontenay Mareuil, I. T. 14.
la Force Mareſchal de France, I. T. 6. 8. 9. 44. 46.
Forcſtier, II. T. 169.

Fortileſſe, *II. T.* 31.
la Fortune eſt une folle, *I. T.* 3. reflexions ſur la fortune, 333. fortune dans le jeu, *II. T.* 106. 107. 110.
Foueaut Meſtre de Camp. *II. T.* 73.
le Fouilloux, *I. T.* 414.
Fouquet, Abbé, *I. T.* 459.
Fouquet Surintendant, *I. T.* 459. ſon origine & ſes mœurs, *II. T.* 128. ſa magnificence, 129 il exige du Comte de Buſſy une promeſſe de luy vendre ſa Charge, 129. 171. 206. 207. ils ſe mettent mal enſemble, 130. 131. 172. 173. il donne une feſte au Roy, 205 arreſté & mené à Pignerol, *ibid.* banni à perpetuité, 392.
Fouquet Eveſque d'Agde, *II. T.* 174. 175.
Fourrage, comment il ſe doit faire, *II. T.* 14. 31.
Fourrageurs battus, 41.
Fourrille, tué à Sedam, 473.
Fradel, *I. T.* 57. 200.
Fraguier Conſeiller de la Cour, *I. T.* 413.
Fribourg aſſiegé, *I T.* 117.
Ste Frique Lieutenant Colonel de la Cavalerie, *I. T.* 470.
Frondeurs, *I. T.* 234. 252. 253.
Furnes priſe, *I. T.* 151.

G

GAdagne, *II. T.* 77. 83. 87. 140. 148. 385.
Galanterie dans un homme de guerre, ſi elle eſt ſupportable, *II T.* 300.
G. las, *I. T.* 126.
de Gamarre, *I T* 263.
la Garenne Chevau-leger de Buſſy, *I. T.* 163. 166.
Garniſon ennemie, con ment doit eſtre eſcortée, *I. T.* 110.
Gaſſion Colonel, *I. T.* 473.
Gaſſion, *II. T.* 8. 49. 108. 139. 152. 293.
Gaſton de France Duc d'Orleans, *I. T.* 16. 134. 135. 150. 274. 278. 279. 292. 293. 300. 412. 415. 459. ſa mort & ſon portrait, *II. T.* 193.
de Gault, Chevalier, *I. T.* 173. 182.
S. Gé, *II. T.* 50.
Gedoin, *II. T.* 12.
Gendarmes, leurs privileges, *I. T.* 128. 129. 135.
le Gendre, Cornette de Buſſy, *II. T.* 14.
Genlis-Brulard, *II. T.* 7. 45. 140.
S. Geran, *I. T.* 329. ſon infidelité, 330. 352. 368. 369. 377. 378. 430. 432. 440. il écrit à M. de Buſſy, 363. il ſe met à l'obeïſſance du Roy, 371. 379.
S. Germain d'Achon, *I. T.* 64.
Geſvres, *II. T.* 7.
Gié d'Entragues, *II. T.* 31.
Givry appellé le brave, *I. T.* 467 468.
Givry Meſtre de Camp, *II. T.* 5.
Gonteri, *II. T.* 8.
de Gonzagues, Princeſſe Palatine, *I. T.* 460. 461.
Gouille, *I. T.* 241.
Gouverneurs de Ville, leur autorité, *I. T.* 103.
de Grancey, Comte, *I. T.* 54. 57. 220.

Grand-Champ ſoldat de fortune, *II. T.* 168. 169.
Grand-Pré Meſtre de Camp, *II. T.* 7. 49. 50. 87.
de Grammont Mareſchal de France, *I. T.* 7. 51. 121. 124. 127. 128. 137. 139. 172. 192.
Grammont Comte de Guiche, *II. T.* 8. 120. 121. 123. 126. 136. 139. 162. 179. 180. 223 281.
Guenaut, Medecin, *I. T.* 17. *II. T.* 167.
la Guerche, *I. T.* 240. 241.
la Guiche, *I. T.* 466. *II. T.* 8.
de Guiche. *Voyez Grammont.*
S. Guilain aſſiegé & pris, *II. T.* 47.
la Guillotiere, *II. T.* 8.
Guitaut, le vieux, *I. T.* 238.
Guitaut, Cornette de la Compagnie du Prince de Condé, *I. T.* 189. 190. 206. 215. *& ſuiv.* 232. 238. 239. 252. 414.

H

HAilbron aſſiegé, *I. T.* 121. 122. Lettre en vers ſur ce ſujet. *ibid.*
le Hallier. *Voyez de l'Hoſpital.*
Harcourt, Comte, *I. T.* 231. 272. 375.
de Haro, Miniſtre d'Eſpagne, *II. T.* 184. 185.
Harquebuſer un ſoldat, *I. T.* 35.
la Haye du Bled. *Voyez Uxelles.*
la Haye Capitaine de cavalerie, *II. T.* 118.
Hebron, Colonel Ecoſſois, *I. T.* 6.
Heme, Colonel Allemand, *I. T.* 125.
Henin, Duc de Bournonville, *II. T.* 81.
Heus, ce que c'eſt, *I. T.* 150.
Hiſtoire, il y faut une ſincerité entiere, *I. T.* 211. *II. T.* 153.
Hiſtoire d'une veuve amoureuſe, *I T* 37. d'une Comteſſe, 63. de Madame de..... Couſine de M de Buſſy, 112. *Voyez Lettres de Madame de.....* d'une fille de Niſmes, 161.
Hiſtoire des amours de Madame de**** ce qui y a donné lieu, & comment elle eſt devenuë publique, *II. T.* 195. 232. 233. 234. 281. 293. *& ſuiv.* 395. *& ſuiv.*
Hiſtoire du Roy, *II T.* 452.
Hocquincour, Mareſchal de France, *I. T.* 7. 292. 349. 355. *& ſuiv.* ſa mort, *II T.* 137.
Hocquincour fils du Mareſchal, *II. T.* 8. 14. 22. 25. 64. 117.
Holacs, Comtes d'Allemagne, *I. T.* 124.
la Hollande ſecouruë, *II. T.* 462.
Horace cité, *I. T.* 23.
l'Hoſpital ſieur de Vitry, *I. T.* 468. 469.
l'Hoſpital, Mareſchal de France, *I. T.* 50. 59. 60. 61. 233.
l'Hoſpital Sainte-Meſme, *I. T.* 147. *Voyez Sainte-Meſme.*
Hoſte bien payé, & pourquoy, *I. T.* 250.
Humieres, *II. T.* 12. 68. 77. 117. 123. 137. 140. 141. 144.

Huraut de l'Hoſpital, Dame de Choiſy, *II. T.* 167.

I

Jalouſie, ſes effets, *II. T.* 322. *& ſuiv.* 385. 386.
Janvry, Conſeiller au Parlement, *I T.* 412.
d'Iche Gouverneur de la Motte, *I. T.* 6.
Ilon Ecoſſois, *II. T.* 25.
Importans, ſorte de Cabale, *I. T.* 120.
Infidelité en amour, queſtions en vers, *II. T.* 326. 327.
Inſulte faite à l'Ambaſſadeur de France, *II. T.* 225. 237.
Joyeuſe, Duc, Colonel de la Cavalerie. *I. T.* 472 473. 489. 550. *II. T.* 1. 8.
Iſigny, Chevalier, tué pour un verre d'eau, 138. *& ſuiv.*
l'Iſlebonne Capitaine du Regiment Cardinal, *I. T.* 121. *& ſuiv. II. T.* 11. 22. 25. 45. 49.
D. Juan d'Auſtriche, *I. T.* 517. *II. T.* 149.
Iveray, Capitaine au Regiment de Genlis, *II. T.* 2.
Ivery, Capitaine dans le Regiment de Conti, *II. T.* 103.
de Juſſac. *Voyez Ambleville.*
Jumeaux. *I. T.* 121. 137. 155. 174. 175. 176. il n'eſt point revenu aprés ſa mort, comme il l'avoit promis, 187.

L

Lamet, *II. T.* 8.
Lamoignon, premier Preſident, *II. T.* 455.
Landrecy aſſiegé en 1637. *I. T.* 20. 21. deſcription de cette place, *ibid.* en 1655. *II. T.* 9. journal du Siege & de cette Campagne, *ibid.*
Langés, *I. T.* 517. *II. T.* 325.
Langeron, Gouverneur de la Charité, *I. T.* 133. 274. 282. 304. 350. 351.
le Large Chirurgien de Paris, *I. T.* 102.
S. Lary Duc de Bellegarde, *I. T.* 3.
Laſcheté extraordinaire, *I. T.* 359. ſi elle merite la mort *ibid.*
Launay-Lyais, volontaire, *I. T.* 162. 245. 248.
le Boccage, *I. T.* 190.
de Leide Gouverneur de Dunkerque, *II. T* 154.
Lener Procureur au Parlement de Bourgogne, *I. T.* 122. 215. 216. 229. 232. 253. 255. *II. T.* 116.
Lens aſſiegé, *I. T* 103.
Lerida aſſiegé, *I. T.* 168. *& ſuiv.* levée du Siege, 182. 183.
Leroy, *I. T.* 377. 423. 424. 426.
Lettres & preſens d'amants, queſtions en Vers, *II. T.* 328. 329. 330. 331. 332. 333.
Lettres du Comte de Buſſy au Roy, ſur l'ouverture des Eſtats de Tours, *I. T.* 395. Lettre ou Placet au Roy en envoyant à Sa Majeſté la démiſſion de ſa Charge pendant qu'il eſtoit à la Baſtille, 463. *& ſuiv.* ſur la mort de la Reine Mere, 475. ſur

les douleurs qu'il reſſentoit, & ſur le chagrin d'avoir déplû à Sa Majeſté 477. 478. autre Placet au Roy au nom de Madame de Buſſy, 484. Lettre du Comte de Buſſy, pour demander au Roy la permiſſion d'aller en Bourgogne, 505. pour remercier le Roy, 511.

Lettre du Comte de Buſſy à ſon Alteſſe Royale Mademoiſelle, *II. T.* 471.

Lettre du Comte de Buſſy à M. le Prince, touchant la nouvelle de la priſe d'Ypres, que M. de Buſſy avoit portée à la Cour, *I T.* 197. pour arreſter la pourſuite du ſieur.... 203. eſtant arrivé à Lagny, en 1649. 213.

Lettres du Comte de Buſſy au Prince de Conty, *I. T.* 497. 498. 500. 535. *& ſuiv.*

Lettre du Comte du Buſſy au Cardinal Mazarin, revenant en France, *I T.* 275. ſur la force de la ville de la Charité, 340. offrant ſes ſervices au Cardinal dans le temps de la maladie du Roy à Calais, *II. T.* 158. avant que de partir pour ſon exil en Bourgogne, 186. 187.

Lettre du Comte de Buſſy à M. le Tellier, où il rend compte de l'affaire de Chaſtel-Chinon, *I. T.* 373. des levées d'argent faites dans le Nivernois, 382. *& ſuiv.* du faux-ſaunage, 427. pour demander les meſmes appointement que M. de Clerambaut avoit, *II. T.* 61. pour prier M. le Tellier de demander au Roy ſa liberté, 481. en demandant au Roy la permiſſion d'aller prendre l'air en Bourgogne, 507.

Lettre du Comte de Buſſy à M. de Perefixe, pour le prier de demander au Roy ſa liberté, *II. T.* 481.

Lettre du Comte de Buſſy au Pere Annat, pour la faire voir au Roy, *II. T.* 439.

Lettre du Comte de Buſſy à M. de la Porte, *I. T.* 214.

Lettre du Comte de Buſſy au Duc de S. Aignan, lorſqu'il ſçut qu'il n'eſtoit pas receu Chevalier de l'Ordre, *II. T.* 218. pour faire connoiſtre qu'il n'avoit rien écrit contre le Roy, 420. *& ſuiv.* lorſque M. de Buſſy eut appris qu'on avoit encore donné au Roy une hiſtoire de Sa Majeſté, 425. *& ſuiv.* Lettre ou manifeſte du Comte de Buſſy pour la ſatisfaction de ceux qu'il avoit offenſez dans ſon écrit, 428. *& ſuiv.* Lettre au nom de Mᵉ de Buſſy, où il prie le Duc de S. Aignan de demander pardon au Roy pour luy, 436. ſur l'exil de Madame de..... 427. aprés s'eſtre défait de ſa Charge, 468. aprés eſtre ſorti de la Baſtille, 512.

Lettre du Comte de Buſſy au

Duc de Noailles, en le priant de preſenter un Placet au Roy, *II. T.* 479. au ſujet d'un nouvel imprimé qu'on luy attribuoit, 483. pour demander au Roy la permiſſion d'aller prendre l'air en Bourgogne, 506.
Lettre du Comte de Buſſy à la Ducheſſe de Montauſier, ſur le meſme ſujet, 480.
Lettre du Comte de Buſſy au Comte de Harcourt, en 1649. *I. T.* 232.
Lettre du Comte de Buſſy au Comte de Paluau: qu'il ne connoiſt point les Officiers qui ſe ſont fauſſement ſervi de ſon nom pour piller dans le Nivernois, 380. 390. ſur le Siege & le ſecours de Monrond, 437. 442.
Lettre du Comte de Buſſy au Chevalier de Baradàs, *I. T.* 327. 370.
Lettre du Comte de Buſſy au Preſident Perraut, *I. T.* 132.
Lettre du Comte de Buſſy à Madame de Motteville, 441. 442. réponſe de Madame de Motteville, 444.
Lettre du Comte de Buſſy à Tavannes, *I. T.* 204.
Lettre du Comte de Buſſy à Madame de ..... *I. T.* 161. à S.... & à ſa femme, 207. à ſa Couſine, 218. 221. 222. 245. 493. 494 519. 520. 525. *& ſuiv. II. T.* 15. 55. 87. 109.
Lettre du Comte de Buſſy à un inconnu, 489. *& ſuiv.*
Lettre du Comte de Buſſy à Marigny, *I. T.* 452. 453.
Lettre du Roy au Comte de Buſſy, ſur le deſordre prétendu de ſes troupes, *I. T.* 91. 92. 426. 427. ſur les mécontentemens qu'avoit Sa Majeſté de M. le Prince, 257. *& ſuiv.* 279. pour ſe ſaiſir de deux chaſteaux du Nivernois, 270 ſur le ſecours de la ville de Cognac, 272. pour défendre le paſſage des troupes ſans ordre de Sa Majeſté, 276. ſur un Arreſt portant caſſation d'un precedent contre le Cardinal Mazariny, 284. pour donner le commandement de quelques troupes au Comte de Buſſy, 295. pour faire aſſembler la Nobleſſe, 296. *& ſuiv.* pour aller joindre le Comte de Paluau, 307. pour la levée d'un regiment d'infanterie, 321. 324. pour reſter dans la Charité, s'en rendre le maiſtre, & en faire reſtablir le pont, 323. 336. touchant la garniſon de *Maiſonfort*, 361. ſur les violences prétenduës faites aux habitans de Chaſtel-Chinon, 372 381. pour l'ouverture des Eſtats à Tours, 393. ſur le fauxſaunage prétendu dans le Nivernois, 426. les troubles de Paris eſtant appaiſez, 433. 446. pour remercier la Nobleſſe, 457. 458.

touchant

touchant les Meſtres de Camp de Cavalerie, 506. ſur le deſſein des ennemis ſur Condé, *II. T.* 66. pour avertir le Comte de Buſſy de ſe retirer en Bourgogne, 186. pour luy permettre d'aller prendre l'air en Bourgogne, 508.

Lettre du Roy à M. du Tremblay, pour ſortir le Comte de Buſſy de la Baſtille, *I. T.* 97. à M. de Baiſemaux pour le meſme ſujet, *II. T.* 503.

Lettre d'un inconnu au Roy en faveur du Comte de Buſſy, *II. T.* 489.

Lettre de Gaſton Duc d'Orleans à M. de Buſſy, ſur l'éloignement du Cardinal Mazarin, *I. T.* 416.

Lettre de Mademoiſelle au Comte de Buſſy, lorſqu'il revint à la Cour, *II T.* 189. eſtant exilée à S. Fargeau, 219. ſur l'hiſtoire de Madame de..... 232. 233. ſur un livre de Balet, &c. 234. *& ſuiv.* ſur le mariage du Prince de Danemark avec ſa ſœur, 235. ſur la maladie du Comte de Buſſy, 239. ſur la ſolitude de ſon exil, 288. ſur la mort d'une de ſes ſœurs qui n'eſtoit pas morte, 290.

Lettre de M. le Prince de Conti au Comte de Buſſy, *I. T.* 500. 514. 515. 549. 561 562.

Lettre du Duc d'Epernon au Comte de Buſſy en luy envoyant des troupes dans le Nivernois, *I. T* 303.

Lettre du Cardinal Mazarin au C. de Buſſy pour le remercier, *I. T.* 277. en envoyant à M. de Buſſy des ordres du Roy contre ceux qui traverſent le bien de l'Eſtat, 299. ſur ce que les habitans de la Charité avoient chaſſé leur garniſon, 324. pour envoyer les armes priſes à la Charité, 330. 332. pour faire faire vingt mille rations de pain, 338. pour faire rétablir le pont de la Charité, 341. 344. pour faire faire quarante mille rations de pain, & envoyer des armes, 344. pour remercier M. de Buſſy des vivres & des armes, 353. ſur la priſe de Monrond, 452. envoyant à M. de Buſſy ſes appointemens de 1656. *II. T.* 90. ſur ce que M. de Buſſy luy avoit demandé le Gouvernement de Chaſtillon ſur Seine, 101. aprés la bataille de Dunkerque, offrant ſes ſervices à M. de Buſſy, 151. 159. 160. en refuſant à M. de Buſſy le Gouvernement de Gravelines, 170. pour réponſe à M. de Buſſy exilé en Bourgogne, 188.

Lettre de M le Tellier au Comte de Buſſy, ſur ce que les habitans de la Charité avoient chaſſé le regiment de Langeron, *I. T.* 322. pour faire faire vingt mille rations de

pain, 338. pour l'exemption de Clamecy, 346. 367. pour l'exemption de Chaſtel-Chinon, 373. pour l'avertir que le Comte de Levi eſt parti de Paris pour ſe rendre vers la Charité, 375. ſur ce que M. de Buſſy vouloit avoir un Regiment à luy, 488. pour avoir un eſtat de l'armée de Catalogne, 559. touchant les appointemens qu'avoit M. de Clerambaut, *II. T.* 63. en envoyant à M. de Buſſy ſes appointemens de 1670. 194. ſur ce que M. de Buſſy demandoit, d'eſtre fait Chevalier de l'Ordre, 210. ſur la mort de M. de S. Pouange, 240. en envoyant au Comte de Buſſy la permiſſion d'aller en Bourgogne, 509.

Lettre de M. de la Vrilliere, à M. de Buſſy, pour pardonner au Lieutenant Gen. de Nevers, *I. T.* 334. pour la conſervation des Terres du Duc de Mantouë, 346. pour le remercier d'avoir remis le Lieutenant General de Nevers, & en luy envoyant une relation du combat de Bleneau, 354.

Lettre du Duc de S. Aignan à M de Buſſy, *II. T.* 407 423. 424. 469.

Lettre du Comte de Paluau au C. de Buſſy, pour ſe rendre maiſtre de la Charité, *I. T.* 283. 284. 285. ſur l'arrivée des troupes à Donzy, 305. 306. 308. ſur ce que M. ſieurs de la Charité avoient chaſſé leur garniſon, & pour ſe ſaiſir des bleds, 310. pour faire joindre leurs troupes, 312. afin que M. de Buſſy remette ſes troupes à M. de Pionſac, 318. touchant le paſſage des troupes de M. de S. Geran, 365 366. 371. 377. 379. ſur l'arrivée de Colligny & de Levi pour ſecourir Monrond, 377. pour faire arreſter deux Officiers ou ſoy-diſant, 379. 391. pour faire eſcorter le canon deſtiné au Siege de Monrond, 387 389. 390. pour luy envoyer les outils à mineur, 396. 397. pour le remercier de quelques avis & d'une recruë, 428. 429. ſur le ſiege & le ſecours de Monrond, 435. 436. 437. 438. 441. 442. pour donner ordre à quelques compagnies d'aller joindre l'armée de Turenne, 454.

Lettre du Comte de S. Geran à M. de Buſſy, *I. T* 363.

Lettre du Chevalier de Baradas au Comte de Buſſy, *I. T.* 319. 325 329. 368.

Lettre de M. l'Abbé de Buſſy ſur la mort de ſon neveu, *I. T.* 227.

Lettre de M. Leroy à M. de Buſſy, pour l'exemption du Bourg de Tanay, *I T.* 376.

Lettre de Corbinelli à M. de Buſſy, pour ſes affaires à la

Cour en 1652. *I. T.* 286. *& ſuiv.* 348. *& ſuiv.* 401. 405. 408. 410. 414. 421. *& ſuiv.*
Lettre de Madame de ..... au Comte de Buſſy, *I. T.* 160. *II. T.* 17. 28. 31. 62. 64. 189.
Lettre d'une Religieuſe à M de Buſſy, *II. T.* 489. *& ſuiv.*
Lettre de Marigny à M. de Buſſy ſur la priſe de Monrond, 452.
Billet de M. le Prince au Commandeur de Souvré, *I. T.* 159. à M. de Buſſy, pour ſe rendre à Monrond, 254 de M. de Buſſy, comme il ſe ſoûmet aux plus rigoureuſes punitions qu'il plaira au Roy, en cas qu'il ait écrit contre Sa Majeſté, *II. T.* 398. de la Mareſchale de Clerambaut, ſur le prix de la Charge de Meſtre de Camp, 467. d'une des amies de M. de Buſſy ſur la mort de la Reine Mere, 473. de Maugé Libraire, comme il n'a point vendu d'hiſtoire au nom de M. de Buſſy, 487. de M. de Buſſy à l'Eveſque de Langres, 476.
Levi, Comte de Brion, *I. T.* 142. 375. 377. 432. 440.
Lianſſane ſecouru, *I. T.* 544. 545.
S. Lieu, *II. T.* 462.
de Ligneville, General des Lorrains, *II. T.* 124.
Ligondés, Capitaine Lieutenant de Joinville, *I T.* 560.
du Livet, *II. T.* 48.
Lionne Secretaire d'Eſtat, *II. T.* 184.
Liſlebonne. *Voyez l'Iſlebonne.*
Locar, General des Anglois, *II. T.* 141. 149. 162.
la Loge, Capitaine au regiment de Richelieu, *II. T.* 73.
de Lorraine, Comte de l'Iſlebonne. *Voyez l'Iſlebonne.*
Longueval Meſtre de Camp, *I. T.* 21.
de Longueval de Manicamp, enſuite Mareſchale d'Eſtrées, *I. T.* 242. 243. *II. T.* 505.
le Lonzat Fradel, *I. T.* 57. 200.
de Lorraine, le Duc Charles, *I T.* 8 425. *II. T.* 223. 227. 282.
de Lorraine, Duc de Joyeuſe. *Voyez Joyeuſe.*
de Lorraine, Chevalier de Guiſe, *I T.* 118.
S. Loup, Meſtre de Camp, *II. T.* 120.
de Louvois, *II. T.* 449 467.
D. Luc, Major de Baltazard, *I T.* 531.
S. Luc, *I. T.* 495 544.
du Lude, Comte, *II. T.* 295. 296.
la Luſerne, *II. T.* 87.
Luſignan, *II T.* 240.
de Luynes, Duc, favori de Loüis XIII. *I.T.* 473.
de Luxembourg. *Voyez Bouteville.*
la Lyonne, Mareſchal des logis general, *I. T.* 469. 470.

M

MADAME d'Orleans premiere femme de Monsieur, *II. T.* 301. 302. 303. 383. 384.

Mademoiselle Anne Marie Loüise d'Orleans, *II. T.* 189. exilée à S Fargeau, 228. 229. sujet de son exil, 228. 239. 240. *Voyez Lettres de Mademoiselle.*

de Maillé, Princesse de Condé, *I. T.* 244.

Majorité du Roy, *I. T.* 254.

Maisonfort, Chasteau du Nivernois, *I. T.* 341. 361. 362.

Maisonville, Cap. au Reg. de Choiseul, *II. T.* 70.

Malatestе, Italien, *I. T.* 466.

Maldachiny, Card. *II. T.* 237.

les Malheurs sont souvent commencez par une bagatelle, *II. T.* 237. 255. 480.

Malte : le grand Prieuré retranché de ses revenus, *I. T.* 158. reglement de cet Ordre touchant les donations au lit de la mort, *II. T.* 74.

Manciny Cardinal, *II. T.* 237.

Manciny Duc de Nevers, *II. T.* 8. 171. 179. exilé, 182. heritier du Cardinal Mazarin, 201. il fait arrester le Surintendant Fouquet, 205.

Manicamp, oncle de M. de M. de Bussy, *I. T.* 287. 288. 292.

Manicamp, *II. T.* 179. 180.

Manicamp, depuis Mareschale d'Estrées. *Voyez Longueville.*

Manifeste du Comte de Bussy, *II. T.* 428. *& suiv.*

Mantouë, Duc, *I. T.* 347. 460. 461.

Mantoue, Marquis, *I. T.* 464.

J. Marc Mareschal des logis general, *I T.* 467.

Marche pour aller aux ennemis, *II. T.* 121. *& suiv.*

la Marche Chevau-leger de Bussy, *I. T.* 163. 166. 454.

Marchin, *I. T.* 155. 168. 171. 187. 188. *II. T.* 83.

Marcillac, *I. T.* 146. 147. 243. *II. T.* 12. 44.

Mardik assiegé, *I. T.* 143. 144. *II. T.* 125. 126.

de Maré, Baron, *I. T.* 357.

Marguerit, *I. T.* 533. 534. 545. 595 *& suiv.*

du Mariage, Maximes en Vers, *II. T.* 345. 354. 355. 356. 374. 375. 376. 377. 378.

Marigny, *I T.* 234. 452. 453.

Marins, *I. T.* 240. 505. 552. 541

Marle, ville, *I T.* 266.

Marolles, *II T.* 8.

Marsac, *I. T.* 289. 290. 350. 406.

Marsal assiegé, *II. T.* 282.

S. Martin Mareschal de bataille, *I. T.* 178. 179.

S. Martin Mareschal des logis, *I. T.* 472.

Massiac, *I. T.* 369. 370.

Massoni, *I. T.* 314. 350.

Maugé, Libraire, *II. T.* 485. *& suiv.*

Maulcon, *II. T* 9.

Maupeou Capitaine aux Gardes, *II. T.* 117.

Maupertuis Capitaine au Regiment Cardinal, *II. T.* 103.
Ste Maute, *I. T.* 313. 318. 343. *II. T.* 7. 386.
S. Maurice ſe diſant Officier de M. de Buſſy, *I. T.* 380. 381. 391. 406. 407.
Mauvilly, *I. T.* 117.
Maximes d'amour, en vers. De la jalouſie, *II. T.* 322. *& ſuiv.* de l'infidelité, 326. 327. 328. 353. des Lettres & preſens des Amans, 328. *& ſuiv.* des ſujets de plainte, 333. *& ſuiv.* de l'amour reciproque, 340. 341. 346. 347. 364. 365. 371. 372. 373. 375. de l'abſence, 343. 344. 345. de l'obligation de garder ſon corps & ſon cœur, 346. 347. de la ſincerité, 348. 349. 350. 360. ſi on doit hazarder ſa reputation, 351. 352. ſur le mariage, 354. 355. 356. 374. *& ſuiv.* des malheurs qui arrivent, 356. 357. de la joüiſſance, 358. 359. 360. 378. de la durée de l'amour, 362. 363. 365. 366. de l'intereſt dans les dernieres faveurs, 369.
du May, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, *I. T.* 466.
Mayence, Electeur, *II. T.* 386.
Mazarin, Cardinal, *I. T.* 120. 230. 416. *& ſuiv.* 421. 461. *II. T.* 56. 57. 127. 165. 197. 216. ſon eſprit ménager, & de quelle maniere il faiſoit acheter toutes les graces, *I. T.* 119. 155. 156. 157. 491. 550. *I. T.* 89. 90. 107. 164. ſon retour en France, *I. T.* 274. 275. 278. 280. 292. 458. 459. ſon autorité, *I. T.* 456. 458. 459. ſes promeſſes ſans effet, *I. T.* 278. 455. *II. T.* 161. 170. il ſe défioit de M. de Buſſy, *II. T.* 127. *& ſuiv.* il haiſſoit le Surintendant Fouquet, 131. il rend viſite à M. de Buſſy malade, 163. il travaille à la Paix d'Eſpagne, 184. 185. ſa mort, 198. 452. ſon portrait, 198. *& ſuiv.* regretté du Roy, 201. 453. *Voyez Lettres du Cardinal Mazarin.*
le Medianoche de Roiſſy, *II. T.* 181.
S. Megrin, Lieutenant des Chevaux-legers de la Garde, *I. T.* 414.
Meille, *II. T.* 147. 206.
la Meilleraye. *Voyez la Porte.*
Melin, *II T.* 8.
Memoires, fidelité de ceux-cy, *I. T.* 2. 3. 18. 106. 210. 211. *II. T.* 153. réponſe à ceux qui ne les approuveront pas, *I. T.* 212. *II. T.* 71. 379.
la Meſnardiere, *II. T.* 211. 212. 213. il écrit à M. de Buſſy, *ibid.*
Ste Menehoud aſſiegé, *I. T* 476.
des Menus Lieutenant de Buſſy, *II. T.* 14.
de Mercœur, *I. T.* 349.
Merinville, *I. T.* 501. 505. 508. 509. 513. 543. 544. *II. T.* 210.
Meſieres, *II. T.* 42. 44.
Ste Meſme, *I. T.* 173. 176. 181.

181. 554. 555.
Meſtre de Camp-general. Origine & priviles de cette Charge, & ceux qui l'ont poſſedée, *I. T.* 464 *& ſuiv.* elle ne ſe caſſe jamais, 475.
Micault Meſtre de Camp, *I. T.* 181.
Moſſans depuis Mareſchal d'Albret. *Voyez Albret.*
Miquelets d'Eſpagne, *I. T.* 504. 509.
Miramion, Veuve que M. de Buſſy voulut enlevet, *I. T.* 191. 194. 200. *& ſuiv.*
Miſſeri Lieutenant aux Gardes, *II. T.* 41.
Molé Preſident, *II. T.* 195. 205.
Molondin, *II. T.* 137.
Mombeliard, bleſſé, *I. T.* 171.
Monbas, *I. T.* 445.
Monbrum. *Voyez S. André.*
Moncavrel, *II. T.* 8.
Monck, Connétable d'Angleterre, *II. T.* 204.
Monclar, *II. T.* 9.
Mondejeu, *II. T.* 7. 52.
Monpouillan, *II. T.*
Montmedy rendu, *II. T.* 111.
Montrond, *I. T.* 375. 377. 380. 381. aſſiegé, 388 *& ſuiv.* 442. 430. 432. 437. 440. pris, 446. 453. démoli, 451.
Monsieur, Duc d'Orleans, *II. T.* 304. 379.
Monſou, Capitaine des Gardes de Brezé, *I. T.* 104.
Montal, ſoûtenant le ſiege de Ste Menehoud, *I. T.* 476.
Montauſier. *Voyez Ste Maure.*
Montauſier, Marquis, *II. T.* 465.
Montauſier, Dame de la Reine, *II. T.* 304. 379. 386.
Montfort, Capitaine au Regiment de Torigny, *II. T.* 106.
Montiffaud, homme cruel, *I. T.* 143.
Montigny Meſtre de Camp general, *I. T.* 469. 472.
de Montmorency, Connétable de France, *I. T.* 465. 466.
Montpeſat, *II. T.* 11. 14. 22. 25. 39. 46. 47. 52. Gouverneur de Gravelines, 230.
Montreuïl, Medecin, *I. T.* 187.
Moret, *II. T.* 87. *Voyez Bec-Creſpin.*
les Morts ne reviennent pas toûjours, quoyqu'ils l'ayent promis vivans, *I. T.* 187. préſage de mort aſſez extraordinaire, *II. T.* 75.
Moſſay Meſtre de Camp, *II. T.* 6.
la Motthe en Lor. aſſiegée, *I. T.* 6.
la Motthe au Bois aſſiegée, priſe & raſée, *II. T.* 121.
la Motte Hodancourt, *I. T.* 221. 223. 265.
la Motthe Saint-Jean, *I. T.* 375.
Motteville Dame de la Reine Mere, *II. T.* 441.
la Mouſſaye, *I. T.* 173. 176. 178. 179. 182. 193.

N

NAïveté d'un Lieutenant Colonel, *I. T.* 554. 555.
Navailles Duc, *I. T.* 476. *II. T.* 54 80. 386.
Nancy, raſé ſuivant le traité de Paix, *II. T.* 203.

la Neceſſité eſt la mere de l'invention, *I. T.* 17.
de Nemours General de la Cavalerie, en 1552. *I. T.* 465. *& ſuiv.*
de Nemours Colonel general de la Cavaletie, *I. T.* 467. 468.
de Nemours, Duc, *I. T.* 146. 147. 243. *& ſuiv.* 296. 249 356.
de Neſmond Preſident, *I. T.* 418.
Nettancour, Sieur de Vaubecour, *I. T.* 22.
Neucheſes, Eveſque de Châlons, *I. T* 207.
Nevers, commandant l'armée au convoy de Mariembourg, *I. T.* 465. 470.
Nevers, Duc. *Voyez Mancini.*
Neuchaſtel, ville, *I. T.* 8.
la Neuville S. Denys, Capitaine au Regiment de Rohan, *II. T.* 72.
Neuville Marquis de Villetoy, *I. T.* 9.
Neuvy Barrois Lieutenant Colonel de la Cavalerie, *I. T.* 467. 468.
Noailles, *II. T.* 155. 478. 483. *Voyez Lettres au Duc de Noailles.*
Nogaret, Cardinal de la Valette, *I. T.* 19.
Nogaret Duc de Candale, *I. T.* 19. 520. 521. 530. 531. 534 551. 556. 557. *II. T.* 34.
Nogaret Marquis de la Valette, *II. T.* 73.
Nogaret Duc d'Epetnon. *Voyez Epernon.*
Nogent, *II. T.* 8. 48.
Nogent Vaubrun, *II. T.* 8.
Nortlingue, Bataille, *I. T.* 110. 121.
le Pere Noüet Jeſuite, tend viſite à M. de Buſſy à la Baſtille, *II. T.* 436 *& ſuiv.* 445. 449.
Nouvelles : avis à ceux qui en portent à des perſonnes diſtinguées, *I. T.* 195.

O

Obterre. *Voyez la Serre-Obterre.*
Oche, *I. T.* 515.
Odrieux, Capitaine filou, *I. T.* 30. *& ſuiv.* 36.
Officiers conduiſans des troupes, quelle précaution ils doivent avoir, *I. T.* 166. un Officier traveſti eſt puni comme un eſpion, *II. T.* 118. Officiers reglez pour le rang, *I. T.* 128. 128. 350. 469. 522. 523. *II. T.* 140.
d'Olonne, *I. T.* 206.
d'Onzain Meſtre de Camp de Beauſſe, *I. T.* 55.
les Ordres du Roy ne doivent pas toûjours eſtre executez exactement, *I. T.* 399 400.
d'Orleans, Duc. *Voyez Monſieur & Gaſton.* Madame d'Orleans. *Voyez Madame.* Marie Louiſe d'Orleans. *Voyez Mademoiſelle.*
Oroué, *I. T.* 125.
Ovide : Elegie d'Ovide traduite en Vers, *II. T.* 385.

P

Paix de Paris, *I. T.* 224. 227. paix avec l'Eſpagne, *II. T.* 193. paix de Piſe, 290. 291.

Paloiſeau, *II. T.* 8. 93.
Paluau. *Voyez Clerambaut.*
la Palue, Comte de Bouligneux, *I. T.* 471.
le Pape broüillé avec la France, *II. T.* 225. 237.
de Parade, *I. T.* 533.
Pardaillan, Lieutenant General de la Ferté, *II. T.* 123.
F. Patdo, General des Eſpagnols, *II. T.* 43.
Paris fait preſent au Roy de quelques troupes, *I. T.* 14. barricades de Paris, 205. 209. paix de Paris, 224. 227. autres troubles ſur l'éloignement du Cardinal Mazarin, 411. 416. 426. 433 434. 448.
de Pas, Seigneur de Feuquieres. *Voyez Feuquieres.*
le Paſſage, *II. T.* 12. 13. 25. 45. 46. Gouverneur de Condé, 91.
la Patience à la Cour & la patience envers Dieu ne ſont pas la meſme choſe, *II. T.* 223. 464.
S. Paul Mareſchal de Camp, *I. T.* 54. 57.
Peche-Peyroux Gentilhomme Gaſcon, *I. T.* 190.
D. Pedro de las Valançonelas, ſes belles actions, *I. T.* 525. 545. 546. ſa mort 558.
Peguilain *II. T.* 50. 106. 120. priſonnier avec M. de Buſſy, 222.
Perigal Gouverneur de la Motte, *I. T.* 7.
Perraut, Preſident, 118. 132. 216. exilé à Auxerre, *II. T.* 167.
Perſan de Vaudetar, *I. T.* 244. 429. *II. T.* 43.
Petetsdorfs Gentilshommes Allemans, *I. T.* 171.
Petit, Chevauleger de Buſſy, *I. T.* 163. 169.
Picard, Commiſſaire fort éveillé, *II. T.* 485. *& ſuiv.*
Picolomini General de l'armée d'Eſpagne, *I T.* 56.
Pied-de-fer, ſieur de Chanloſt, *I. T.* 247.
S. Pierre le Mouſtier, Bourg du Nivernois, *I. T.* 389.
Piloy, ſoldat de fortune, *I. T.* 495. 496. 498. 503. 519. 540. 545. 547.
de Pionſac, Comte, *I. T.* 317. 318. 321. 328.
le Pleſſis Believre, *I. T.* 184. 231.
le Pleſſis Beſançon, *I. T.* 461.
Placets au Roy en faveur du Comte de Buſſy, *II. T.* 285. 475. 477. 478. 484. 489.
le Pleſſis Picquet Mareſchal des logis General, *I. T.* 468.
le Pleſſis Praſlin frere du Mareſchal, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, *I. T.* 471.
le Pleſſis Praſlin, Marquis, tué à Sedan, *I. T.* 21. 57. 473.
le Pleſſis Praſlin Mareſchal, *II. T.* 290. *I. T.* 165. 221. 476.
le Pleſſis Praſlin, Comte, *I. T.* 8. 20. 82. 120. 156. 290.
Poduirs, Gentilhomme Alleman, *II. T.* 8. 293.
Polignac receu Chevalier de l'Ordre, *II. T.* 220.
Pont-Saint-Pierre, *II. T.* 66. 128.

la Porte ſieur de la Meilleraye, Mareſchal de France, *I. T.* 9. 59. Grand Maiſtre de l'Artillerie & Surintendant des Finances, 214. il fait condamner S. Preüil à mort, 105. *& ſuiv.*

la Porte fils du Mareſchal, *II. T.* 29. 46. 54. choiſi pour principal heritier du Cardinal Mazarin, 200. 201.

Pouard Mareſchal des logis, *I. T.* 181.

Pradel, ſoldat de fortune, *II. T.* 87. 223. 281. 387. parvenu à la Charge de Lieutenant General, 203. Gouverneur de Bapaume, 392. envoyé au ſecours des Hollandois contre l'Eveſque de Munſter, *II. T.* 462.

S. Preüil. *Voyez Ambleville.*

Priandy, *I. T.* 461.

le Prince de Condé. *Voyez Bourbon.*

les Princes par une de leurs careſſes font avaler mille degouſts, *I. T.* 220.

Priſon de M. de Buſſy, *I. T.* 94. *& ſuiv. II. T.* 399. ce qu'il faut faire pour ne pas reſſentir ſi fort les chagrins de la priſon, 410. des peines de la priſon, 408. 409. *& ſuiv.* 419. 420. 446. 447. 448. 473.

Priſonnier eſſayant inutilement de ſe ſauver, *I. T.* 101. trois amans priſonniers preſentant leur requeſte au Roy, *II. T.* 414. *& ſuiv.* Lettres de M. de Buſſy eſtant en priſon. *Voyez Lettres de M. de Buſſy.*

Proüille, Capitaine dans Meneville, *II. T.* 89.

la Prudence humaine eſt ſouvent inutile, *I. T.* 238. 333.

la Prunarelle, *I. T.* 513.

Puimarets, *II. T.* 8.

Puycerda aſſiegé, *I. T.* 505. *& ſuiv.* 540. *& ſuiv.* 544. 553. *& ſuiv.* deſcription de la ville, 552.

Q

QUinçay Gouverneur de Guiſe, *I. T.* 37. 40. 41. 42.

R

Guy de RAbutin, *I. T.* 23. Hugues de Rabutin Grand Prieur de France, *I. T.* 117. 157. 227. *II. T.* 74. ſa mort, 74. 75.

Charlotte de Rabutin, *II. T.* 224

Guy de Rabutin, *I. T.* 23. ſa mort, 227.

Roger de Rabutin Comte de Buſſy, ſa naiſſance & ſon éducation, *I T.* 3. 4. 5. envoyé au Siege de la Motte, *ibid.* au Siege de Landrecy, 20. duel avec un Gentil-homme Gaſcon, 24. on luy vole une partie de l'argent du Roy, 30. il fait punir un ſoldat voleur, 34. il devient amoureux d'une veuve à Guiſe, 37. il ſe trouve au ſiege du Catelet, 50. de Thionville, 53. d'Arras, 59. ſes

amours avec une Comteſſe à Moulins, 62. il reçoit des plaintes de ſon regiment, 91. arreſté & mené à la Baſtille, 94. il ſe trouve au ſiege de Bapaume, 104. il devient amoureux de ſa Couſine, 112. il ſe marie, 116. il ſe trouve au ſiege de Hailbron, 121. il prend poſſeſſion du Gouvernement du Nivernois, 130. il ſe trouve au ſiege de Courtray, 135. duel pour un verre d'eau, 138. il prend Bergues, 141. il ſe trouve au ſiege de Mardick, de Furnes, de Dunkerque, 143. *& ſuiv.* au ſiege de Lerida, 168. d'Ypres, 192. il enleve une veuve, 200. il ſe trouve engagé contre le ſervice du Roy, 237. il ſert un de ſes amis dans un duel de ſix contre ſix, 240. il ſe marie en ſecondes nopces, 243. il ſe tient caché à Paris, 249. il refuſe de ſervir le Prince de Condé, 255. il rentre au ſervice du Roy, 274. il ſe rend maiſtre de la Charité, 304. 314. il va au Siege de Monrond, 441. il achete la Charge de Meſtre de Camp General, 462. ſon different avec Favieres, 481. il ſe trouve au ſiege de Villefranche, 495. de Puycerda, 553. de Landiecy, *II. T.* 9. de Condé, 41. de Valenciennes, 76. de S. Venant 117. de la Motte au bois, 121. de Mardik, 125. de Dunkerque, 132. 136. Le Cardinal luy refuſe le Gouvernement de Gravelines, 168. ſon démeſlé avec l'Intendant Fouquet, 171. il fait une partie pour Roiſſy, 179. exile en Bourgogne, 185. il va ſaluer le Prince de Condé à S. Maur, 193. il fait l'hiſtoire de Madame de ....., 195. il s'apperçoit que l'hiſtoire de Madame de ..... devient publique, 293 395. il eſt receu à l'Academie Françoiſe, 392. arreſté & mis en priſon, 399. on luy demande de la part du Roy la demiſſion de ſa Charge, 462. il prie le Roy de s'éclaircir de la verité, 477. il obtient ſa liberté, 503.

Rambures, Mareſchal de Camp, *I. T.* 22.

Rambures, Meſtre de Camp, *I. T.* 22.

de Rantzau Mareſchal de France, *I. T.* 192.

Raré, Capitaine aux Gardes, *II. T.* 41.

Reflexions ſur la fortune, *I. T.* 3. 333. ſur la conduite des troupes, 166. ſur les hiſtoriens peu fidelles, 211. *II. T.* 153. ſur le manque de conduite, *I. T.* 301. 479. ſur ce qu'une bagatelle eſt le commencement d'une faſcheuſe affaire, *I. T.* 238. 480. ſur le malheur d'un parti rebelle, 431. ſur la maniere dont la Providence diſpoſe des cho-

ſes du monde, I. T. 238. 333. II. T. 405. ſur la maniere dont on a obligé M. de Buſſy de ſe défaire de ſa Charge, 467. ſur les peines d'un priſonnier, 408. 409. 419. 420. 446. 447. 448. 473.
Regimens ſur pied en 1655. II. T. 7. 8.
la Reine Mere, I T. 258. II. T. 182. 183. 184. 449. 461. ſa mort, 473.
Reinolds, Chevalier Anglois, II. T. 106.
Religieuſe inconnuë prenant le parti de M. de Buſſy, II. T. 489. & ſuiv.
de Renel, Marquis, I. T. 473. II. T. 30. 87.
Renty Lieutenant Colonel de la Cavalerie, I. T. 472.
Renty, Capitaine dans la Villette, II. T. 116.
la Reputation & le bon exemple ſont de grande importance à la guerre, I. T. 358. 359. II. T. 45. 145. 146.
Requeſte au Roy de la part de trois amans priſonniers, II. T. 414. & ſuiv.
Rethel, Bataille, I. T. 251.
Riberpré. II. T. 87.
de Richelieu, Cardinal, I. T. 14. 15. 16. 20. 31. 33. 36. il recompenſe S. Preüil en preſence de toute la Cour, 62. il le fait condamner à mort, 105. 110. 111. ſon autorité abſoluë, 96. 109. II. T. 196. comparé au Cardinal Mazarin, 199. fondateur de l'Academie Françoiſe, 394.
de Rieux, Comte, ſon duel, I. T. 141.
Rigny, Gentilhomme du Nivernois, I. T. 25. 32. 33.
Riſſate, Mareſchal des logis, I. T. 470.
la Roche, II. T. 42. 44.
de Rochefort, I. T. 342. II. T. 40.
la Rochefoucaut, I. T. 146. 147. 343. 472.
la Roche-ſur-Yon, I. T. 465.
la Roche-Guyon, Comte, I. T. 146. 147.
de Rohan, Duc, I. T. 472. II T. 8.
Roiſſy, partie de Roiſſy, II. T. 179. & ſuiv. 185 383.
Romanet, Capitaine au Regiment du Pleſſis, II. T. 19.
Romecour, Capitaine dans Villequier, II. T. 70. commandé pour ſecourir Ardres, 118.
Romme, Suiſſe, I. T. 173.
de Roncerolles, I. T. 231.
la Roque, Colonel, I. T. 522.
la Roque S. Chamarant, II. T. 8. 87.
Roquelaure, II. T. 163. Madame de Roquelaure, II. T. 65.
Roquepine, II. T. 7.
de Roquerte, Abbé, I. T. 491.
Roſe Secretaire du Cabinet, II. T. 209.
le Roſegarren, pourquoy ainſi appellé, I. T. 125.
Roſemont, Chaſteau ſur la Loire, I. T. 270. 399. 401. 406.
Roſes ſecouru, I. T. 516. 518.

540. *& ſuiv.*
de Rouville, femme de M. de Buſſy, *I. T.* 240. 241. 243.
de Rouville, Religieuſe, *II. T.* 224. Abbeſſe de Rougemont, 292.
Rouville, Gouverneur d'Ardres, *II. T.* 118. 120.
Rouvray, *II. T.* 8.
Rouxel, Comte de Grancey, *I. T.* 54.
le Roy *II. T.* 155. 156. 160. 163. 460. 201. 203. 204. 208 214. 215. il refuſe à M. de Buſſy ſa penſion, 298. *& ſuiv.* hiſtoire de ce Prince, 452. *& ſuiv.* ſon portrait, 457.
Roye aſſiegé & pris, *I T.* 14.
Rubel, Chaſteau, *I. T.* 110.
Ruvigny, *I. T.* 471.

S

SAgorre, Gouverneur de Rouſſillon, *I. T.* 505.
Sagonne Meſtre de Camp General, *I. T.* 467.
la Salle Sous-Lieutenant des Gendarmes du Roy, *II. T.* 141.
Salligny, *I. T.* 361. 385.
Sanſac General de la Cavalerie legere, *I. T.* 465 466.
Sarraſin, *I. T.* 492. 551.
Saſilly, *I. T.* 388. 396.
Saucour, *II. T.* 325.
de Sault, Comte, fils du Duc de l'Eſdiguieres, *II. T.* 224.
de Savoye, Comte de Soiſſons, *II T.* 120. 136. 137. 161. 171. la Comteſſe de Soiſſons, *II. T.* 299.
du Saux, *I. T.* 350. 351. 400.
Schomberg, *II. T.* 21. 25. 46. 47. 125.
Scorpions, Camp des ſcorpions, *I. T.* 184.
Secours pour une place aſſiegée, comment il doit eſtre, *II. T.* 98.
Seguier Chancelier de France, *II. T.* 392. 394.
Seneterre. *Voyez la Ferté Seneterre.*
de Sericourt, ſieur d'Eſclainvilliers, *I. T.* 489. *Voyez Eſclainvilliers.*
la Serre Obterre, *I. T.* 544. 545. 546.
Servien, *I. T.* 292.
Sevigny & ſa femme, *I. T.* 207.
Siege. *Voyez le nom de la ville aſſiegée.*
Sillery, Marquis, *II. T.* 78.
Siourat, Gentilhomme du Duc de Nemours, *I T.* 357.
Siton Mareſchal de Camp, *I. T* 445. ſa laſcheté impunie, *II. T.* 113. *& ſuiv.*
de Soiſſons Comte & Comteſſe, *II. T.* 120. 136. 137. 161. 299.
Sommery, *II. T.* 6.
les Souffrances & les peines, leurs effets, *I. T.* 23.
de Sourdis Meſtre de Camp, *I. T.* 473.
Souvray, Grand-Prieur de France, *II. T.* 34.
Statut-quint, ce que c'eſt, *II. T.* 74.
Stenay, ville appartenant à M. le Prince, *I. T.* 266.
Stradiots, Cavaliers ainſi appellez, *I. T.* 464.

deStref, Alleman, *I. T.* 54.
Strozzi, Ambaſſadeur en France, *II. T.* 289.
Stuart Roy d'Angleterre remonte ſur le Trône, *II. T.* 204.
Sublet. *Voyez des Noyers.*
deSully, *I T.* 50.

T

TAlon, Avocat General, *I. T.* 94.
Talon, Intendant de l'armée, *II T.* 107. 142.
Tanay petit Bourg, *II. T.* 376.
Tardieu, Lieutenant Criminel, *II. T.* 402 *& ſuiv.*
Tavanes, *I. T.* 181. 182. 193. 204 241. il ſe retire de l'armée du Roy, 263. *& ſuiv.*
la Temerité ſouvent heureuſe à la guerre, *I. T.* 499.
Terragone, Camp de Terragone, ſa deſcription, *I T.* 186.
le Terrail Lieutenant Colonel, *I. T.* 469.
Teſtu, Chevalier du Guet, *II. T.* 400.
le Tellier Secretaire d'Eſtat, *I. T.* 277. 292. *II. T.* 5. 206. 207. 297. *& ſuiv.* 380 395. *Voyez Lettres à M le Tellier, & Letsres de M. le Tellier.*
Thionville : relation de cette Bataille, *I. T.* 53.
Thomas, Prince de Savoye, *I. T.* 15. 423.
deTianges, *I. T.* 9. *II. T.* 87.
le Til, *II. T.* 73.
Tilly, *I. T.* 522.
Toulongeon, premiere femme de M. de Buſſy, *I. T.* 116. ſa mort, 156.
Toulongeon beaufrere de M. de Buſſy, *II. T.* 20. 44.
la Tour Gouverneur d'Arras, *I. T.* 111.
la Tour de Villars aſſiegée & priſe, *I. T.* 548.
Tourville, *I. T.* 151.
Touſain, Italien, Mareſchal des logis. *I. T.* 467.
Tracy Meſtre de Camp, *II. T.* 8. 15.
Trahir un parti rebelle, c'eſt faire ſon devoir, *I. T.* 431.
Traité de la Cavalerie legere, *I. T.* 463. *& ſuiv.*
la Trimoüille, *II. T.* 473.
un Trompette ne ſuffit pas pour eſcorter une garniſon, *I. T.* 110.
la Trouſſe, Marquis, *I. T.* 175. *II. T.* 79. 87. 89.
les Turcs defaits à S. Godart, *II. T.* 387.
Turenne Mareſchal de France, *I. T.* 121. 127. 292. 348. 349. 356. 357. 425. 454. 473. 550. *II. T.* 7. 13. 24. 27. 28. 64. 66. 68. 76. 96. 103. 104. 112. 202. 239. il ſauve l'Eſtat, *I. T.* 359. 360. *II. T.* 99. 150. ſon portrait, *I. T.* 477. il n'aimoit pas M. de Buſſy, *I. T.* 481. *& ſuiv. II. T.* 2. 51. 68. 102. 108. 127. 165. 166. 209. 210. 213. 214. 222. 513. ſa prudence à la guerre, *II. T.* 85. 86. 92. *& ſuiv.* 97. 99. il ne tenoit point conſeil de guerre, *II. T.* 124. 125. il or-

donne l'armée pour une bataille, *II. T.* 121. *& ſuiv.* 138. *& ſuiv.*

V

la Vaillac, *II. T.* 171.
la Valade Major de Vaugiron, *II. T.* 6.
Valanciennes aſſiegée, *II. T.* 76. ſituation de cette place, 80.
las Valançonelas, ſes belles actions, *I. T.* 525. 545. 546. ſa mort, 558.
de Valencé, *I. T.* 430. 432. 440.
la Valette pere du Duc d'Epernon, *I. T.* 466.
la Valette Cardinal. *Voyez Nogaret.*
la Valiere, Chevalier, *I. T.* 175.
de Vallois, *Voyez d'Angouleſme.*
Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie, *I. T.* 20.
Vardes, *I. T.* 521. 522. *II. T.* 300. priſonnier avec M. de Buſſy, 414.
Varennes, *II. T.* 59. 140. 141.
de Vaſſé, Comte, ſon duel, *I. T.* 141.
Vaubecour, *I. T.* 21.
Vaudetar. *Voyez Perſan.*
Vaudeville de Bagnolet, *I. T.* 107.
Vautourneux, Capitaine aux Gardes, *II. T.* 41.
de Veillac, filou de qualité, *I. T.* 30. 32.
de Veimar, *I. T.* 33.
S. Venant aſſiegé & pris, *II. T.* 459.
de Vendoſme, Duc, *I. T.* 251.
Verdelin, *II. T.* 11.
Verges, lieu d'un combat, *I. T.* 519.
la Veriré n'eſt d'aucun parti, *I. T.* 268. *II. T.* 86.
Vervins, *II. T.* 87.
Veuve amoureuſe de M. de Buſſy, *I. T.* 37. *& ſuiv.*
Veuve enlevée par M. de Buſſy, *Voyez Miramion.*
Vieux Pont, tué, *I. T.* 193.
Vignaux, *I. T.* 471.
Villars, Gentilhomme du Prince de Conti, *I. T.* 503.
Villars, Mareſchal de Camp pour le Prince de Condé, *I. T.* 430.
Villefranche, capitale du Conflans, *I. T.* 495. aſſiegée & priſe, 501. *& ſuiv.* ſituation de cette ville, 503. 504.
Villequier. *Voyez d'Aumont.*
de Villeroy, Marquis, depuis Mareſchal de France, *I. T.* 9.
la Villette, *II. T.* 115.
Viol pretendu fait à une fille de Niſmes, *I. T.* 163.
Vitry Meſtre de Camp General, *I. T.* 468.
Vivonne, Capitaine de Cavalerie, *II. T.* 3. 12. 44. 171. 179. 196. exilé à Roiſſy, 183. revenu à Paris & amoureux de Madame de ..... 191. 192. il va ſaluer le Prince de Condé à S. Maur, 193.
Vol fait à M. de Buſſy, *I. T.* 30. 31. *& ſuiv.* 562.
Voleur d'Egliſe puni, *I. T.* 34. 35. voleur & aſſaſſin puni,

II. T. 168.
Voumas, *I. T.* 351. 352. 353. 402. 426.
Vrevins, preſent à l'interrogatoire de M. de Buſſy, *I. T.* 402
le Marquis d'Urfé, Comte de Chaſteauneuf, *I. T.* 468.
la Vrilliere Secretaire d'Eſtat. *Voyez Lettres de la Vrilliere.*
des Urſins, Duc, *I. T.* 467. 470.
Uxelles, Marquis, *I. T.* 476. *II. T.* 31. 36. 45. 49. 77. 88.

Y

le Duc d'Yorc, *II. T.* 26.
Ypres aſſiegé, 192. pris, 196.

Fautes à corriger dans le premier Tome.

PAGE 3. *ligne* 14. mil ſix cens dix-huit, *corrigez* mil ſix cens vingt-deux; *en marge*, 1618. *lif.* 1622. *lig.* 22. Malthe, *lif.* Malte.
p. 10. *l.* 19. porte, *lif.* poſte.
p. 15. *l.* 7 firent *lif.* furent.
p. 20. *l.* 21. *aprés* Cardinal, *ajoûtez* de Richelieu.
p. 21. *l.* 11. *aprés* Clermont, *oſtez la virgule.*
p. 31. *l.* 29. Excellence, *lif.* Eminence.
p. 37. *l.* 14. femme, *lif.* veuve.
p. 63. *l.* 10. Bauvoir, *lif.* Beauvoir, *& par tout où il ſe trouve.*
p. 67. *l.* 19. dix-huit, *lif.* plus de vingt.
p. 73. *l* 19. Et, *lif.* Eh.
p. 75. *l.* 7. 8. *oſtez* toute la nuit.
p. 87. *l.* 26. Thuileries, *lif.* Tuileries.
p. 105. *l.* 9. d'Anvergne, *lif.* Davergne.
p. 109. *l.* 16. & qui *lif.* ce qui
p. 120. *l.* 10. remplacer, *lif.* réparer.
p. 122. *l.* 1. le-Net, *lif.* Lénet.
p. 129. *l.* 12. d'ordonnance, *lif.* d'ordinaire.
p. 133. *l.* 25. agréement, *lif.* agrément.
p. 137. *l.* 26. la Lis, *lif.* la Lys.
p. 140. *l.* 12. l'un devant l'autre, *lif.* en preſence l'un de l'autre. *l.* 13. doit, *lif.* doigt.
p. 141. *l.* 15. du Bret, *lif.* de le Bret.
p. 146. *l.* 20. compagnies, *lif.* compagnons.
p. 150. *l.* 9. Antonville, *lif.* Antonville.
p. 152. *l.* 29. Chabot, *lif.* de Chabot.
p. 157. *l.* 5. avoit pas eus, *lif.* euſt pas obtenus.
p. 158. *l.* 4. faiſoit, *lif.* avoit fait.
p. 162. *l.* 3. regale, *lif.* felicite.
p. 166. *l.* 21. plat, *lif.* plot.
p. 167. *l.* 12. etudiaot, *lif. Eſtudiant.*
p. 173. *l.* 17. de Gau, *lif.* de Gault.
p. 174. *l.* 28. n'avoit, *lif.* n'avoit point.
p. 177. *l.* 2. 3. repouſſez un moment avant cette ſortie. Trois, *ponctuez ainſi*: repouſſez. Un moment avant cette ſortie, trois.
l. 23. d'un, *lif.* de.
p. 179. *l.* 19. tranchée du, *lif.* tranchée de.
p. 180. *l.* 12. Robé, *lif.* Rebé.
p. 181. *l.* 17. Poüard, *lif.* Ponard.
p. 205. *l.* 6. la, *lif.* le.
p. 212. *l* 10. n'eſtoit fait, *lif.* n'eſtoit pas fait.
p. 241. *l.* 28. Goüille, *lif.* Goville.
p. 242. *l.* 11. Et, *lif.* Eh.
p. 247. *l.* 17. déja cent, *lif.* deux cents.
p. 248. *l.* 1. nons, *lif.* me.
p. 270. *l.* 11. Chaudron, *lif.* Chauderon, *& par tout où il ſe trouve.*
p. 276. *l.* 12. ordes, *lif.* ordres.
p. 310. *l.* 25. auſſi que, *lif.* auſſi bien que.
p. 311. *l.* 23. Faucaut, *lif.* Foucault.

p. 322 l. 5. Tellier, *lis.* le Tellier.
p. 338. l. 3. de le, *lis.* du.
p. 342. l. 21. où il alloit: Luy qu'il, *lis.* où il alloit, luy: qu'il.
p. 369. l. 18. emparé, *lis* separé.
p. 371. l. 10. je vous y écris, *lis.* je vous ay écrit.
p. 380. l. 3. je me suis, *lis.* je suis.
p. 384. l. 11. Arsenac, *lis.* Arsenal.
p. 407. l. 8. Douzy, *lis.* Donzy.
p. 411. l. 11. ainsi, *lis.* aussi.
p. 423. l. 21. 22. qu'il a crû, *lis.* qu'on a crû.
p. 429. l. 21. 22 témoignage, *lis.* témoignages.
p. 432. l. 10. Valencé, *lis.* Valancé.
p. 459. l. 1. *ostez* le
p. 465. l. 13 d'eux, *lis.* deux.
p. 491. l. 29. Roquette, *lis.* de Roquette.
p. 509. l. 8. il eust fallu, *lis.* il nous eust fallu.
p. 535. l. 27. pistoler, *lis.* pistoleter.

Second Tome.

p. 68. l. 19. du, *lisez* de.
p. 96. l. 14. resource, *lis.* ressource.
p. 144. l. 45. Où se mettra M. de Bussy aujourd'huy, me dit-il, à la teste du regiment Royal. (Monsieur, luy respondis-je) je. *ponctuez ainsi*: Où se mettra M. de Bussy aujourd'huy? me dit-il. A la teste du regiment Royal, Monsieur, luy respondis je; je.
p. 145. l. 1. l'empeschassent, *lis.* empeschassent.
p. 168. l. 25. Le, *lis.* le.
p. 185. l. 1. monde, les, *lis.* monde. Les.
p. 302. l. 23. compta, *lis.* conta.
p. 304. l. 12. comptée, *lis.* contée.
p. 316. l. 1. perdriez, *lis.* perdrez.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Versailles le 23. de Juin 1695. signées BOUCHER, & scellées, il est permis à Jean Anisson Directeur de nostre Imprimerie Royale, de faire imprimer un Livre intitulé, *Les Memoires du Sieur Roger de Rabutin Comte de Bussy, Lieutenant General de nos Armées, & Mestre de Camp General de nostre Cavalerie legere, Françoise & Estrangere*, & ce pendant le temps & espace de quinze années entieres & consecutives, avec défenses, &c.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 6. Juin 1696. Signé, P. AUBOÜYN, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 27. de Septembre 1696.

A01 10742 52

٢٠٠١٠